TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10453 — 34 PAGES — VENDREDI 8 SEPTEMBRE 1978

**LES INONDATIONS EN INDE**

**Plusieurs millions de personnes dans une situation dramatique**

LIRE PAGE 14




Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

**1,80 F**

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

## Droits de l'homme et vie privée

**La Cour européenne des droits de l'homme a rendu, mercredi 6 septembre, un arrêt important. Saisie par des juristes allemands de la législation restreignant le secret de la correspondance, des envois postaux et des télécommunications — une législation qui permet sous certaines conditions des mesures de surveillance discrète, — elle a, à l'unanimité, estimé qu'il n'y a pas eu violation de la convention européenne des droits de l'homme.**

**L'arrêt de la Cour présente moins d'intérêt dans ses conclusions portant sur la situation en République fédérale que dans ses analyses de portée générale, qui feront jurisprudence. Balancé, il estime que « devant une situation exceptionnelle », l'Etat « doit être capable » de lutter efficacement contre « les formes très complexes d'espionnage » et de « terrorisme » qui menacent « les sociétés démocratique ». Cependant, ajoute la Cour, si un certain pouvoir discrétionnaire doit être laissé aux Etats, la législation portant sur la surveillance discrète du citoyen risque « de saper, voire de détruire la démocratie au motif de la défendre ».**

**L'arrêt estime aussi qu'il faut garantir le citoyen contre d'éventuels abus. Si la Cour pense « en principe souhaitable que le contrôle » de l'application des mesures de surveillance et du traitement des renseignements « soit confié à un juge », elle affirme que les organismes de contrôle prévus par la loi allemande peuvent « être considérés comme jouissant d'une indépendance suffisante pour statuer de manière objective ». Or, dans le cas présent, il ne s'agit pas d'un contrôle par le juge mais par un comité de cinq parlementaires désignés par le Bundestag et d'une commission nommée par ledit comité.**

**La Cour européenne a tranché dans un sens clairement défini par la convention des droits de l'homme. Mais les juges ont à l'évidence compris dans quel piège les mouvements extrémistes risquaient de faire tomber le législateur. Leur but déclaré n'est-il pas de déstabiliser les démocraties occidentales et de provoquer l'adoption de mesures policières afin que soit justifiée finalement leur thèse sur le caractère oppressif de la société occidentale ?**

**A vrai dire, le rêve extrémiste ne deviendra dangereux que si l'Occident trahit ses idéaux et se place sur le terrain choisi par ses adversaires, certes ultra-minoritaires, mais décidés et parfois utilisés comme épouvantail par les gouvernements. Il faut lutter contre les terroristes, mais où commence la « subversion » ? Autrement dit, si des mesures secrètes de surveillance s'imposent, à quel cercle les limiter ? Les terroristes avérés étant par définition clandestins, n'y a-t-il pas risque d'étendre la surveillance de proche en proche à tous les mal-pensants, aux jeunes perdus dans la jungle des villes, à ceux qui, sans tendresse pour la caricature de socialisme que présente l'Est, n'en estiment pas moins que le système est malade qui sécrète ses chômeurs par millions et confond espérance de vie et espérance de vivre ?**

**Les droits de l'homme sont indivisibles, et la violation du secret de la communication sous toutes ses formes constitue un danger grave. Jeudi, alors que la Cour rendait son arrêt, une conférence internationale réunie en Espagne et portant sur « les stratégies et politiques en matière d'informatique » adressait une mise en garde contre le viol de la vie privée par l'informatique. L'innovation technique peut être libératrice ; elle peut aussi engendrer l'oppression. Dans ce domaine comme dans celui du terrorisme, les écueils ne seront pas évités par un démantèlement de la loi, mais par sa protection et par l'approfondissement de la démocratie politique et économique.**

*(Lire nos informations p. 34.)*

# Vive tension au Nicaragua

## L'opposition entend poursuivre la lutte jusqu'à la formation d'un « gouvernement national »

*La situation est extrêmement tendue au Nicaragua. Chaque nuit, des bombes éclatent, des incendies s'allument. La grève lancée depuis deux semaines par le Front élargi d'opposition, qui regroupe toutes les forces politiques du pays opposées au clan Somoza est très largement suivie malgré les menaces du gouvernement contre les grévistes. Le Front élargi a indiqué mercredi soir qu'il était décidé à se maintenir « en état de lutte civique » jusqu'à l'instauration d'un gouvernement national remplaçant celui du président Anastasio Somoza.*

*Selon certaines informations, cependant, des secteurs modérés du Front élargi d'opposition accepteraient une « trêve », à condition que le président Somoza s'engage à se retirer définitivement à la fin de son mandat, en 1981. Toutefois, comme l'indique notre envoyé spécial, une bonne partie de la population est convaincue qu'une insurrection générale, dirigée par le Front sandiniste, est inévitable.*

## *Vers un affrontement général ?*

De notre envoyé spécial

Managua. — Etendue au bord d'un lac immense qu'un ciel de plomb colore de gris, Managua attend l'orage. La capitale du Nicaragua demeure aux trois quarts paralysée par une grève générale du secteur privé, à laquelle commencent à se joindre des fonctionnaires. Le gouvernement a menacé les chefs d'entreprises de prison et d'amende s'ils ne reprenaient pas rapidement le travail. Plusieurs ont été arrêtés, quelques-uns d'entre eux relâchés assez rapidement. Radios et télévisions, entièrement contrôlées par l'Etat, dénoncent sans relâche les grévistes, entre deux couplets à la gloire du président Somoza. Celui-ci a convoqué les journalistes pour fustiger le président du Venezuela, auquel il reproche de soutenir le mouvement qui tente de le renverser. Sur la grève il n'a rien à dire, sinon qu'il attend que les grévistes *« se fatiguent et fassent faillite ».*

L'activité commerciale a pratiquement cessé depuis deux semaines, alors que l'ensemble de l'économie était déjà en mauvais état depuis la précédente grève générale en janvier dernier. Entreprises et personnes privées vont bientôt devoir payer leurs impôts : il n'y aura plus d'argent dans les caisses. Or l'Etat peut difficilement attendre, il est à court de liquidités et emprunte de plus en plus à court terme sur le marché international. Il négocie en ce moment un emprunt avec le F.M.I. — pour un montant d'environ 40 millions de dollars — mais il est évident que les négociations sont au point mort. D'autre part, le gouvernement maintient la liberté des changes, ce qui signifie une saignée dramatique de devises. En deux semaines, de l'aveu même du directeur de la Banque centrale du Nicaragua, les retraits ont atteint 20 millions de dollars. Le chiffre est supérieur à 45 millions de dollars pour les deux derniers mois. Les « amis » du régime mettent leurs économies à l'abri.

La grève pourrait effectivement s'enliser et le gouvernement lui survivre, même s'il doit s'imposer ensuite une sévère dévaluation et se plier aux consignes des économistes du F.M.I. ou à celles des financiers américains. Mais il n'est pas certain qu'il puisse durer. Si cette grève a été préparée depuis juillet par les forces de l'opposition modérée, le front sandiniste n'a jamais caché son intention de la transformer en grève insurrectionnelle. En relayant la grève avant qu'elle ne s'épuise, les sandinistes agiraient au moment le plus favorable pour eux : quand l'homme de la rue aura compris que la grève seule ne suffira pas à entraîner le départ des Somoza, il attendra des sandinistes qu'ils le sauvent d'une nouvelle défaite devant la dictature. L'orage qu'attend Managua est celui d'une insurrection générale.

ALAIN-MARIE CARRON.

*(Lire la suite page 3.)*



# Un entretien avec M. François Ceyrac

## *« Nous allons toucher le fond du chômage avant la fin de l'année »*

### La commission des finances de l'Assemblée nationale accueille fraîchement le projet de budget

**Le projet de budget pour 1979, adopté le matin même par le conseil des ministres réuni le mercredi 6 septembre, a été accueilli fraîchement, dans l'après-midi, par la commission des finances. Les commissaires du R.P.R. se sont réunis après l'audition du ministre ; ils se sont unanimement déclarés « inquiets », la politique que traduit le projet de loi de finances leur paraissant « préoccupante ». Pour M. Fabius (P.S.), le budget « n'apporte pas de réponse au problème de l'emploi », mais il demande « davantage de sacrifices aux salariés pour plus de profit aux entreprises ». Selon le parti communiste, le choix gouvernemental « amplifie la politique d'austérité ».**

**Les organisations syndicales ne sont guère plus tendres. La C.F.D.T. parle d'« une nouvelle aggravation de la situation » ; M. André Bergeron se dit « peu convaincu » par M. Boulin ; la C.G.C. regrette « le manque d'imagination qui consiste à taxer de préférence les automobilistes et les salariés ». De fait, l'essentiel des ressources nouvelles prévues par le budget provient d'une majoration des droits sur le tabac, l'essence, l'alcool, la carte d'identité...**

**M. Boulin demeure, lui, optimiste sur les résultats des décisions prises en matière d'emploi : création d'un fonds d'aide aux régions déprimées, lancement prochain de quelques milliers d'emplois d' « utilité collective », invitation à rechercher un accord visant à décourager les heures supplémentaires...**

**Au patronat français, on n'est pas pessimiste. Serein, M. François Ceyrac, dans l'entretien qu'on lira ci-dessous, se déclare persuadé, en ce qui concerne le chômage, que le creux de la vague sera atteint avant la fin de l'année. Il n'exclut pas qu'une reprise de l'investissement intervienne au début de 1979 et, convaincu du bien-fondé de la nouvelle politique économique du gouvernement, réaffirme sa confiance.**

● *Au début du mois d'août vous avez déclaré : « Je ne » vois dans le domaine du » chômage ni aggravation ni » amélioration notables pour » la fin de l'année. » Les chiffres risquent de vous donner tort.*

— Je suis convaincu que nous allons toucher le fond avant la fin de l'année. Ce sera le creux de la vague. On savait bien, au mois d'août, qu'un certain nombre de dossiers industriels viendraient à échéance, pendant le second semestre, et qu'ils entraîneraient inéluctablement une augmentation de chômage. Mais, déjà, si l'on regarde attentivement les derniers chiffres de l'emploi, on constate, par rapport à 1977, une diminution de 4 % du nombre des jeunes demandeurs d'emploi.

» L'augmentation constatée des demandeurs d'emploi — et qui devrait se poursuivre encore quelque mois, — tient essentiellement aux décisions prises par certaines entreprises. Passé ce cap, la situation devrait s'améliorer. L'évolution de l'emploi dépendra, au début de 1979, de la situation économique. Si, comme je le crois, le commerce extérieur continue d'évoluer favorablement, le franc se tient sur le marché des changes et les prix retrouvent un cours normal — en d'autres termes, si la bataille contre l'inflation est effectivement remportée — l'investissement reprendra, les créations d'entreprises se multiplieront et l'emploi se portera enfin mieux.

● *La sortie du tunnel en quelque sorte ?*

— Je n'aime guère l'expression, peut-être parce qu'elle a été trop souvent employée. Je me refuse, simplement, à me laisser aller au pessimisme et à céder à l'intoxication de ceux qui parlent, bien légèrement de 1,5 million de chômeurs et plus. Mais le redressement, le renversement de la tendance ne sera pas brutal, il sera progressif. C'est pour cela qu'il est nécessaire de prendre immédiatement des dispositions en faveur de certaines catégories de travailleurs.

*Propos recueillis par*
JEAN-PIERRE DUMONT et PHILIPPE LABARDE.

*(Lire la suite page 32.)*

**EN ATTENDANT UNE REPRISE...**

(Lire page 27 l'article de Gilbert MATHIEU.)

# La nouvelle responsabilité des « clercs »

**Philosophe, auteur de « l'Homme structural » et de « Job et l'excès du mal » (Grasset), M. Philippe Nemo a été à l'origine du déjeuner qu'organise ce jeudi 7 septembre M. Giscard d'Estaing pour un certain nombre d'écrivains (« le Monde » du 7 septembre) et qui a déjà provoqué une polémique entre MM. Glucksmann et Clavel. C'est aujourd'hui M. Stoleru qui répond à M. Glucksmann (voir page 8).**

**Dans l'article qu'on lira ci-dessous, l'écrivain se déclare en faveur de la présence des intellectuels dans la société technologique moderne, prenant ainsi le contre-pied des thèses que Julien Benda professait avant guerre dans sa fameuse « Trahison des clercs », où il leur était reproché, on le sait, de descendre de leur « tour d'ivoire ».**

par PHILIPPE NEMO

Donc, le marxisme agonise, et avec lui les modes intellectuelles apparues dans son sillage. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'épiloguer sur un débat déjà vieux et lassant, mais de comprendre les implications de la mutation, lente mais certaine, de l'intelligentsia française. Je formulerai ainsi la responsabilité des intellectuels français dans la nouvelle période qui s'ouvre : ils ne doivent pas, par une « dissidence » qui n'est, après de si longues années, qu'une forme du conformisme, rester absents de la société technologique moderne. Car cela reviendrait à la laisser sombrer, eux qui sont les détenteurs de la mémoire culturelle, dans une amnésie culturelle qui flatte, mais dont elle risque de périr.

La classe intellectuelle s'est extraordinairement marginalisée depuis la seconde guerre mondiale. Si le marxisme l'a tant séduite depuis cette époque, c'est d'ailleurs très probablement parce qu'il fournissait le langage d'une rupture consciente à une situation de marginalisation largement inconsciente et subie.

Marginalisation par rapport à quoi ? Représentons-nous la société comme un système, au sens de la cybernétique. Ce système est un réseau de communications, avec des carrefours où la communication converge et d'où elle est redistribuée. Il est doté d'une hiérarchie de « mémoires » de divers types, constituées par les stocks d'informations nécessaires à sa bonne régulation. On peut alors définir la « marginalité » d'une institution ou d'un individu par son éloignement plus ou moins grand des nœuds de plus forte communication sociale, qui sont les lieux véritables de ce qu'on appelle le « pouvoir ».

Or le pouvoir, en ce sens, a tendu, depuis l'entrée de la France dans l'ère technologique, à appartenir de plus en plus aux hommes et aux institutions capables de parler le langage de la technique et d'utiliser les supports modernes de la communication. A un mode de stockage et de communication de l'information constitué par les bibliothèques et par la caste des hommes capables de lire et d'écrire des livres, est en train de se substituer un autre mode de stockage et de communication, fondé sur les télécommunications — du téléphone aux réseaux informatiques, en passant par la radio et la télévision.

*(Lire la suite page 2.)*

*AU JOUR LE JOUR*

## Le meilleur des mondes

*M. Maurice Papon vient d'enrichir considérablement les perspectives du vocabulaire budgétaire en annonçant que le projet de budget 79 est « actif, sincère et équitable ».*

*Actif, sans doute, dans la mesure où il illustre un changement dans la continuité des temps difficiles ; sincère, puisqu'il avait été annoncé, lors de la campagne législative, qu'on n'aggraverait pas les charges fiscales ; et équitable, puisqu'il ne frappe que les cadres et qu'il touche également le malade à petit salaire et le malade à gros revenus.*

*Avouez que tout cela vaut mieux que d'être tombé sur un budget inerte, hypocrite et injuste. De plus, l'emploi de tous ces qualificatifs « sensibles » nous permet en même temps de constater que nous voici enfin parvenus dans un monde où les budgets ont une âme.*

BERNARD CHAPUIS.



IVRY GITLIS A LA CHAISE-DIEU

## *Sources de vie et danses macabres*

Isolée dans ses montagnes, au milieu des grandes forêts du Livradois, l'abbaye de la Chaise-Dieu, autour de laquelle se pressent frileusement les maisons d'un petit villages, paraît en marge de la civilisation moderne et des grandes voies de communications. C'est surtout la fameuse « Danse macabre » qui a maintenu la célébrité d'un haut lieu qui fut au dix-huitième siècle le plus important de l'ordre bénédictin après Cluny, et qui rayonnait de la Castille jusqu'au Rhin, de Rennes jusqu'à la Sicile, sur quinze abbayes, trois cents prieurés et cinq cents églises paroissiales.

Si magnifique qu'il soit, un tel édifice reste un corps sans âme lorsqu'il n'est livré qu'aux promenades des touristes, objet archéologique et artistique irrémédiablement rejeté dans le passé, pétrifié. Le phénomène moderne des festivals répond à une nécessité obscurément ressentie : celle de rendre la vie, « d'actualiser », au moins pour un soir, un lieu fait pour une communauté, une foule. « La pierre alors chante », disait Joseph Samson.

JACQUES LONCHAMPT.

*(Lire la suite page 20.)*

Le Monde

# idées

## CULTURE

# La nouvelle responsabilité des «clercs»

*(Suite de la première page.)*

Du coup, les servants de l'appareil bibliothèques - livres - écriture se sont trouvés progressivement moins indispensables. Très prosaïquement, il n'a plus été autant que par le passé nécessaire, pour occuper une position dans un nœud de forte communication — c'est-à-dire pour exercer un pouvoir social, politique ou économique, — de bien savoir écrire. De ce fait, toute une éducation humaniste, inaugurée avec les collèges de jésuites du seizième siècle, basée sur l'étude des modèles rhétoriques antiques et classiques, est devenue largement inutile.

Aujourd'hui, les hommes du pouvoir politique et économique sont des hommes qui, sauf les plus âgés et peut être aussi les plus considérables, n'ont pas reçu de véritable éducation littéraire. Ce sont des polytechniciens, des énarques, qui doivent si possible avoir complété leurs études aux Etats-Unis, où, on le sait, l'éducation de nos lycées classiques n'est guère en honneur. Ils possèdent à merveille, en revanche, le langage de la technique, des mathématiques, de toutes les disciplines de gestion apparues depuis quelques décennies. Si l'écrit n'est pas vraiment relégué — il existe dans les entreprises et les administrations, à l'usage de tous ces gens qui ne lisent plus de livres, toute une littérature de dactylographie qui a encore une grande importance, — la maîtrise de l'écriture et la mémorisation de ce qui est conservé dans les bibliothèques ne sont plus les principaux vecteurs de l'accès au pouvoir.

### L'Université et les pouvoirs

L'Université est aujourd'hui un système qui s'« entropise », qui perd de l'ordre : glissant loin des nœuds de plus forte communication, elle est moins nourrie de ces informations en provenance des centres vitaux de la société qui sont la matière première de la production intellectuelle. Donc, elle « crée » moins. Donc, elle est socialement moins utile. Donc, on est moins tenté de lui attribuer une grande part de l'investissement social. En fin de compte, elle descend plus bas encore dans la hiérarchie des réseaux de communication, et se replie encore plus sur elle-même, — tout en se donnant l'illusion, parce qu'elle lit les mêmes textes et pratique les mêmes disciplines qu'au siècle dernier, qu'elle joue le même rôle. Comme il est clair que c'est faux — il suffit d'avoir vu la misère, à tous les sens du terme, de telle ou telle université de province pour s'en rendre compte, — elle charge les pouvoirs politiques et économiques de tous les péchés du monde, et considère le monde moderne tout entier comme une monstrueuse anomalie.

Au vrai, jamais les universitaires n'ont été plus éloignés du pouvoir politique et économique. La césure est étonnamment profonde entre le monde des entreprises et celui de l'appareil d'éducation. Aujourd'hui, les philosophes, les littéraires, d'une part, et, d'autre part, les hommes politiques et les hommes d'affaires sont les uns pour les autres des habitants de la planète Mars. Langage, préoccupations, systèmes de référence intellectuelle : tout les sépare.

On me dira que les philosophes n'ont jamais été rois ni l'inverse. On m'assurera que les intellectuels n'ont jamais détenu, en tant que tels, le pouvoir politique et économique. Mais cela ne signifie pas qu'ils aient vécu en marge ni qu'ils aient parlé un langage à part. On voit, au contraire, dans les moments de haute civilisation, hommes de pensée et d'action entretenir — sans se confondre — un réseau de communication, une véritable structure bipolaire. Fénelon fait l'éducation du prince, qui se souvient de ses leçons. Sous la Troisième République, les hommes politiques, d'ailleurs parfois anciens professeurs, gardent toute leur vie l'empreinte de leur éducation classique, qui reparaît constamment dans leurs propos et dans les valeurs auxquelles ils réfèrent leur action. Il n'est pas interdit de penser qu'elle les influence et les oblige. En retour, ils respectent et protègent l'école et les productions de l'esprit.

C'est ce type de liens indirects, mais organiques, qui se sont aujourd'hui distendus à l'extrême, du moins avec ceux des intellectuels qui sont universitaires — tous ne le sont pas — et aussi, ce qui est plus grave, avec une grande proportion des scientifiques, plus abandonnés à eux-mêmes en France que partout ailleurs.

Si une forme plus moderne et plus performante de la mémoire sociale en remplace une autre, il est normal qu'il faille payer cette substitution du sacrifice relatif d'une caste. Les intellectuels feront-ils au progrès le procès que lui firent les canuts ? Les bibliothèques, les livres et les intellectuels ne sont pas meilleurs en eux-mêmes que les ordinateurs, la télévision et les technocrates.

Pourtant, les choses sont loin d'être aussi simples. Car les bibliothèques et les cerveaux mêmes des intellectuels, dans l'état actuel de la civilisation occidentale, stockent seuls une mémoire spécifique, celle que j'appelle la mémoire culturelle. Notre pays, avec deux ou trois autres de la vieille Europe, est même un des plus riches de cette mémoire-là, un de ceux où les hommes de culture sont les plus nombreux et les plus savants. Or s'il advenait que, lors du passage des supports anciens de la communication aux supports nouveaux, le trésor de mémoire de ces hommes de culture ne fût pas intégralement transféré, et qu'avec ces hommes mêmes il fût mis définitivement en marge, c'est la société moderne tout entière qui deviendrait amnésique de sa mémoire culturelle.

### Deux interprétations

Maintenant, qu'est-ce que cette mémoire culturelle, et quelle catastrophe faut-il redouter de son oubli ? J'avoue que je suis partagé entre deux interprétations radicalement incompatibles.

Première interprétation : la mémoire culturelle, celle de la philosophie, de la littérature, de l'art, de la religion, des mythes et des folklores, est une « mémoire » au sens de la théorie des systèmes. Tandis que l'information technique et économique constituerait une mémoire « primaire » — comme disent les informaticiens — constamment sollicitée pour traiter les problèmes immédiats de la survie ; la mémoire culturelle, elle, serait une mémoire « secondaire » qui aurait pour rôle d'assurer les régulations des rythmes plus lents et plus profonds du fonctionnement du système social.

Dans cette hypothèse, l'oubli d'une part siginificative de la culture serait évidemment une cause de dérèglement grave du système. Il aboutirait à l'appauvrir et à le rendre moins « performant », sans qu'il soit bien facile de prévoir la nature et l'ampleur de cette perte. Réservons donc le cas des arts et de la religion, et considérons seulement ces disciplines en marge de la science, sans utilité sociale (sans « rentabilité ») immédiate, que sont les sciences humaines, l'histoire, la philosophie, qui représentent par excellence la mémoire secondaire, la réserve et la pépinière des sciences exactes. Ce n'est pas au moment où la France doit être capable, si elle veut demeurer pendant les prochaines décennies parmi les nations technologiquement les plus avancées du monde, d'intégrer à ses productions de toute nature la proportion la plus élevée possible de « matière grise », qu'elle peut se résoudre à la « déconnection » par rapport au système de toute une partie de son capital intellectuel. La marginalisation de ces disciplines universitaires représente une dilapidation de capital, un détournement de l'investissement social que la collectivité risque de payer fort cher à moyen terme.

Mais la mémoire culturelle a une tout autre dimension, que la tradition juive en particulier a mise en évidence, — mais toutes les traditions religieuses l'ont fait également, dès lors qu'elles se donnent toutes comme la retransmission fidèle et le commentaire d'une vérité originelle toujours menacée par l'oubli. La « culture », selon cette seconde hypothèse, n'est pas une mémoire interne au système social, organiquement intégrée en lui. Elle est au contraire l'ensemble des tentatives humaines d'*échapper* au système social. La sphère de la culture n'est pas concentrique à celle de l'environnement socio-économique ou écologique (comme le donnait à entendre ce nom absurde du « ministère de la culture et de l'environnement », heureusement débaptisé) ; elle est bien plutôt la sphère de tout ce que l'homme a inventé depuis toujours pour échapper à la prison que lui est son environnement.

Dès lors la mémoire culturelle serait la mémoire de la *révolte* contre toutes les fatalités de la condition humaine. Sous la forme d'un incessant retour à l'art, à la philosophie (à une autre philosophie, sans doute, que celle à laquelle je faisais allusion tout à l'heure), à la religion, sous la forme d'un commentaire inlassable des grandes œuvres du passé et d'une réviviscence obstinée des espérances les plus utopiques, elle serait par excellence l'activité par laquelle l'homme fait voler en éclats l'horizon du monde et découvre qu'il est promis, par-delà le monde et le temps, à un destin hors pair.

En ce cas, évidemment l'amnésie d'une telle mémoire scellerait purement et simplement le retour de l'espèce humaine à la condition animale. Aussi développée technologiquement qu'on imagine l'humanité du vingt et unième siècle, elle ne serait jamais qu'une fourmilière livrée à ses mécanismes régulateurs, c'est-à-dire à leur inhumanité, c'est-à-dire à une indifférence abyssale à toutes les souffrances humaines. Plus une voix ne s'élèverait contre la torture, contre la guerre, contre l'injustice, dont les sciences sociales prouveront aisément qu'elles sont nécessaires à la survie du groupe.

Le souci de la justice ne naît spontanément dans aucun système social. Il les prend tous à rebrousse-poil. Il ne s'impose qu'en leur faisant violence. Il est une idée extrinsèque, qui vient d'ailleurs, qui nous a été transmise par les hommes de culture qui ont fait notre éducation, qui l'avaient eux-mêmes reçue d'une culture ancienne, jusqu'à un passé immémorial. Si nous laissons s'installer la coupure de l'oubli, qui enseignera à nos enfants le souci de la justice ?

Parfois la société technocratique, par l'amnésie culturelle qui l'atteint déjà, me paraît quasiment prête à faire ce dernier pas vers la fourmilière. Or bien des hommes de culture, en France, possèdent, déposé dans leur mémoire, les derniers germes de la révolte contre ce destin absurde. Sauront-ils les développer, les communiquer, les porter dans les nœuds de plus forte communication sociale, et pour cela les transplanter éventuellement sur les nouveaux supports du langage, dissocier en tout cas leur sort de celui des institutions du livre pour éviter qu'ils ne périssent ou ne déclinent avec elles ?

Tout est à inventer dans ce domaine. Il est désolant que les mass médias, sauf exceptions notables, soient abandonnés à des hommes de faible culture, à cause des préjugés qui paralysent les vrais savants. Si j'étais théologien chrétien ou juif, je m'inquiéterais de ce que les orthodoxies aient attaché la tradition exclusivement à un livre sacré et à la bibliothèque de ses commentaires. En tant que philosophe, je m'afflige de voir les universitaires des facultés littéraires se morfondre dans leurs problématiques qu'aucune responsabilité sociale ne nourrit, défendre pied à pied ce qui reste des vieilles institutions, et rivaliser, pour gagner les derniers postes et les derniers grades, d'érudition répétitive et inutile.

Comprendront-ils qu'ils doivent à leur tour se frotter aux vrais problèmes, dont la société française attend la solution : les paradoxes de la croissance, la surpopulation, la pollution, le désarmement, le rôle de la France en Europe et de l'Europe dans le monde, l'immense mutation de l'informatique... Ils doivent sortir de leur trop confortable et flatteuse réserve, dont le marxisme leur avait fait depuis la guerre une vertu, alors qu'elle n'était le plus souvent qu'une démission.

PHILIPPE NEMO.



# Une célébration bien discrète

par GARRY APGAR (*)

LA société reste indifférente à son passé culturel, même aux plus hauts niveaux de l'Etat. Cette année du bicentenaire de la mort de Voltaire illustre bien ce manque d'appréciation du passé. Car si Versailles est un trésor national, Voltaire l'est aussi. Si le dix-septième siècle était celui de Louis XIV et de Versailles, le dix-huitième fut celui de Voltaire.

Pour commémorer « le roi Voltaire », comme on l'appelait en 1778, qu'a-t-on fait ? Tout d'abord, on a commencé par retirer progressivement de la circulation le billet de 10 F avec son image qui nous souriait, même dans la poche. Et si on a sorti récemment un timbre-poste pour célébrer Voltaire et Rousseau, il faut avouer que c'est un timbre peu digne de ces génies. On a même poussé l'économie jusqu'à les représenter ensemble.

Bien sûr, on a vu des colloques et quelques articles substantiels, notamment dans *le Monde* et dans *les Nouvelles littéraires*. Et il y a eu près de Paris, à Sceaux, une exposition, « Voltaire, voyageur de l'Europe », à Ferney, des « Journées Voltaire ». Il avait aussi la série d'émissions sur TF 1, « Ce diable d'homme ».

Mais à Paris qu'a-t-on fait ? Un colloque qui était destiné à un public d'érudits voltairiens et rousseauistes. Et c'est tout. L'exposition Voltaire prévue pour l'automne à la Bibliothèque nationale a été, paraît-il, repoussée jusqu'à l'année prochaine, tandis qu'à Bruxelles s'en tient actuellement une. On espère voir celle de la Nationale avant le tricentenaire ! La même Bibliothèque nationale a relégué dans un coin le fameux plâtre original par Houdon de *Voltaire assis*. Auparavant, il occupait une place d'honneur à l'entrée des bureaux de l'administration.

Quelle différence avec le centenaire qui, au siècle dernier, a constitué une sorte d'apothéose posthume un peu semblable à celle qu'avait connue Voltaire en 1778 et aussi avec l'année de la translation de ses cendres au Panthéon en 1791. Dès 1867, le journal *le Siècle* avait lancé une souscription populaire pour ériger une statue de Voltaire, recueillant deux cent deux mille cinq cents adhésions du monde entier. Le projet d'élever cette statue — une copie en bronze de celle de Houdon (1) — divisait l'opinion, suscitant beaucoup d'articles et de caricatures, dont celles de Daumier.

A l'encontre d'il y a cent ans, Voltaire est aujourd'hui relégué dans un *coin* de l'histoire, tout comme son plâtre à la Bibliothèque nationale. Pourtant, si Voltaire — comme Versailles — fait partie de l'héritage français et mondial, cet héritage est un jardin qu'il faut cultiver. Pour le défendre, il faut commencer par réfléchir, par essayer de le comprendre et de le faire comprendre à tout le monde. C'était la responsabilité de tous ceux qui auraient pu mettre en valeur l'importance de Voltaire — et de Rousseau, — qu'ils soient journalistes, administrateurs, ministres, académiciens ou fonctionnaires.

Jean Guéhenno s'est étonné qu' « *une France vivante, un Etat vivant, n'ait pas profité d'une coïncidence si frappante de ces anniversaires pour se faire une manifestation de sa propre existence* (2) ». Oui, c'est étonnant, mais comme faisait remarquer Pierre Viansson-Ponté, « *les Etats n'expriment pas toujours des nations, et c'est de là que naît la crise* (3) ».

Si 1978 a vu endommager Versailles, par un acte qu'on a *commis*, elle a vu endommager Voltaire par des actes *omis* : car, compte tenu de l'ampleur et de la qualité des manifestations organisées jusqu'ici, il faut constater que, dans l'ensemble, ce bicentenaire fut relativement et injustement modeste.

(*) Caricaturiste américain vivant à Paris, Garry Apgar prépare en Sorbonne une maîtrise sur Voltaire.

(1) Le *Voltaire assis*, en bronze, fut détruit, comme bien d'autres statues, lors de l'occupation. Tout ce qui reste est le socle en pierre, square Paul-Langevin.

(2) *Le Monde* du 4 juillet.

(3) *Le Monde* daté 9-10 juillet.

# VIVE TENSION AU NICARAGUA

## Vers un affrontement général ?

*(Suite de la première page.)*

Le gouvernement lui-même s'y prépare, en renforçant le bâtiment dans lequel vit et travaille le général Somoza. Les bureaux de la présidence sont eux aussi en état de siège, et nous avons vu des soldats monter dans les étages supérieurs les bras chargés d'armes automatiques. Devant la porte, des militaires veillent sur une arme lourde pointée vers le ciel et recouverte d'une bâche. A quelques dizaines de mètres de là, dans l'école d'infanterie dirigée par le fils du président Somoza, les cadets poursuivent un entraînement intense. Le « bunker » du général, par son architecture et les couleurs claires de son crépi, a un aspect plus « tropical » que militaire. Les grilles légères qui entourent ce camp retranché, l'apparent désordre qui règne aux portes, où gardes et visiteurs se mêlent et bavardent, laissent une impression d'amateurisme. En fait les fusils Garand et M. 16 sont maniés par des soldats dont l'entraînement est, depuis quarante ans, copié sur celui des marines américains. La garde, elle, a dû rendre plus discrètes les patrouilles effectuées par ses jeeps au capot bleu, appelées Becat, du nom de leur unité, « *bataillon expéditionnaire contre les attaques terroristes* », troisième bataillon de la garde nationale. Les exactions commises par ces patrouilles au fil des années leur ont valu une haine solide de la population, et plusieurs d'entre elles ont été attaquées. Les patrouilles se font plus souvent au moyen de jeeps « banalisées ». Les chauffeurs des voitures gouvernementales retirent volontiers leurs plaques officielles, par peur des représailles. Une partie de la garde nationale a peur : toutes les conversations radio entre voitures de patrouilles, que les propriétaires de postes à ondes courtes peuvent capter, ne sont pas aimables pour le régime.

Ces signes de faiblesse ne doivent cependant pas tromper. L'appareil répressif a reçu des consignes de retenue, car il pourrait se montrer beaucoup plus violent.

### De nombreuses arrestations

La rue donne une fausse impression de calme. La répression s'est accentuée dans les quartiers populaires, où bidonvilles et maisons de bois se mêlent aux construction en « dur ». Les arrestations sont nombreuses, les détenus fréquemment changés de prison pour ralentir les recherches entreprises par les familles, et plus d'une vingtaine d'entre eux arrêtés au cours des derniers mois ont « disparu ». Explosions de bombes et incendies terroristes ont lieu chaque nuit, maintenant une atmosphère de guerre civile larvée. On se répète de bouche à oreille que les sandinistes peuvent lancer d'un jour à l'autre une offensive d'envergure, dont on ne sait pas encore si elle sera concentrée sur la capitale ou sur l'un des « départements » nicaraguayens.

Bien des indices montrent que le Front sandiniste a réalisé depuis 1974 — année où eut lieu sa première prise d'otage spectaculaire — un travail d'organisation en profondeur dans les villes et dans les campagnes. Le nombre d'actions de résistance isolées, la jeunesse des militants capturés par la garde nationale, continuent de donner une impression de « spontanéisme ». En fait, le Front semble posséder un encadrement très efficace et évoluer au milieu de la population « *comme un poisson dans l'eau* ».

Il ne fait pas de doute non plus que les Nicaraguayens sont bien disposés à l'égard des sandinistes, dont le prestige s'est accru depuis l'opération contre le Palais national. Le soutien qu'ils pourraient leur apporter doit cependant plus à la rancœur éprouvée envers le régime qu'à des affinités idéologiques. Personne ne croit sérieusement que la population resterait les bras croisés en cas d'insurrection, l'histoire du Nicaragua est sanglante, et « la « ligne de succession » passe presque naturellement par la violence.

Dans le secteur privé, à l'origine de la grève actuelle, nous avons également rencontré des personnes qui croient à l'imminence d'une explosion. Pour les milieux d'affaires modérés, cette perspective est déchirante, car ils espéraient que la grève permettrait d'en finir plus calmement avec le régime somoziste. On les retrouve dans le Front élargi d'opposition (FAO), formation politique qui rassemble ceux qui croient aux chances d'un processus démocratique libéral dans un pays qui vit pourtant dans un régime de dictature depuis plus de quarante ans. Aux premiers rangs de ceux-ci, le parti conservateur, ennemi du somozisme, depuis que celui-ci s'est indentifié au parti libéral. Au cours de ce quasi-demi-siècle, libéraux et somozistes n'ont pas laissé une chance à ce parti conservateur, affaibli par des divisions entre les « durs » (partisans de l'action armée) et les modérés, étant presque toujours majoritaires. On trouve aux côtés du parti conservateur la majorité des nombreuses formations politiques que compte ce petit pays, groupuscules libéraux-réformistes, dont l'existence doit plus à l'individualisme des notables qui les suscitent qu'à une quelconque doctrine.

Le Groupe des douze (formé par douze personnalités issues de la bourgeoisie et de la haute bourgeoisie) milite aussi dans le FAO et est sûrement plus représentatif dans la conjoncture actuelle. Après avoir demandé en octobre 1977 le dialogue au président Somoza, ces douze personnes avaient dû s'exiler pour échapper à un mandat d'arrêt pour crime de subversion. Elles ont fait un retour triomphal en juillet, sur lequel le gouvernement lui-même a dû fermer les yeux. Elles ont peu fait parler d'elles depuis, mais apparaissent encore à beaucoup de modérés comme une possible équipe de changement.

### Les contradictions de l'opposition

Les « tercéristes », branche du Front sandiniste, constituent sans doute l'élément le plus original du Front. Dirigés par des vétérans du sandinisme, ils appuient la grève en même temps qu'ils organisent la lutte clandestine en milieu urbain. Le Front peut ainsi tirer parti de l'agitation politique préconisée par les modérés tout en poursuivant une lutte armée qui a sa base arrière dans les camps de guérilleros des montagnes du Nord.

Pour ce Front élargi, dont les contradictions éclateraient inévitablement s'il prenait le pouvoir, l'insurrection prouverait clairement son impuissance. Celle-ci tient principalement à deux facteurs : le Front n'a pas de force « physique », mais dans un pays où les armes font la loi toute tentative de sa part pour acquérir une force romprait la fragile alliance qui le constitue. Sans parler des sandinistes, plusieurs des forces politiques qui le composent sont hostiles à tout « débauchage » d'une partie de la garde nationale. Il y a, de part et d'autre, des rancœurs trop anciennes.

Cette garde elle-même n'est pas aisément morcelable. L'ébauche d'un complot a bien été déjouée il y a quelques jours, mais, pour l'essentiel, la cohésion de la garde repose sur un système qui a fait ses preuves : les gradés supérieurs sont grassement payés et ont toute licence de s'enrichir par tous les moyens dans le secteur privé. Aucun régime ne pourrait leur être plus favorable. Si l'on en croit des observateurs, on n'a pas laissé aux cadres moyens de cette petite armée suffisamment de pouvoirs pour constituer un groupe dangereux. Les simples soldats, quant à eux, mangent mieux et sont mieux vêtus que s'ils étaient restés dans leurs campagnes d'origine : ils peuvent en outre arrondir leur solde par l'un ou l'autre des trafics qu'autorise la corruption généralisée au Nicaragua.

Le Front élargi espère que le général Somoza, avec une docilité dont il n'est pas coutumier, reconnaîtra ses torts et cédera sa place, se contentant de conserver son énorme fortune privée. Même au sein du Front élargi, cette formule est loin cependant de faire l'unanimité. Reste la possibilité d'une intervention des Etats-Unis, tout à la fois rêve et cauchemar pour les modérés. Cauchemar parce qu'aucun pays latino-américain n'a été aussi continûment sous la botte des Etats-Unis, par l'occupation des marines, qui ont laissé en s'en allant la garde nationale et Somoza. Rêve en ce qu'il libérerait la bourgeoisie du spectre du communisme sandiniste.

Ce à quoi aspire, sans oser le dire, une certaine bourgeoisie nicaraguayenne, ce n'est sans doute pas à un coup d'Etat « de droite », provoqué par les Américains — comme en 1965 à Saint-Domingue, — mais plutôt à un coup d'Etat « modéré », qui imposerait l'association d'un militaire pas trop antipathique et d'un politicien acceptable. Une variante de ce scénario inclut la présence d'un représentant du « secteur économique ». La position des Etats-Unis demeure une des inconnues de la situation. On affirme, dans certains milieux, qu'une victoire sandiniste entraînerait inévitablement une intervention armée américaine. Ailleurs, on souligne que la position officielle du département d'Etat depuis 1977 est la neutralité, que le président Carter est lié par sa politique au sujet des droits de l'homme et qu'enfin les Etats-Unis ne recommenceront pas l'erreur commise avec Cuba : précipiter un régime où le nationalisme le dispute largement au socialisme dans les bras de Moscou.

Selon des informations qui ont filtré, le mercredi 6 septembre, une partie du Front élargi demanderait à rencontrer le président Somoza pour conclure avec lui un accord. Le secteur privé cesserait de lui mettre des bâtons dans les roues d'ici à 1981 — la fin de son mandat — pour autant qu'il s'engage à s'effacer à cette date. C'est peut-être la dernière chance d'éviter un affrontement sanglant auquel pourtant tout le monde se prépare.

ALAIN-MARIE CARRON.

## États-Unis

### UNE ÉNORME AFFAIRE DE DÉTOURNEMENT DE FONDS PUBLICS

## Des fonctionnaires au-dessus de tout soupçon

De notre correspondant

Washington. — *A première vue, le scandale ressemble à tant d'autres périodiquement découverts par la justice ou la presse américaines. Il serait même moins croustillant, dans la mesure où n'y figure, du moins jusqu'à présent, aucune personnalité politique de haute volée, pas même un sénateur ou un modeste représentant. Il n'a pratiquement rien à voir avec l'administration Carter, mais c'est peut-être en cela qu'il est plus significatif. Le scandale de la G.S.A.* (« General Services Administration », *administration des services généraux) est en effet institutionnel et non pas politique.*

*Cette administration des administrations, fondée en 1949 pour régler tous les problèmes de construction, d'équipement et de fournitures en tous genres — du crayon à l'ordinateur — de la bureaucratie fédérale, s'est révélée être, presque depuis sa création, un repaire de profiteurs et de fonctionnaires véreux, un champ clos du bakchich, des fausses factures et des contrats de complaisance. Tou. aurait continué, d'ailleurs, comme auparavant si le directeur de la G.S.A. nommé par M. Carter en 1977, M. Jay Solomon, effaré par les résultats d'une enquête interne commencée l'an dnernier, n'avait pris de lui-même des mesures de redressement et limogé, il y a quelques semaines, plusieurs responsables de ses services.*

*Selon les premières indiscrétions, vingt-sept des trente che,s de magasin de la G.S.A. dans la région de Washington avaient facturé au gouvernement, en échange de pots-de-vin, des fournitures fictives. Les livraisons réelles reçues par la G.S.A. étaient payées à un prix très supérieur à ceux du marché et les équipements qu'elle revendait dans le secteur privé étaient au contraire sous-évalués.*

*Sans parler des employés qui se servaient en toute tranquillité dans les entrepôts, on a découvert que les bureaux métalliques fournis à des milliers de fonctionnaires provenaient d'un même fabricant, « Art Metal Incorporated », de Newark, qui se trouvait être un ami intime et un ancien associé d'affaires de M. Arthur Sampson, prédécesseur de M. Solomon à la tête de la G.S.A., ce qui n'empêchait pas les bureaux de rouiller et les tiroirs de se coincer...*

*La G.S.A. possède actuellement deux mille cinq cents immeubles et en gère sept mille cinq cents autres en location. Elle contrôle un parc de soixante-dix-huit mille voitures, son personnel (trente-quatre mille employés) équivaut à celui de la compagnie pétrolière Shell et son chiffre d'affaires (5 milliards de dollars par an) à celui de Boeing. Or il se pourrait qu'une proportion allant du tiers à la moitié de ce chiffre d'affaires ait recouvert des opérations frauduleuses. Selon M. Vincent Alto, qui conseille M. Solomon dans l'enquête en cours, ce scandale est le plus important, par le volume des fonds détournés, de l'histoire de la vie publique américaine, pourtant riche dans ce domaine.*

*Le* Washington Post *avait bien écrit quelques articles d'« investigation » à ce sujet dès 1970, mais il n'y eut de réaction ni du public ni du gouvernement. Comme l'écrit le quotidien aujourd'hui,* « le fait que la corruption ait prospéré avec tant de bonheur et d'une manière apparemment aussi ouverte trahit une carence de première importance de la part de toutes les branches judiciaires et répressives du gouvernement... Celles-ci n'ont pas décelé ni arrêté la corruption qui fleurissait littéralement tout autour d'elles dans les bureaux où elles opéraient. » *En fait, on peut se demander si la presse elle-même, d'ordinaire si agressive lorsqu'il s'agit d'éplucher les déclarations fiscales ou les manipulations bancaires des hommes publics (on l'a vu l'an dernier avec l'affaire Lance)* (1), *n'a pas quelque peu baissé les bras devant ce marécage un peu trop anonyme. Il n'est pas réjouissant d'avoir à constater, il est vrai, que les fonctionnaires de la vertueuse Amérique se sont comportés en l'occurrence comme ceux d'une vulgaire dictature du monde communiste ou sous-développé. L'occasion a fait naître la corruption ailleurs, à l'échelle américaine de surcroît.*

MICHEL TATU.

(1) M. Bert Lance, qui était directeur de l'administration et du buget à la Maison Blanche, avait dû démissionner en septembre 1977 en raison d'irrégularités constatées dans sa gestion de la Banque géorgienne, qu'il dirigeait avant de prendre ses fonctions officielles.

# PROCHE-ORIENT

### En dépit de l'interdiction du gouvernement iranien et des consignes des religieux

## Une manifestation de masse se déroule à Téhéran

Téhéran *(A.F.P.)*. — Les défilés massifs d'inspiration religieuse qui devaient avoir lieu le jeudi 7 septembre à Téhéran contre le régime ont été annulés par leurs organisateurs, a annoncé mercredi l'opposition iranienne. Toutefois, un cortège de plusieurs milliers de personnes se déployait du centre au sud de la capitale, pris en tenaille par la police et survolé par des hélicoptères. Les manifestants scandaient des slogans hostiles au chah. Cependant, le mot d'ordre de grève générale prévue pour jeudi à Téhéran est maintenu.

Le mot d'ordre de « *Deuil doublé d'une consigne de grève générale* » avait été lancé lundi dernier par la hiérarchie religieuse pour le 7 septembre, à la mémoire des victimes des émeutes de la place Jaleh, il y a une semaine, lors de l'impressionnante démonstration de force des chefs spirituels musulmans à l'occasion de la fin du Ramadan.

Un porte-parole du conseil des oulémas (juristes musulmans) de Téhéran, organisateur de cette grande « journée de deuil », dont on redoutait qu'elle provoquât des violences, a indiqué que la hiérarchie ne voulait pas « *mettre la vie du peuple en danger* ».

L'annulation a en effet suivi un communiqué officiel du gouvernement interdisan les manifestations. Depuis son entrée en fonction, le gouvernement, indique le communiqué officiel, a élargi la liberté de la presse et les libertés d'expression et de réunion, mais « certains groupes » font un mauvais usage de ces droits.

« *La population a peur et sa sécurité n'est plus assurée. Pour lui rendre cette sécurité et prévenir les destructions, le gouvernement*, poursuit le communiqué, *annonce que les manifestations ne pourront avoir désormais lieu que là où elles ne gênent pas le trafic et sous réserve d'une autorisation des autorités. La police dispersera les manifestations non autorisées.* »

### L'ayatollah Khomeiny en appelle aux forces armées

Par ailleurs, le Comité pour la défense et la promotion des droits de l'homme en Iran (1) a rendu public, ce jeudi 7 septembre, à Paris, un appel de l'ayatollah Khomeiny, dont voici les principaux passages :

« *Les grandes manifestations de l'Aïd El Fitr ont démontré la solidarité et l'unanimité de tout le courant de l'unité populaire. Elles ont montré ce qu'exige le peuple : le départ du chah et le démantèlement de son régime d'oppression et de pillage... Maintenant notre peuple se trouve à l'heure du choix : chasser le chah et vaincre ou se briser sous les bottes des tortionnaires... Le chah et son gouvernement se sont mis hors la loi et se sont dressés militairement contre la nation, la conception iranienne et les principes de l'islam...*

» *Je demande au peuple de continuer la lutte par des grèves et des manifestations pour dénoncer le crime barbare du régime et son rôle dans la violation de la Constitution iranienne. Il faut expliquer au monde entier que le père du chah s'est imposé par la force, cela contre la Constitution et la volonté du peuple. Il n'a jamais été accepté par aucun Iranien...*

» *Je remercie l'armée de ne pas avoir tiré sur les grands défilés de masse qui se sont déroulés à Téhéran et à travers les autres villes d'Iran... A ce moment décisif où notre pays se trouve devant l'indépendance ou l'asservissement, je tends la main vers les forces terrestres, aériennes et maritimes d'Iran et je leur demande leur aide pour sauvegarder l'indépendance du pays et pour le libérer du joug des oppresseurs... Le moment est venu pour le chah de se retirer et de laisser le peuple libre pour prendre en main son destin et ainsi éviter l'effusion du sang de milliers de personnes... Après la disparition de son régime nous présentro..s notre programme inspiré des grandes idées progressistes de l'islam et tout le monde verra l'étendue de l'intoxication que les traitres ont créée par les accusation mensongères contre l'islam en ce qui concerne les droits et les statuts des femmes et des autorités religieuses...* »

(1) 46, rue de Vaugirard, Paris.

● *Un attentat* a été tenté mercredi 6 novembre dans le nord-est de Téhéran contre un autocar transportant quinze experts militaires britanniques travaillant en Iran, a annoncé jeudi un porte-parole de l'ambassade de Grande-Bretagne dans la capitale iranienne. Le porte-parole a précisé que les quinze experts britanniques, qui travaillent au service des forces aériennes iraniennes, rentraient d'une base militaire spécialisée dans la fabrication de missiles quand une bombe a été lancée sur l'autocar qui les transportait, mais n'a pas explosé. — *(A.F.P.)*

● *Un policier a été tué* mercredi 6 septembre, à l'aube, au cours d'un attentat commis contre un important camp militaire situé à l'est de Téhéran. Un groupe de terroristes a attaqué à la mitrailleuse le poste de garde du camp. Selon des témoins, une véritable bataille rangée s'est engagée par la suite pendant une vingtaine de minutes à l'entrée de la caserne. — *(A.F.P.*

### LES ENTRETIENS DE CAMP DAVID

## MM. Carter, Sadate et Begin ont tenu une première réunion dans une atmosphère détendue

Thurmont (Maryland) *(A.F.P.)*. — Les premiers entretiens en tête à tête entre MM. Carter, Begin et Sadate à Camp David n'ont duré qu'un peu plus d'une heure et demie mercredi après-midi sur la terrasse du chalet du président américain. M. Carter avait conféré auparavant séparément avec M. Begin puis avec M. Sadate.

Aucune information n'a filtré sur cette rencontre, dont seule la durée a été précisée par la Maison Blanche. Du côté américain elle a été aussitôt suivie par une séance de travail entre le chef de la Maison Blanche, le secrétaire d'Etat M. Cyrus Vance et M. Zbigniew Brzezinski, directeur du Conseil national de sécurité.

En fin d'après-midi, le président égyptien a décidé de visiter la région du Maryland et de Pennsylvanie avoisinant Camp David où il n'était jamais venu en cette saison. Le premier ministre israélien a, de son côté, accueilli son épouse qui s'était rendue au Canada pour une cérémonie familiale. Puis, il a parcouru à pied, en compagnie de M. et Mme Carter les allées de la résidence présidentielle.

Selon des sources égyptiennes, le président Sadate est porteur de propositions fondées sur le plan en six points qu'il avait dévoilé à la veille de la conférence du château de Leeds (Grande-Bretagne) à la mi-juillet dernier, mais plus détaillées.

Le président égyptien exigerait toujours le retrait d'Israël des territoires occupés et le droit des Palestiniens à disposer de leur sort, mais il accepterait un calendrier prévoyant un dégagement des forces israéliennes par étapes assez lentes, accompagné de nouvelles garanties de sécurité non précisées pour l'Etat hébreu. A Leeds, la délégation égyptienne avait déjà offert des clauses de sécurité fondées sur la création de zones démilitarisées, la présence de forces de l'ONU et l'installation de nouvelles stations électroniques de surveillance.

Le seul document officiel diffusé jusqu'à présent est une déclaration commune de MM. Carter, Begin et Sadate appelant tous les croyants du monde à prier pour la réussite de cette rencontre.

Quant à l'atmosphère, elle paraît détendue. MM. Sadate et Begin, se rencontrant fortuitement mercredi avant l'heure du déjeuner au détour d'une des allées boisées de la retraite présidentielle américaine, ont échangé une poignée de main chaleureuse et ont tenu pendant quelques minutes des propos à bâtons rompus égrenés de plaisanteries.



*(Dessin de KONK.)*

● *Un Livre blanc a été publié* mercredi 6 septembre en Egypte par le ministre des affaires étrangères sur les efforts de paix déployés depuis 1971 par le président Sadate. Dans sa préface, M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat pour les affaires étrangères, écrit que « *la guerre d'octobre 1973 a eu lieu pour la paix et a montré que la supériorité militaire n'est pas pour Israël une garantie de sa sécurité.* »

# AFRIQUE

## République Sud-Africaine

### Pretoria accentue la répression contre les contestataires noirs

De notre correspondant

Johannesburg. — Une soudaine recrudescence des activités policières et de l'action judiciaire en Afrique du Sud a succédé à la détente récemment constatée dans les relations entre le pouvoir et les contestataires noirs. L'incident le plus grave a été la mort violente, vendredi dernier, à Bloemfontein, capitale d'Orange, d'un étudiant de vingt-deux ans, Johannes Machobane, originaire de Soweto, qui avait été emprisonné six mois l'an dernier pour « *terrorisme* » après avoir milité dans le sillage du conseil représentatif des étudiants, formé en 1976 à la suite des sanglantes émeutes qui firent des centaines de morts et de blessés dans la cité satellite noire de Johannesburg. Selon les révélations tardives de la police, Johannes Machobane aurait été tué à coups de feu, alors qu'il tentait de prendre la fuite au cours d'une descente de police.

Mais l'événement le plus significatif est la nouvelle mesure d'interdit prise mercredi par ordre de M. Jimmy Kruger, ministre de la police, contre le Dr Nthato Motlana, président du Comité des Dix de Soweto, et représentant le plus marquant de la résistance non violente.

A Pietermaritzburg, au Natal, s'est ouvert mardi 5 septembre, dans un tumulte indescriptible qui devait provoquer un ajournement à huitaine, le procès de huit membres d'un mouvement estudiantin noir illégal et considéré comme subversif. Les huit accusés, passibles de lourdes peines, se voient reprocher l'organisation de la rébellion généralisée dans les institutions scolaires de la côte orientale de l'Afrique du Sud depuis 1975.

Enfin un important procès, celui de dix-huit militants du Congrès panafricain (P.A.C.), mouvement de résistance fondé naguère par Robert Sobukwe, vient d'entrer dans sa seconde phase après sept mois d'audience à Bethal, à 180 kilomètres de Johannesburg. Le dossier de l'accusation ne comporte pas moins de 12 000 pages, et environ 140 témoins à décharge seront entendus.

Cette brusque reprise d'une répression qui avait été modérée alourdit à nouveau le climat créé par plusieurs récentes mesures de clémence : remise en liberté graduelle des détenus du 19 octobre, celle plus récente de M. Joe Thloloe, président en exercice de l'Union des journalistes noirs, après cinq cent quarante-sept jours de détention sans jugement (*le Monde* daté 3-4 septembre) ; assouplissement enfin du régime de détention de trois membres fondateurs de l'Organisation du peuple azanien (Azapo) arrêtés quatre jours après la création, il y a cinq mois, de ce groupe de résistance, placé sous le signe de l'« Azanie », nom donné par les militants noirs à l'Afrique du Sud libérée de la domination blanche. — *(Intérim.)*

● *M. Pik Botha*, ministre sud-africain des affaires étrangères, a indiqué mercredi 6 septembre à New-York que son gouvernement accepterait entre 2 000 et 3 000 « casques bleus » en Namibie au lieu des 7 500 proposés dans le rapport soumis au Conseil de sécurité par M. Waldheim. M. Botha s'est déclaré une fois de plus « *stupéfait* » par ce dernier chiffre au sujet duquel, a-t-il dit, son gouvernement n'a jamais été consulté. — *(A.F.P.)*

● *M. John Vorster, premier ministre sud-africain*, a quitté mercredi 6 septembre l'hôpital de Tygerberg, près du Cap, où il était soigné depuis huit jours, et son état de santé est satisfaisant. — *(A.F.P.)*

## Tchad

### Le président Malloum réorganise l'armée et remanie le gouvernement

N'Djamena *(A.F.P.)*. — D'importantes nominations à la tête des forces armées tchadiennes ont été annoncées, mercredi 6 septembre, à N'Djamena, tandis que le général Félix Malloum, chef de l'État, procédait, le même jour, à un remaniement du gouvernement formé une semaine plus tôt par M. Hissène Habré.

Le lieutenant-colonel Adoum Guemouro, ancien commandant de l'armée de terre, devient commandant en chef des forces armées en remplacement du général de brigade Odingar Milarew, et le commandant Zakaria Wawa Dahab, ancien ministre des mines, est nommé commandant de l'armée de l'air. Le commandant Roasngar M'Baidoloumal, ancien ministre du développement agricole et pastoral, est désormais directeur du centre de coordination et d'exploitation des renseignements (C.C.E.R.), en remplacement de M. Camille Gourvenec, et le lieutenant-colonel Kamougue Wadal Abdelkader, ancien ministre des affaires étrangères et de la coopération, est nommé commandant de la gendarmerie, tandis que le lieutenant-colonel Batinda Rodai devient commandant de l'armée de terre.

#### Assurer un « équilibre régional »

D'autre part, sur proposition de M. Hissène Habré, le président Malloum a nommé le Dr Djerkoundade ministre de la fonction publique et du travail, en remplacement de M. Dimanche Beramgoto, et M. Hissein Alkhali au poste de secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Hissein Koto. Ce remaniement ne serait pas sans rapport avec le souci des nouvelles autorités d'assurer un certain « équilibre régional » au sein du gouvernement.

Commentant, mercredi, au cours d'un entretien avec la presse, à N'Djamena, l'exigence de départ des troupes françaises du Tchad posée par le FROLINAT, le premier ministre, M. Hissène Habré, a dit : « *La position du FROLINAT n'est pas sérieuse, d'autant que ce mouvement accepte et protège l'occupation de notre territoire national par un Etat étranger, à savoir la Libye, et que les troupes libyennes soutiennent celles du FROLINAT dans leur entreprise antinationale.* »

Le premier ministre a indiqué que si le développement des relations franco-tchadiennes l'exigeait, il se rendrait en visite en France. Il a, par ailleurs, démenti les affirmations de deux journalistes français (*le Monde* des 3 et 4 septembre) selon lesquelles il aurait tenté d'assassiner Mme Claustre, la veille de sa libération.

● *Le remboursement de la rançon* exigée par M. Hissène Habré, aujourd'hui premier ministre du Tchad, pour la libération de Mme Françoise Claustre, fait l'objet d'une question écrite de M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges. M. Pierret demande au ministre des affaires étrangères, sur le mode ironique, selon quelle formule et quel échéancier ce remboursement sera effectué. Le député souligne l'inutilité de la présence au Tchad d'un corps expéditionnaire français.

## Tunisie

### Trente-cinq syndicalistes sont mis en liberté provisoire

De notre correspondant

Tunis. — Trente-cinq syndicalistes impliqués dans les émeutes qui avaient marqué la grève générale du 26 janvier ont été mis en liberté provisoire le samedi 2 septembre après sept mois de détention, ont annoncé certains de leurs proches.

Vingt-quatre d'entre eux, dont trois secrétaires généraux des fédérations de cheminots, du bâtiment et du syndicat général des ports, étaient incarcérés à Tunis, onze à Sousse où ils avaient comparu le mois dernier devant le tribunal criminel qui, après deux semaines de débats, s'était déclaré incompétent (*le Monde* du 17 août).

Cette mesure prise à la veille de la célébration de l'Aïd el Fitr, fête qui a marqué lundi dernier la fin du mois de Ramadan, n'a fait l'objet d'aucune communication officielle. Selon l'entourage de syndicalistes emprisonnés, une quinzaine d'autres, détenus à la prison civile de Tunis, pourraient eux aussi bénéficier incessamment d'un élargissement.

Après la confirmation par la cour de cassation de l'arrêt d'incompétence du tribunal criminel de Sousse et la décision des autorités de saisir la Cour de sûreté de l'Etat (*le Monde* daté 3-4 septembre), il est très probable que le cas des cent un accusés de Sousse, considérés comme de simples exécutants, sera lié en un même procès à celui des anciens dirigeants de la centrale ouvrière et des militants emprisonnés avec eux à Tunis (en tout une cinquantaine de personnes dont M. Habib Achour).

Quoi qu'il en soit, avec les rumeurs d'un prochain remaniement ministériel de plus en plus persistantes depuis le retour à Tunis du président Bourguiba, qui semble avoir retrouvé son dynamisme, la perspective de ce procès dont la date n'est pas encore fixée monopolise l'attention de tous les cercles politiques. Si les milieux gouvernementaux continuent d'affirmer qu'ils auraient préféré voir comparaître les syndicalistes devant une juridiction de droit commun plutôt que devant un tribunal d'exception, les amis de M. Habib Achour déclarent que celui-ci se félicite de la décision des magistrats qui situe l'affaire du 26 janvier dans son véritable cadre qui est politique. Les anciens dirigeants de l'U.G.D.T., qui auraient l'intention « *de dévoiler à la barre la vérité et les dessous des événements sanglants du jeudi noir* » menaceraient toutefois de ne pas assister aux audiences s'ils n'étaient pas confrontés avec certains membres du gouvernement et si l'audition des témoins qu'ils ont l'intention de citer (notamment M. Irwing Brown, représentant international pour l'Europe des syndicats américans A.F.L.-C.I.O., et M. Otto Kersten, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres) n'étaient pas autorisés à déposer par la Cour.

MICHEL DEURÉ.

## Mauritanie

### Le ministre des affaires étrangères remet un message du président Salek à M. Giscard d'Estaing

M. Laghdaf, ministre mauritanien des affaires étrangères, arrivé mercredi 6 septembre à Paris, devait être reçu ce jeudi par M. Giscard d'Estaing. Il est porteur d'un message du chef de l'Etat mauritanien, le lieutenant-colonel Mohamed Ould Salek.

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Paris-Match*, le lieutenant-colonel Salek, auquel on demandait s'il estimait que M. Giscard d'Estaing pût être « *l'homme de la paix au Sahara* », a répondu : « *Incontestablement et absolument* ».

Interrogé sur le point de savoir quel serait le sort de l'ancien président Ould Daddah, emprisonné depuis le coup d'Etat du 10 juillet dernier, le lieutenant-colonel Salek a répondu : « *C'est un problème de gouvernement, et il appartient surtout au peuple mauritanien de juger. En fait, nous nous préoccupons beaucoup plus des problèmes actuels de la Mauritanie. Le peuple appréciera...* »

Interrogé, à propos du Sahara occidental, sur une éventuelle rencontre avec le président Boumediène, le président a répondu : « *Quand les conditions seront réunies — et cette éventualité est très probable, — nous serons certainement autour d'une table avec d'autres gouvernements pour lesquels nous n'avons aucun sentiment défavorable* a priori. »

Enfin, en ce qui concerne la création d'un éventuel condominium, comprenant la Mauritanie, le Maroc et l'Algérie pour l'exploitation des ressources minières de l'ancien Sahara espagnol, le lieutenant-colonel Salek a dit : « *C'est une idée qui n'est pas obligatoirement à rejeter et qui mérite une certaine attention.* »

# ASIE

## Vietnam

### RECEVANT M. DE GUIRINGAUD

### Le ministre vietnamien des affaires étrangères dénonce l'« expansionnisme » et le « chauvinisme » de Pékin

M. Nguyen Duy Trinh, ministre vietnamien des affaires étrangères, a donné mercredi 6 septembre un dîner en l'honneur de M. de Guiringaud, arrivé le matin même à Hanoï. A cette occasion, M. Trinh a dénoncé une nouvelle fois « *la politique d'expansionnisme des milieux partisans du chauvinisme de grande nation* » qui veulent « *établir leur hégémonie en Asie du Sud-Est* ». Cette politique, a-t-il dit, est « *la cause réelle des événements graves intervenus dans les relations entre le Vietnam et la Chine ainsi qu'entre le Vietnam et le Cambodge* ». Le Vietnam est « *plus que quiconque attaché à la paix* » et sa politique « *vise à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de neutralité, de stabilité, de confiance et de coopération* ».

Abordant la question des relations franco-vietnamiennes, le ministre a souhaité que la visite de M. de Guiringaud donne un « *nouvel élan* » aux contacts bilatéraux qui ont connu un « *développement encourageant* », notamment depuis le passage à Paris, en avril 1977, du premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong. « *Le Vietnam et la France sont convenus d'en finir avec les problèmes du passé* » et se sont mis d'accord pour coopérer « *sur la base de l'égalité, du respect mutuel, de la non-intervention dans leurs affaires intérieures respectives, et de l'avantage réciproque* », a-t-il ajouté. « *Nous tenons à réaffirmer notre bonne volonté dans le resserrement et le développement des relations de coopération avec la France* », a conclu M. Trinh.

Dans sa réponse, M. de Guiringaud a souhaité que « *toutes les nations du Sud-Est asiatique puissent bénéficier d'un climat de paix, dans le respect mutuel de leur indépendance, de leur intégrité territoriale, de leur entière souveraineté, à l'abri d'ingérences indues de puissances extérieures, afin qu'elles puissent mettre en commun leurs efforts pour relever le défi du développement* ».

Le ministre français a réaffirmé que sa visite était placée « *sous le signe de l'amitié fondée sur des sentiments d'estime réciproque* » et s'inscrivait « *dans le cadre de l'action entreprise par les deux gouvernements décidés à édifier les relations franco-vietnamiennes sur des bases nouvelles* ». L'effort de reconstruction et de développement du Vietnam offre de nombreuses possibilités de coopération, a ajouté M. de Guiringaud. « *La France, pour sa part, a déjà démontré qu'elle était disposée, dans la mesure de ses moyens, à contribuer à cet effort. Déjà une coopération mutuellement profitable s'est amorcée dans divers domaines. Sans doute pourrait-elle s'étendre et se développer. Tel est du moins notre souhait* », a-t-il conclu.

M. de Guiringaud devait, ce jeudi, visiter le mausolée de Ho Chi Minh, s'entretenir avec M. Trinh et être reçu en audience par M. Truong Chinh, « *numéro deux* » du P.C.V. et président de l'Assemblée. Celui-ci ne reçoit habituellement que des délégations parlementaires ou de « *partis frères* ». Le ministre français doit quitter Hanoï vendredi matin, pour gagner Djakarta, via Bangkok et Singapour. — *(A.F.P.)*

● *M. Pham Van Dong*, premier ministre vietnamien, est arrivé, mercredi 6 septembre, en visite officielle à Bangkok, où il a eu un premier entretien de deux heures avec son collègue thaïlandais, le général Kriangsak. M. Dong doit rester cinq jours en Thaïlande. — *(Reuter.)*

● *M. Nguyen Huu Tho*, vice-président de la République et ancien président du F.N.L. sud-vietnamien, a quitté Hanoï mardi 5 septembre pour se rendre en visite officielle dans plusieurs pays africains, dont la Guinée, la Guinée-Bissau et la République du Cap-Vert. — *(A.F.P.)*

### Malgré le traité signé entre la Chine et le Japon

### M. KOSSYGUINE SOUHAITE LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION SOVIÉTO-NIPPONE

*(De notre correspondant.)*

Moscou. — Recevant, mardi 6 septembre, une délégation de parlementaires japonais conduite par le président de la commission du budget de la Chambre des représentants, qui fait une visite officielle en Union soviétique, M. Alexis Kossyguine a déclaré : « *Le développement des rapports d'amitié et de coopération avec les autres pays, notamment avec le Japon, est l'une des constantes de la politique étrangère de l'Union soviétique dans la mesure où cela contribue à consolider la paix, la sécurité des peuples et ne nuit pas à des pays tiers.* » M. Kossyguine a cependant critiqué le traité récemment signé entre la Chine et le Japon. « *Ce traité*, a-t-il dit, *vise l'Union soviétique et les autres pays attachés à la paix qui s'opposent activement à la politique hégémoniste de Pékin.* »

Le chef du gouvernement soviétique a une nouvelle fois déclaré que le gouvernement japonais ne serait pas jugé sur ses déclarations favorables au renforcement des rapports avec l'U.R.S.S., mais sur ses actions concrètes. — D. V.

# DIPLOMATIE

## NOMINATION D'AMBASSADEURS

● **M. Louis Moreau au Bangladesh.**

● **M. Henri Dumont au Soudan.**

M. Louis Moreau a été nommé ambassadeur au Bengladesh, en remplacement de M. Robert Duvauchelle et M. Henri Dumont a été nommé ambassadeur au Soudan en remplacement de M. Jean-Pierre Campredon.

[Né en 1922, ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Moreau a fait partie des services outre-mer (1948-1954), puis du ministère des Etats associés (1954-1955) avant d'être en poste à Hanoï (1955-1958). Il a ensuite été en poste à Tunis (1958-1960), à l'administration centrale (1960-1963), et à New-Delhi (1963-1967). En 1968, il est revenu à l'administration centrale, au secteur Asie-Océanie dont il était sous-directeur.]

[M. Dumont, né en 1923, est licencié en droit et diplômé de l'Ecole des sciences politiques. Il a été successivement en poste à Changhaï (1946-1948), à Istanbul (1949-1950), à New-Delhi (1950-1954), à Buenos-Aires (1955-1956), puis consul général à Bombay (1956-1962) et à San-Juan-de-Porto-Rico (1963-1966). Nommé à Vienne (1966-1970), il est revenu à l'administration centrale de 1970 à 1974.

● *M. Giscard d'Estaing* se rendra prochainement, probablement dans le courant de septembre, en Pologne, en visite privée. Le président de la République a déjà fait une visite de ce type en Pologne en octobre 1976.

M. Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (communiste), a fait allusion, mercredi 6 septembre, à ce voyage en rappelant, dans un entretien avec des journalistes, que la France et la Pologne avaient des liens « *particulièrement étroits* ».

## LE VOYAGE DE M. ADOLFO SUAREZ A CUBA

### Le chef du gouvernement espagnol s'entretiendra avec M. Fidel Castro à La Havane

De notre correspondant

Madrid. — Une « première » : le voyage de M. Adolfo Suarez à Cuba. Le chef du gouvernement madrilène est parti le mercredi 6 septembre pour Caracas, d'où il se rendra, le samedi 9, à La Havane. Accompagné de son ministre des affaires étrangères, M. Marcelino Oreja, il passera deux jours dans la capitale cubaine.

Malgré les liens étroits que l'Espagne a toujours gardés avec son ancienne colonie, même après l'embargo décrété par les Etats-Unis, aucune personnalité de premier plan n'était allée à La Havane ces vingt dernières années.

L'Afrique, l'Amérique latine, seront quelques-uns des thèmes de discussion entre les deux chefs de gouvernement. A ce sujet, M. Giulio Andreotti, premier ministre italien, a déclaré au cours de la visite qu'il vient de faire à Madrid que M. Suarez avait des « *possibilités de dialogue exceptionnelles* » avec le dirigeant cubain. Le régime castriste n'oublie pas, en effet, que la coopération de l'Espagne ne lui a pas manqué dans les heures difficiles. Madrid n'a jamais abandonné sa liaison aérienne régulière avec La Havane et les bateaux espagnols n'ont pas cessé de décharger des marchandises dans les ports cubains, au risque, pour leurs propriétaires, de figurer sur la liste noire des entreprises américaines.

Aujourd'hui, l'Espagne est, en dehors du bloc socialiste, le premier partenaire commercial des Cubains et le pays qui leur apporte le plus de devises convertibles. Avec l'accord commercial de 1974, elle s'est engagée à leur acheter du sucre à des quantités et des prix garantis, et elle leur vend en échange du matériel de transport, des machines agricoles et des fertilisants. Mais comme elle est devenue elle-même productrice de sucre (assez pour satisfaire ses besoins), elle souhaite diminuer et espacer ses achats et payer des prix qui correspondent davantage aux cours mondiaux, lesquels ont beaucoup baissé ces dernières années. Les Espagnols pensent qu'un nouvel accord commercial est possible s'ils accordent aux Cubains les crédits dont ils ont besoin.

A Caracas, un projet à l'étude depuis longtemps pourrait se concrétiser : un accord entre le Venezuela, Cuba, l'U.R.S.S. et l'Espagne, pour la vente et l'achat de pétrole. Le pétrole russe irait à l'Espagne plutôt qu'à Cuba, qui serait approvisionné avec du brut vénézuélien. Les fournitures de carburant seraient assurées en fonction de critères géographiques et non politiques, ce qui permettrait de réduire les temps, donc les coûts de transport.

C'est une autre première — celle-là plus discrète — que M. Giulio Andreotti a faite en se rendant à Madrid les 5 et 6 septembre. Aucun autre chef de gouvernement italien n'était allé en visite officielle dans la capitale espagnole. Les conversations entre M. Suarez et M. Andreotti ont surtout permis au dirigeant espagnol d'obtenir publiquement de son collègue italien un appui sans réserve à la candidature de l'Espagne au Marché commun.

CHARLES VANHECKE.

# A TRAVERS LE MONDE

## Chine

● PEKIN DENONCERA UNILATERALEMENT LE TRAITE SINO-SOVIETIQUE d'« *amitié, d'alliance et d'aide mutuelle* » avant le mois d'avril 1979, a déclaré, mercredi 6 septembre, M. Teng Hsiao-ping, cité par l'agence japonaise Kyodo. Ce traité avait été conclu pour trente ans en 1950. — *(A.F.P.)*

## Guinée

● LE GENERAL OLUSEGUN OBASANJO, chef du gouvernement fédéral nigérian, est arrivé mercredi 6 septembre à Conakry, pour une visite officielle de trois jours en Guinée. Le général Obasanjo doit se rendre ensuite au Togo et au Bénin, tous deux également membres de la Communauté économique de l'Afrique occidentale. — *(Reuter.)*

## Italie

● LE PHYSICIEN BRUNO PONTECORVO est revenu en Italie le 6 août après vingt-huit ans d'absence pour participer à un congrès scientifique (*le Monde* du 24 août). Il a affirmé « *n'avoir jamais travaillé ni à la bombe atomique ni à celle à hydrogène ni à tout autre bombe, que ce soit en Occident, en U.R.S.S. ou en Chine* ». — *(A.F.P.)*

## Maroc

● UNE MISSION PARLEMENTAIRE FRANÇAISE, en visite au Maroc depuis lundi, a été reçue mercredi 6 septembre par le roi Hassan II au palais de Skhirat, près de Rabat. Le chef de la délégation, M. Henri Torre, député U.D.F. de l'Ardèche, a indiqué, à l'issue de l'audience, que les entretiens avaient porté sur l'ensemble des relations économiques franco-marocaines ainsi que sur les perspectives d'élargissement de la Communauté économique européenne qui préoccupe le Maroc. — *(A.F.P.)*

## Rhodésie

● M. DAVID OWEN, secrétaire au Foreign Office, a, mercredi 6 septembre, dans un appel à la conciliation lancé à Londres, demandé aux chefs des forces nationalistes, à défaut d'un cessez-le-feu immédiat, de donner l'ordre aux maquisards de mettre fin aux meurtres de civils.

D'autre part, à Genève, le conseil œcuménique des Eglises, qui, le mois dernier, avait fait don de 85 000 dollars au Front patriotique rhodésien, a déclaré mercredi qu'il « *déplorait profondément* » que des maquisards du Front aient abattu l'avion qui s'est écrasé dimanche au nord de la Rhodésie avec cinquante-six personnes à bord. — *(A.F.P., Reuter.)*

## R.D.A.

● SIX REDACTEURS ET IMPRIMEURS du journal *Lausitzer Rundschau*, édité à Cottens, ont été arrêtés par les services secrets est-allemands pour avoir publié un discours du chef de l'Etat et du P.C. est-allemand, M. Eirch Honecker, en l'assortissant de commentaires personnels, affirme l'hebdomadaire *Stern*, de Hambourg. Ils auraient ajouté à la suite d'un discours qui vantait les réalisations de l'Etat socialiste la phrase : « *Vous avez échoué dans le passé, vous échouerez dans l'avenir.* » — (A.F.P.)

INDE :

# INDE : le Ladakh sort lentement de son isolement

De notre envoyée spéciale NICOLE BERNHEIM

Leh. — Ici, le voyageur est souvent réveillé en sursaut, à l'aube, par une bordée de détonations sourdes. Ce n'est que la dynamite que les Ladakhis ont appris, ces derniers temps, à manier avec plus de dextérité que la pelle et la pioche.

Le Ladakh indien province nord de l'Etat de Jammu et du Cachemire, entre l'Aksai-Chin, occupé par les Chinois depuis 1962, et le Baltistan, occupé par les Pakistanais, a été ouvert aux étrangers par le gouvernement indien en 1974. Cette initiative, en principe destinée à promouvoir le tourisme dans une région aux paysages spectaculaires et d'un grand intérêt culturel, avait peut-être aussi un arrière-plan politique : la saison des voyages est courte sur ces contreforts de l'Himalaya — de juin à septembre, — et l'avantage économique que Srinagar peut en retirer ne doit pas peser grand-chose au regard de l'importance que revêt, pour New-Delhi, la présence, sur un sol convoité par deux voisins aux dents longues, de plusieurs centaines d'Européens, d'Américains ou d'Australiens.

L'armée indienne est omniprésente : sa discipline et sa tenue impeccables tranchent dans cette région déshéritée, aux déserts escarpés, parsemés, çà et là, d'oasis à la population misérable (1). Selon les statistiques officielles, il y aurait quarante-cinq mille hommes en garnison au Ladakh qui ne compte guère qu'une centaine de milliers d'habitants. La base terrestre et aérienne de Leh occupe à elle seule une bonne partie de la vaste plaine de l'Indus qui abrite la petite capitale (huit mille habitants) de la province. A 100 kilomètres au nord, c'est le col du Karakoram et, au-delà, le Tibet occupé par les Chinois.

La « plus haute route du monde », qui culminera à 5 000 mètres, prend le départ sur la base de Leh aux abords strictement interdits. Elle ira un jour jusqu'à la frontière, mais, pour l'instant, elle n'est longue que d'une dizaine de kilomètres.

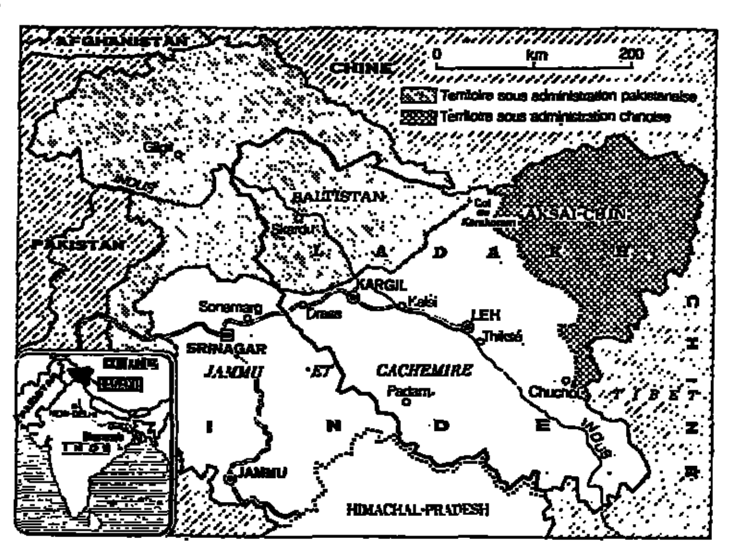
Bouddhistes ou, plus rarement, musulmans, les Ladakhis n'éprouvent — c'est évident — qu'une sympathie très relative à l'égard des Cachemiris qu'ils accusent de monopoliser les postes officiels et, depuis peu, le fructueux commerce des articles touristiques à Leh.

Le lama Bakula, qui a longtemps fait figure d'homme fort de la région, a été battu aux dernières élections. Membre du parti du Congrès, il représentait depuis 1948 le Ladakh au Parlement indien, qui ne compte donc plus qu'un seul élu de la province : la reine du Ladakh, la « gyalmo ». Le lama, qui nous reçoit au monastère de Spituk dont il est le « kouchouk » (chef), n'est pas tendre pour les autorités de Srinagar. Longtemps partisan d'une autonomie du Ladakh au sein de l'Union indienne, il a maintenant renoncé à cette revendication, convaincu, assure-t-il, par les arguments de New-Delhi pour lequel la population, en majorité bouddhiste, de la province nord du Cachemire équilibre heureusement les musulmans du sud chez lesquels se manifestent quelques sympathies pour le Pakistan. Le lama, qui fut aussi ministre des affaires sociales et de la santé dans le gouvernement de Srinagar, assure que le Cachemire offre, aujourd'hui, malgré ses divergences internes, le spectacle des *« meilleures relations entre bouddhistes et musulmans de toute l'Inde »*.

Il est tout à fait favorable à l'ouverture du Ladakh au tourisme, car il ne voit pas pourquoi la région resterait, seule, coupée du reste du monde, alors que toute l'Union indienne fait un vaste effort de développement dans ce sens.

Croit-il que ce mouvement — modeste, pour l'instant, car on n'attendait guère que douze mille étrangers cet été à Leh — risque, comme certains le craignent, de porter préjudice à l'intégrité de la culture ladakhie ?

Un sourire ambigu anime un instant le masque ascétique du lama : il ne croit pas qu'il y ait un véritable risque avant une bonne quinzaine d'années. Mais il est indispensable, estime-t-il, de protéger les trésors des monastères de l'avidité des trafiquants d'œuvres d'art.




A quelque distance du centre de Leh se trouve un camp de réfugiés tibétains. Ils sont quelque quatre mille au Ladakh, dont huit cent cinquante enfants au village S.O.S. Le camp a été installé en 1962 ; les derniers réfugiés ont passé clandestinement la frontière chinoise il y a trois ans. Selon leurs récits, un certain nombre de monastères tibétains auraient été démolis, et les Tibétains — laïcs ou religieux — seraient contraints d'épouser des Chinoises.

## La diaspora tibétaine

Une photographie du dalaï-lama — avec ses lunettes de jeune dirigeant d'entreprise — trône dans les salles communes du camp de réfugiés, comme dans les monastères. Le chef spirituel de la communauté tibétaine, qui compterait cinquante-cinq mille membres en Inde et quatre-vingt-douze mille dans le reste du monde, est venu deux fois à Leh : en 1962 et en 1976. A l'inverse de ce qui se passe au Népal, les réfugiés tibétains de Leh ont refusé de prendre la nationalité de leur pays d'accueil. Le jeune enseignant qui nous reçoit nous assure que c'est la meilleure façon de préserver l'identité culturelle et religieuse de la « diaspora » tibétaine, dont la Jérusalem reste Dharmsala, résidence indienne du dalaï-lama. Mais combien de temps les enfants du village S.O.S. — presque tous orphelins, — qui apprennent avec application et discipline leurs leçons en tibétain, accepteront-ils de vivre en marge d'une région qui est, elle-même, en marge de l'Union indienne ?

A quelques kilomètres de Leh, dans la plaine désertique qui mène au monastère de Thiksé, on construit le canal qui alimentera la future centrale hydroélectrique. Dans deux ans, Leh aura l'électricité vingt-quatre heures sur vingt-quatre. En attendant, des paysans, hommes et femmes, charrient à la pelle et pour 150 roupies par mois (90 francs) les tonnes de terre qui vont faire entrer le Ladakh dans le vingtième siècle.

Pour l'instant, il faut encore deux jours de route pour aller de Srinagar à Leh. Les avions sont réservés aux militaires, mais on dit que, l'année prochaine, il y aurait une liaison aérienne civile.

L'année prochaine, les huit rédacteurs qui assurent, de Srinagar, les émissions de Radio-Leh, s'installeront au Ladakh, et Leh recevra par satellite les émissions de télévision de New-Delhi, ainsi que celles de Tachkent et de Pékin — qui inondent déjà la région de programmes de radio en tibétain, langue que la plupart des Ladakhis comprennent.

M. Akbar Allchabad, « *assistant deputy commissionner* », autant dire sous-préfet de Leh, est un pur Ladakhi. Comme son collègue et compatriote M. Naran Dace, directeur de l'information, il a lu Maupassant, Alexandre Dumas, Victor Hugo, Bertrand Russel et Gorki. Selon lui, *« les Ladakhis et les Cachemiris, c'est tout à fait comme les Belges et les Français... »*

Le Ladakhi moyen paraît tout aussi décontracté devant l'« invasion » étrangère. Les marchands de bijoux et d'objets plus ou moins rituels qui attendent le chaland, assis par terre dans la grand-rue de Leh, traitent d'égal à égal avec ces touristes venus de pays dont ils n'ont, souvent, jamais entendu parler. Pauvres comme Job, dépenaillés, mais humoristes, les paysans qu'on rencontre sur la route et aux abords des monastères considèrent avec quelque ironie ces nouveaux venus accoutrés d'une façon incroyable.

Dans la plupart des agglomérations, les autorités ont installé à la maison communale un poste de radio à transistors qui fait parvenir à ces paysans, pour la plupart illettrés, les nouvelles du monde. L'année prochaine, les maisons communales seront équipées d'un récepteur de télévision.

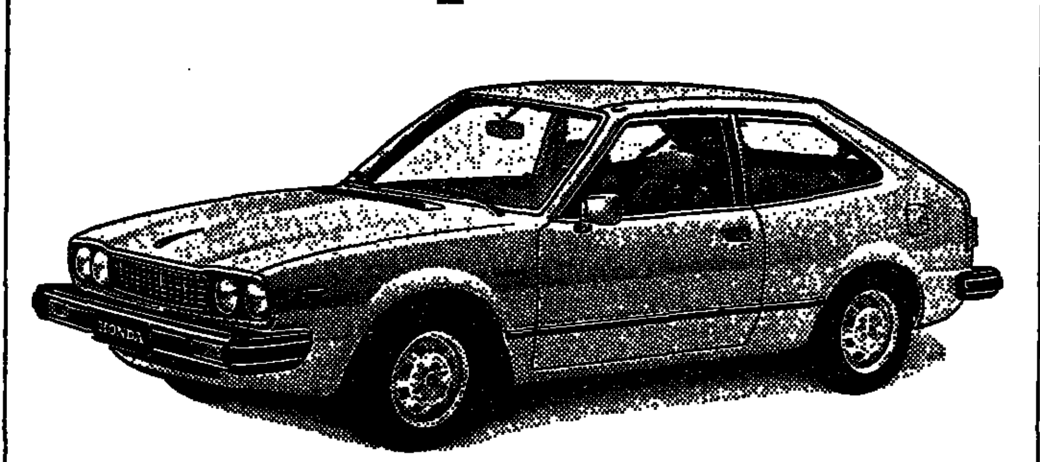
Très attachés à leurs traditions culturelles et religieuses, les Ladakhis paraissent tout à fait capables de résister à la machine touristique. D'ailleurs, ce ne sont pas ces étrangers rougeauds qui font rêver la jeune génération, mais les militaires indiens, avec leurs uniformes impeccables, leur solde régulière et leur beau matériel tout neuf.

(1) Selon les dernières statistiques officielles, le Ladakh ne comportait en 1971 que 0,17 % de terres cultivées, 12,70 % de la population seulement savait lire et écrire ; le taux de mortalité infantile était de 82,23 %.







# EUROPE

# LA VIE RELIGIEUSE EN U.R.S.S.

## II. — « Les croyants ne font pas de politique »

**L'Eglise orthodoxe russe connaît une existence précaire (« le Monde » du 7 septembre), fondée à la fois sur la docilité de sa hiérarchie à l'égard du régime et le nombre de ses fidèles, qui constituent une Eglise plus célébrante que militante. Si l'Islam, deuxième religion du pays, paraît florissant, c'est que lui aussi a su composer avec les dirigeants soviétiques. Mais, à côté des croyants qui acceptent de devenir des instruments politiques, il ne faut pas sous-estimer les dissidents, qui préparent la résurrection de la Russie religieuse.**

De notre envoyé spécial ALAIN WOODROW

Tachkent. — La capitale de l'Ouzbékistan — une des quinze républiques fédérales qui constituent l'Union soviétique — est une immense oasis au milieu du désert, une ville disséminée dans un jardin de roses et de verdur où l'eau coule en abondance. Détruite en grande partie par un tremblement de terre en avril 1966, Tachkent est aujourd'hui une ville nouvelle en pleine expansion, un chantier permanent hérissé de grues et d'échafaudages.

Pour les deux millions d'habitants de la région de Tachkent, dont 70 % sont musulmans, il y a douze mosquées, quatre églises orthodoxes une église baptiste, une église adventiste et deux synagogues.

En quittant le centre de la ville vers le nord-est, on débouche dans un quartier très différent des autres. L'architecture moderne, où la lourdeur soviétique l'emporte sur quelques fantaisies orientales, cède la place à des maisons basses. Les ruelles serpentent comme des ruisseaux de montagne et semblent converger sur un bâtiment plus haut que les autres au centre de la vieille ville : le minaret de la mosquée Tillia Cheikh. Selon la tradition, la coupole de la médersa Barakkhana, située en face, aurait abrité pendant un certain temps un cheveu du prophète Mahomet.

Barakkhana est une capitale dans la capitale, en quelque sorte, car c'est le centre islamique de l'Orient soviétique. Là se trouve la direction des affaires musulmanes de l'Asie centrale et du Kazakhstan, l'une des quatre directions existantes en U.R.S.S., à la tête de laquelle est le mufti Zyavoutdinkhan Ibn Ichan Babakhan, dont l'autorité s'exerce sur cinq républiques d'Asie centrale : Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizie et Turkménie.

Il y a 50 à 70 millions de musulmans en U.R.S.S. — on n'a jamais opéré de recensement précis, — et l'Islam est la deuxième religion en importance, après le christianisme. La grande majorité des musulmans de l'Orient soviétique appartiennent à la branche sunnite de l'Islam. Le décret signé par Lénine, le 23 janvier 1918, sur *« la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et de l'école de l'Eglise »*, a placé toutes les religions à égalité devant la loi, alors que, auparavant, l'Eglise orthodoxe prédominait. D'ailleurs, les musulmans, ainsi que certains dirigeants protestants, ne cessent d'exprimer leur reconnaissance au pouvoir soviétique pour les avoir soustraits à la *« persécution tsariste »*.

### « Le dévouement à la patrie et la foi en Allah »

L'allégeance des chefs religieux aux autorités communistes prend parfois des proportions étonnantes. Si M. Bytchkov, secrétaire général de l'Union des baptistes évangéliques de l'Union soviétique, peut dire, avec le sourire : *« Nous pensons que le Christ aime mieux le socialisme que le capitalisme »*, M. Youssoupkhan Chakir, vice-président de la direction spirituelle des musulmans de l'Asie centrale, lui, va beaucoup plus loin.

*« Les musulmans de l'U.R.S.S. peuvent participer à l'édification de la société nouvelle*, nous a-t-il dit. *Leur foi en Allah le tout-puissant ne leur empêche pas et ne leur défend pas d'être porteurs de la culture socialiste. »* Et dans un livre publié à Moscou sur *les Musulmans en Union soviétique*, M. Abdoulla Vakhab écrit : *« La participation à la construction de la société socialiste n'empêche pas les fidèles de suivre le chemin prescrit dans le Coran et la Sunna du prophète Mahomet, et l'enseignement de l'Islam exprimé par le khadis : « Le dévouement à la » patrie est partie intégrante de » la foi en Allah »*.

Le socialisme a toutefois apporté des changements importants dans la vie musulmane traditionnelle. La polygamie est interdite, et la femme jouit des mêmes droits que l'homme, notamment du droit à l'instruction et au travail. Les femmes ne portent plus la *parandja* (voile) depuis la révolution, et le mufti Babakhan a dû expliquer dans une *fatva* (commentaire des questions religieuses) que cette coutume, à laquelle on ne trouve aucune allusion directe ni dans le Coran ni dans les autres livres saints, doit être abandonnée.

Le grand mufti multiplie les déclarations sur la liberté religieuse dans son pays. *« Les croyants accomplissent librement et sans aucune persécution leurs obligations religieuses. Croire ou ne pas croire est une affaire personnelle de chaque citoyen. »*

Ce que le mufti omet de préciser, cependant, c'est que la religion ne peut pas être enseignée en public — en dehors des familles ou de la mosquée — que les jeunes musulmans pratiquants ne peuvent pas faire partie du mouvement des komsomol (jeunesse communiste) ; que si le Coran a été réédité six fois depuis 1956, c'était chaque fois en arabe, langue inconnue de la grande majorité du peuple, alors que la dernière traduction en ouzbèque date d'avant la révolution ; que le nombre de fidèles autorisés à se rendre à La Mecque se limite à trente par an ; que la médersa de Boukhara est le seul séminaire islamique qui reste ouvert en U.R.S.S. (les deux médersas de Samarcande, qui formaient trois cents élèves pour toute l'Asie centrale, ont été fermées en 1921) et que chaque année il y a quatre cents candidats pour les vingt-cinq places disponibles...

La médersa Mir-Arab de Boukhara est destinée à la formation des serviteurs du culte. Il y a actuellement soixante-cinq élèves et la durée des études est de sept ans. Les études sont gratuites et les bourses allouées aux étudiants sont constituées par l'argent donné par les fidèles. Quelques élèves peuvent poursuivre leurs études à l'étranger, à l'université Al-Azkhar, au Caire, et à l'université Karaouine de Rabat.

*« Nous avons des relations avec tous les pays du monde islamique*, nous a dit M. Chakir, *même avec l'Arabie Saoudite, dont le régime capitaliste n'entretient pas de rapports avec le gouvernement de l'Union soviétique. Quant à nous, notre organisation ne se mêle pas de politique. »*

### La bombe à neutrons

Les croyants ne font pas de politique... mais à l'automne 1977 tous les chefs religieux ont, les uns après les autres, condamné la bombe à neutrons. Lors de son discours officiel pour le soixantième anniversaire du rétablissement du patriarcat de Moscou, le patriarche Pimène a déclaré : *« Nous rejetons résolument la mise en œuvre et la production de nouvelles armes de destruction massive, y compris la bombe à neutrons imposée aujourd'hui aux peuples de l'Europe. Le 14 décembre 1977, les chefs et les représentants des Eglises et des communautés religieuses se sont réunis à la Laure Saint-Trinité-Saint-Serge et ont condamné sa production et sa prolifération. »*

Dans la revue *les Musulmans de l'Orient soviétique*, les présidents des quatre directions spirituelles musulmanes se sont prononcés dans le même sens.

Autrement dit, les chefs religieux sont jugés utiles par les dirigeants du pays, dans la mesure où ils cautionnent leur politique et acceptent de servir d'« ambassadeurs » officieux sur la scène internationale. Plusieurs évêques orthodoxes, par exemple, occupent des postes importants dans des organisations internationales (1). Leur susceptibilité extrême devant toute critique de l'Union soviétique — comme à la conférence mondiale du Conseil œcuménique, à Nairobi — ou leur docilité outrancière envers la politique de leur gouvernement — comme les condamnations en chaîne de la bombe à neutrons par les délégués orthodoxes à la réunion des Eglises européennes à Chantilly — doivent être comprises en tenant compte de la marge de manœuvre limitée qui leur est consentie.

### « Le plus grand volcan de la chrétienté »

Dans la lutte pour leur survie, les confessions religieuses ont le choix entre la compromission et le conflit, et chacune d'entre elles est divisée par les tenants de l'une ou l'autre thèse. Pour les uns, l'essentiel est de sauvegarder l'institution à tout prix, pour servir le plus grand nombre possible de croyants. Pour les autres, la foi ne peut pas transiger avec l'athéisme ; aucune compromission n'est possible entre Dieu et César.

La première thèse est soutenue par le patriarcat de Moscou, par les directions musulmanes et par l'Union des baptistes évangéliques. Le secrétaire général de celle-ci, Mgr Bytchkov, résume sa position ainsi :

*« Nous pratiquons une compréhension évangélique du socialisme, et depuis soixante ans nous avons appris beaucoup aux athées. Ils pensaient que la religion allait disparaître, mais ils comprennent maintenant que l'Eglise est vivante et non pas anachronique. Dans le système socialiste, nous sommes d'ailleurs dispensés de bien des choses qui occupent les chrétiens occidentaux, comme les écoles, les hôpitaux, etc. Les Eglises, en Occident, sont, comme Marthe, trop affairées, tandis que les Eglises, en U.R.S.S., comme Marie, ont été ramenées à l'essentiel.*

*» Si, à l'encontre de nos frères séparés* (les baptistes dissidents), *nous refusons de violer la loi, nous n'avons pas peur des autorités. Nous insistons auprès du gouvernement et nous frappons à la porte jusqu'à ce que nos droits soient respectés. »*

La deuxième thèse est celle développée par tous les dissidents : quelques sectes musulmanes, les contestataires chrétiens, protestants et orthodoxes. Nous avons passé une soirée avec les deux prêtres orthodoxes les plus connus pour leur opposition au régime et à l'attitude conciliante montrée par certains membres de la hiérarchie.

Dimitri Doudko est un prêtre de Moscou qui a été exilé à 45 kilomètres de la capitale, dans la petite paroisse de Grebnevo, à cause de la notoriété de ses sermons « dialogués », qui attiraient les foules à l'église Saint-Nicolas (2). *« Si on accepte de se cantonner dans le service liturgique*, dit-il, *alors on peut dormir tranquille, mais si on essaie d'évangéliser la vie qui se trouve au-delà des portes de l'église, d'affronter sa foi aux problèmes de l'heure — l'athéisme, la science, la vie sociale, — alors on est harcelé jour et nuit, comme moi. J'ai été convoqué par le comité d'Etat pour les affaires religieuses, et je suis continuellement suivi de mon appartement à Moscou à ma paroisse à la campagne. »*

Il existe une Eglise clandestine, avec des prêtres et plusieurs évêques, mais le père Doudko préfère garder des liens avec l'Eglise officielle et poser ses questions gênantes publiquement, même si sa femme et ses enfants doivent en subir les conséquences. Le Père Gleb Yakounine, lui, est encore plus marginalisé, puisque le patriarche lui a interdit l'exercice de son ministère sacerdotal à la suite des lettres qu'il a envoyées, notamment au Conseil œcuménique des Eglises, pour dénoncer la persécution religieuse en U.R.S.S. Il gagne sa vie actuellement comme choriste dans une église de Moscou.

Selon lui, l'Eglise officielle est *« complètement sous la tutelle de l'Etat. Pour ce qui est de l'argent des fidèles, par exemple, l'Eglise doit tout verser dans une banque d'Etat, et c'est le comité d'Etat qui décide comment l'argent sera dépensé. La législation de 1929 en matière religieuse est très discriminatoire, mais c'est surtout contre les dissidents baptistes que se déchaîne la persécution. Au début de mai, à Rostov, deux mille baptistes ont été arrêtés. »*

Et l'avenir ? Les prêtres dissidents sont optimistes. Le Père Doudko parle des nombreux jeunes qui viennent l'écouter et de ceux qui demandent le baptême pour leurs enfants. De son côté, le Père Yakounine pense que *« le temps travaille pour nous. La haine envers la religion n'existe plus et je sens que nous sommes vraiment à l'aube de quelque chose : le processus de la résurrection de la Russie est déjà entamé et il est irréversible ! »*

Tous deux sont pleinement d'accord avec ce jugement porté par Mgr Etchegaray à son retour d'un voyage en U.R.S.S. en 1976 : *« Ce qui fait la force de l'Eglise, c'est la sérénité de ce peuple de Dieu qui renaît sans cesse de ses cendres et réussit à marquer de sa foi le quotidien le plus pollué d'athéisme militant. Personne ne soupçonne l'ampleur et l'intensité de la vie religieuse en U.R.S.S. C'est, sans nul doute, le plus grand volcan de la chrétienté. »*

**FIN**

(1) Mgr Nikodim, métropolite de Leningrad et de Novgorod, était un des présidents du Conseil œcuménique des Eglises, ainsi que président de la conférence chrétienne pour la paix ; Mgr Philarète, métropolite de Kiev et de Galich, est président du Conseil européen des Eglises.

(2) Ces entretiens de Dimitri Doudko ont été publiés sous le titre *L'espérance qui est en nous* par les Editions du Seuil, 270 p., 39 F.

---

### LES « ASSOCIATIONS RELIGIEUSES »

*En Union soviétique, les édifices religieux et les objets du culte, qui sont propriété d'Etat, sont remis aux croyants, qui doivent se constituer dans chaque localité en une « association religieuse », composée d'au moins vingt membres. Cette association doit être enregistrée, pour exister légalement, au comité d'Etat pour les affaires religieuses, qui peut refuser pour différentes raisons. Elle ne jouit d'aucune personnalité juridique.*

*Le starosta (marguillier) est un des trois membres laïques de l'organe exécutif élu au sein de l'association. Canoniquement, il est élu par l'assemblée paroissiale, présidée par le prêtre, pour être responsable de toutes les questions matérielles, au sein d'un « conseil de paroisse », élu lui aussi, et dont le prêtre, nommé par l'évêque, est président* de jure. *Depuis 1961, cependant, le prêtre est exclu de ces instances officielles. Tout droit de regard sur l'administration de la communauté et ses moyens financiers est désormais interdit aux prêtres de paroisse, qui relèvent des associations religieuses pour leur subsistance et peuvent être éloignés par elles.*

*Selon Vladimir Fouritsev, vice-président du comité d'Etat pour les affaires religieuses à Moscou, il faut quinze jours pour enregistrer une association à la demande de vingt croyants ; en fait, le processus peut durer jusqu'à six ans. Selon une loi de 1929, modifiée en 1975,* « les associations religieuses n'ont pas le droit de créer des caisses de secours ou d'assistance ou d'apporter une aide matérielle quelconque à leurs membres. Il leur est interdit d'organiser des réunions religieuses ou autres, en particulier pour les enfants ou les jeunes gens, ou des cercles d'étude, qu'ils portent sur la Bible, la littérature ou d'autres sujets. Seuls les livres indispensables à la pratique du culte peuvent se trouver dans les locaux de prière ». *De fait, tout enseignement religieux est interdit en dehors du cadre de la liturgie.*

---

## Des bouddhistes en Sibérie

De notre envoyé spécial

Oulan-Oudé. — Dans le temple peint en jaune et rouge surmonté des traditionnels toits en étages, aux arêtes courbées, une vingtaine de moines, le crâne rasé, enveloppés dans des robes safran et rouge, marmonnent les prières bouddhistes de la fête de la « Lune blanche ». Les fidèles viennent s'incliner devant une grande statue de Bouddha, au milieu de fleurs et d'objets hétéroclites, en touchant du front la vitre qui la protège. Dans le fond du temple, et sur les côtés, des paysans et des paysannes, la plupart très âgés, récitent les mêmes prières en égrenant un chapelet.

Ce temple bouddhiste est celui du « Datsan » (monastère) d'Ivolguine, à une trentaine de kilomètres d'Oulan-Oudé, capitale de la République socialiste autonome de Bouriatie. Isolé dans la steppe de Sibérie orientale, le monastère, qui compte une cinquantaine de maisons de bois, est l'un des deux derniers monastères bouddhistes de l'U.R.S.S., mais c'est le siège du chef spirituel des bouddhistes soviétiques, le Bandido Hambo Lama, Jambal Dorji Gomboiev.

Combien sont-ils en U.R.S.S., les adeptes de la religion bouddhiste ? Le Bandido Hambo Lama, président de la direction spirituelle centrale des bouddhistes de l'Union soviétique, ne le sait pas. La religion est une affaire privée, la liberté de conscience est reconnue par la Constitution, et il est donc impossible de connaître le nombre des fidèles. Son secrétaire ajoute qu'il serait même illégal de tenir des statistiques.

Le Bandido Hambo Lama s'exprime calmement, même quand les questions se veulent gênantes. Il prétend que sous le tsarisme le nombre des moines bouddhistes était plus réduit qu'aujourd'hui. Il y avait pourtant plus de vingt monastères jusqu'à l'année 1930, où pratiquement tous ont été fermés au moment de la collectivisation des terres. *« C'était un temps difficile pour notre pays*, dit le chef des bouddhistes, *la communauté des lamas n'était pas unie. Certains n'admettaient pas les changements sociaux... »*

Jambal Dorji Gomboiev, qui a aujourd'hui quatre-vingt-deux ans, a lui-même été contraint, dans les années 30, d'aller travailler dans une verrerie comme ouvrier, après avoir étudié le bouddhisme pendant dix ans dans un monastère. Ensuite, il a été envoyé au front « comme tout citoyen de ce pays ». Il a été blessé deux fois à Leningrad et à Stalingrad ; puis, après la guerre, il a pu reprendre son ministère.

En 1945, l'Etat a donné le terrain sur lequel est construit le monastère d'Ivolguine, ouvert en 1946. La communauté bouddhiste subsiste, comme de tous temps, grâce aux dons des fidèles, mais avant la révolution elle était très riche. Aujourd'hui, elle vit retirée sur elle-même, tolérée par les autorités, à condition qu'elle ne fasse pas de prosélytisme. Y a-t-il des jeunes parmi les bouddhistes soviétiques ? a-t-on demandé au Bandido Hambo Lama. *« Il y en a, mais on ne sait pas s'ils sont en majorité. »*

DANIEL VERNET.

## Grande-Bretagne

# Les milieux politiques attendent une déclaration imminente de M. Callaghan sur la date des élections

**Brighton. — La scène politique s'est brusquement déplacée du congrès des Trades Unions à Brighton à Londres, où M. Callaghan devrait annoncer, dès ce jeudi soir 7 septembre, à l'issue d'une réunion du cabinet, la date des prochaines élections générales. Dans leur majorité, les milieux politiques s'attendent que le premier ministre choisisse le 5 octobre, mais la date du 28 septembre n'est pas exclue, puisque la condition requise d'un minimum de trois semaines pour la campagne électorale serait remplie. Une minorité cependant continue de penser que M. Callaghan pourrait tout aussi bien décider d'ajourner la consultation générale au printemps prochain, comme le lui suggère un petit groupe de ses amis politiques.**

De notre envoyé spécial

En tout cas, les spéculations sur cette décision imminente ont quelque peu éclipsé les débats du congrès des TUC à Brighton, où le scénario se déroule conformément aux prévisions. Le congrès a bien rejeté mercredi, à l'unanimité, la politique des salaires du gouvernement, et notamment la limite de 5 % aux augmentations salariales dont M. Callaghan avait, la veille même, souligné la nécessité. En fait, la déception est grande chez les syndiqués, car, malgré trois années de restrictions acceptées, le chômage n'a pas diminué.

La motion de la majorité fut adoptée après un débat courtois où les dirigeants syndicalistes, à commencer par M. Murray, le secrétaire général, s'efforcèrent d'arrondir les angles en soulignant que les divergences de vues avec le gouvernement portaient sur les méthodes et non sur les objectifs, et que les syndicats se montreraient raisonnables dans les futures négociations. Il n'empêche qu'en plus du retour à la libre négociation des salaires, du rejet de toute intervention gouvernementale dans la discussion des conventions collectives, la motion recommande la semaine de travail de trente-cinq heures, l'augmentation des investissements sociaux, l'allongement des congés et d'autres mesures de nature à augmenter les coûts de production.

L'attitude du congrès des TUC est gênante pour M. Callaghan non seulement dans la mesure où elle s'oppose entièrement à la politique qu'il recommande, mais parce qu'elle entretient des doutes sur l'existence de relations « privilégiées » entre un gouvernement travailliste et les syndicats. Ainsi, l'argument qu'un succès électoral du Labour éviterait un affrontement avec le mouvement syndical perd quelque peu de son poids.

A vrai dire, les préoccupations électorales ont réduit l'intérêt du débat économique dont l'issue avait été réglée avant même l'ouverture du congrès. D'ailleurs, les dirigeants syndicalistes ont rencontré, mercredi soir, le secrétaire général et le trésorier du parti travailliste pour mettre au point la contribution financière exceptionnelle demandée aux syndicats : à savoir les deux tiers des cotisations de leurs membres. Les transporteurs envisagent une donation de 160 000 livres, les mineurs et les travailleurs municipaux de 100 000 livres chacun, les métallurgistes de 10 000 livres... Les dirigeants travaillistes espèrent réunir un peu plus de 1 million de livres, une somme nettement inférieure aux 4 500 000 livres que, selon les dirigeants travaillistes, le parti conservateur est prêt à dépenser.

Dans ce contexte, le débat sur la politique étrangère ne retiendra que partiellement l'attention des délégués, encore que plusieurs syndicats insistent pour une condamnation franche et explicite des atteintes aux droits de l'homme en Union soviétique, condamnation que jusqu'à présent la hiérarchie avait toujours voulu éviter. A noter également que pour la première fois aucune motion contestant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun n'a été déposée.

### L'embargo rhodésien violé

La fièvre politique a monté à Londres avec une mise au point de lord Thomson, ministre du Commonwealth en 1968-1969, indiquant clairement que M. Harold Wilson, alors premier ministre, avait été mis au courant des violations de l'embargo pétrolier sur la Rhodésie par les compagnies B.P. et Shell. Cette précision contredit entièrement les affirmation de Sir Harold, qui a toujours prétendu n'avoir jamais été informé ou avoir été délibérément trompé par les compagnies. L'affaire prend ainsi les dimensions d'un scandale touchant, selon l'expression du *Times*, non pas à l'intégrité de telle ou telle personnalité, mais à celle des gouvernements britanniques, puisque le gouvernement conservateur de 1970 à 1974 a, lui aussi, trompé l'opinion et le Parlement en prétendant ignorer les violations de l'embargo ou en fermant délibérément les yeux sur les infractions à la loi britannique et aux décisions des Nations unies. Dans le contexte électoral, les révélations de lord Thomson sont embarrassantes, surtout pour les travaillistes, dont les dirigeants n'avaient cessé de vanter les mérites de l'embargo et de dénoncer les défaillances des autres pays, à commencer par celles de la France.

Enfin, les milieux politiques n'ont pas été exagérément surpris par la décision de M. Steel, leader du parti libéral, de remplacer *« à titre temporaire »* M. Thorpe, son prédécesseur, comme porte-parole du parti sur les affaires étrangères. D'autre part, M. Thorpe ne participera pas à la campagne électorale, et aucun de ses amis libéraux ne l'aidera dans ses efforts pour garder son siège du Devon. Il s'agit clairement d'une *« mise en quarantaine »* de l'ancien leader, actuellement inculpé dans une affaire de mœurs, de complicité d'assassinat et d'incitation au meurtre. M. Steel a pris sa décision sous la pression d'un certain nombre de militants.

HENRI PIERRE.

## Portugal

DÉSAPPROUVANT LA POLITIQUE DE M. SOARES

# Deux anciens ministres quittent le parti socialiste

Lisbonne. — Deux importantes personnalités portugaises, M. Medeiros Ferreira et Antonio Barreto, respectivement ancien ministre des affaires étrangères et ancien ministre de l'agriculture, ont quitté le parti socialiste. Mercredi 6 septembre, ils ont accusé les dirigeants du P.S. de poursuivre une politique contraire au principe du « socialisme démocratique » et d'empêcher le dialogue au sein du parti.

De notre correspondant

Les divergences entre M. Soares et M. Ferreira étaient apparues l'été dernier. L'ancien chef de la diplomatie portugaise s'était alors plaint de certaines « activités parallèles » menées dans son ministère par des éléments du P.S. proches du premier ministre de l'époque. Cela aurait été le cas, notamment, à propos du voyage en Angola de MM. Campinos et Alegre, chargés d'enquêter auprès du gouvernement de Luanda sur les possibilités de rapprochement entre le Portugal et son ancienne colonie africaine. Une telle mission a provoqué la démission du ministre, au mois d'octobre 1977.

M. Barreto, quant à lui, s'est vu accusé par M. Soares, lors de la discussion, à l'Assemblée, du programme du deuxième gouvernement constitutionnel, en février 1978, d'avoir souvent fait appel aux forces de police pour résoudre les problèmes de l'Alentejo. Quelques mois auparavant, il avait réussi pourtant à mobiliser tout l'appareil du P.S. autour d'un projet de loi sur la réforme agraire approuvée en juillet 1977 et qui, selon le P.C.P., serait destinée à liquider les *« conquêtes de la révolution »* dans le domaine agricole.

Très réservés par rapport à l'alliance P.S.-C.D.S., MM. Barreto et Ferreira ont dénoncé depuis les plus proches collaborateurs de M. Soares qui seraient, d'après eux, en train d'acheminer le P.S. vers une « voie sans issue ». Favorables à l'accroissement du pouvoir du président de la République, ils se sont insurgés contre l'attitude adoptée par M. Soares à l'égard du général Eanes.

Malgré les tentatives des dirigeants du P.S. de minimiser l'importance de cette affaire, le départ de ces deux personnalités peut provoquer des remous, en particulier dans les secteurs les plus modérés du P.S., au moment même où tous les partis politiques s'apprêtent à se prononcer sur le sort du gouvernement de M. Nobre da Costa, dont le programme est soumis à l'Assemblée, jeudi 7 septembre.

### Le P.S. consulte les autres partis

Sortant d'un silence qui durait depuis environ trois semaines, le secrétaire général du P.S. a invité les autres partis représentés à la Chambre à des conversations bilatérales sur la situation actuelle.

Le P.S.D. et le P.C.P. ont immédiatement donné une réponse positive et, par la suite, le C.D.S. a accepté cette suggestion. Ainsi une délégation socialiste, dirigée par M. Soares, a reçu à tour de rôle les représentants des trois autres formations. *« Ces réunions ont été très positives »*, a estimé le leader du P.S. D'après lui, aucun parti ne soutiendrait *« du moins activement »*, le gouvernement d'indépendants de M. Nobre da Costa. *« Il s'agit d'un cabinet incapable de résoudre la crise, nuisible à la démocratie et constitué uniquement en raison de circonstances fortuites »*, a ajouté M. Soares. *« Aussi, il faudra retrouver une solution parlementaire dans un délai de un ou deux mois, si l'on veut éviter des élections anticipées. »*

Mercredi 6 septembre, la Chambre a approuvé les principes d'une nouvelle loi électorale. Tous les partis ont présenté des projets, mais seuls les textes venant des groupes de gauche ont été pris en considération. Une commission de l'Assemblée devra faire la synthèse des documents approuvés. Contrairement à ce que voulaient les centristes et les sociaux-démocrates, les abstentionnistes ne seront pas frappés d'amendes : le P.S.D. et le C.D.S. craignent, en effet, qu'un pourcentage trop élevé d'abstentions ne bénéficie aux partis de gauche.

Autre disposition : le nombre de députés représentant les émigrés ne sera pas accru, comme le souhaitaient les conservateurs. Socialistes et communistes s'y sont opposés ; ils estiment que les émigrés sont plus que d'autres perméables à la propagande de la droite.

JOSÉ REBELO.

## Allemagne fédérale

# Le terroriste le plus recherché est tué par la police

De notre correspondant

Bonn. — La police ouest-allemande a tué, mercredi soir 6 septembre, dans un restaurant chinois du centre de Düsseldorf, l'un des extrémistes les plus recherchés depuis la fin de l'affaire Schleyer, Willy Peter Stoll (vingt-huit ans).

Cet ancien collaborateur de Me Klaus Croissant, l'ex-avocat d'Andreas Baader, fondateur de la Fraction armée rouge, était considéré depuis son passage dans la clandestinité, après 1975, comme l'un des éléments les plus dangereux de la nouvelle génération du terrorisme. Il est soupçonné d'avoir participé à tous les attentats sanglants que l'Allemagne a connus au cours de l'année 1977 : les meurtres du procureur général fédéral Siegfried Buback et du banquier Jurgen Ponto, l'enlèvement, il y a un an, de Hanns Martin Schleyer et son « exécution ».

Sa tête était, depuis la fin de l'année dernière, mise à prix 50 000 marks. Au lendemain de l'anniversaire de l'enlèvement de Schleyer, il a été reconnu par un serveur du restaurant chinois où il dînait. Ce dernier a immédiatement prévenu la police. Deux officiers se sont rendus dans l'établissement et Stoll a, semble-t-il, tenté de sortir son arme à leur entrée. Il n'a cependant pas eu le temps de faire feu, les policiers ayant été plus rapides. L'extrémiste a été grièvement blessé et devait décéder quelque temps après.

Aussitôt, la police lançait une vaste chasse à l'homme afin de retrouver les deux compagnons de Stoll, Adelheid Schulz (vingt-trois ans) et Christian Klar (vingt-six ans). Tous trois avaient échappé il y a exactement un mois aux fonctionnaires de l'Office fédéral de la police criminelle (B.K.A.) en Hesse, après avoir survolé le territoire en hélicoptère pour préparer de nouveaux attentats (*le Monde* du 24 août).

Willy Peter Stoll est le plus dangereux des terroristes arrêtés depuis un an. Auparavant, le B.K.A. avait enregistré toute une série de succès avec les polices étrangères, en Suisse, aux Pays-Bas, à Paris, à Zagreb et en Bulgarie où ont été arrêtés quatorze « grands » de la scène terroriste. Ces succès avaient été mis au compte de la *Ziel fahndung*, la poursuite ponctuelle systématique par le B.K.A. des extrémistes les plus dangereux à travers le monde. Willy Peter Stoll et ses deux compagnons avaient pour leur part réussi à échapper à cette vaste poursuite et à regagner le territoire allemand. Et c'est finalement une autre méthode du B.K.A. qui a permis le « succès » de mercredi soir : l'appel à la coopération de toute la population dans la lutte antiterroriste.

*(Intérim.)*

## Chypre

### LA VISITE D'UN ENVOYÉ DE WASHINGTON EST JUGÉE « TRÈS SUSPECTE ET ÉNIGMATIQUE »

Nicosie *(A.F.P.)*. — M. Matthews Nimetz, conseiller au département d'Etat, vient de faire à Chypre une visite qualifiée de *« très suspecte et énigmatique »* par les milieux gouvernementaux de Nicosie, qui indiquent qu'il *« n'a pas formulé la moindre suggestion ou idée à propos du problème de Chypre »*.

Après avoir rencontré M. Spyros Kyprianou, président de la République, et M. Nicos Rolandis, ministre des affaires étrangères, le diplomate américain devait dire qu'il n'était *« pas venu formuler des suggestions ni donner des conseils »*, mais rassembler les éléments d'un rapport à son gouvernement.

Il s'est rendu le 6 septembre dans le secteur turc, pour s'y entretenir avec M. Rauf Denktash, leader de la communauté chypriote turque. Il a jugé *« très constructives »* les propositions turques concernant Varosha (faubourg de Famagouste).

MM. Kyprianou et Rolandis ont insisté auprès de M. Nimetz sur le fait que *« les pourparlers intercommunautaires ne pourraient reprendre si la partie turque ne présentait pas de nouvelles propositions raisonnables »*.

On indique enfin à Nicosie que le président Kyprianou attend que soit fixée la date de la visite officielle qu'il a accepté de faire en U.R.S.S., et qu'il aurait l'intention de demander *« l'assistance concrète de l'Union soviétique pour la délivrance de Chypre »*.

Le Monde

# politique

## L'ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DE LA SEIZIÈME CIRCONSCRIPTION DE PARIS

# Que seront les scores respectifs du P.C. et du P.S. ?

**Le refus opposé par le P.C. mardi 5 septembre au cours d'une conférence de presse, à l'offre de candidature unique faite par le P.S. (nos dernières éditions datées 6 septembre), confirme que le scrutin du 24 septembre prochain dans la 16e circonscription de Paris (quatorzième arrondissement, partie Plaisance) vaudra par les scores respectifs du P.C. et du P.S. autant que par son résultat final. Les communistes considèrent en effet que cette élection doit leur permettre de redevenir le premier parti de gauche dans cette circonscription. Les socialistes, qui entendent conserver leur avantage, font une campagne unitaire, malgré l'échec de leur proposition et la présence d'un candidat M.R.G. annoncée mardi 5 septembre.**

**Convaincu que cette « bataille dans la bataille » doit lui profiter, M. Christian de La Malène (R.P.R.), dont l'invalidation par le Conseil constitutionnel a provoqué ce scrutin, s'efforce de mobiliser l'électorat de toute la majorité, dont il est le candidat unique. Onze autres candidats se disputent les suffrages des électeurs, parmi lesquels deux écologistes.**

Au mois de mars dernier, Mme Edwige Avice, candidate du P.S., avait frôlé la victoire (1) après avoir au premier tour devancé la candidate communiste de 524 voix. Voix obtenues « *à la faveur de la confusion, des illusions que l'attitude du parti socialiste a pu développer chez certains électeurs en mars 1978* », selon Mme Rolande Perlican, sénateur de Paris et candidate du P.C. De cette analyse découle à la fois l'objectif et le thème de la campagne du P.C. L'objectif est d' « *inverser les choses* » et de rendre au parti « *sa place de premier parti de gauche* » ; il faut pour cela accréditer l'idée que la candidate communiste est, selon l'expression de M. Henri Fiszbin, secrétaire de la fédération de Paris, « *la meilleure chance de renforcer la gauche et donc de battre la droite* ». Plus que jamais le P.C. paraît décidé à convaincre les électeurs de gauche de la responsabilité du P.S. dans la rupture de l'union de la gauche et du « *virage à droite* » de celui-ci.

Le P.C. en veut notamment pour preuve le comportement de M. Robert Fabre.

Dans ces conditions, le refus opposé par la fédération parisienne du P.C. à la proposition socialiste tendant à faire de Mme Avice la candidate unique de la gauche n'est guère étonnant. Celle-ci a cependant décidé de placer sa campagne « *sous le double thème de la dénonciation de la politique du pouvoir et de la relance de l'union de la gauche* ».

### L'U.D.F. « unitaire »

Plus surprenante est la candidature de M. Francis Szpiner au nom du M.R.G. Il est vrai qu'il existe depuis les élections sénatoriales de 1977 un contentieux entre les fédérations parisiennes du M.R.G. et du P.S., la première reprochant à la seconde d'une part de ne pas avoir tenu ses engagements (aux termes desquels cette circonscription aurait dû revenir selon le M.R.G. à un radical de gauche) et, d'autre part, d'être dans sa majorité de tendance CERES. De leur côté, les dirigeants de la fédération socialiste laissent entendre volontiers qu'ils tiennent le M.R.G. dans la capitale pour une quantité d'autant plus négligeable que les amis de M. Pierre Mattei sont plus proches de M. Jacques Maroselli que de M. Michel Crépeau. « *Ne pas être l'esclave du P.S.* », tel est le leitmotiv de la fédération que dirige M. Mattei. C'est donc pour affirmer « *l'autonomie du parti* » que M. Szpiner a été désigné, sans que le bureau national du M.R.G. se soit prononcé. Ce faisant, les radicaux de gauche parisiens ont conscience qu'ils peuvent priver Mme Avice de voix décisives, mais ils espèrent aussi, en invoquant le rapprochement opéré entre l'Elysée et M. Fabre, séduire des électeurs U.D.F. déçus par l'absence d'un candidat centriste et peu enclins, la crainte d'une victoire du programme commun étant passée, à voter pour M. de la Malène.

Le premier adjoint au maire est, en effet, le seul candidat de la majorité (*le Monde* du 1er septembre). L'U.D.F. avait un instant envisagé de lui opposer un candidat (2). Tel était le désir des fédérations parisiennes des partis qui composent l'U.D.F. Celles-ci avançaient deux raisons de « *répliquer* » au R.P.R. La première était que M. Jacques Chirac avait omis de répondre à la lettre de M. Jean Lecanuet en date du 20 juillet dernier lui proposant de présenter des candidats uniques à l'occasion des élections législatives partielles. La seconde raison était l'investiture accordée à M. Tuaillon contre M. Deprez dans la quatrième circonscription du Pas-de-Calais et le soutien donné à M. Huriet contre M. Jean-Jacques Servan-Schreiber dans la première circonscription de Meurthe-et-Moselle. Ces considérations n'ont pas été retenues par les instances dirigeantes de l'U.D.F., qui ont préféré adopter, dans cette circonscription, une attitude unitaire pour mieux souligner que le R.P.R. s'est abstenu d'observer un comportement analogue.

M. de La Malène considère que, le soutien officiel de l'U.D.F. lui étant acquis, il lui faut résoudre un problème de participation. Il affirme : « *Il ne serait pas bon qu'une participation insuffisante renverse une volonté démocratique affirmée.* » Car il ne fait aucun doute pour lui que la circonscription reste, malgré un renouvellement important de la population, acquise à la majorité.

Enfin, M. de La Malène est convaincu que les motivations du Conseil constitutionnel « *sont sans fondement* » ; il affirme avoir reçu des lettres de protestation émanant d'électeurs résidant au Gabon. (Le Conseil constitutionnel a jugé que quarante-quatre inscriptions et votes par procuration de Français résidant au Gabon devaient être tenus pour nuls.) Mais les adversaires de M. de La Malène entendent faire des motifs de l'invalidation l'un des thèmes de leur campagne électorale.

### Un arrondissement qui évolue

Celle-ci sera également consacrée aux questions locales. Ainsi Mme Edwige Avice a le sentiment d'être pour la population de cette circonscription « *un dernier recours face à la politique de rénovation et d'expulsions que symbolise M. de La Malène* ». Il est vrai que cette circonscription se trouve dans l'un des arrondissements où l'on constate avec le plus de netteté les transformations sociologiques consécutives aux aménagements engagés depuis 1958. Ces bouleversements favorables à la majorité sont marqués par une réelle déprolétarisation et par un gonflement à la fois des professions libérales, des catégories aisées, et du nombre des travailleurs immigrés, qui ne votent pas.

Le quatorzième arrondissement a d'ailleurs été l'un des premiers à connaître un fort mouvement écologiste. Deux candidats brigueront les suffrages des défenseurs du cadre de vie, M. Henri Fabre-Luce, l'un des animateurs des groupes Paris-Écologie (qui a pour suppléant M. Brice Lalonde), et M. Jean-Marie Beyziat, « *écologiste indépendant* ». L'écologie est également l'un des thèmes majeurs du représentant du P.S.U., M. Guy Perrin.

La campagne électorale sera marquée par l'intervention des principaux leaders politiques. M. Georges Marchais tiendra une réunion publique le 13 septembre de même que M. Jacques Chirac (le 14 septembre) et M. François Mitterrand (le 21 septembre).

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Mme Avice avait obtenu 15 517 voix contre 15 574 à M. de La Malène, soit 57 voix d'écart pour 31 091 suffrages exprimés.

(2) Le candidat de l'U.D.F. avait obtenu, en mars 1978, 2 168 voix (M. Joël Boillot, vice-président du club gaulliste de gauche Collège pour une société de participation, qui soutient cette fois M. de La Malène).

## M. Mitterrand : un pacte de «non agression» avec le P.C.

*De notre envoyée spéciale*

Nancy. — M. François Mitterrand a participé, mercredi soir 6 septembre, à deux meetings en Meurthe-et-Moselle. L'un à Neuves-Maisons, où il a exposé le plan du parti socialiste pour l'emploi (voir page 31), l'autre à Nancy. Venu apporter son soutien à M. Yvon Tondon, candidat socialiste à l'élection législative partielle organisée dans la première circonscription à la suite de l'annulation par le Conseil constitutionnel du scrutin de mars, le premier secrétaire du P.S. a avancé sur ce point deux hypothèses pour expliquer la décision d'invalidation de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber prise par ce qu'il a appelé « un tribunal politique » : « *Ou bien il faut que M. Servan-Schreiber ne soit pas aussi bien en cour qu'on peut le supposer; ou alors il fallait que la fraude soit à ce point évidente que le Conseil constitutionnel ne pouvait faire autrement.* »

M. Mitterrand, qu'accompagnaient MM. Louis Mermaz et Jean Poperen, membres du secrétariat national, et Mme Edwige Avice, candidate du P.S. dans la seizième circonscription de Paris, a mis l'accent sur l'importance qu'attache son parti aux élections européennes de 1979 et à l'élection présidentielle de 1981 pour lesquelles « *le P.S., qui se présentera sous ses propres couleurs, pourra s'affirmer en tant que tel, avec sa force, sa valeur, et son projet et apparaître comme le rassembleur des forces populaires* ».

Il a défini le thème de la campagne socialiste pour l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel : « *Pour une France libre, dans une Europe indépendante.* »

Quant aux relations entre partis de gauche, il a assuré que « *le P.S., qui entend ne pas perpétuer une polémique dangereuse et par instants stupide, ne peut oublier l'attitude de ceux qui, pour protéger leur boutique (...) n'ont pas hésité à casser l'élan, à rompre l'union en profondeur* ». Il a affirmé que le P.S. est prêt à signer un pacte de non-agression, comme cela avait été le cas en 1936 et « *à ne rien dire qui aggrave les divisions mortelles* ».

« *S'il ne tient qu'à nous, nous passerons les jours qui viennent à expliquer comment la majorité actuelle conduit la France vers l'abîme* », a-t-il dit, avant de souligner les échecs de M. Barre dans le domaine de la lutte contre l'inflation, échecs dont, selon lui, il n'est pas question d'innocenter le président de la République.

A. Ch.

● *M. François Binoche*, président d'honneur de l'Union des gaullistes de progrès, désapprouve — ainsi que vient de le faire M. Jacques Debû-Bridel, autre président d'honneur — les contacts pris par M. Dominique Gallet, secrétaire général de ce mouvement avec le R.P.R. en vue de l'établissement éventuel d'une liste commune pour les élections à l'Assemblée parlementaire européenne (*le Monde* du 5 septembre).

## « L'U.R.S.S. ET NOUS » ET « L'HUMANITÉ »

*L'Humanité de ce jeudi 7 septembre s'en prend une nouvelle fois au Monde, qu'elle accuse d'avancer des* « contrevérités flagrantes ». *Il s'agit en l'occurrence d'un membre de phrase tiré d'un article de Jacques Amalric, publié dans le Monde du 6 septembre, et consacré pour l'essentiel à une démarche qu'aurait effectuée Maurice Thorez auprès de Khrouchtchev pour le convaincre de ne pas réhabiliter Boukharine.*

*Faisant référence à la préface écrite par Francis Cohen pour l'ouvrage* l'U.R.S.S. et nous, *publié aux Editions sociales, Jacques Amalric écrivait :* « Le texte de Francis Cohen, approuvé en bonne et due forme par le bureau politique du P.C.F., n'a pas été écrit à la légère : l'ouvrage collectif auquel il sert de préface a été commandé, il y a quelques semaines à peine, à cinq intellectuels communistes pour combler une lacune — une tentative d'analyse sérieuse de la société soviétique — et aussi pour faire pièce à un témoignage sur l'U.R.S.S. que s'apprêtent à publier deux jeunes communistes « contestataires » qui ont vécu plusieurs années à Moscou. »

L'Humanité, *citant une interview à paraître de Francis Cohen, s'insurge et dément que le livre ait été* « commandé il y a quelques semaines à peine à cinq intellectuels communistes ». « Il ne s'agit pas d'un travail fait sur commande, *dit Francis Cohen.* Je peux révéler qu'aucun dirigeant du parti n'a eu connaissance de notre plan ou de notre texte jusqu'à ce que le livre soit sur épreuves, à part le directeur des Editions sociales, Lucien Sève, qui nous a fait confiance dès que nous sommes venus lui parler de notre projet et lui proposer de l'éditer (...). Peut-être nous sommes-nous donné là, à nous-mêmes, une leçon de démocratie. »

*Dont acte. L'information que nous révèle Francis Cohen est de taille : les Editions sociales prennent en toute indépendance la décision de publier ou de ne pas publier tel ou tel manuscrit. Le démenti de l'Humanité aurait eu infiniment plus de poids si M. Cohen n'était qu'un militant de base et non pas, outre le directeur de la* Nouvelle Critique, *un collaborateur régulier de la section étrangère du comité central du P.C.F.*

*Remarquons enfin que l'information selon laquelle* l'U.R.S.S. et nous *est également destiné à* « faire pièce à un témoignage sur l'U.R.S.S. que s'apprêtent à publier deux jeunes communistes « contestataires » qui ont vécu plusieurs années à Moscou » *n'est pas qualifiée de* « contrevérité flagrante » *par l'Humanité. Quoi qu'en dise l'Humanité, tout n'est pas faux dans* le Monde...

## LE P.C. S'INDIGNE « DES INSULTES PROFÉRÉES CONTRE JEAN KANAPA »

Les obsèques de Jean Kanapa, membre du bureau politique du parti communiste, auront lieu le 8 septembre à 16 h. au cimetière du Père-Lachaise à Paris. Parmi les messages de condoléances adressés au comité central du P.C.F. figurent notamment ceux de la C.F.D.T. et de la C.G.T., du P.S., du Mouvement de la paix et de l'U.N.E.F. Le bureau politique du P.C. s'est indigné « *devant l'inqualifiable attitude de ceux qui, dans la presse écrite ou parlée, insultent notre regretté camarade Jean Kanapa.* » Il ajoute : « *Depuis un certain temps, ceux pour qui la fin justifie les moyens ne reculent devant aucune falsification, aucune bassesse contre les dirigeants du Parti communiste français, morts ou vivants.* »

La revue de presse de *l'Humanité* du 7 septembre dénonce notamment les commentaires du *Figaro*, de *Libération*, d'*Europe 1* et du *Matin*.

● *M. Pierre Poujade*, président de l'U.D.C.A. (Union de défense des commerçants et artisans), annoncera, le 21 septembre prochain, la création d'un mouvement politique dont le but sera de « *mettre fin à la division de la France en deux blocs.* » Cette formation résulte de l'initiative de dirigeants de diverses organisations, parmi lesquels MM. Pierre Poujade, Bernard Poindessault, secrétaire général du syndicat des citoyens, Yves Lavarelo, membre du bureau national de l'U.F.B.S. (Union des Français de bon sens, que préside M. Gérard Furnon), et Buchemeyer, président de la Confédération nationale des travailleurs indépendants. Le nouveau mouvement présentera sa propre liste aux prochaines élections européennes.

# LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres a siégé mercredi matin 6 septembre sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Les secrétaires d'État participaient à la séance. Au terme des travaux le communiqué officiel suivant a été rendu public :

**Le ministre du budget a présenté au conseil, qui l'a adopté, le projet de loi de finances pour 1979.**

(*Lire nos autres informations pages 27 à 30.*)

### ● LES MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

**Le premier ministre a présenté au conseil des ministres un dispositif d'ensemble pour le soutien de l'activité économique, le développement de l'investissement et l'amélioration de l'emploi.**

**Ce dispositif, qui forme un ensemble cohérent, repose sur l'analyse à moyen terme qui est présentée dans le rapport sur l'adaptation du VIIe Plan et tient compte des perspectives économiques pour la fin de 1978 et pour 1979.**

**La réflexion conduite à l'occasion de l'adaptation du VIIe Plan montre que les difficultés et les contraintes qui pèsent sur l'économie française sont plus rigoureuses qu'on ne le pensait il y a deux ans. Elle met en évidence l'enchaînement capital selon lequel l'emploi est lié à la croissance, la croissance à l'équilibre extérieur et l'équilibre extérieur à l'adaptation de notre industrie.**

**Les conclusions du rapport sur l'adaptation du VIIe Plan incitent le gouvernement à maintenir les orientations fondamentales de sa politique économique et sociale. D'autre part, les perspectives économiques pour la fin de 1978 et pour 1979, marquées par un environnement international probablement médiocre et par des incertitudes sur le prix de l'énergie, conduisent le gouvernement à poursuivre la politique de soutien de l'activité économique qu'il mène depuis deux ans et qui a permis à la France d'avoir en 1977 le taux de croissance le plus élevé des pays d'Europe occidentale.**

**C'est en tenant compte de ces considérations qu'ont été conçus le projet de budget pour 1979 ainsi que les mesures pour l'investissement et l'emploi.**

**Le projet de budget pour 1979 est l'instrument par lequel le gouvernement soutiendra l'activité économique, dans la ligne des engagements pris lors des réunions récentes de Brême et de Bonn. Le projet de budget ne se limite pas à la contribution qu'il apporte à la croissance et à l'emploi. Il comporte d'importantes mesures d'équité et de moralisation fiscales.**

**Les difficultés de l'emploi provoquées dans certaines régions par les conversions sectorielles et la nécessité impérieuse de renouveler et de moderniser l'appareil de production ont conduit le gouvernement à prendre d'importantes mesures dans le domaine de l'investissement et notamment à créer un fonds spécial d'adaptation industrielle dans les régions affectées par la crise de la sidérurgie et des industries navales. Toutes ces mesures ont pour but d'assurer la création d'emplois.**

**A cet égard, le premier ministre a rendu hommage à la qualité des travaux conduits par le ministre du travail et de la participation dont les propositions et les orientations pour améliorer, à moyen terme, la situation de l'emploi ont été adoptées par le conseil des ministres.**

**Le président de la République a déclaré : « C'est à une triple mobilisation qu'il faut procéder : vers la création d'emplois, vers les économies d'énergie et vers l'exportation. Ces trois actions sont indispensables pour assurer l'emploi durable des Français et le développement économique de la France. »**

### ● L'EMPLOI

**Le ministre du travail et de la participation a présenté au conseil des ministres un ensemble de propositions et d'orientations en matière de politique de l'emploi. Ces orientations ont pour objectif de compléter les dispositions arrêtées par le pacte pour l'emploi des jeunes. En favorisant les conditions d'adaptation des demandes et des offres d'emploi, elles sont complémentaires de la politique économique et industrielle menée par le gouvernement.**

**Ces propositions et orientations peuvent être regroupées autour de quatre thèmes principaux :**

**— Un programme expérimental de création d'emplois d'utilité collective sera mis en œuvre dans le secteur culturel et social ;**

**— L'aménagement du temps de travail.**

**Le ministre du travail et de la participation engagera les organisations professionnelles et syndicales à poursuivre activement la négociation sur l'aménagement du temps de travail, en leur demandant de porter une attention particulière aux travaux pénibles. Si celle-ci n'aboutissait pas, le gouvernement prendrait les mesures qu'il jugera nécessaires, notamment celle concernant l'abaissement de la durée maximale du travail et les équivalences.**

**En outre, le ministre du travail et de la participation étudiera, compte tenu de la mission confiée à M. Robert Fabre, comment donner, dans les secteurs publics et privés, un véritable statut aux travailleurs à temps partiel et proposera un objectif annuel de création d'emplois dans ces deux secteurs.**

**— L'INDEMNISATION DU CHOMAGE.**

**Le gouvernement invitera les partenaires sociaux à conclure rapidement la négociation qu'ils ont engagée pour réduire les disparités injustifiées entre les formes d'indemnisation et mettre en place un système plus incitatif à la recherche d'emplois. Sur ce point, le gouvernement souhaite la création d'une indemnité différentielle pour les chômeurs reclassés dans un emploi comportant une rémunération inférieure à l'indemnité qu'ils percevaient.**

**Si un accord satisfaisant intervient, le gouvernement est prêt à envisager l'affectation à l'UNEDIC de ressources qui pourraient consister dans le produit d'une taxe sur les heures supplémentaires.**

**— LE RECLASSEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOIS.**

**Celui-ci sera facilité par une amélioration des conditions de fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi, ainsi que par un aménagement de la réglementation du travail temporaire permettant d'en limiter les abus. En outre, des actions spécifiques seront engagées en faveur de certaines catégories de demandeurs, notamment les jeunes, les femmes et les travailleurs qualifiés âgés.**

**Sur la base de ces orientations, le ministre du travail examinera avec les organisations professionnelles et syndicales les conditions dans lesquelles le gouvernement souhaite voir s'ouvrir ou se poursuivre les négociations entre partenaires sociaux.**

**D'autre part, il a été chargé de procéder à une large consultation des représentants des formations politiques de la majorité et de l'opposition.**

### ● LES INVESTISSEMENTS CRÉATEURS D'EMPLOIS

**Le ministre de l'économie a présenté au conseil un exposé sur les dispositions à prendre pour stimuler par l'investissement la création d'emplois, les économies d'énergie et l'exportation dans l'industrie et l'artisanat.**

**Le gouvernement a tout d'abord décidé de mener une action intensive pour le développement des investissements et la création d'emplois dans les zones touchées par des mutations massives et concentrées de branches industrielles. En conséquence, pour faire face aux difficultés exceptionnelles qui aujourd'hui affectent les industries sidérurgiques et navales, le gouvernement crée un fonds spécial d'adaptation industrielle.**

**Ce fonds disposera de 3 milliards de francs, sous forme moitié de primes, moitié de prêts du F.D.E.S. 1 milliard de francs de crédits nouveaux seront mis en place à cet effet dès 1978. 300 millions de francs supplémentaires sont déjà inscrits dans le projet de loi de finances pour 1979. Le fonds sera placé sous l'autorité d'un comité ministériel. Ses interventions seront déterminées selon des modalités souples et rapides par un comité de gestion présidé par le délégué à l'aménagement du territoire.**

**Les entreprises qui présenteront des projets d'investissements créateurs d'emplois sur l'ensemble du territoire pourront, par ailleurs, bénéficier de prêts à conditions avantageuses pour un montant total de 3 milliards de francs. Ces financements seront attribués à hauteur de 2,5 milliards de francs par le Crédit national, la Caisse centrale de crédit hôtelier et les sociétés de développement régional. En tant que de besoin, ces projets pourront également bénéficier de prêts participatifs du F.D.E.S. à hauteur de 500 millions de francs.**

**Le conseil a également décidé de doubler pour 1979 la dotation des primes aux investissements industriels économisant l'énergie.**

**L'effort des industries en direction de l'exportation continuera à être encouragé. La procédure spéciale de financement des augmentations de capacité de production pour l'exportation est prorogée pour un an. Trois milliards de francs de prêts pourront être utilisés à cet effet en 1979.**

**Le conseil des ministres a enfin approuvé les grandes lignes d'une réforme du crédit à l'artisanat, qui doit permettre d'accroître sensiblement l'enveloppe des crédits affectés à l'investissement dans ce secteur et d'améliorer les conditions de ces prêts, notamment pour les jeunes artisans et en cas de création d'emplois.**

### ● CRÉATION D'UN EMPLOI DE DÉLÉGUÉ A L'ARCHITECTURE ET A LA CONSTRUCTION

**Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret créant, au ministère de l'environnement et du cadre de vie, un emploi de délégué à l'architecture et à la construction. Cette mesure intervient dans le cadre de la réorganisation du ministère, dont les grandes lignes avaient été présentées au conseil du 8 août dernier.**

(*Voir page 26.*)

### ● LES CONGÉS SPÉCIAUX DES PRÉFETS

**Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret instituant un congé spécial pour des préfets.**

## A propos du déjeuner d'écrivains à l'Élysée

# Quel dialogue, monsieur Glucksmann ?

par LIONEL STOLERU (*)

Au-delà de l'obscurantisme du Moyen Age, la Renaissance, dit-on, naquit du dialogue. Un étonnant courant de communication s'établit à travers l'Europe, et de la confrontation de points de vue séparés, géographiquement et culturellement, résulta un courant de progrès qui, comme une sève puissante, irrigua notre civilisation.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux à penser qu'une nouvelle Renaissance peut et doit se manifester et qu'elle sera, cette fois, non européenne, mais mondiale. Comme la précédente, elle résultera de la prise de conscience commune de la nature nouvelle des problèmes de notre planète et fera de l'an 2000 une date symbolique dans l'histoire de l'humanité.

En choisissant le thème « Préparer l'an 2000 », M. Valéry Giscard d'Estaing a voulu à la fois déceler ce courant porteur d'avenir et préparer la contribution de la France dans un débat prospectif où, depuis des siècles, notre pays s'est montré capable de lucidité, d'imagination et de progrès des idées.

Ce thème n'est pas seulement, monsieur Glucksmann (1), un sujet de conversation de déjeuner, et la rencontre que le président de la République m'a demandé d'organiser ce jour n'est qu'un des premiers jalons vers un travail persévérant et approfondi, tout au long des mois et des années à venir, que nous voudrions conduire.

Nous. Qui nous ? Les forces vives de notre pays, c'est-à-dire à la fois ceux qui agissent et ceux qui pensent. Il est tout naturel que les intellectuels de toute tendance et de toute formation aient une place privilégiée dans ce dialogue, sans *a priori* politique, car qui gouvernera la France en l'an 2000 ?

Alors, monsieur Glucksmann, faisons honneur à la tradition de notre pays du libre débat, ne troquons pas Daniel Cohn-Bendit contre l'an 2000 — il ne mérite ni tant d'honneur, ni tant d'indignité — et prenons exemple sur nos philosophes de *l'Encyclopédie* qui visaient à l'universalisme. Faute de quoi, par un curieux paradoxe pour ceux qui vous connaissent, ce serait vous-même qui risqueriez d'être taxé d'obscurantisme, car, pour un humaniste, il est interdit d'interdire... le dialogue.

(1) *Le Monde* du 6 septembre.

(*) Secrétaire d'Etat, ancien conseiller à la présidence de la République.

Le Monde

# société

Le meurtre d'une sexagénaire à Ménilmontant

## Un matin comme les autres

Comme chaque jour, vers 7 h. 45, Mme Simone Bertolosi a quitté son appartement de la rue Boyer, à Paris (20°). Comme chaque matin, mercredi 6 septembre, elle a tourné au coin du café du Gymnase et a traversé la rue de la Bidassoa avant de s'engager dans un petit passage à peine large de deux mètres qui sépare le C.E.S. d'un parc. Voilà près de trente ans que Mme Bertolosi emprunte ce trajet pour se rendre à son travail. C'est elle qui ouvre les portes de la petite entreprise de bobinage technique située à deux pas, rue Soleillet. Elle est ouvrière bobineuse à la maison Finet, au cœur de Ménilmontant.

Quand elle arrive à l'extrémité de l'étroit passage, un coup de feu, un seul. Mme Bertolosi fait quelques pas et s'écroule sur le trottoir de la rue Sorbier. Une balle de carabine 22 long rifle lui a perforé le foie. La détonation et le cri de la victime alertent une employée du central téléphonique tout proche qui arrive à son lieu de travail. Elle se précipite. *« Mon travail, mon travail »*, gémit Mme Bertolosi, qui semble ne pas comprendre ce qui lui arrive. Transportée peu après par les policiers du commissariat du Père-Lachaise et les ambulanciers du SAMU dans le hall du C.E.S. voisin, elle mourra, malgré les soins prodigués.

Employée modèle et modeste, Mme Bertolosi allait avoir soixante ans le 12 septembre prochain. Elle devait prendre sa retraite anticipée à la fin de ce mois. Ses collègues de travail, inquiètes de trouver portes closes, étaient allées la chercher chez elle. Son mari arriva juste avant sa mort.

Pour les policiers de la brigade criminelle qui ont été chargés de l'enquête, ce sont deux jeunes gens qui lui ont tiré dessus. Comme ça, comme on tire un lapin, pour *« faire un carton »*. *« C'est l'hypothèse la plus probable »*, disent-ils. Mme Bertolosi ne devait pas avoir d'ennemi. Comment expliquer autrement ce crime absurde ? Un accident ? Les enquêteurs n'y croient guère. Selon ces derniers, elle aurait murmuré quelques phrases et parlé de deux garçons âgés d'environ vingt-cinq ans, dont l'un était armé d'une carabine, qui se seraient enfin quand elle est tombée.

L'employée des P.T.T. raconte, elle, que Mme Bertolosi n'a presque rien dit. Peu avant le coup de feu, elle a aperçu quelques jeunes assis sur les escaliers de l'école. Tout à coup ceux-ci se sont dirigés vers le petit passage. Soudain une détonation. Et les garçons se sont enfuis en courant. Le coup de feu est-il parti accidentellement ? A-t-on voulu lui voler son sac à main ? L'enquête devra déterminer les mobiles exacts de ce crime. Crime crapuleux ou « Orange mécanique » ? Le meurtrier et le ou les complices n'ont pas été retrouvés. La police dispose de peu d'éléments, le drame n'ayant pas eu de témoins directs. Une dame a cependant vu, vers 7 h. 30, deux jeunes qui semblaient attendre quelque chose.

Les recherches s'orientent vers les quartiers animés de Ménilmontant, vers ces H.L.M. qui ont poussé rue de Tlemcen, rue des Cendriers, au milieu des vieux immeubles, et vers les foyers des jeunes travailleurs de la rue des Amandiers.

Le concierge du C.E.S. reconnaît que de temps à autre des carreaux sont cassés, mais ils le sont par des gamins qui lancent des cailloux. *« Ça fait quinze ans que je suis ici, je n'ai jamais entendu un coup de feu. »* Une dame qui fait ses courses s'emporte contre *« cette racaille »*. *« En plus,* ajoute-t-elle, *il y a des Arabes et des Noirs partout. On est envahi. Je voulais écrire à Chirac. »*

MICHEL BOLE-RICHARD.

## Grève des personnels d'éducation le jour de la rentrée...

*Des grèves auront lieu pour la rentrée scolaire dans le second degré (collèges et lycées). Le Syndicat national des enseignements du second degré (SNES-FEN), le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) et le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP-C.G.T.) appellent les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'éducation à ne pas travailler les 15 et 16 septembre. Le vendredi 15 septembre, jour de la rentrée, les maîtres d'internat et les surveillants d'externat sont également invités à ne pas prendre leur travail. Ces mouvements ont été annoncés le 6 septembre par le SNES, qui laisse planer une menace de grève pour l'ensemble des enseignants du second degré quelques semaines après la rentrée.*

Ils sont cinq mille huit cent quatre-vingt-sept dans l'enseignement public. Après mai 1968, on a jeté aux orties leur appellation de surveillants-généraux. Le décret du 12 août 1970 balayait l'image du « surgé », chargé depuis un siècle du *« maintien de l'ordre et de la discipline »* dans les lycées, à coup de « colles » et de réprimandes. Désormais, les conseillers principaux d'éducation (C.P.E.) et les conseillers d'éducation (C.E.) se voyaient investis de *« responsabilités éducatives »*. A eux la lourde tâche d'animer la vie scolaire des lycées, des collèges et des lycées d'enseignement professionnels, les anciens C.E.T.

Suffisait-il d'un décret ? Certains ont changé l'esprit de la fonction. Leur porte est ouverte aux élèves. Ils les écoutent et les connaissent parfois mieux que les professeurs. Beaucoup ont encore une conception quasi militaire de leur travail, ou se laissent accaparer par les tâches administratives.

Il est vrai qu'elles ne manquent pas. Les C.P.E. et les C.E. doivent gérer les effectifs des élèves, les répartir dans les classes, assurer les « migrations » d'un local à l'autre et colmater la brèche des intercours, contrôler les absences et l'assiduité, organiser l'internat et les repas dans les réfectoires souvent exigus. Ce sont eux qui coordonnent le travail des trente mille surveillants d'externat et maîtres d'internat.

Déjà, en mai 1976, puis à la rentrée suivante, les C.P.E. et les C.E. ont fait grève. Actuellement, un conseiller principal d'éducation issu du corps enseignant, gagne en début de carrière 3 233 F net par mois, à quoi s'ajoute une indemnité de résidence (348 F dans la région parisienne). En fin de carrière, le traitement atteint 5 964 F (635 F pour l'indemnité). Le conseiller d'éducation commence, lui, à 2 943 F pour terminer à 4 928 F. Ce n'est certes pas le Pérou. D'autant plus que l'emploi du temps de ces personnels a quelque élasticité. La durée et l'horaire de leur service sont déterminés *« en fonction des besoins du service »*. Ils doivent pouvoir intervenir de nuit, lorsque l'établissement comporte un internat. Leur congé hebdomadaire est de *« vingt-quatre heures consécutives »*...

C. V.

### ... ET DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE LE 21 SEPTEMBRE

Le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public et le Syndicat national de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, tous deux affiliés à la Fédération de l'éducation nationale, ont lancé, le 6 septembre, un mot d'ordre de grève pour le jeudi 21 septembre, afin de protester contre le « plan de relance » de l'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges présenté le 31 août par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs (*le Monde* du 2 septembre).

Ils dénoncent *« le projet scandaleux de ne créer aucun poste de professeur d'éducation physique au budget 1979 et seulement quatre cent soixante postes de professeurs adjoints, soit moins de la moitié des postes créés en 1978 »*.

● PRECISION. — La lettre d'un haut fonctionnaire publiée le 2 septembre dans *le Monde* sous le titre *« Abolir des privilèges »* à propos de la situation des professeurs d'éducation physique n'émanait pas — contrairement à ce que certaines interprétations ont laissé supposer (*le Monde* du 6 septembre) — d'un fonctionnaire du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

## CORRESPONDANCE

### Une inexcusable brutalité

*Une infirmière française, Mme Janine Hirtz, qui s'apprêtait à faire un voyage de quatre jours à Prague, organisé par une agence de voyages qui s'était chargée de lui procurer le visa nécessaire, nous fait part de la mésaventure qui lui est arrivée, le 15 août dernier :*

Arrivée à la frontière tchécoslovaque à Cheb, j'ai été violemment agressée dans le compartiment par des individus en uniformes, hommes et femmes, insolents et grossiers, qui m'ont fouillée, insolemment questionnée, certains même en français, tout ceci dans un climat indescriptible et inquiétant. J'ajoute que j'étais seule dans ce wagon, et la seule Française dans ce train.

Quelques instants après, on m'a fait descendre du train avec mes bagages vers la gare, puis parquée dans un coin à l'écart des autres voyageurs sans un mot d'explication, après m'avoir retiré passeport et visa en ricanant. Après un certain temps, ne comprenant pas pourquoi je ne passais pas à la douane comme les autres, je suis allée m'informer. Les portes se refermaient violemment devant moi, et on me répondait « attendez », sans autre explication. (...) Enfin, l'un d'eux revint avec passeport et visa, me poussa violemment vers le train, toujours sans un mot, moi-même éberluée et ne comprenant absolument rien, croyant ce cauchemar terminé, et en route pour Prague ; alors que le train partait, j'appris qu'il allait à Nuremberg. Je regardais mon visa et constatais un biffage avec un mot que je me fis traduire et qui signifiait *refus*. C'est tout, et cela se passe de tout commentaire ; pour un pays qui se veut touristique et qui en vit bien, c'est extrêmement préjudiciable.

## LES MUTATIONS DANS LE SECOND DEGRÉ

# Des professeurs chahutés... par l'administration

« *EDUCATION nationale, es-tu devenue l'école du divorce ? Education nationale, es-tu devenue le fourrier des centres neuropsychiatrique ? Education nationale, serais-tu devenue l'antichambre de la mort ?* »... Cette prosopopée, qui nous a été adressée par un groupe de « déracinés du Sud », montre l'exaspération de certains enseignants du secondaire affectés loin de chez eux et de leur conjoint. Voici d'autres témoignages :

« *Nommée à 800 kilomètres de chez moi, avec deux petits enfants qui ne me verront qu'aux vacances (...)* »

« *Mes parents sont malades à Poitiers, et je suis envoyée dans le Nord (...)* »

« *Mon fils a trois ans et ne supporte pas d'être séparé de son père : je joins le certificat du pédiatre (...)* »

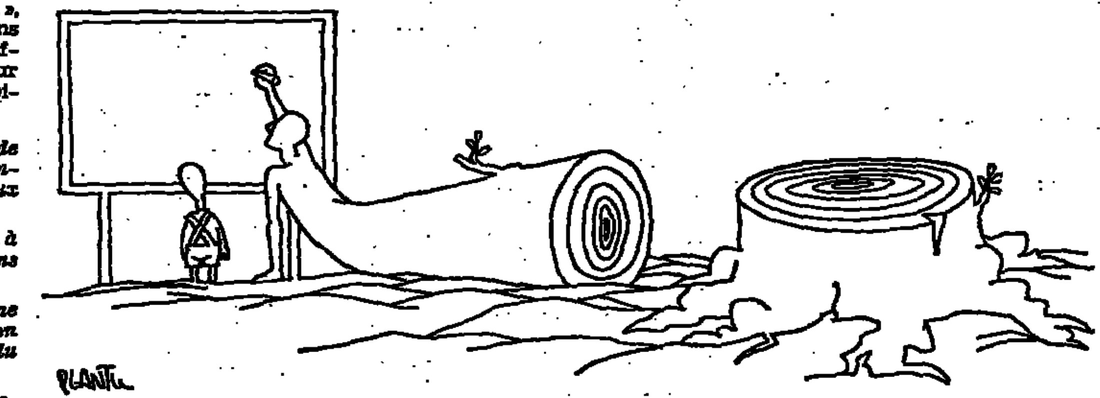
« *Je devais suivre un traitement contre la stérilité, mais, si on m'éloigne de mon mari, ce n'est plus la peine (...)* »

« *Je dois avouer que je serais mariée maintenant si je n'avais pas été nommée à plus de 600 kilomètres de mon fiancé (...)* »

C'est le courrier du désarroi. A longueur d'année, les syndicats d'enseignants reçoivent ce genre de lettre. Sur les bureaux du service du personnel, au ministère de l'éducation, les réclamations viennent échouer chaque jour. Ici, l'humour masque l'angoisse, là, on étale sans pudeur ses ratages, ses malheurs...

Les enseignants du second degré ont bien du mal à rentrer au pays. De plus en plus souvent, des couples sont séparés. Selon le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), les services du personnel n'ont pu satisfaire en 1977 que 37 % des demandes de mutation. Si, contrairement à ce que pensent certains, à bout de nerfs, des bureaucrates sadiques ne trament pas leur éloignement ou leur séparation dans le secret des cabinets, le mouvement qui chaque année brasse des milliers de titulaires engendre des situations à la limite du supportable : dépressions, divorces, suicides... L'administration ne sait pas toujours trouver les apaisements qui conviendraient : « *Vous êtes jeunes*, répondait un inspecteur d'académie à une certifiée qui ne voulait pas quitter l'homme qu'elle venait d'épouser. *Cela vous permettra de réfléchir. Vous vous éprouverez l'un l'autre.* »

Le dimanche soir, depuis les gares du Midi, des *wagons-couchettes des déportés de l'enseignement* », comme l'écrit l'un d'eux, ramènent sur le lieu de leur affectation les épouses ou les maris de la fonction publique réunis pour le week-end. Il n'est plus rare de passer ainsi cinq ou six ans d'exil. « *Autrefois, on savait qu'on en avait pour deux ans. On s'arrangeait. Maintenant, on n'en voit plus la fin* », explique Mme Claudie Saint-Patrice, qui vient de réunir deux cents signatures de « mal mutés ». Une autre a fait le calcul : « *Pour rentrer chez moi chaque semaine, j'ai dépensé cette année plus de 5 000 francs.* » Les maîtres auxiliaires qui ont réussi aux concours du CAPES ou de l'agrégation considèrent comme une sanction leur première affectation à des centaines de kilomètres de chez eux.



★ *Dessin de PLANTU.*

### Le rôle de l'ordinateur

Pourtant, à la direction des personnels enseignants de lycées, au 34 de la rue de Châteaudun, à Paris, près de quatre cents personnes s'occupent du « mouvement ». « *On commence à utiliser l'ordinateur en mai*, explique le directeur, M. Pierre Vandevoorde, *en fonction des vœux émis par les enseignants. Puis les résultats sont examinés par les commissions paritaires, dans lesquelles siègent des représentants syndicaux. Environ 40 % des indications de l'ordinateur sont modifiées par ces commissions.* » Pour M. Vandevoorde, la titularisation des auxiliaires, le rajeunissement du corps enseignant, la baisse de la population scolaire, expliquent les difficultés actuelles. Le déséquilibre entre les académies du Nord et du Midi, qui ne s'est guère atténué au cours des ans, augmente le nombre des mécontents.

« *Si vous souhaitez un poste dans l'Est ou dans le Nord, il y a de fortes chances pour que vous l'obteniez. Pour d'autres corps, comme les postiers ou les instituteurs, les vœux sont plus faciles à exaucer*, explique M. Vandevoorde, *parce que ces personnels sont plus nombreux. Mais il est impossible de répartir les cent mille enseignants du second degré sur l'ensemble du territoire sans provoquer des grincements.* »

L'ordinateur n'est qu'un outil. Il est programmé « humainement ». On tient compte, pour le nourrir, de la situation des familles. Le barème utilisé peut être amélioré — on n'accorde que deux points par enfant; la vie maritale n'est pas prise en considération, — mais il a été établi avec l'accord des syndicats. « *Nous avons des priorités absolues*, dit le directeur. *Par exemple, la mère qui pourrait être séparée d'un enfant handicapé. Mais il est très difficile de juger, et, une fois le mouvement arrêté, nous ne disposons que d'un petit nombre de possibilités. Nous examinons chaque cas.* »

Les demandes trahissent parfois une exigence difficile à satisfaire. Tantôt elles arrivent mal formulées — l'an prochain le ministère imprimera des formulaires très précis, — tantôt elles sont assorties de conditions : « *Je ne veux pas être séparé de ma femme, mais je ne désire pas non plus enseigner dans le technique.* » « Vivre au pays » est devenu pour certains un droit imprescriptible, et le recrutement national n'est qu'un mauvais coup de plus des jacobins. « *L'injustice est parfois moins flagrante que le manque d'adaptation* », reconnaissent certains syndicalistes eux-mêmes.

Il en va autrement pour les demandes de postes doubles non assorties de conditions et qui, néanmoins, ne sont pas satisfaites. « *Les statistiques manquent, mais cela peut en effet se produire* », reconnaît M. Vandevoorde. Dans ce cas, le refus est d'autant plus inattendu que l'Etat se met en contradiction avec la politique familiale en séparant les conjoints.

Pour l'instant, au ministère, on ne trouve guère d'autre solution qu'une amélioration du barème et qu'attendre des jours meilleurs. « *Mon successeur aura moins de difficultés que moi avec les départs à la retraite des jeunes enseignants d'aujourd'hui* », dit M. Vandevoorde. Mais les syndicats cherchent au-delà de cet état de fait : « *C'est trop facile de prétendre que les bavures sont dues à l'ordinateur*, explique M. Yves Daimau, secrétaire national du SGEN-C.F.D.T. *En fait, l'ordinateur tient compte des vœux, mais il ne crée pas de postes supplémentaires.* » Le SNES, qui a tenu une conférence de presse au sujet des mutations le 31 juillet (*le Monde* du 2 août), estime que, pour résoudre le problème, une création massive de postes sera nécessaire, notamment en libérant les heures supplémentaires, en abaissant à quinze heures le service des personnels non agrégés et en allégeant les effectifs des classes.

« *Aujourd'hui, le système tend à se bloquer. Si on enregistre un recul du pourcentage des mutations satisfaites — en lettres classiques, il était de 55 % en 1972 et de 32,74 % en 1978, — c'est évidemment la conséquence d'une politique de l'éducation* », affirme-t-on du côté du SNES.

Les postes mis aux concours de recrutement ont, il est vrai, diminué de moitié en quatre ans : 7 000 en 1974, 3 500 en 1978. Les créations de postes de titulaires étaient au nombre de 3 366 en 1976-1977. Elles seront de 2 829 pour 1978-1979. On facilite aujourd'hui les mises en disponibilité — de nouveaux motifs sont acceptés, comme l'éducation des enfants de moins de huit ans — ou la possibilité de suivre son conjoint. Mais que peuvent des trésors d'imagination, des redoublements de bonne volonté contre la séparation ou l'éloignement des enseignants quand les choix politiques et budgétaires les rendent inévitables ? En attendant, leur fatigue exténuerait la meilleure des pédagogies : « *Lorsque j'ai fait mes 2 000 kilomètres et que j'arrive le lundi matin, il me faut deux jours pour récupérer ; à partir du jeudi, je ne pense qu'à retrouver ma femme et mon fils.* » Un bon pédagogue doit aimer les enfants. Peut-il supporter d'être privé des siens ?

CHRISTIAN COLOMBANI.

## Près de trente mille demandes

*Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) a livré, au cours d'une conférence de presse, le 31 juillet, des chiffres concernant les mutations des enseignants du secondaire :*

*1) Augmentation du nombre des demandes : 24 000 en 1977 ; 28 180 en 1978 (compte non tenu des adjoints d'enseignement).*

*2) Baisse du pourcentage des mutations « satisfaites » dans les principales disciplines (sauf mathématiques).*

| DISCIPLINES | 1972 | 1977 | 1978 |
|---|---|---|---|
| Lettres classiques | 55 % | 47,81 % | 32,74 % |
| Lettres modernes | 63 % | 43,34 % | 37,48 % |
| Histoire, géographie | 66 % | 43,8 % | |
| Philosophie | 70 % | 59 % | |
| Physique | 69 % | 49 % | |
| Biologie | 49 % | 31 % | 44,95 % |

## PROMOTION-SANCTION

*De l'abondant courrier que nous avons reçu nous extrayons le témoignage de M. Branchereau, professeur agrégé d'italien à Nice :*

Ma femme, adjointe d'enseignement d'espagnol à Nice depuis douze ans, reçue aux épreuves pratiques du CAPES, vient d'être nommée professeur certifié à Sens (89), à plus de 800 kilomètres de notre résidence.

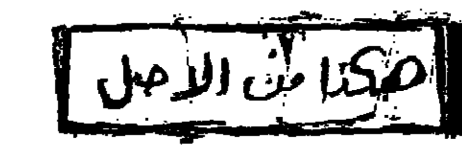
Je suis moi-même professeur dans un lycée de Nice depuis douze ans, et nous avons trois jeunes enfants : douze, neuf et quatre ans.

Bilan de la promotion : une séparation familiale dramatique à la rentrée scolaire, une situation pécuniaire aggravée compte tenu des frais de déplacement et de la double résidence.

Sens aurait sans aucun doute été un poste de choix pour un collègue de la région parisienne. Y nommer un professeur de Nice, mère de trois enfants, tient de la provocation. Dans une France où l'on défend officiellement les grands principes de la défense de la famille, de la promotion de la femme, etc.

Nous savions que la promotion s'accompagnait de la séparation. Mais une séparation si grande fait de la promotion une véritable sanction. C'est inadmissible.





# L'action culturelle à l'école

*« Créer au ministère de l'éducation un service spécialement chargé de l'action culturelle ? C'est un canular ! »* Quand, en janvier 1977, M. René Haby, alors ministre de l'éducation, mit sur pied une *« mission d'action culturelle en milieu scolaire »* bien des fonctionnaires haussèrent les épaules. L'enseignement n'a-t-il pas pour raison d'être la diffusion de la culture ?

Après bientôt deux ans de fonctionnement du nouveau service, son responsable, M. Jean-Claude Luc, ne cache pas sa satisfaction : *« Maintenant nous comptons. Il n'y a pas eu de réaction de rejet. »* Ce succès a eu sa sanction financière : les crédits du ministère de l'éducation consacrés à cette action culturelle ont pratiquement été multipliés par trois depuis 1975 et devraient atteindre 10 millions de francs en 1979.

L'action culturelle à l'école ne relève pas du domaine de la pure distraction et, selon ses promoteurs, ne doit pas être la « fleur au chapeau » d'un enseignement qui — pour le reste — conserverait son caractère austère, voire ennuyeux. Il ne s'agit pas d'une action marginale par rapport au travail scolaire mais bien d'une série d'activités intégrées à celui-ci et situées dans les horaires de classe. Cela distingue cette action des activités culturelles des foyers socio-éducatifs.

La création de la mission qu'animent, avec un enthousiasme qu'il faut souligner, M. Jean-Claude Luc et ses quinze collaborateurs (dont neuf chargés de mission) n'a pas précédé l'action culturelle à l'école, elle l'a consacrée. Il y a des années que, à la base, des enseignants et des chefs d'établissements, d'une part, des comédiens professionnels, des musiciens et toutes sortes d'artistes, d'autre part, se sont attelés au rapprochement de deux mondes qui s'ignoraient superbement.

L'action culturelle peut prendre des formes très variées, mais qui ont toutes un point commun : il ne s'agit pas de transformer les élèves en spectateurs passifs. Toutes les initiatives qui ont eu ce défaut se sont heurtées à la résistance passive des élèves qui y ont pris peu de plaisir et n'en ont rien retiré de positif. De très nombreuses troupes de comédiens professionnels, des musiciens, des sculpteurs, des peintres, ont fait leur ce principe : c'est la participation active de l'élève qui donne son prix à l'animation culturelle. L'utilisation de jeux scéniques, la mise en œuvre de toutes les formes d'expression (de la danse à l'audiovisuel) ont transformé des milliers de classes en ateliers vivants où pédagogues et artistes se sont retrouvés.

Il ne faut pas s'illusionner sur l'ampleur actuelle du phénomène. Pour une raison budgétaire d'abord : les moyens dont dispose la « mission » connaissent chaque année une forte augmentation mais ils pèsent encore peu si l'on sait que huit cent mille élèves environ sur un total de douze millions ont été touchés en 1977-1978 par des actions autres qu'occasionnelles. Un autre obstacle — de principe — ne paraît pas devoir être levé de sitôt : pour beaucoup d'administrateurs, d'enseignants et de parents, l'école doit être avant tout le lieu d'acquisition des connaissances dans la perspective d'une promotion sociale ultérieure. Cette conception dominante — que la crise de l'emploi contribue à maintenir — empêchera longtemps l'animation culturelle à l'école d'avoir partout la place qu'elle mérite. Mais un grand pas a été fait.

Pour les professionnels de la culture l'ouverture récente de l'école — qui n'est que la reprise d'une tradition ancienne oubliée depuis le dix-neuvième siècle — est un sujet de satisfaction et, pour l'avenir, une perspective de nature à consoler des aléas de la diffusion culturelle dans le reste de la société.

BRUNO FRAPPAT.

# Les gaietés de « l'Escabeau »

QUAND le matin les enfants de cette école des Yvelines ont découvert dans la cour un grand escabeau de bois peint, ils l'ont entouré, ont posé des questions, manipulé les tiroirs où se logent les « histoires ». Dans le monde clos de l'école, la curiosité surgit vis-à-vis des nouveaux arrivants : une comédienne et un musicien.

Le décor installé, les histoires sortent de leur cachette. Dans celle du « Monde qui avait changé de dimension » pendant la nuit, ce qui était grand est devenu petit, ce qui était petit est devenu grand. Avec ses pieds énormes, l'enfant marche sur une route fine comme un fil, et prend un arbre pour chaise. Imaginer l'univers à ses pieds, grossir ce qui est bon ou inventer des métamorphoses à son corps est un plaisir.

Toute la journée, des séquences théâtrales et musicales, des contes, des mimes, alternent avec des moments où les enfants d'une classe reprennent leurs activités scolaires, tandis que d'autres ont un nouveau rendez-vous avec *l'Escabeau* (1). Bien intégré à la vie de l'école, le spectacle en transforme pourtant l'espace et le temps.

« *Un spectacle pour les enfants,* disent les élèves, *parce qu'il nous parle du rêve...* » et « *farfelu* ».

Il était une fois une maison toute plate. Sur une grande planche de bois, la comédienne déroule une feuille de papier : l'intérieur du tiroir de la maîtresse. Les objets qu'il contient — ciseaux, crayons, gomme, punaises, marionnettes de bois et d'étoffe — apparaissent les uns après les autres, s'animent et parlent. Soudain, arrivent dans le tiroir des objets « non identifiés » : des billes, un Indien, un lance-pierres, et un chewing-gum Malabar. « *A quoi servez-vous ?* », demandent les objets de la maîtresse. « *A rien,* répondent les intrus. *On s'amuse.* » « *C'est pas utile ça* », répliquent les objets officiels. Les objets des enfants entreprennent de montrer tout ce qu'ils savent faire, mais les autres veulent les repousser.

« *Maîtresse, il ne faut plus nous les prendre !* », dit une petite fille. Sans que le mot « *confisqué* » soit prononcé, tous ont compris comment les objets se sont échappés de leurs poches. Un garçon de onze ans voit dans cette séquence « *le fonctionnement de la société* » : « *les objets utiles, comme certaines personnes, se croient supérieurs et se permettent de repousser ceux qui ne servent à rien* ».

Le spectacle est aussi une initiation à la musique. Dans le jeu de la « *marelle musicale* », dessinée sur le sol, le violoniste se soumet à des gages : il interprète, selon les désirs exprimés par les enfants, des airs tristes, ou gais, pour faire danser, ou battre des mains. Une institutrice raconte que ses élèves, très réfractaires et même gênés devant la musique, ont demandé après le passage de *l'Escabeau* à en écouter. D'autres ont apporté un harmonica. Ailleurs des enfants, ayant observé que le violoniste fermait les yeux en jouant, s'y sont essayés : ils ont découvert que les bruits ambiants les gênaient, alors qu'auparavant ils ne les entendaient même pas.

Les instituteurs apprécient surtout l'intégration du théâtre dans la vie de l'école, et les multiples façons dont le groupe peut ensuite « exploiter » le spectacle. Spontanément, les enfants composent un album de dessins illustrant les histoires. Ils écrivent de mémoire le texte d'un conte en le restituant dans ses moindres détails.

Dans l'histoire de la famille Lunulle, les doigts de la conteuse, sur lesquels des visages sont peints au crayon feutre, deviennent des marionnettes, miment des moments de la vie quotidienne. Les enfants veulent s'entraîner : ils inventent d'autres personnages, travaillent leurs gestes, expriment des sentiments et des actions avec leurs mains.

Au fil des heures, les rapports avec les comédiens changent. Timides au début, fascinés par l'escabeau décoré et les histoires, les enfants établissent ensuite des rapports de confiance et parlent librement. « *Ton métier, c'est un plaisir ou un métier ?* » demande un élève. « *C'est un métier qui fait plaisir* », répond la comédienne.

Sur la scène du théâtre de la Maison des jeunes et de la culture de Colombes (Hauts-de-Seine) les acteurs du *Bonhomme rouge* montent en musique un échafaudage. Aux élèves d'une école primaire et d'un institut médico-pédagogique, ils annoncent « *des histoires, des chansons, des sketches, qui auraient pu vous arriver chez vous, dans la rue, à l'école, en famille (2)* ».

Pierrot trouve un animal et le ramène chez lui. Son père réagit violemment : « *C'est sale, dehors !* » Il accepte finalement que Pierrot le garde, mais une nuit seulement. L'enfant s'endort en cachette avec l'animal. Il fait un rêve : dans un jardin public, un étrange animal apparaît. Après bien des mésaventures et jeu de cache-cache avec le gardien du square, l'enfant et l'animal quittent la scène. Après les aventures de Zanie, l'enfant qui ne voulait pas aller dormir, un acteur annonce que le spectacle va être interrompu, car une classe vient d'ariver et veut donner une représentation. On entend du bruit derrière le rideau qui bouge. Un personnage apparaît : il tient à bout de bras une valise.

« *Ça c'est une classe, un CM 2 comme tous les autres.* » Le maître ouvre la valise, en fait sortir un à un des chapeaux, qui représentent les enfants.

« *On sort, on dit son nom, on va à sa place.*

— *Attention, tu poses ton livre, tu rejoins ta place.*

— *Bertrand, si à trois tu n'es pas sorti, je vais te chercher.* »

Que veulent-ils faire quand ils seront grands ? Les « chapeaux » imaginent leur avenir : pour le premier, ses parents ont déjà décidé, projetant sur lui leurs désirs. « *Mon père, il veut... Ma mère, elle veut...* » Un autre, bégayant, indécis, fera un métier différent chaque jour de la semaine. Un timide et lent sera chasseur en Afrique. La nuit il entendra, « *le terrible cri... Tout le monde a peur, et moi, je saute et je vois le tigre. Dans un bond fantastique, je sors mon pistolet automatique...* ».

Le dernier, quand il sera grand, ne fera « *rien, rien, rien* ».

Les enfants ont fini de parler. L'instituteur fait rentrer les chapeaux dans la valise.

Après « *l'histoire d'une petite fille qui a quelque chose de très important à dire à ses parents* » mais qui n'y parvient pas car la télévision est toujours allumée, un homme avec une serviette entre par le fond de la salle :

« *Je suis docteur, je voudrais vous parler d'une chose importante, qui arrive quand le malade est un enfant.* » Les comédiens se jettent sur lui et le font disparaître.

Surgit un médecin grotesque, qui vient soigner Charlotte. Comme elle était brûlante ce matin, sa mère a décidé qu'elle n'irait pas à l'école. Les soins sont en réalité des scènes de torture et de violence contre le corps de Charlotte. Elle se défend et mord le médecin. Il la poursuit. Des images de corps morcelés apparaissent, bras et jambes fusent du lit de torture, une seringue géante se transforme en mitraillette. La bagarre devient générale : des grenades explosent.

Cette apocalypse marque la fin du spectacle. Les spectateurs sont conviés à s'approcher de la scène, où de grands bidons d'essence sont remplis de jus de fruit.

Récusant l'épopée, l'explication de grands phénomènes, *le Bonhomme rouge* s'intéresse aux « *petits mouvements* », le vécu des enfants qui est souvent nié ou méprisé, à l'école comme dans la famille.

Montrer la réalité ignorée de l'enfant : comment il s'endort, par exemple. Comprendre son plaisir, la relation égalitaire et tendre qu'il établit avec l'animal, le rapport intime avec son corps : *le Bonhomme rouge* l'a appris en parlant avec des groupes d'enfants et en les faisant jouer eux-mêmes à partir de thèmes.

L'enfant voit constamment son plaisir interdit, ses pulsions réfrénées, sa parole réprimée. Il affronte le Pouvoir — force brutale du gardien de square, voix maternelle qui ordonne de dormir, maître qui dicte chaque geste à accomplir dans la classe où son corps se comprime. Il élabore des défenses, le rêve, rêve-désir, rêve de puissance, rêve-destruction, le secret, le cri et les pleurs, ou le silence...

MARTINE AGNÈS.

(1) *L'Escabeau* fait partie de la Compagnie de la Pomme verte (Théâtre de Sartrouville, rue Louise-Michel, 78500 - Tél. : 962-42-83). Depuis deux ans plusieurs dizaines d'écoles rurales ont reçu sa visite.

(2) *Le Bonhomme rouge* (Place des Fêtes Avenir, 9, rue du Pré-Saint-Gervais, 75019 Paris, tél. : 209-93-22) donne des représentations dans les M.J.C., les écoles et parfois en plein air.

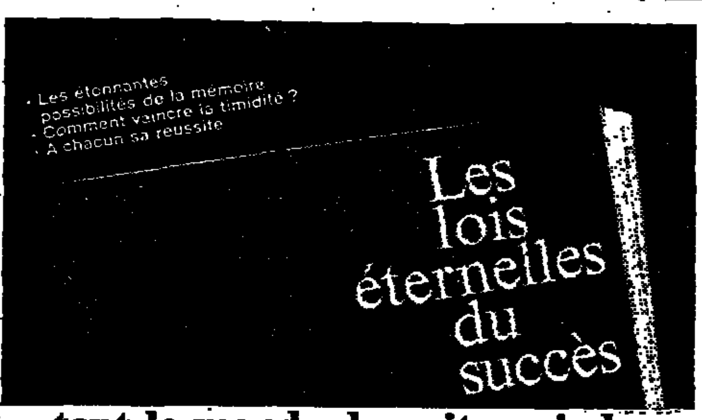
## Une procédure assouplie

*L'animation culturelle en milieu scolaire est réglée par une circulaire du ministre de l'éducation du 9 mars 1978. Elle distingue les spectacles et les « animations », et supprime la procédure antérieure des « habilitations ».*

*Pour les spectacles, c'est au chef d'établissement (directeur, principal ou proviseur) qu'il appartient d'en autoriser la représentation après consultation des enseignants. Toutefois, avant de prendre sa décision, il doit prendre connaissance d'une fiche d'information sur le spectacle considéré. Cette fiche émane d'une commission rectorale d'action culturelle qui, sous la présidence du recteur, réunit des membres de l'enseignement et des professionnels du monde culturel.*

*Pour les animations, la procédure est différente et la commission rectorale n'intervient pas systématiquement. C'est toujours le chef d'établissement qui décide.*

*La circulaire résume ainsi l'intérêt de l'action culturelle à l'école :* « Parce qu'ils contribuent à éveiller la sensibilité des élèves, parce qu'ils permettent de développer leurs facultés d'expression corporelle et orale, parce qu'ils apportent un prolongement appréciable à l'enseignement des lettres, enfin parce qu'ils initient aux problèmes et aux pratiques d'un art aux multiples aspects, le spectacle et les différents types d'animation dramatique constituent une activité éminemment formatrice. »








## MÉDECINE

# LE DÉSERT MÉDICAL DU TIERS-MONDE

## III. — Une tente et des bicyclettes pour les auxiliaires de santé au Bangladesh

De notre envoyé spécial GÉRARD VIRATELLE

**Comme en Afrique noire (Mali) ou en Amérique latine (Colombie) (« le Monde » des 6 et 7 septembre 1978), certains pays d'Asie du Sud, comme le Bangladesh, s'efforcent de mettre en place des structures médicales légères pour assurer aux populations rurales totalement démunies un minimum de « soins de santé primaires », selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé.**

**Mais au Bangladesh, comme en Colombie ou au Mali, l'amélioration de la santé publique ne dépend pas seulement de la politique médicale, mais aussi, et surtout, du développement général du pays.**

Dacca. — Animateur d'un centre médical populaire au Bangladesh, brillant avocat d'une médecine adaptée aux réalités de son pays et pionnier en ce domaine, le docteur Zafrullah Chowdhury critique vivement la politique de la santé suivie par le gouvernement de Dacca : *« Nos médecins formés à l'occidentale ; nos inspecteurs de la santé issus de l'Empire britannique ; le programme de lutte contre la malaria établi par l'O.M.S.* (Organisation mondiale de la santé) ; *les centres médicaux ruraux organisés par des experts en salubrité publique occidentaux et, plus récemment, le programme de planning familial : tout cela représente des formes de compétence technique totalement étrangères au pays, paralyse le système sanitaire et de planning familial local et le met sous la dépendance de l'extérieur. »* Il ajoute : *« Nous devrions appeler le ministère de la santé « le ministère de la santé urbaine ».* En dépit du fait que, pour 90 %, la population vit dans les campagnes, pour 70 % les dépenses publiques sont faites en milieu urbain — où se trouvent 85 % des sept mille trois cents médecins et la majeure partie des treize mille lits d'hôpitaux — et en faveur d'un enseignement médical classique.

Aussi bien le Bangladesh compte-t-il les répartitions par habitant du nombre de médecins (un pour onze mille cinq cents environ) et de lits (un pour six mille cinq cents) les plus faibles au monde pour une population qui est la plus dense (quatre-vingt-quatre millions de personnes sur un territoire équivalent au quart de la France). Encore ces chiffres moyens ne donnent-ils pas la mesure du profond déséquilibre entre villes et campagnes, où plus de la moitié des régions ne possèdent pas encore de centre de santé rurale, structure de base en principe dotée d'une dizaine de lits. Les malades doivent parcourir des dizaines de kilomètres et se rendre parfois jusque dans la capitale pour se faire soigner...

La situation n'est certes pas aussi dramatique en Inde, qui fait figure de pays avancé par rapport au Bangladesh, mais il n'y avait, en 1978, que cinq mille quatre cents centres primaires dans les régions rurales, soit un pour une centaine de villages, souvent éloignés les uns des autres. Malgré les progrès considérables accomplis depuis trente ans, l'infrastructure médicale est encore très insuffisante : le nombre de lits d'hôpitaux, par exemple, est passé de 4,3 en 1960-1961 à 5,1 pour dix mille personnes cette année, celui des médecins de un pour six mille cent à un pour trois mille six cents, tandis que le nombre des infirmières a été multiplié par trois pendant la même période.

Mais, en Inde, comme dans le reste de l'Asie du Sud, les meilleurs hôpitaux, dispensaires, médecins se concentrent dans les villes et les localités. Alors que ces services y sont, dans certains cas, d'un niveau comparable à celui de l'Occident, on estime que 10 % à 15 % seulement des besoins médicaux sont couverts dans les régions rurales. La politique suivie est demeurée largement inspirée par celle, naguère, du colonisateur britannique, puis, par la suite, des puissances occidentales et organisations assistantes. Elle perpétue une médecine de classe, plus curative que préventive, ainsi que les investissements prestigieux (universités, instituts, hôpitaux) et confie les mêmes prérogatives que dans les pays développés aux médecins et infirmières.

Certes, la plupart des gouvernements semblent conscients qu'il ne peut y avoir de véritable amélioration sans réorientation de cette politique, et l'objectif proclamé, à New-Delhi et à Dacca, est de permettre à chaque citoyen de bénéficier de soins médicaux. Mais, pour l'heure, les médecins privés refusent, le plus généralement, d'aller servir dans les campagnes, où la vie est jugée pénible et le revenu des paysans trop faible. C'est donc l'Etat qui doit y supporter la majeure partie des charges de santé.

La médecine est pour les praticiens du secteur privé, provenant le plus souvent de la bourgeoisie, un moyen de faire de l'argent et de consolider leur position sociale ; faiblement payés, les employés de l'Etat ont la même préoccupation et occupent les loisirs que leur laisse un travail à temps partiel à recevoir une clientèle « privée » ; connue en Inde sous le nom de « médecine ayuverdique » et s'exerçant par tradition familiale, la médecine indigène a une grande importance : elle occupe deux cent cinquante mille « praticiens », c'est-à-dire plus que la médecine moderne (cent soixante-seize mille).

### Choléra, lèpre et paludisme

D'autre part, la lutte menée en Asie du Sud contre les épidémies doit continuer : le choléra est récurrent dans la région du Bengale, où la lèpre reste présente ; le paludisme se montre tenace et a même repris vigueur en Inde ces dernières années. Si la variole a, en principe, été vaincue, la tuberculose, les infections parasitaires, la bilharziose, continuent à faire de nombreuses victimes.

Au Bangladesh, la moitié des décès sont imputés à des maladies gastro-intestinales et à la malnutrition qui affectent en majorité les enfants. La mortalité est plus forte, a-t-on également relevé, dans les régions rurales. Le déséquilibre est à la fois quantitatif et qualitatif entre services sanitaires ruraux et urbains. *« Sur les sept mille trois cents médecins du Bangladesh,* nous fait notamment remarquer un expert, *30 % ne travaillent pas ou font de la politique, 20 % sont dans la fonction publique et les 50 % restants sont, pour l'essentiel, établis dans le district de Dacca, où ils exercent à titre privé et peuvent gagner jusqu'à 15 000 à 30 000 takas par mois* (soit environ 5 000 à 10 000 F). » Quant aux infirmières, il y en avait huit cent cinquante, en 1975, par exemple, mais la moitié étaient alors employées dans d'autres services que ceux de l'Etat et un certain nombre s'étaient expatriées...

*« Au Bangladesh,* nous dit encore le docteur Chowdhury, *l'establishment médical est très puissant. Huit « collèges » « produisent » cinq cents docteurs par an. Plus longue est la durée des études et plus grande est par la suite la distance entre le médecin et son patient. L'enseignement médical perpétue un système inadapté aux besoins du pays. Trois années d'études pour les infirmières, c'est également trop long ! » « Il est admis,* a-t-il déclaré ailleurs, *que le pays a besoin de « médecins aux pieds nus », de gens formés dans les villages pour répondre aux besoins des habitants, mais l'O.M.S. et ses experts ont proposé un programme de formation d'auxiliaires médicaux en trois ans. Cette formation se fera en ville et les élèves devront avoir un niveau d'instruction général équivalant au bac* (1). »

De nouvelles dispositions imposent aux jeunes médecins bengalais d'aller servir quelque temps dans les régions rurales, mais beaucoup parviennent à échapper à cette obligation. *« Le manque de fonds est invoqué,* écrit un scientifique occidental qui a séjourné dans un laboratoire de Dacca, *pour expliquer le fait que la majorité de la population n'a aucun service sanitaire à sa disposition. S'il est certainement vrai que les crédits sont rares parce que des dépenses importantes sont faites pour des instituts de recherche prestigieux, l'entretien d'une administration* (concentrée dans la capitale) *et le système de formation de médecins hautement qualifiés, il est non moins vrai qu'une petite proportion seulement du budget de la santé intéresse les populations rurales* (2). »

Est-ce à dire qu'aucune tentative n'a été faite pour définir leurs besoins réels ? Certes, l'élitisme n'est pas l'apanage du seul corps médical, mais, au contraire, l'un des points communs aux classes dirigeantes des pays de l'Asie du Sud. Mais quels sont les responsables qui ignorent, même s'ils se rendent peu dans les villages, que l'absence, pour le moment encore dans la majorité d'entre eux, d'eau potable, de latrines, et la mal et sous-nutrition rendent les populations plus vulnérables aux maladies infectieuses ?

Au Bangladesh, les rédacteurs du plan ne cachent pas le fait que la majorité des ruraux n'ont pas une alimentation suffisante et que 50 % des enfants, notamment, souffrent de déficiences en protéines. La malnutrition est l'une des principales causes de la mortalité infantile (140 ‰). *« La plupart des maladies, et notamment des maladies infantiles, pourraient disparaître,* nous explique le docteur Tarantola, qui dirigea pendant plusieurs années une mission médicale sur place, *si étaient faits des progrès en matière d'hygiène et d'alimentation. L'Etat doit comprendre que ce qui coûte, c'est l'enfant de zéro à cinq ans. Mal ou sous-alimenté, il sera sans doute à la charge de la nation plus tard. »*

### Hostilité

Ce point de vue est partagé par le docteur Chowdhury. En 1972, il lança, avec le soutien de quelques organisations humanitaires, le Centre de santé populaire de Savar, à une trentaine de kilomètres de Dacca. A l'origine, il s'agissait seulement d'un dispensaire, où des étudiants bénévoles assuraient des vaccinations et des soins primaires ; puis le docteur Chowdhury forma — en huit mois — des assistantes : ce sont les « paramédicales », sur lesquelles repose toute son action.

Homme de réflexion et d'expérience, porté par la passion d'un Illich ou d'un René Dumont, il jugea que pour pouvoir se rendre dans les villages et pénétrer dans les foyers afin d'y dispenser la bonne parole en matière d'hygiène, de nutrition, de soins préventifs et curatifs, de contrôle des naissances, ces paramédicales devaient être originaires de la région, de sexe féminin, et bien entendu rémunérées. Il fit participer certains patriarches locaux à leur recrutement. Ce fut un acte d'émancipation que d'« arracher » à leur milieu familial des jeunes filles de dix-sept à vingt-cinq ans, et de leur donner une bicyclette pour accomplir leurs visites. Mais ce qui bouleverse encore plus les traditions est que ces auxiliaires pratiquent des vasectomies et tubectomies, opérations pour lesquelles elles ont été spécialement formées.

Pendant longtemps, le centre s'est abrité sous une tente et l'hôpital en briques rouges — symbole d'un choix initial, remis en cause par la suite et de l'aide de généreux donateurs, — ne fut achevé que très lentement, car il apparut plus utile d'installer, dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres, des « sous-centres », antennes construites en matériaux traditionnels par les villageois et dispensant les mêmes services médicaux et de... développement rural. Le docteur Chowdhury a, en effet, ajouté aux connaissances répandues par les paramédicales des rudiments d'artisanat et de techniques agricoles.

Mais l'action rayonnante du centre de Savar et la personnalité charismatique qui l'anime a naturellement suscité aussi des réactions hostiles de la part de possédants (l'un des employés du centre fut assassiné par un propriétaire terrien alors qu'il venait négocier l'acquisition d'un lopin pour installer de nouveaux locaux), des usuriers pour lesquels l'ignorance et la misère de la paysannerie sont source de profits, et, surtout, des représentants de l'ordre médical qui, jugeant ses initiatives excessives et contestables, a pratiquement excommunié le docteur Chowdhury (3). Celui-ci s'est d'ailleurs fait des ennemis bien au-delà de Dacca — où le chef de l'Etat l'appelle néanmoins de temps à autre en consultation — jusqu'aux Etats-Unis. Car il a dénoncé le projet de création d'un institut de la recherche sur la santé, la population et la nutrition, élaboré par des universitaires américains avec le soutien de la Fondation Ford.

A coup sûr, le Bangladesh a moins besoin d'instituts réservés à des chercheurs étrangers et à une élite locale triée sur le volet que de projets comme celui de Savar. Est-il cependant possible de suivre cet exemple ? Cela nécessite une forte volonté politique, une profonde réforme dans les rapports économiques et sociaux, sinon une révolution. Tous les efforts faits depuis une vingtaine d'années en Inde dans un cadre néo-libéral, et, tout dernièrement encore, pour exhorter les médecins à aller s'installer dans les campagnes, n'ont fait que provoquer des levées de boucliers de leur part. Et il est symptomatique que le gouvernement se fixe actuellement encore comme priorité... de lutter contre les épidémies et de passer d'une médecine curative à une médecine préventive pouvant bénéficier à tout le monde.

Les programmes de formation d'agents multidisciplinaires des services de la santé ont éveillé très peu d'intérêt dans la plupart des Etats fédérés chargés de les mettre en œuvre. Comment s'en étonner ? La santé peut-elle marquer de grands progrès si la pauvreté est entretenue par un système économique et social fondamentalement injuste et oppressif fondé sur l'exploitation humaine ? Etant donné le cercle vicieux — faible consommation, pauvre nutrition, mauvaise santé, affaiblissement physique, médiocres productivité et ressources, — peut-il y avoir des progrès sanitaires sans solution globale, comme à Savar ?

Certes, des organismes tels que l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et l'O.M.S. notamment, sous la pression de leurs experts « sur le terrain », ont amorcé un changement « déchirant » de politique et placé l'exemple de Savar à leur ordre du jour. Mais le plus dur sera d'imposer aux gouvernements intéressés une nouvelle stratégie prévoyant un recours massif à des auxiliaires ruraux polyvalents là où domine, encore aujourd'hui, un élitisme distant et tenace.

(1) Cf. *Médecine et néo-colonialisme au Bangladesh*, par le Dr Zafrullah Chowdhury - Faim et Development, Mai 1978.

(2) Cf. *Politics of an international health program ;* par John Briscoe. Economic and Political weekly-Bombay, 18 mars 1978.

(3) Cf. *The Paramedics of Savar : an experiment in communaute heath in Bangladesh*, par le Dr Zafrullah Chowdhury - Development dialogue - Uppsala (Suède).

Prochain article :

**LA LÉTHARGIE DE L'OCCIDENT**

## DES CHERCHEURS AMÉRICAINS FABRIQUENT DE L'INSULINE A PARTIR D'UN GÈNE ARTIFICIEL

La fabrication d'insuline, à partir d'une bactérie modifiée par un gène artificiel, qui serait la copie conforme du gène humain qui commande la fabrication de cette hormone, a été obtenue par une équipe de chercheurs américains du Centre médical national de la cité de l'espoir à Duarte en Californie. Ce succès génétique permet de produire une hormone de substitution un peu plus proche de l'hormone originelle, fabriquée par le pancréas chez les non-diabétiques que ne l'était l'insuline animale dont dépendent actuellement les malades.

Dans la mesure où la fabrication de l'insuline dépendrait désormais de cultures de bactéries ainsi isolées et non plus des pancréas de bœufs et de porcs, cela écarterait, pour les années à venir, toute perspective de pénurie d'une hormone vitale pour le traitement de près de cent millions de diabétiques dans le monde.

# RELIGION

## Les mercredis de Jean Paul Ier

### LES PARABOLES DU PAPE

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Quelque quinze mille personnes ont assité, le mercredi 6 septembre, à la première audience générale de Jean Paul Ier. Le nouveau pape, qui a relégué la *sedia* au magasin des accessoires, est arrivé à pied dans la grande Aula del Nervi, avec son éternel sourire et sa calotte blanche qu'il revisse régulièrement sur sa tête d'un geste devenu familier. Un climat d'émotion et de bonne humeur s'est aussitôt installé dans l'assistance, composée d'Italiens, de Français, d'Allemands, d'Anglais, d'Espagnols, de Hollandais, d'Argentins et de Brésiliens.

Jean Paul Ier a d'abord salué les cardinaux et évêques présents. « *Je ne suis que leur frère aîné* », a-t-il dit, ce qui est une marque de gentillesse, mais peut-être aussi une option théologique. Puis il a rendu hommage à Paul VI, « *un grand pape* », dont il se propose de suivre l'exemple en dispensant chaque mercredi une sorte de « *catéchèse adaptée au monde moderne* ». Objectif : « *Aider les gens à devenir meilleurs.* »

Le pape a eu quelques paroles graves pour le Proche-Orient, demandant à l'assistance de prier pour le succès de la rencontre de Camp David, évoquant « *le martyre du Liban* » et souhaitant que le conflit israélo-arabe se résolve entièrement, sans oublier « *le problème des Palestiniens, la sécurité d'Israël et la ville sainte de Jérusalem* ». Il a rappelé aussi le nécessaire « *respect de la personne* » aux membres du septième congrès international de la Société pour les transplantations d'organes, réunis à Rome et présents dans la salle.

#### Un langage de curé de campagne

Mais c'est surtout un langage de curé de campagne que Jean Paul Ier a voulu tenir. Simple, familier, mêlé de paraboles, sinon d' « anecdotes », comme le remarque *l'Osservatore romano* lui-même, en y voyant « *un choix pastoral précis, fondé sur la spontanéité et le contact direct avec les gens* ».

Première parabole : celle de l'acquéreur d'automobile.

« *La machine est bonne, traitez-la bien,* dit le concessionnaire. *Huile de qualité et essence super dans le réservoir.*

— *Oh ! non,* répond le client. *Je ne supporte l'odeur ni de l'une ni de l'autre. Je mettrai du mousseux dans le réservoir et graisserai les joints à la marmelade.*

— *Faites comme vous voulez,* répond le concessionnaire, *mais ne vous lamentez pas si vous finissez dans le fossé.* »

Ainsi Dieu a fait avec les hommes, commente Jean Paul Ier. « *Il nous a donné ce corps animé par une intelligence, une bonne volonté. Il a dit : cette machine est bonne, mais traitez-la bien...* »

Au milieu de son discours improvisé, le pape a fait venir près de lui un enfant de l'ordre de Malte, âgé d'une dizaine d'années.

« *Comment t'appelles-tu ? — James. — James, es-tu jamais malade ? — Non. — Ah ! quelle chance,* dit le pape. *Mais quand un enfant est malade, qui lui apporte un peu de soupe, de médicaments ? N'est-ce pas la maman ? Et toi, quand tu seras grand et que ta pauvre maman sera vieille et malade, qui lui apportera un peu de lait, des médicaments ? — Moi et mes frères,* répond James. — *Bravo,* dit le pape. *Lui et ses frères* », répète-t-il à l'assistance, qui applaudit.

Les mercredis de Jean Paul Ier seront attendus avec impatience par les amateurs de « *surprises* » et de « *couleur* ».

ROBERT SOLÉ.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article sur la réception par Jean Paul Ier des délégations étrangères (*le Monde* du 6 septembre) un mot a sauté dans la phrase suivante : « *Nous n'avons certes pas pour les grands problèmes mondiaux des solutions miracles, nous pouvons cependant apporter quelque chose de très précieux...* »

# CATASTROPHES

## Les inondations en Inde

### Une situation dramatique pour plusieurs millions de personnes

New-Delhi (*A.F.P., Reuter*). — Les eaux de la Yamuna — la rivière de New-Delhi — ont cessé de monter au cours de la journée du 6 septembre. A partir de midi (heure locale), elles auraient même amorcé une légère baisse. Ce fait nouveau redonne un peu d'espoir, mais il n'empêche que la situation demeure très précaire dans de nombreux quartiers de la capitale indienne ainsi que dans les faubourgs et la campagne environnante.

Selon plusieurs témoins, la situation est même dramatique dans certains villages, où les habitants se sont réfugiés sur les toits des maisons malgré les appels des autorités leur enjoignant de quitter leurs habitations pour des zones plus sûres.

Il n'a pas toujours été possible d'ailleurs aux équipes de secours d'atteindre certains secteurs, notamment dans le nord de la ville. Les eaux de la Yamuna ont détruit une digue protégeant le quartier à forte population de Shahdra, ne laissant aucun répit aux habitants à la recherche des corps des victimes, tandis que les eaux montantes du Sahibi inquiètent la population de l'ouest de New-Delhi.

Dans la banlieue, des milliers de voitures et d'autobus sont pratiquement recouverts d'eau sur laquelle flottent toutes sortes d'embarcations de fortune, même des radeaux. Le long du seul pont encore ouvert aux piétons, des milliers de personnes traversent la rivière ; vues d'avion, on dirait une colonne de fourmis.

Depuis deux jours, des militaires s'emploient vingt-quatre heures sur vingt-quatre à évacuer quelque 600 000 personnes isolées par les eaux de la Yamuna, dans la banlieue de New-Delhi et les villages avoisinants.

La situation n'est pas meilleure dans toutes les régions basses des Etats du Bengale-Occidental, du Bihar, d'Orissa, d'Uttar-Pradesh, d'Haryana, d'Himachal-Pradesh, de Madyah-Pradesh. Dans le seul Bihar, 9,6 millions de personnes sont touchées par la crue, et 700 000 dans le Madyah-Pradesh. Au Bengale-Occidental, ce sont 2 millions de personnes, qui ont dû être évacuées. Il est donc probable que le nombre des victimes de la crue — « *la plus grave de mémoire d'homme* » selon les autorités indiennes — sera très élevé. Et au chiffre des morts directes viendra s'ajouter sans doute celui des victimes des épidémies et de la sous-nutrition — pour ne pas dire de la famine — qui suivra la destruction de nombreuses récoltes.

## Le « Times » critique la négligence du gouvernement de New Delhi

Sous le titre : « *Souffrance inutile au Bengale* » le *Times* du 6 septembre a publié un éditorial très sévère sur les conséquences des inondations de l'Inde :

« *L'Inde subit de graves inondations. Presque chaque année, il y a des morts, et les dommages matériels sont estimés en moyenne à 140 millions de livres (1 190 millions de francs). Chaque année, des mesures d'urgence sont prises dans l'affolement pour maîtriser l'eau et secourir les victimes. Les soldats entassent des sacs de sable le long des rives des cours d'eau et les politiciens survolent les régions sinistrées. Chaque année, on souligne le besoin de dispositions plus durables, et pourtant chaque année amène une nouvelle situation d'urgence. Seule la Croix-Rouge semble être réellement prête, avec des provisions déjà réparties dans des centres locaux.*

» *Cette année, les dégâts sont bien plus graves que d'habitude. Des pluies exceptionnelles ont provoqué les crues les plus hautes du siècle, ont balayé le Bengale occidental et menacent les faubourgs de New-Delhi. Au moins sept cents personnes ont péri, et quelques informations, probablement exagérées, ont avancé le chiffre de quinze mille victimes. Environ quinze mille villages ont été touchés et cinq cent mille maisons détruites ou endommagées. Plus de 10 millions d'acres (50 000 kilomètres carrés) de terre ont été inondés. La Croix-Rouge doit maintenant nourrir chaque jour environ un million de personnes.*

» *Devant une catastrophe de cette dimension, l'offre du ministère britannique du développement outre-mer de seulement 250 000 livres (2 125 000 F) et et vingt moteurs hors bord peut sembler à première vue insultante. C'est, cependant, une aide de cet ordre qui semble être considérée comme appropriée à ce stade des événements par la Croix-Rouge ; celle-ci étant déjà assez bien équipée. Une aide bien importante sera nécessaire ultérieurement lorsque les stocks auront à être remplacés et lorsque commenceront les travaux de réparation des énormes dégâts matériels dus à l'inondation. On peut penser qu'alors la Grande-Bretagne voudra fournir une aide plus généreuse, supérieure à l'assistance normale qu'elle apporte à l'Inde.*

» *Les sympathies qu'attirent les souffrances des victimes doivent, cependant, être entremêlées d'exaspération devant la négligence dont les autorités font preuve. Il y a eu de nombreux signes avant-coureurs de crues exceptionnelles pour cette année ; et pourtant les mesures d'urgence ont été mises en œuvre lentement. Pis encore, les mesures de routine destinées à maîtriser une crue sont encore très loin d'avoir atteint le point où elles peuvent faire face à la situation d'une année normale. Le gouvernement a récemment fait savoir qu'il prépare des plans à long terme, mais, avant que ceux-ci puissent produire des résultats, il y aura probablement plusieurs autres catastrophes annuelles qui, ensemble, coûteront plus cher que le prix à payer pour le programme toujours retardé de maîtrise des crues. L'argent n'est pas vraiment le problème principal. Ce qui manque, c'est la volonté politique et l'organisation. Les pays étrangers peuvent et doivent aider* [l'Inde], *mais il serait plus facile d'obtenir un soutien politique pour une telle aide si on constatait que les Indiens en faisaient plus pour s'aider eux-mêmes.* »

● *Le Secours catholique*, 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07, qui a déjà envoyé 100 000 F à Caritas-India, reçoit les dons en espèces. C.C.P Paris 5620-09 K. Préciser : sinistrés Inde.

# JEUNESSE

● *M. Jacques Chirac, maire de Paris, a visité*, le mercredi 6 septembre, trois centres aérés du bois de Boulogne pour se rendre compte sur place des améliorations apportées depuis l'an dernier (*le Monde* daté 3-4 septembre). Le nombre des centres aérés a été augmenté en 1978 — on en compte trent-huit pour la capitale — et leur durée d'ouverture est passée de trente-neuf à quarante-huit jours cet été. Le personnel d'encadrement a été renforcé d'une centaine de personnes. Au mois de juillet, toutefois, la fréquentation des centres a baissé. L'effectif moyen a été de huit mille sept cent huit enfants contre huit mille sept cent quarante-huit en juillet 1977.



# DÉFENSE

### SIX MIG-23 A REIMS

## Des pilotes soviétiques discrets

**Reims. — Présence insolite en Champagne : six avions Mig-23 frappés de l'étoile rouge stationnent jusqu'au vendredi 8 septembre sur le parking de la base militaire de Reims, aux côtés des Mirage F1 du célèbre escadron de chasse Normandie-Niémen, la seule unité de l'armée française dont le drapeau est décoré de la croix de la Libération, de la croix de la Légion d'honneur, de l'Ordre soviétique d'Alexandre Nevski et du Drapeau rouge pour sa participation aux combats aériens de 1942 à 1945 sur le front oriental contre les armées hitlériennes.**

Visite de courtoisie, certes, mais aussi échange de bons procédés, puisque six intercepteurs Mirage F1 de ce même escadron de Reims avaient séjourné officiellement, sur la base de Kubinka, non loin de la capitale soviétique, du 24 au 29 juillet 1977. Ces échanges bilatéraux, entre les forces aériennes soviétiques et françaises, avaient commencé en 1971.

Mais c'est la première fois que, dans le ciel de Champagne, six avions de combat modernes Mig-23 à voilure mobile ont fait leur apparition, précédés d'un biréacteur Tupolev-124 de l'Aeroflot, qui leur a facilité le vol en patrouille serrée et les communications avec les pays survolés, et d'un quadrimoteur de transport Antonov-12 de la même Aeroflot, qui a acheminé les matériels d'accompagnement au sol et les techniciens. Entre leur base de départ, à Kubinka, et la piste de Reims, les Mig-23 ont fait une escale à Prague.

On imagine aisément la curiosité — légitime — des aviateurs français qui ont accueilli six exemplaires d'un même avion constituant la base de la flotte de combat soviétique : probablement, au total, onze cents Mig-23 en service, soit le dizième des avions de combat de l'U.R.S.S. Une curiosité mêlée de déception puisque, de l'aveu même de certains officiers français, les échanges techniques entre pilotes ont été des plus limités, les aviateurs soviétiques ne pratiquant pas l'anglais et se contentant de réponses prudentes.

Au demeurant, la discrétion des Soviétiques les a conduits à présenter des avions dont l'immatriculation, toute neuve, était très exactement celle des Mig-21 expédiés en 1971 — comme pour éviter de livrer le moindre renseignement sur le numéro de série, l'identification et l'origine de chaque appareil — et dont les équipements avaient été, volontairement sans doute, simplifiés ou occultés, comme s'il s'agissait de la version du Mig-23 destinée à l'exportation, et donc la plus commune.

C'est à peine si les techniciens français ont été en mesure d'apprécier le poids total de l'avion (de l'ordre de 15 tonnes) et la poussée du réacteur unique à postcombustion (environ 13 tonnes). Ils ont appris cependant que le Mig-23 consommait la même catégorie de carburant que les avions occidentaux (le TRO) et qu'il pouvait utiliser, au sol, le groupe de démarrage de l'armée de l'air française, ce qui donne à penser que l'appareil est muni de la prise électrique standard... de l'OTAN. Mais on n'en saura pas davantage sur ses performances réelles ou supposées.

Pour le reste, les experts sont restés sur leur faim. Présentés par les Soviétiques comme un intercepteur de défense aérienne, les Mig-23 exposés à Reims avaient subi un camouflage de leur fuselage qui les assimilait davantage à un avion d'attaque au sol, probablement le successeur des Sukkhoï-7 ou 9 actuellement en service. — J. I.

## NOMINATIONS MILITAIRES

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 6 septembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● AIR. — Sont nommés : inspecteur technique de l'armée de l'air, le général de corps aérien Jules Auffray ; commandant le transport aérien militaire (COTAM), le général de brigade aérienne Pierre Flachard.

Est promu général de brigade aérienne, le colonel Nicolas Fevre, nommé directeur adjoint du centre d'essais en vol.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — Est promu contrôleur général des armées, le contrôleur des armées Philippe Meniolle d'Hauthuille.

● ARMEMENT. — Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Pierre Chevalier ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Lucien Cruchant, Michel Darmon, Jean-Claude Sompairac, Hervé Delmas et Michel Dumas.

# JUSTICE

## FAITS ET JUGEMENTS

### Six mois de prison ferme pour avoir mis du vin dans l'eau.

Le tribunal correctionnel de Dijon (Côte-d'Or) a condamné, mercredi 6 septembre, à un an de prison, dont six mois avec sursis, Gérard Stingl, qui avait pénétré par effraction, dans la nuit du 29 au 30 juin, dans l'établissement qui l'employait à Nuits-Saint-Georges, et ouvert les vannes de quatre cuves contenant, au total, 380 hectolitres de bourgogne. C'est l'ivresse qui avait conduit Gérard Stingl à saccager trois chaînes d'embouteillage avant de laisser se déverser dans le Meuzin, rivière qui traverse Nuits-Saint-Georges, le précieux breuvage.

Après sa sortie de prison, l'ouvrier intempérant subira une mise à l'épreuve de cinq ans, pendant lesquels il devra travailler pour rembourser une partie des 3 millions et demi de francs de dommages causés à son employeur. Ce dernier est, d'autre part, en butte à la vindicte de la Fédération de pêche bourguignonne. Des milliers de poissons sont morts, ivres de nuits-saint-georges.

### Un adolescent grièvement blessé au cours d'un contrôle.

Un adolescent de seize ans, Michel L..., a été grièvement blessé de deux balles dans l'abdomen et une dans le crâne, à Livron-sur-Drôme, dans la nuit du 5 au 6 septembre, alors qu'il tentait d'échapper à deux gendarmes. Ces derniers avaient organisé une « planque » autour d'un cabriolet 504 volé la veille à Montélimar (Drôme) et stationné en lisière d'un chemin de terre.

Lorsque le garçon a regagné le véhicule faussement immatriculé, il refusa de se constituer prisonnier. L'un des gendarmes tira alors au sol. Michel L..., au volant, démarra, arrêté plus loin par une rafale de pistolet-mitrailleur tiré par le deuxième gendarme. Le jeune homme est actuellement soigné au centre hospitalier neurologique de Lyon. Une information contre X... a été ouverte, mercredi 6 septembre, par M. Jacques Pin, juge d'instruction au tribunal de Valence.

### Tué pour 720 francs.

Les policiers de Rouen ont arrêté, lundi 4 septembre, les auteurs présumés du meurtre d'un retraité à demi-invalide, commis dans la soirée du vendredi 1er septembre : il s'agit de MM. Gérard Agoun, dix-neuf ans, déserteur du 61e régiment d'artillerie ; Jean-Claude Cannevière, dix-neuf ans ; Gérard Lefebvre, vingt ans, et d'un complice mineur. La victime, M. André Neuville, soixante-cinq ans, demeurant à Malaunay (Seine-Maritime), avait été emmenée en voiture dans un bois proche par quatre jeunes gens qui avaient ensuite tenté de l'écraser avant de le tuer à coups de pied, de poing et de clé à molette. Les agresseurs s'étaient ensuite partagé les 720 F que M. Neuville portait sur lui.

● *Une fillette de onze ans*, Betty F..., a été étranglée, mercredi soir 6 septembre, à Roubaix (Nord), par un parent, M. Claude Engloo, âgé de vingt ans, demeurant dans le même appartement. Le meurtrier s'est constitué prisonnier dans la soirée et devait être déféré au Parquet ce jeudi 7 septembre.

● *Grève de la faim à la prison de la Santé.* — Une partie des détenus de la prison de la Santé — quatre cents sur mille huit cents, selon l'administration pénitentaire — observe depuis le lundi 4 septembre une grève de la faim, au moment où succède à M. Bonaldi, au poste de directeur, M. Rousseau, qui a quitté la prison marseillaise des Baumettes pour exercer à Paris ses nouvelles fonctions.

● *M. Jean Bretau contre Sacilor.* — Accusés de « *violation de domicile* » pour avoir pénétré à l'intérieur de l'usine Sacilor de Rombas (Moselle) afin d'y prendre la parole lors d'un mouvement social le 18 mars 1976, M. Jean Breteau, président de la Fédération nationale des travailleurs de la métallurgie (C.G.T.) et Mlle Marie-Thérèse Gonod, secrétaire général du comité régional C.G.T. de Lorraine, ont comparu mardi 5 septembre devant le tribunal de grande instance de Metz. Le jugement est renvoyé au mois d'octobre. Plaidant après l'avocat de la partie civile, qui réclame 1 franc de dommages et intérêts, Me Henri Ducroc, du barreau de Paris, défenseur de M. Jean Breteau, a notamment souligné que « *l'usine ne peut être considérée comme le domicile d'un citoyen* ».



### Les trois diplomates irakiens expulsés sont en prison à Bagdad.

Les trois diplomates irakiens expulsés le 2 août après la fusillade de l'ambassade d'Irak, qui avait coûté la vie à l'inspecteur Jacques Capela, « *sont en prison à Bagdad* », a affirmé mercredi 6 septembre à TF1 M. Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe (ASFA). « *L'ambassade de France en a confirmation, bien que les Irakiens ne puissent le déclarer ouvertement* », a déclaré M. Bitterlin, qui se trouvait la semaine dernière à Bagdad, où il a eu des entretiens « *à un niveau très élevé du commandement national du parti Baas* ». Le président de l'ASFA a indiqué que les Irakiens sont « *très soucieux de préserver les bonnes relations franco-irakiennes* » et qu'un « *remaniement* » est probablement en cours « *dans un certain appareil du parti Baas* ».

● *Le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc* (Meuse), qui avait condamné, le 23 août dernier, deux automobilistes pour « *publicité illicite en faveur du tabac* » à 300 F d'amende et inscription sur le casier judiciaire, a renvoyé *sine die*, mercredi 6 septembre, sept nouvelles affaires analogues. Le tribunal de grande instance attend en effet l'arrêt de la cour d'appel de Nancy, saisie, qui doit se prononcer sur le bien-fondé ou non de ses peines.

● *Deux personnes ont été tuées et trois autres blessées*, jeudi 7 septembre, à l'aube, au cours d'une fusillade dans une boîte de nuit de Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes).

Trois hommes armés de pistolet et de fusils ont tiré en direction de deux des clients, M. Henry Rey, 33 ans, et M. Gérard Jacque, 28 ans. Ces derniers étaient connus des services de police pour diverses affaires de proxénétisme, et de racket. Selon la police, il s'agirait d'un règlement de comptes.

● *Deux mois après son évasion de la centrale de Châlons-sur-Marne (Marne), Dominique Regnault*, vingt et un ans, a été arrêté le mardi 5 septembre par les gendarmes de Saint-Savin (Vienne). Il a été présenté le mercredi 6 septembre au parquet de Poitiers et écroué sous l'inculpation de port d'arme, vols, et association de malfaiteurs ainsi que les trois complices avec qui il parcourait la France à bord de voitures volées.

● *Il cultivait du chanvre indien.* — Au cours d'une perquisition, la gendarmerie de Martres-Tolosane (Haute-Garonne) a découvert dans un jardin quarante-deux pieds de chanvre indien, 2 kilogrammes de feuilles en cours de séchage et une bouteille d'huile de ce même produit. Le cultivateur, un ouvrier agricole âgé de vingt-six ans, M. Alain Chelle, a été inculpé et écroué à la maison d'arrêt de Toulouse.

● *La police de Bâle* a arrêté trente trafiquants de drogue qui avaient vendu environ 800 grammes d'héroïne et 300 grammes de haschich pour 250 000 francs suisses (environ 650 000 francs français). — (*A.F.P.*)

Le Monde des LIVRES

# Le « Corydon 78 » de Dominique Fernandez

**● ... *Ou une réplique à Sodome et Gomorrhe.***

UN roman ? Oui, et même un beau roman, en dépit de tout ce qui tire l'œuvre vers l'essai, la thèse, le dossier, le plaidoyer. Il y a un *Corydon 1978* dans *l'Etoile rose*, mais aussi, habilement mêlée à la défense de l'homosexualité, la confession d'un homme en marche vers sa libération et la conquête d'une autre forme de bonheur à l'adolescent qui remplit sa vie.

Situation scabreuse. Si elle ne l'était plus, Dominique Fernandez perdrait une des raisons qui fondent son livre et lui donnent son accent et son poids. Sur le terrain des mœurs, on croit trop facilement que tout est gagné. Or les marches arrière restent toujours possibles. On stigmatise habituellement le retard de la législation sur les mentalités, alors qu'il arrive, au moins aussi souvent, aux mentalités d'être en retard sur les lois. Le bûcher, la prison, ne punissent plus aujourd'hui les adeptes de Sodome. Mais la réprobation publique, droite et gauche confondues, mais l'accord des médecins, psychanalystes en tête, pour voir en eux des malades qu'il faut non plus châtier, mais guérir, continuent à les discriminer, à les isoler et à les forcer de mentir.

On se récriera : c'est la Sodome de grand-papa qu'à l'instar de Proust peint Dominique Fernandez, comme si mai 1968 n'était pas intervenu avec la turbulente création du Front homosexuel d'action révolutionnaire (au fait, qu'en reste-t-il ?). Comme si dans les livres ne se multipliaient les amours exinterdites (mais dans la vie, hormis quelques écrivains, qui s'avoue homosexuel ?). Comme si le mouvement Arcadie et sa revue n'existaient pas (mais la reçoit-on au grand jour ?). Comme si l'Eglise elle-même... (là-dessus l'Eglise a repris d'une main pontificale ce qu'elle avait accordée de l'autre, la pastorale). Comme si le vent qui nous vient d'une Amérique autrement confiante dans ses forces que nous-mêmes n'avait pas dissipé les hontes (mais justement, aux Etats-Unis, en dehors de New-York, que se passe-t-il ?). J'imagine que Dominique Fernandez, malgré la liberté acquise ou à cause d'elle, a jugé que le point était à faire. Décision paradoxale peut-être, mais le paradoxe lui sied. Quand *Corydon* n'est plus de mise, réécrivons un *Corydon*.

Ne serait-ce que pour évaluer les changements survenus. Il en est un, non des moindres, qui touche aux arguments présentés par la défense. Dans les années 20, quand Gid[e] lança son « tract », il faisait servir l'homosexualité au maintien de l'ordre dans la société, dans l'Etat. Aujourd'hui, où ni l'Etat ni les institutions n'ont bonne presse, c'est à la révolution que Fernandez lie sa cause. L'affirmation est lancée en maints passages du livre : « *Chaque fois qu'une injustice est commise au nom d'une discrimination, nous sommes atteints par contrecoup.* » Et plus loin : « *D'un bout à l'autre du monde, on nous trouvera solidaires de toutes les luttes où la tyrannie de ce siècle cherche à marquer des points.* » Dans l'élan subversif et libérateur qu'il prête à l'homosexualité, Dominique Fernandez, ou plutôt David, son narrateur, [v]a jusqu'à enrôler les écologistes. « *La seule révolution intéressante qui reste à faire, contre l'oppression du béton, du pétrole et de l'auto, repose en grande partie sur nous.* »

## Une œuvre digne de durer

Mais Dominique Fernandez, sans se priver de mille références historiques ou littéraires qui enluminent son texte, ne se mesure pas à l'autre *Corydon*. Je ne doute pas qu'on le fasse plus tard, à sa place, tant *l'Etoile rose*, loin d'être périmée, me paraît par sa qualité, son ambition, une œuvre digne de durer. Les changements enregistrés ici ont trait à l'avènement de notre société permissive, aux différences de comportement qu'elle entraîne chez ceux qu'elle prétend avoir libérés. Dominique Fernandez les met en lumière à travers une dizaine de figures pittoresques et ses deux protagonistes, le « je » du récitant et le « tu » du destinataire.

Ils se sont rencontrés l'année qu'on dit cruciale, non loin des barricades de la place Saint-Michel. Alain, l'étudiant, sur sa moto, lancé à corps perdu dans les combats de Mai, aux côtés des Jeunesses communistes ; David, le prof, à pied, et plutôt spectateur des évènements. Ne les séparent que quinze ans d'âge — c'est tout de même une génération — et pas de profonde différence sociale : un fils du quinzième, l'adulte ; un fils du seizième, le jeune, à l'heure où ces quartiers se sont mis à afficher les mêmes prétentions bourgeoises.



★ *Dessin de Zoran ORLIC.*

Mais David, lui, a fait l'expérience d'une vie pauvre : un foyer rompu, la douce mais rigide éducation d'une mère, l'occupation, le père fourvoyé dans la L.V.F., pesant par son absence, pesant par son erreur. Son homosexualité, qu'il a brusquement découverte dans une minable aventure du métro, pourrait s'expliquer par ces circonstances. Un psychanalyste, un jour consulté, ne manquera pas de tout voir à travers ce prisme. Et la psychanalyse, à laquelle on croyait Dominique Fernandez fermement attaché, passera un fort drôle et fort mauvais quart d'heure.

Alain, au contraire, a pris conscience de ses goûts dans une histoire d'amour avec un camarade. Franchement avouée, celle-ci a tourné tragiquement. Un suicide pour l'ami, la cavale à dix-sept ans pour Alain que son père a chassé et son inscription au parti qui comble le vide ainsi créé mais condamne le jeune homme à la clandestinité qu'il refusait. Jusqu'au jour où dans l'effervescence de Mai...

JACQUELINE PIATIER.

*(Lire la suite page 16.)*

# Catherine Rihoit « débutante féroce »

**● *Une éducation sentimentale entre Saussure et le sexe.***

APRES *Portrait de Gabriel*, paru l'automne dernier, Catherine Rihoit confirme avec éclat son talent de romancière dans *le Bal des débutantes*.

Henry James disait, dans sa préface à *Portrait de femme*, qu'on peut bâtir un roman à partir d'une situation, d'un personnage ou d'une intrigue. *Le Bal des débutantes*, le second roman de Catherine Rihoit, répondrait au premier cas. Son héroïne, Isabelle de Santis, est en situation d'apprentissage. Jeune professeur, elle rejoint son premier poste. Vierge, elle attend son premier homme.

Jusqu'ici, Isabelle a beaucoup attendu, beaucoup pleuré, au long d'études trop faciles. Elle se sent moche, par rapport à la mode. Pourtant, d'aucuns la trouvent jolie. Oui, mais on sait bien pourquoi ils disent ça. Au fond, elle ne sait pas trop qui elle est.

Pour le moment, elle a vingt-deux ans, « *pas d'argent, un peu d'éducation, un peu d'intelligence, un regard surprenant, un grand désir d'une vie meilleure et de gens meilleurs* ». Et elle prépare une thèse sur *la Jérusalem délivrée*... « *mais c'est bien moi plutôt qui aurais besoin d'être délivrée, et personne ne s'y applique* ».

Donc, la voici à Ypallage, dans le Nord, en plein réel : les classes, et ces gosses, ces gamines qui attendent tant d'elle. Cette vierge va être une mère pour ces filles des corons. Ah ! bon ! *La Maternelle*, alors ? Encore un roman sur l'école, les profs et leurs problèmes... Certes, *le Bal* peut se lire de la sorte. Isabelle connaît la solitude dingue de ces jeunes gens qu'on exile, au hasard des nominations. Elle aborde cette existence absurde qui consiste à répéter à vie des choses qui ne vous intéressent plus à des enfants qu'elles n'intéressent pas. C'est là qu'une lecture différente devient possible, d'un type que James n'avait pas prévu, car, partant de cette situation absurde, Catherine Rihoit va bâtir une œuvre centrée sur l'absurde, où tout va fonctionner par jeux de mots et glissements sémantiques. Cet absurde est plausible : le monde universitaire fonctionne sur le langage.

Catherine Rihoit nous invite donc à une approche de son « bal », à partir des anagrammes. Indiquons-en quelques-uns.

Le nom même d'Isabelle de Santis (plan religieux) fait qu'elle a pour directeur de thèse Ange Delchiotto (spiritualisme plus ordure). Isabelle aura pour amant un jeune assistant, Azeta (A/zeta), qui sait tout de A à Z, et qui veut lui apprendre à jouir et à faire sa thèse. Quant à sa compagne Lilas Sittingdon, c'est en effet une femme assise.

Au cours d'un congrès, Isabelle rencontrera un phonologue allemand, le professeur Vogel, celui qui fait fermer leur gueule aux étudiants en leur disant comment l'ouvrir. Ce congrès tombe en pleine agitation de l'Université. Etudiants et prostituées manifestent. Isabelle y rencontrera Lilli la Pute. Par sa faute, Delchiotto sera am/puté...

Ce jeu des mots sous les mots passionnait Saussure, à qui le livre est dédicacé. On sait l'importance prise depuis par cette technique, puisque c'est sur elle que Lacan a bâti son Eglise. Les universitaires emboîtent le pas. Catherine Rihoit, elle, s'en amuse.

CLAUDE COURCHAY.

*(Lire la suite page 16.)*

# Turlupin chez les Soviets

**● *Une comédie de Boulevard, de Paris à l'Oural.***

AU terme d'une scène de ménage, un homme choisit la liberté et s'enfuit seul, sur le Transsibérien, accomplir le second voyage de noces projeté à deux. Va-t-il remâcher sa rancune au fil des kilomètres, en tête à tête avec un cercueil dont, en dernière minute, un fonctionnaire de l'ambassade d'U.R.S.S. lui a imposé la présence dans le wagon-lit ? Non, car dans le compartiment voisin une jeune étudiante, rongée de vague à l'âme, part à la rencontre d'un éventuel fiancé. Entre le mari volage et la nymphe au cœur transi, une idylle se noue que contrecarre la vigilante pudeur soviétique. De son côté, l'épouse délaissée, refusant de broyer du noir au foyer, décide d'aller surprendre l'infidèle à l'étape de Moscou. Coucou ! Elle surgit de la salle de bains de l'hôtel juste à temps pour empêcher l'adultère... Et ainsi la morale est sauve. Pas de Feydeau sur la place Rouge. Après avoir tenté de poursuivre le marivaudage jusqu'à Vladivostok, le trio se sépare pour regagner Paris et un climat plus propice à la frivolité.

Les lecteurs de *Cuir de Russie* savent tout le parti que Lanzmann tire de la gaillardise latine confrontée à la rigueur socialiste. Il excelle à jouer, un peu dans le style de Woody Allen, les imitateurs maladroits de Humphrey Bogart. Séducteur berné par sa proie, contestataire dépassé par son audace, il accumule les bourdes et les gaffes, sans jamais se départir de l'optimisme candide qui le mène par le bout du nez. « Vous allez voir ce que vous allez voir », nous annonce-t-il avant de glisser sur une peau de banane. Tant d'outrecuidance devrait nous agacer, elle nous désarme. Par héros interposé, un faux dur, un vrai tendre, avoue sa difficulté d'être.

Certes, il tire la couverture à lui. Les « bonnes femmes » qu'il convoite ou qu'il endure baignent dans une lumière phallocrate qui flatte leurs rondeurs aux dépens de leur caractère. Pour l'épouse, par exemple, la libération par le travail signifie « *engager une bonne pour enfin s'adonner au plaisir de préparer un plat compliqué* », et si l'aventure tente l'apprentie-maîtresse, c'est parce qu'elle sort des bras d'un technocrate pour tomber dans ceux d'un énarque, ou vice versa, et qu'entre Charybde et Scylla elle aspire légitimement à prendre des vacances. Comme il fallait s'y attendre, les poulettes se volent dans les plumes au déplaisir croissant du coq de village, qui souhaitait les voir s'accorder pour le servir.

On se lasserait de cette comédie érotico-sentimentale, si, derrière les vitres du train, ne défilaient la Russie, ses steppes enneigées que barre « *la ligne menaçante des forêts, où chaque arbre est comme une âme morte qui attend sa résurrection dans un printemps de Messie* ». Que pèse l'« *embrouillamini de contradictions de vagues touristes occidentaux* », face à l'Oural flamboyant de hauts fourneaux ou au cortège « *des milliers de camions qui roulent sur la rivière Kama, gelée jusqu'aux arêtes des poissons* » ? Force est de convenir avec M. Perrichon : « *Que l'homme est petit quand on le contemple du haut de la mer de Glace !* »

*Le Têtard*, publié l'an dernier, nous révélait l'éducation sexuelle d'un Poil de Carotte que « *les Transsibériennes* » tentent aujourd'hui de mettre au pas. Mais rien n'y fait. Lanzmann s'accroche à son enfance, se pelotonne dans ses fantasmes, se barricade dans ses caprices. Aventurier frileux, il rêve d'exploits, récolte plaies et bosses et repart à l'assaut. Il écrit comme il vit, à bride abattue, porté par une inspiration que grise la curiosité boulimique de son maître. Grâce à lui, nous possédons au moins un écrivain picaresque et le public ne s'y trompe pas, qui savoure ces tartarinades, turlupinades, galéjades à la sauce ravigote. Si elles étaient traduites en russe, la détente y trouverait son compte.

GABRIELLE ROLIN.

★ LES TRANSSIBERIENNES, de Jacques Lanzmann. Robert Laffont, 250 p., 38 F.

# « LA RUE DES BOUTIQUES OBSCURES » de Patrick Modiano

## Que reste-t-il d'une vie ?

QUE reste-t-il d'une vie ? Que reste-t-il de ces « moi » bons chauds qui se croient le centre de l'univers ? Quelques photos jaunissant dans des boîtes à biscuits, des numéros de téléphone changeant d'abonné, une poignée de témoins qui s'évanouissent à leur tour, et pfuitt !, plus rien, à peine si vous avez existé... C'est ce néant de notre trace sur terre, cette buée, que suggère *la Rue des boutiques obscures*, avec une économie, une maîtrise, qui en font le plus nécessaire des romans de Modiano, sinon le meilleur.

EN apparence, le livre se résume à l'histoire d'un amnésique qui se cherche une mémoire. Détective en chômage, le narrateur enquête sur son passé comme s'il s'agissait d'un autre. A partir d'une photo cornée et d'un avis d'enterrement, seuls indices de départ, un pianiste de bar, un jardinier, un photographe et d'autres comparses interrogés de proche en proche évoquent un petit groupe d'émigrés promis aux trafics et aux traîtrises des années 40. On retient les silhouettes d'une danseuse russe en transit pour l'Amérique, où elle se suicidera, d'un jockey anglais accidenté, de diplomates sud-américains et d'un noctambule grec assassiné par une frappe de rencontre.

L'enquêteur ne fait-il qu'un avec le nommé Pedro, pour qui le prennent certains témoins, et pour qui il finit par se faire passer ? A-t-il aimé la mystérieuse Denise, mannequin de haute couture disparue en gagnant la Suisse à la fin de la guerre ? Est-ce de sa vie qu'il est question, ou d'une autre, assez évanescente pour qu'il puisse s'y glisser ?

LE trouble qu'on éprouve d'abord est celui que causent une mémoire maladivement effacée, un effort de revenant pour rouvrir un parcours familier qu'aurait muré l'oubli. On partage son étonnement douloureux de ne rien reconnaître, pas même une intonation de voix ni l'angle d'une rue.

Peu à peu, cependant, il commence à habiter le passé que lui prêtent fiches et interviews. Les parfums, en premier,

***par Bertrand Poirot-Delpech***

se chargent de déjà-senti. Un pincement lui signale les itinéraires jadis empruntés le cœur battant. Les halls d'immeubles renvoient l'écho des pas qui y ont résonné. Le souvenir d'une fenêtre revient grâce à celui d'y avoir longtemps attendu.

MAIS le livre ne veut pas seulement restituer cette ambiguïté fondamentale de la mémoire à travers un cas pathologique et un imbroglio policier. Avec l'insistance d'une hantise, il nous renvoie au petit « tas de secrets » à quoi Malraux ramenait tout destin privé. Plus que « misérables », Modiano voit nos biographies interchangeables, invérifiables, improbables : des boules de billard électrique dont le trajet se perd sans même laisser de lucioles : rien que des clichés pâlis, des lignes de Bottin erronées, des noms rayés dans les carnets d'adresses, des visages confondus, des mots et des gestes éteints. Untel ? Qui donc ? Un grand maigre ? Un petit gros ? Voyez son voisin ! Manque de chance : mort d'hier, lui aussi ! Des vies, vraiment, ces élans aussi vite dissipés que, le soir, un chagrin d'enfant ?

C'est toute cette illusion de durer que Modiano démonte.

JAMAIS il n'a autant paru se pasticher lui-même dans le choix des moyens. Nous revoilà une fois de plus dans le Paris louche de l'occupation, dans une grisaille de rues sans nom ou de bars sans lumière, en compagnie d'êtres voués à l'effacement par leur état de nomades saltimbanques et les persécutions.

Mais jamais le recours à ce temps des faux papiers, des feutres sur l'œil et des disparitions sans phrase n'a été si justifié. L'époque illustre à elle seule la fugacité de la condition humaine telle que l'auteur en est obsédé.

Pour achever de nous dépeindre comme l'« inconnu de la plage » qui figure toujours sur les photos de vacances et dont plus personne ne sait rien, Modiano porte à la perfection son sens des scènes entr'aperçues, des conversations en lambeaux, des sons feutrés, dilués, ouatés. A la clarté illusoire que projette sur l'existence notre regard rationaliste et technocratique, ce flou systématique et cette inconsistance volontaire opposent la vérité oubliée de notre état de héros de cauchemar, tout en lacunes, en bribes.

ON reconnaît la réussite d'un roman à son dépouillement maximum pour une signification maximum. Au premier coup d'œil, *la Rue des boutiques obscures* semble aussi transparent et inhabité qu'un rapport de détective. Mais c'est à la façon dont le style du *Procès* singe l'atonie judiciaire. La référence au monde de Kafka n'est pas excessive. Le narrateur de Modiano court après son identité et son *curriculum vitae* comme Joseph K. après ses juges insaisissables. Comme lui, il se perd dans les traverses, s'englue dans les entrevues vaines.

La hantise du détail manquant et décisif s'installe insidieusement, vertige viscéral et messianique. D'un simple fichier défaillant naissent des interrogations essentielles : à quoi bon ouvrager nos chers petits « moi », vu ce qu'il en reste ? Ne faut-il pas préférer l'instant radieux au mirage des biographies ronflantes ? Ou encore, cette alternative indécidable : à quoi bon vivre si on ne se souvient pas ! A quoi bon se souvenir si on ne vit pas !

C'est la grâce des grands livres, si minces qu'ils semblent, de poser en secret les grandes questions.

★ LA RUE DES BOUTIQUES OBSCURES, de Patrick Modiano, Gallimard, 216 pages, 38 F.

## romans

# Le « Corydon 78 » de Dominique Fernandez

*(Suite de la page 15.)*

Dès leur première rencontre, sans honte, car l'heure est à la liberté, David et Alain, s'étant reconnus, d'emblée ont fait l'amour. Et chez David au moins, toute de suite une passion est née. Elle plane, cette passion, sur tout le livre, chantée dès la première page, réaffirmée, glorifiée encore à la dernière, niant ainsi l'issue fatale de l'amour. Pourtant, quand on la voit naître, croître dans les affres, s'épanouir avec l'aveu tant attendu d'une réciprocité, se torturer de jalousie, rayonner enfin dans le renoncement douloureux à la possession exclusive, elle n'est que le dernier épisode du roman, son couronnement peut-être. L'aura précédée la longue lutte que David devra mener avec lui-même pour se connaître, s'accepter, affirmer et conquérir son droit au bonheur.

Cette initiation nous entraîne d'abord sur les chemins provinciaux de Sodome. Est-ce parce qu'ils sont les plus noirs que la création romanesque de Dominique Fernandez prend là ses plus hautes couleurs. Jamais elle ne retrouvera par la suite ce mélange d'audace et de discrétion dans la confidence, cette tension entre le comique et le drame, cette humaine complexité dans la peinture des caractères. Monde pourtant pitoyable des « pédés », ainsi désignés parce que dans cette petite ville de l'Est la malédiction pèse sur eux plus fort que partout ailleurs. Après avoir montré la sécheresse, la solitude, la peur, le désespoir, le danger qui y règnent, David s'en éloignera progressivement. Il entrera dans le monde des « homosexuels », terme plus neutre qui indique qu'une étape est franchie vers la tolérance, puis dans celui des « gays », mot « *venu de l'autre côté de l'Océan comme le pigeon annonçant à Noé la fin du déluge et le retour de la paix sur Terre* » qu'il voudrait voir adopter pour nommer ses semblables.

Le mot a été révélé à David par un insolite gourou américain dont le rôle se réduit un peu trop à réfuter les positions réticentes de Freud sur la pédérastie et à prôner celles, plus ouvertes, qu'on peut tirer du zen. L'art du roman en souffre, mais l'intérêt du livre ne faiblit pas. Et pas davantage dans le long détour que David accomplit par Cambridge pour faire entendre à Alain les sublimes chœurs des collèges anglais. Moment essentiel du « Corydon » de Fernandez, pour qui la pédérastie représente l'idéale confusion des sexes dans un individu. C'est pourtant moins ici l'idée qui séduit que les pages splendides où l'auteur fait résonner sur les voûtes de King's College l'angélique musique.

Le roman ne reprendra vraiment ses droits qu'au moment où David en arrive dans son récit à sa rencontre avec Alain. C'est alors qu'à l'histoire d'une libération succède l'histoire d'un amour.

Riche, trop riche peut-être, *l'Etoile rose* qui raconte, analyse, plaide, enseigne, décrit, caricature, exalte ? Tant de veines s'y croisent, qui ne font pas perdre à l'œuvre son unité, parce qu'un monde à part est là, saisi dans une étonnante proximité. A un moment David le définit, ce monde : « *Pittoresque, facétieux, sordide, courageux, désespéré, drôle, libre.* » Tel est aussi le livre, original, pathétique, hardi, tendre, ironique qui nous en transmet l'image.

JACQUELINE PIATIER.

★ *L'ETOILE ROSE*, de Dominique Fernandez, Grasset, 432 pages, 52 F.

# Sous le signe de Fatalitas

● ***Entre le noir et le rose.***

LES toutes jeunes éditions La Baudinière veulent redonner place au roman populaire, ce courant terrible qui traversa nos lettres du siècle dernier jusqu'aux abords de la seconde guerre mondiale. Après avoir assuré leurs arrières en rééditant des classiques tels Gaston Leroux, Michel Zévaco ou Louis-François Raban, elles publient désormais des textes contemporains où domine le thème cher au genre : celui de la vengeance exécutée dans un climat d'antagonisme social.

Le livre d'Yves Tubergue, *La mort n'existe pas*, se soumet aux lois de la catégorie, encore qu'il suffirait d'une pincée de cynisme pour qu'il verse dans le roman noir ou d'un zeste de mièvrerie pour qu'il relève des joliesses à l'eau de rose. De même, le récit de cet artisan carreleur qui écrit, nous dit-on, « le soir, au fond de son garage » frôle les poncifs avec ce curé copain au grand cœur, cette merveilleuse jeune fille paralysée par la poliomyélite ou ce méchant loup de promoteur. Ce serait faire preuve d'un vilain esprit, car, soupireraient les braves cœurs, on rencontre ces personnages dans la vie. C'est vrai, et puis la sincérité de l'auteur, exprimée dans une langue parlée proche de la réalité, emporte finalement l'adhésion. Il semble même que l'ouvrage a toutes les qualités requises par un bon scénario.

Le décor est planté pour l'essentiel dans les champs de neige du Haut-Doubs. Bernard, fils d'artisan, a trouvé refuge dans une scierie après une « bêtise ». Désemparé par le suicide de son père ruiné par un promoteur véreux mais au fait des lois, il a commis pour une somme dérisoire une attaque à main armée. Il s'éprend de Jeanine, la fille de son hôte, immobilisée dans un fauteuil de paralytique ; il pourrait prétendre à cet âcre bonheur des mutilés de l'âme et du cœur si le destin n'avait inscrit à son avenir le meurtre d'un jeune villageois dans une bagarre au cours de laquelle Bernard avait pris la défense de son amante De nouveau la fuite, refuge chez un prêtre. Puis la colère, la haine contre le promoteur à l'origine de la cascade de drames, contre cette société dure aux humbles. Il extorque par la violence de l'argent à l'escroc honni. Cette fois, tout un dispositif policier se met en place pour couper la route de la Suisse à Bernard et à Jeanine, qui a voulu partager son sort...

Histoire sous le signe de Fatalitas ? Peut-être. Mais justement les braves cœurs déjà nommés rétorqueront qu'ils courent les rues, les pas-de-chance.

Et Margot est si tendre quand elle pleure...

BERNARD ALLIOT.

★ LA MORT N'EXISTE PAS, d'Yves Tubergue. Nouvelles Editions La Baudinière, 175 p., 40 F.

## la vie littéraire

### Sartre lecteur de Proust

Frisson de scandale gourmand chez les proustiens dévotement assemblés dimanche dernier à Illiers-Combray, pour le déjeuner-colloque traditionnel organisé par la Société des amis de Marcel Proust. Les années précédentes, les thèmes choisis avaient été « Proust et l'architecture », « Proust et les fleurs ». Cette fois, ça sentait le soufre. Sartre. C'est qu'on en est resté, chez les plus vieux, les plus nombreux membres de la Société, qui tient le milieu entre la société savante, le club de cœurs solitaires et l'amicale des amateurs d'aubépines, à l'image de Sartre qui prévalait après la guerre. A prendre avec des pincettes. L'excrémentialiste. Noir pessimisme. Dévoyeur de la jeunesse. Et puis l'énergumène s'en était pris à l'objet du culte, Marcel Proust, avec des arguments spécieux : il lui reprochait, en somme, d'être bourgeois. Et nous donc ? Et Sartre lui-même ? On était venu avec l'espoir qu'on allait lui régler son compte.

Surprise : la conférencière, Paulette Newman-Gordon, une exquise universitaire américaine, auteur, il y a plus de vingt-cinq ans, d'une thèse sur « Proust et l'existentialisme », présentait un exposé nuancé et sensible (qui sera publié dans le bulletin de la société). Apès avoir récapitulé les critiques formulées par Sartre, au détour d'ouvrages philosophiques et d'articles polémiques, à l'encontre de l'essentialisme intellectualiste, du « chimisme psychologique » proustien, elle s'attacha, avec une perspicacité non exempte d'ingénuité philosophique et littéraire, à montrer que *la Nausée* doit à la *Recherche du temps perdu* un modèle à la fois admiré et refusé, ce qui est incontestable, mais a encore été très peu mis en lumière, malgré la comparaison répétée *ad nauseam* entre la petite phrase de Vinteuil et le disque de « Some of these days » qui arrache momentanément Antoine Roquentin au sentiment de la contingence. Il y a là une direction de recherche qui devrait inspirer des travaux.

C'est dans la discussion qui s'ensuivit que déferla soudain l'hostilité à Sartre, faite, comme toujours, d'ignorance et d'incompréhension. La partie la plus jeune de l'auditoire, pour laquelle aimer Proust et Sartre est de toute évidence parfaitement compatible, s'en offusqua. Un étudiant fit discrètement remarquer qu'il y avait quelque incongruité à opposer au prétendu pessimisme de Sartre l'eudémonisme tonique de Proust, alors que *la Recherche* repose sur une vision tragique de la vie, où le seul salut offert l'est, après leur mort, aux artistes créateurs, ce qui ne fait pas beaucoup de monde.

On s'aperçut alors qu'Illiers-Combray a son Proust — pieuse relique des lettres françaises — et que nous avons le nôtre, logé au cœur de notre plus profonde angoisse. Que cela n'empêche pas de faire un jour le voyage de Combray. La « maison de tante Léonie » témoigne, pour le style de vie, de ce qu'il y eut de plus estimable dans la bourgeoisie au tournant du siècle.

MICHEL CONTAT.

### Trou de mémoire

*Une certaine France*, l'ouvrage de Philippe Ganier Raymond sur l' « antisémitisme 40-44 », publié en 1975 (Balland, 49 F), qui avait valu à son auteur des démêlés judiciaires avec la veuve de Louis-Ferdinand Céline, reparaît, amputé de quatorze pages. Invoquant son droit moral, la veuve de Céline avait obtenu de la justice la suppression de passages, notamment un long extrait des *Beaux Draps*, où l'auteur du *Voyage au bout de la nuit* ne faisait pas mystère de ses opinions sur les juifs. Le livre, remis en vente aujourd'hui, est entouré d'une bande sur laquelle est reproduit un extrait du jugement de la cour d'appel de Paris, rendu le 11 mai 1976. Tel qu'il est, l'ouvrage donne encore un bon aperçu, à l'usage des jeunes générations, de ce que fut l'antisémitisme français avant la fin de la seconde guerre mondiale. Pour les aînés, la béance entre pages 164 et 179 apparaîtra comme un singulier trou de mémoire. — B. A.

# Une « débutante féroce »

*(Suite de la page 15.)*

Ce n'est pas tout. Ce livre fonctionne aussi comme un jeu de miroirs : chaque personnage a son double. Pour Delchiotto, par exemple, ce sera l'universitaire Delchiado (celui qui chiade), et qui réussit mieux. Lilli-la-pute, femme ouverte, est le double de Lilas, femme fermée. Azeta le pédant se verra supplanté dans le lit d'Isabelle par Fanfan le Taré, un meneur. Les gauchistes sont d'ailleurs les doubles des professeurs : tous fonctionnent dans le vide.

Cependant, la lecture la plus simple reste celle du cœur. Riboit sait écrire, et nous marchons à fond dans l'aventure de cette grande fille éperdue de solitude, jetée dans cette existence vide qu'elle n'a pas choisie, étrangère aux autres, à soi-même étrangère, n'arrivant pas à se rejoindre, incertaine de tout et d'abord de sa vie.

L'amour la première fois ? Ce n'est pas la joie. Et puis, « *enfin dans* les Liaisons dangereuses *ce n'était pas comme* ça ».

Pour elle, l'amour, ce sera cet Azeta qui s'endort, après un quasi-viol, puis refait son nœud de cravate en lui expliquant qu'il le sait bien, lui, qu'elle a dû jouir. Et ça deviendra cette routine du mercredi, avec ce petit homme qui en a plein la bouche de sa femme, de ses histoires de syndicat, un homme avec « *ses calculs dérisoires, sa puérilité, son égocentrisme forcené, ses contradictions et ses mensonges cousus de fil blanc* ». Il faut bien aimer quelque chose... Et puis, qui aime qui ? Avec Azeta, Isabelle devient autre : « *Ce corps étranger qui m'habite en sa présence, sans doute facilite-t-il l'acte dit d'amour, puisque ce n'est pas moi qu'Azeta vient habiter, mais* ce corps-là, *à la peau plus douce que la mienne.* »

Cette vie enkystée va brusquement s'accélérer le jour du congrès en folie. Dans la bagarre, Isabelle change d'amant. Mais où est le changement ? « *On ne voit pas le piège... On croit qu'on s'en est tiré, que c'est quelque chose de complètement différent, et puis en fait, au bout d'un moment, on s'aperçoit que c'était exactement la même chose...* » Il est bon de le dire, car il serait dommage que *le Bal...* ne soit perçu que comme une découverte de l'orgasme.

La morale de l'histoire, c'est Lilli qui la tirera. Elle sait bien, elle, que les hommes, il faut surtout « *ne pas les prendre au sérieux en tant qu'hommes, en tant que ce qu'ils peuvent te faire à toi, une femme* ». Parce que, pour les femmes, l'homme vient toujours en premier, le travail après. Pour les hommes, c'est le contraire. Les hommes croient au Père Noël. Le leur s'appelle pouvoir. Les femmes le nomment amour. C'est pourquoi les femmes pensent avoir le pouvoir par l'amour, et les hommes l'amour par le pouvoir. Lilli refuse ce jeu. Elle ne marche pas, mais parce qu'elle est à fond dedans, et sans illusions, elle arrive à garder ses distances.

Pour Isabelle, après le plaisir, rien n'est réglé. Au terme de cette éducation sentimentale, il lui reste encore à apprendre à vivre.

Pour nous, après ce *Bal des débutantes*, une chose est claire : ce livre fraternel et solitaire, audacieux et pudique, cette confidence coupée de dialogues toujours justes, souvent drôles, ne peut venir que d'un écrivain de race. Catherine Riboit est le seul auteur de sa génération qui travaille à ce degré de qualité.

Peut-être une longue fréquentation des œuvres anglo-saxonnes — elle est assistante à la Sorbonne — lui a permis de devenir cette exception.

CLAUDE COURCHAY.

★ LE BAL DES DEBUTANTES, de Catherine Riboit, Gallimard, 248 p., 49 F.

## vient de paraître

### Société

PIERRE GOUGAUD. — *L'Œil de la source :* Les Mémoires d'un village occitan du XIXe siècle à nos jours retracés par un conteur. (Ed. J.-C. Lattès, 250 p., 49 F.)

EDOUARD MICHEL. — *Mémoires des loutres :* Biographie d'un personnage haut en couleur, solitaire des gorges franco-suisses, pêcheur, piégeur de loutres, qui vécut de 1850 à 1933. (A l'imprimerie Jacques et Demontrond, 26, rue Renan, 25000 Besançon, 200 p., 39 F franco.)

### Histoire

GENEVIEVE DUBOSCQ. — *Bye bye Geneviève !* Lors du débarquement, la famille Duboscq sauva trois cent cinquante parachutistes en passe de se noyer. Geneviève, qui avait douze ans alors, raconte aujourd'hui ces péripéties. (Robert Laffont, 286 p., 44 F.)

### Critique littéraire

Ph. LACOUE-LABARTHE ET J.-L. NANCY. — *L'Absolu littéraire :* Cet essai, sous-titré *Théorie de la littérature du romantisme allemand*, remonte à la naissance du romantisme, quand la littérature engendre sa propre théorie. Seuil, 445 p., 69 F.)

### Document

*Dispute sur le sel et sur le fer.* — Présentées par Georges Walter, ces notes d'un obscur lettré chinois relevées en 81 avant J.-C., constituent un étonnant document politique. Trad. du chinois par D. Baudry-Weulersse, J. Levi et P. Baudry. (J. Cauzmann et Seghers, 272 p., 54 F.)

### Religion

*Un curé picard en campagne.* — Bernard Gouley présente des extraits du singulier bulletin paroissial de l'abbé Salmont, curé de sept paroisses entre Amiens et Abbeville, qui témoignent d'un aspect du catholicisme français d'aujourd'hui. (Fayard, 269 p., 49 F.)

### Sociologie

JEAN BAECHLER. — *Le Pouvoir pur :* Le pouvoir comme expérience, réalité et concept. (Ed. Calmann-Lévy, 280 p., 55 F.)

### Psychanalyse

MARIE-LOUISE VON FRANZ. — *L'interprétation des contes de fée :* Ancienne collaboratrice de Jung, l'auteur cherche dans la psychologie des profondeurs et la symbolique alchimique les raisons de l'écho suscité en nous par les contes de fée. Du même auteur : *l'Ane d'or*, interprétation du conte fantastique d'Apulée. (Ed. La Fontaine de pierre, 25, boulevard Arago, 75013 Paris, 237 p., 37 F.)

DANIEL SIBONY. — *L'Autre incastrable :* L'inconscient, l'écriture, la folie. (Ed. du Seuil, 251 p., 52 F.)

### Pédagogie

PIERRE DEBRAY-RITZEN. — *Lettre ouverte aux parents des petits écoliers :* Chef d'un service de psycho-pédiatrie et écrivain, l'auteur dénonce l'aveuglement et les carences de l'éducation moderne. (Ed. Albin Michel, 220 p., 29 F.)

## en bref

● GEORGES BERNANOS, TRENTE ANS APRES SA MORT, FERA L'OBJET D'UNE EXPOSITION à la Bibliothèque nationale (Galerie Mansart) du 14 septembre au 29 octobre. Les organisateurs de l'exposition se proposent de « replacer l'homme et l'écrivain dans son temps et cerner les composantes spirituelles et culturelles de l'œuvre de Bernanos ».

La Bibliothèque nationale annonce d'autres expositions parmi lesquelles on retiendra en particulier celles consacrées à Ramuz (du 20 septembre au 15 octobre), à Léopold Sedar Senghor (à partir du 23 novembre), à Voltaire (à partir du 11 janvier 1979), etc.

● A LA FETE DE « L'HUMANITE », UN ESPACE SERA RESERVE A LA POESIE, les 9 et 10 septembre dans le parc de La Courneuve (espace ouest, place de Bretagne). Parmi les poètes invités à dire leurs œuvres : Charles Dobzynski, Alain Bosquet, Charles Le Quintrec, Pierre Dalle Nogare, Jean-Claude Renard et Vénus Khowry-Ghata.

● LA FERVEUR AUTOUR DE BORIS VIAN NE SE DEMENT PAS. Ainsi Gilbert Pestureau publie en « 10/18 » sa thèse soutenue en Sorbonne sur l'auteur de l'« Ecume des jours », élaguée de ses « Notes à benêts » et sous un titre vianien : « Boris Vian, les amerlauds et les godons ». Christian Bourgois a confié à Noël Arnaud le choix de la préface de textes de Boris Vian réunis sous le titre : « Cinéma science-fiction ». Enfin, ce même Noël Arnaud va publier en novembre chez Pierre Horay des « Images de Boris Vian », un album de 600 photographies

● LE DOUZIEME VOLUME DES « AFRICAINS » sera disponible dès le 15 septembre. Cet ouvrage clôt la vaste encyclopédie publiée par les Editions Jeune Afrique qui ont ainsi tenu leur pari : réunir cent vingt portraits de grands hommes africains ayant contribué à l'histoire de leur continent. Parmi les noms au sommaire du tome XII : Alla al-Fasi, héraut de l'indépendance marocaine ; Samba, du service à la rébellion au Cameroun ; Luthuli ou la non-violence au pays de l'apartheid, etc. (Chaque volume de 330 p., format 180×250, 98 F.)

A noter que Charles-André Julien, qui fut l'initiateur de cette collection, publie de son côté un ouvrage sur « Le Maroc face aux impérialismes - 1415-1956 ». (Edit. Jeune Afrique, 51, avenue des Ternes, 75017, Paris, tél. : 754-29-20, 600 p., 120 F.)

● « LES FORMES DU SECRET » : telle est l'enseigne d'une nouvelle maison d'édition, animée par Marco Lessana (162, boulevard de la Villette, 75019 - Paris. Tél. : 205-52-53 ; distribuée par la SODIS). Avec « Terminus Paris », Bernard Chapuis y inaugure une collection d' « actualité fiction » qui accueillera des textes « vivants et poétiques, proches du quotidien » et qui rendent « compte du réel en laissant parler l'imaginaire ».

● LE CENTRE D'ETUDES ARCTIQUES organise du 19 au 23 septembre à Paris le VIIe Congrès des bibliothèques nordiques. Les demandes de participation doivent être adressées au Centre d'études arctiques, 6, rue de Tournon, 75006 Paris.

## en poche

### DÉCOUVRIR LA SUISSE

LA Suisse n'est pas seulement enrobée de chocolat ; elle l'est également de respectabilité. L'un et l'autre se digèrent mal. D'où, sans doute, la réputation qu'ont les Helvètes d'être facilement anxieux et pincés.

Cultivant la vertu, et particulièrement la vertu d'économie, ils avaient été atterrés par le pamphlet de Jean Ziegler : *Une Suisse au-dessus de tout soupçon* (Seuil), ce pavé dans la mare de leur bonne conscience.

Gageons que l'excellent livre de Louis-Albert Zbinden : *la Suisse*, ne provoquera pas de pareils remous. Son propos n'est pas de fustiger son pays, mais de le donner à connaître. Je ne dis pas de le donner à aimer, car Louis-Albert Zbinden, malgré la tendresse qu'il lui conserve, n'est pas moins critique que C.-F. Ramuz écrivant en 1937, dans *Besoin de grandeur* : « *Nous sommes inexorablement ramenés à nos montagnes qui font cercle autour de nous, et là, serrés les uns contre les autres, ces frontières nous condamnent malgré nous, j'entends ceux qui y naissent, au train-train d'une vie moyenne où l'exception n'a point de part, de sorte qu'être moyen en toute chose est devenu la règle.* »

A vrai dire, la Suisse n'est pas un pays, mais un cas : il ne faut jamais oublier la gageure représentée par la coexistence de deux confessions, de trois races, de quatre langues et de quatre cultures sur un terrain grand comme un mouchoir. « *Si l'Egypte est un don du Nil, la Suisse est un don des Suisses à eux-mêmes* », écrit Albert Zbinden.

Pour qui n'est familier ni de son histoire ni de sa géographie, le livre de Zbinden apportera toutes les informations utiles. Avec, en prime, le plaisir de découvrir un des meilleurs journalistes suisses français dont les chroniques radiophoniques en deux volumes, sous le titre *le Regard et la Parole*, révèlent un mémorialiste d'une rare perspicacité.

ROLAND JACCARD.

★ *LA SUISSE*, de Louis-Albert Zbinden, collection « Petite Planète », Ed. du Seuil, 189 p., 16 F.

Parmi les rééditions : *l'Allergie au travail*, essai de Jean Rousselet, et les souvenirs de Simone Signoret, *La nostalgie n'est plus ce qu'elle était* (Le Seuil, « Points Actuels »), *les Ingénieurs de la Renaissance*, de Bertrand Gille (Le Seuil, « Points Sciences »).

romans

## Démarches romantiques

# Un drame wagnérien

● *Avec Joël Schmidt, l'histoire fabuleuse et inquiétante d'une ville gouvernée par un pianiste.*

VILLAVIA : une ville du rêve et du cauchemar. Cité rayonnante, elle est gouvernée par un prodigieux pianiste, René de Mirmont, dont le véritable palais est le casino, où il subjugue les foules à chacun de ses concerts. Or un jour, à la chasse, au moment de mettre à mort une biche forcée, il crie avec terreur *« Elisabeth ! »* tandis que se brise sa dague, lui entaillant le poignet — blessure qui ne se refermera pas et qui met un terme à sa carrière de virtuose.

Dès lors, de par sa volonté, la ville du bonheur de vivre devient Villemort. René l'a irrémédiablement condamnée à la déchéance. Les jardins sont détruits, les femmes frappées de stérilité, un peuple de vieillards lugubres prend la relève d'une jeunesse insouciante et des brumes denses viennent envelopper la cité et le casino, les coupant du monde, voiles des malédictions et des sortilèges ancestraux.

Quelle expiation René cherche-t-il en voulant conduire à l'oubli une ville qu'il a si bien servie ? Quel est ce *« parjure »* auquel il est fait allusion ? Pourquoi Elisabeth ? René ne répond à aucune de ces questions ; figure sinistre derrière la vitre d'un fiacre noir, il surveille simplement la mise en destruction des lieux. Un homme jeune et blond venu du nord, Eric, entre alors dans la cité maudite, il ne tarde pas à s'éprendre de Diane, la fille du pianiste. Ils se révoltent tous deux contre les absurdes lois de René. Parviendront-ils à faire renaître la cité ou Villavia est-elle condamnée à jamais au désespoir ?

Ces questions, on se les pose au fur et à mesure du voyage fantastique dans lequel nous entraîne Joël Schmidt avec *Casino des brumes*, son second roman.

D'un thème recherché et insolite, l'auteur tire un envoûtant paysage de clair-obscur, artistiquement nimbé de ces inquiétantes vapeurs chères au romantisme allemand et à la sensibilité symboliste. Plus exactement encore, c'est à une sorte de drame wagnérien sur livret d'Hoffmann ou de Poe que ce livre fait penser.

A l'évidence, tout un substrat esthétique et culturel étale secrètement cette singulière histoire qui avance au rythme d'un style lent et classique de coupe, mais diapré d'images jusqu'à la bigarrure baroque et à la préciosité. On regrette parfois cet excès de parures et encore plus le fait que l'auteur, dans la seconde moitié de son roman, complique un peu trop les enchaînements et les ruptures des fatalités étranges et du destin fabuleux de ses personnages. Manifestement, l'imagination nuit ici à la cohésion fantastique, genre d'autant plus séduisant qu'il introduit dans l'invraisemblance une logique faite de rigueur calculée.

Mais on prend du plaisir à ce curieux voyage : sur les eaux noires d'une mémoire légendaire, Joël Schmidt — qui est le fils du regretté Albert-Marie Schmidt — est un habile et talentueux nautonier au pays des mythes et des maléfices.

PIERRE KYRIA.

★ CASINO DES BRUMES, de Joël Schmidt. Albin Michel, 192 p., 33 F.

# L'univers hanté d'Hubert Haddad

● *La décharge publique comme image du monde.*

LE troisième roman d'Hubert Haddad prolonge l'obsession des précédents : la mort ! Mais si *Un rêve de glace* puis *la Cène* dévoilaient un monde où la neige, le gel, la dureté et la pureté du froid, dessinaient une étrange rêverie, *les Grands Pays muets* débouche sur l'incendie, le ravage des flammes et la décomposition des matières organiques. Il y a, chez Hubert Haddad, cette fois, un excès dans les évocations cauchemardesques, une façon provocante de plonger le lecteur dans les purulences et les infections qui est, par instants, dommageable au projet d'ensemble. Un peu plus de sobriété aurait donné à ce roman une vigueur accrue.

Cependant, l'auteur mêle si habilement le fantastique au réel qu'il éveille la complicité et l'intérêt. Cet univers hanté donne à ressentir la solitude des hommes, et, fidèle aux lois du discours onirique, aboutit à un étonnant symbolisme : la décharge publique qui est le lieu scénique essentiel de ce récit est l'image du monde ; les deux êtres de beauté qui s'y meuvent incarnent la présence de la mort ; la maison en ruine où vit le héros pitoyable devient l'analogue du « lieu » essentiel, cet endroit, seul capable de donner au rêveur un sens, et au rêve une unité...

Un jeune garçon, qui vient de passer quelques années dans un asile psychiatrique, trouve un emploi dans une décharge publique. Il aime un adolescent, poète et travesti, qui fut son compagnon d'hôpital, et qui meurt. Il s'éprend d'une femme merveilleuse qui le mènera, à son tour, au suicide. Sa vie, parmi les ordures de la cité, dans les déchets de ce qui se consume (et donc se dit), le plonge dans la marginalité : ouvriers étrangers, gitans, clochards ! Il n'a qu'une ambition, face à ce désordre où il est plongé : remettre de l'ordre. Trouver un sens. Organiser les débris que la benne des éboueurs sans cesse déverse dans le cratère.

Ce livre emporté communique au lecteur un malaise certain.

HUBERT JUIN.

★ LES GRANDS PAYS MUETS, de Hubert Haddad. Editions Albin Michel, 224 p., 39 F.

## UN PREMIER LIVRE

TENTATIVES, le premier livre de Martine Vergne, ne se présente pas comme un roman. Ici, le titre indique le genre. Il s'agit bien de tentatives pour décrire un combat, ce combat qu'elle a mené, depuis toujours, pour sa survie, contre ce que les autres nomment folie.

Martine se débat dans un temps particulier, *« le passé-présent »*. *« C'est le temps qui manque à la conjugaison des verbes. Le temps qui s'impose lorsque l'avenir est nié et le présent intolérable. Lorsque le passé envahit toute la scène et refuse de se laisser digérer. Le temps de ceux qui ont gaspillé le temps, détruit le passé simple et le plus-que-parfait. »*

Très tôt, pour elle, les jeux sont faits : *« Déjà la médecine m'avait jugée lorsque j'avais quinze ans... J'arrivais, j'étais là depuis une heure, et l'on m'enfermait aussitôt dans la maladie. »* Martine va commencer ce qu'il faut bien appeler une carrière psychiatrique. On entre, on continue. Pourtant, elle va s'accrocher, lutter : *« Vivre. Voir chaque jour mourir des illusions, et avoir la force d'en créer de nouvelles, s'agripper à elles jusqu'à la chute. » « ... Tenter deux fois par semaine de me vider, déverser un morceau de monologue de ma peur face à un monsieur qui regarde voler une mouche (il a raison, elle vit, elle, et la vie attire la vie). »* Il lui dira quoi, ce monsieur ? *« Bouffée par l'idéal du moi : c'est le verdict. »* Et le remède ? Simple : la crétinisation. Contre cela, le plus sûr, c'est encore d'étudier. Martine va s'y remettre. *« Et je tente d'apprendre ce nouvel alphabet qui dit « azertyuiop ». Et l'économie politique et le droit du travail meublent le néant des soirées. J'apprends. J'ai presque envie d'y croire. Il faut bourrer le crâne, écraser la peur. Après quelques semaines d'hésitations, d'inquiétudes, je sens que ça vient : la crétinisation est en route. »*

Martine se débat, comme une mouche contre les vitres du temps. Sauvée ? Non. C'est qu'il faut déjà être douée pour faire un bon crétin. Elle échouera en cure de sommeil. Au réveil, elle s'ouvre les veines. Elle se réveillera encore pour s'étonner de vivre : *« Je suis morte et je vois encore. Je ne parviens plus à comprendre. Tout est brouillé. Ça va trop vite. La chaîne du tangible est rompue. Les mots sont vides et abstraits. J'ai perdu le langage. Le rien partout installé. Creusée de solitude et il faut avancer. Plus, plus rien. Et avancer. »* A ses côtés, l'angoisse, *« cette disposition qui te place, malgré toi, simultanément, des deux côtés du miroir. Spectateur qui regarde avec distance et froideur ce qu'il devrait vivre »*.

### Naufrage

Sa vie, c'est ce naufrage sans cesse recommencé. Une nouvelle tentative, pour en finir. Nouvel échec. *« De l'extérieur, ça ne se voit pas, mais je suis morte. »* Elle constate : *« Sans doute suis-je morte de n'avoir plus un regard posé sur moi. »* Elle sait qu'elle EST à présent sa folie : *« C'est moi, moi seule qui suis ma maladie... Et, si l'angoisse disparaît, je disparais aussi, et ne sais si je rejoindrai la vie. »*

Alors, une fois encore, elle avale des comprimés bleus, du bleu, beaucoup de bleu, pour franchir enfin la ligne jaune de cette trop longue route qui pour elle ne mène à rien. Et elle se réveille au garage, bardée de fils et de tuyaux de plastique.

Pourquoi cet acharnement ? Elle le sait. *« Jamais existé : on ne m'a jamais donné à exister. Dès le départ, un but fixé : j'étais le cadeau, destiné à colmater la blessure d'une mort antérieure. »* Savoir les choses n'empêche rien. Il lui faudra bien mourir pour exister enfin à son compte. Pourtant, elle tente de vivre encore, le temps d'un livre. Le temps de croire que quelque chose peut commencer, qu'elle va peut-être exister pour les autres *« autrement qu'en termes de condamnation »*. Le temps de ce regard qu'elle attendait ? Le temps d'un autre livre ?

Martine Vergne est morte le 22 août. Elle avait vingt-huit ans.

C. C.

★ TENTATIVES, de Martine Vergne. Flammarion, 215 p., 38 F.

poésie

## Relire les grands rhétoriqueurs

● *Le jeu sur les mots ne date pas d'aujourd'hui.*

LA « grande rhétorique », c'est toute la poésie française, ou presque, entre 1460 et 1530. Pauvre poésie, à en croire l'histoire littéraire traditionnelle, qui n'y voit qu' *« acrobaties de versification »* (Lagarde et Michard). Elle y sont assurément, comme le montrent ces vers empruntés à Guillaume Cretin chantant son maître Jean Molinet :

*Molinet n'est sans bruit ni sans [nom, non,*
*Il a son son, comme tu vois, voix,*
*Son doux plaid plaît mieux que [ne fait ton ton,*
*Ton vif art ard, plus cher que [charbon bon,*
*Tes tranchants chants percent [ses parois roids...*

Même Robert Sabatier, dans son *Histoire de la poésie française* (t. II), flétrit encore ces « recherches factices ».

Les calembours de Lacan pourraient nous inciter à reconsidérer ceux des rhétoriqueurs ; d'autant que les jongleries verbales portent plus qu'elles-mêmes, ainsi qu'on peut s'en assurer avec cet autre exemple, encore tiré de Cretin :

*On se délivre aux champs et par [cité ;*
*Once de livre ôter, c'est parcité*
*Lasse et rebource au donner, [mais à prendre*
*La serre bourse, il ne lui faut [apprendre.*

On croit reconnaître la tension et jusqu'au rythme de Maurice Scève ; on évoque un Mallarmé qui aurait surtout écrit des vers de circonstance ; on se demande si cette poésie, tout compte fait, n'aurait pas un secret.

Paul Zumthor s'est posé la question avec ce savoir encyclopédique qui fait de lui à la fois l'un de nos meilleurs médiévistes et l'un des maîtres de la critique moderne, égal de Greimas et de Kristeva. Son projet est plus qu'interdisciplinaire, il est totalisant : dans *le Masque et la Lumière*, il n'y a guère de façons d'aborder le sujet — fonctions, contenus, formes de la « grande rhétorique » — qu'il n'explore tour à tour ; à quoi il ajoute une *Anthologie* pour toucher les lecteurs plus soucieux de poésie que de théorie — ou ceux qui, concernés par la théorie, voudraient savoir où elle a pris naissance.

La thèse soutenue a quelque chose d'énorme : héritiers d'une tradition médiévale qu'ils *« désarticulent par ironie ou parodie »*, les rhétoriqueurs ont inventé cette déconstruction du langage où, depuis un siècle et plus, l'avant-garde n'a cessé de voir sa tâche principale. Dès lors, tout s'explique : la critique lansonienne *« tient pour valeurs suprêmes sincérité, authenticité, émotion sensible »* ; elle ne pouvait que rejeter les rhétoriqueurs qui (sauf Jean Lemaire de Belges et Jean Marot) n'ont guère sacrifié à l'humanisme naissant. L'avant-garde elle-même a toujours eu son aile « sincère », et l'on n'a pas oublié Breton pourfendant le « mystère » (Mallarmé) au nom du « merveilleux » (Rimbaud). Zumthor ne prend pas à proprement parler le contrepied de cette position : s'il défend le « masque » (on pourrait dire le mystère) des rhétoriqueurs, ce n'est pas contre les « disloquements » (on pourrait dire le merveilleux) de Villon. Au contraire, il laisse entendre que ces deux attitudes ont une seule et même fonction : permettre à l'écrivain de prendre ses distances.

Mais comment des poètes de cour, soumis au bon vouloir de leurs mécènes, pouvaient-ils prendre leurs distances ? Peut-être parce que lesdits mécènes ne détestaient pas la plaisanterie, et même — à l'occasion — l'impertinence, le jeu avec le feu ; peut-être, plus généralement, parce qu'un discours traditionnel avait fait son temps et que, en attendant son remplacement, la fonction de la littérature n'était plus que d'en faire percevoir le vide. Le discours humaniste, qui prit son essor au temps des grands rhétoriqueurs, a-t-il fait son temps ? En tout cas, l'une des fonctions majeures de l'avant-garde a toujours été d'en contester le sens. Le secret des grands rhétoriqueurs, c'est d'avoir deviné, un peu à leur corps défendant, que leurs traditions sonnaient le creux.

Pourtant ils ont continué, par vitesse acquise, à honorer ces valeurs passées. Leurs arts poétiques vantent les recettes les mieux assises de l'écriture médiévale : *« Un certain ton pathétique, orné de métaphores longuement filées, truffé de citations, de renvois allusifs, en même temps qu'une aptitude à provoquer en mineur, par le choc des connotations, l'effet poignant de réel. »* (P. 16). Quant à leur apport propre, il est présenté comme un progrès dans la virtuosité technique — simple différence de quantité, — et sa dimension de jeu, de dérision, d'irréalité, n'est nullement mise en valeur. Heureusement, l'oubli est réparé par Zumthor, qui fait preuve sur ce point d'une virtuosité digne de ses modèles : ses analyses de l'allégorie, de l'ironie, de la parodie, du grotesque, de l'équivoque, des jeux de mots, dépassent le cas des rhétoriqueurs, et l'on ne pourra plus aborder ces problèmes sans se référer à ses conclusions.

Tout le tort et toute la raison des rhétoriqueurs, c'est d'avoir été les poètes d'une période de transition — d'une période de crise, dit aussi Zumthor, qui suit sur ce point (et sur ce point seulement) des historiens moins clairvoyants que lui. Leur tort est d'avoir ignoré, ou peu s'en faut, l'idéologie humaniste qui allait se mettre en place et asseoir les mépris futurs des lansoniens ; leur raison, d'avoir dynamité — en grande partie inconsciemment — l'idéologie médiévale obsolescente, et d'avoir inventé ce jeu avec le néant (ou avec les symboles, ou avec les mots), qui est redevenu, cinq siècles après eux, la préoccupation principale de la littérature. En quoi ils ne sont pas moins modernes que Bosch et qu'Ockeghem, leurs contemporains et leurs amis, qui ont dit la même chose qu'eux, mais avec des couleurs et avec des sons, ce qui rend leur message plus facile à recevoir qu'aujourd'hui.

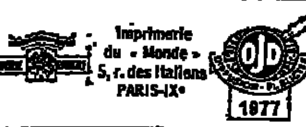
JACQUES GOIMARD.

★ LE MASQUE ET LA LUMIERE. LA POETIQUE DES GRANDS RHETORIQUEURS. Seuil, 314 p., 65 F. — ANTHOLOGIE DES GRANDS RHETORIQUEURS, « 10/18 », 294 p., 17 F, de Paul Zumthor.






Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.




Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

## philosophie

## ENTRETIEN AVEC RENÉ GIRARD

# « Comment en finir avec la violence ? »

**René Girard n'est plus un inconnu : après *Mensonge romantique et Vérité romanesque* (1961), après *la Violence et le Sacré* (1972), son dernier livre *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (1978) (1), a suscité beaucoup d'intérêt. Installé aux Etats-Unis depuis trente ans, professeur de littérature française à l'université Johns-Hopkins de Baltimore, René Girard ouvre des perspectives nouvelles à la philosophie, aux sciences humaines, à la pensée religieuse. Il ose battre en brèche la psychanalyse, s'insurger contre le sacré, dénoncer le culte de la différence et donner à sa pensée une forme systématique.**

**Ces attitudes paradoxales dérivent d'une hypothèse fondamentale : toute culture, affirme René Girard, ne peut se protéger de la violence que par une violence encore plus grande, par la désignation arbitraire d'un « coupable » et par sa mise à mort. Ce mécanisme de la « victime émissaire » est, selon lui, à l'origine du sacré, mais il a aujourd'hui perdu son pouvoir salvateur, parce que nous sommes devenus capables de démonter son fonctionnement. Cette critique de la violence et du sacré, René Girard l'opère à la lumière de la révélation évangélique : le Nouveau Testament apparaît alors comme un texte à part, le premier qui nous ait enjoint de renoncer à toute violence.**

**Dans l'entretien qu'il nous a accordé, René Girard accepte de développer ces thèses, fréquemment contestées. Mais il pose aussi des questions qui s'adressent à notre société tout entière.**



★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

*« Votre démarche ne vise-t-elle pas à démontrer l'échec des sciences humaines ? Celles-ci, en effet, reproduisent fidèlement le mécanisme de la victime émissaire : pour les ethnologues, l'Occident est toujours coupable ; pour les psychanalystes, le responsable s'appelle Œdipe...*

— L'échec des sciences humaines, c'est, en effet, une idée à la mode, mais elle me paraît erronée. Psychanalyse et ethnologie ne sont pas vaines, elles ont seulement besoin d'être fondées sur des bases plus solides. Or, à partir de mon hypothèse, on peut effectuer cette fondation ; il ne s'agit donc pas de détruire le savoir, mais de remettre en cause son organisation. Certains travaux philosophiques, d'ailleurs, s'y emploient déjà : je pense, par exemple, à ceux de Jean-Luc Nancy et de Philippe Lacoue-Labarthe. Cependant, toutes les recherches actuelles sur la mimesis — c'est-à-dire le pouvoir d'imiter qui est propre à l'homme — sont encore incomplètes, car on ne peut pas penser la mimesis si ce n'est à partir du conflit : ce qui est premier, c'est la « rivalité mimétique », source de toute violence.

*— Vous parlez de fonder la psychanalyse, mais la notion de désir mimétique, centrale chez vous, n'est-elle pas issue de la psychanalyse ? Est-ce un cercle vicieux ?*

— Non, le désir mimétique est une notion beaucoup plus vieille que la psychanalyse. Il en va de même, d'ailleurs, du fameux triangle dont les trois sommets seraient le sujet, l'objet de son désir et le rival qui s'interpose entre eux. Lorsque Deleuze prétend que ce schème est un schème freudien, il me fait sourire, car c'est, en fait, le schème fondamental de toute psychologie depuis les troubadours au moins ! Le triangle œdipien n'est pas satisfaisant, mais faut-il pour autant rejeter le triangle ? Si Œdipe en est une mauvaise explication, il faudrait en trouver une meilleure. Or, on peut très bien faire mieux que Freud — ne serait-ce qu'en recherchant l'économie des moyens et la simplicité des hypothèses, ces valeurs trop souvent négligées. Freud a été trop pressé de s'engager dans une voie philosophique. Tous ses patients lui parlaient de leurs problèmes d'amour, et ces problèmes étaient évidemment triangulaires — il y avait toujours un rival. Cherchant à réduire tous ces conflits à un même archétype, Freud a cherché un concept philosophique qui eût en même temps du « poids » sociologique : et il n'y avait guère que... *la famille* qui satisfît à cette double condition.

» Mon hypothèse, elle, n'est pas philosophique : elle prétend simplement fonctionner mieux que celle de Freud. Elle ne recourt à aucune opacité. J'appelle « opacité », chez Freud, tout ce qu'il fait venir du corps, tous ces « instincts inconscients » qu'il invente pour tenter de faire tenir certaines de ses explications, par exemple, à propos du masochisme ou de l'homosexualité. L'hypothèse mimétique, en revanche, permet de comprendre l'un et l'autre sans recourir à des fables, comme celle des « processus inconscients » !

### « Je ne crois pas à l'inconscient »

*— Vous ne croyez donc pas à l'inconscient ?*

— Je ne crois pas à l'inconscient au sens de Freud, et je pense que Lacan, au fond, n'y croit pas non plus... Bien entendu, je sais que le désir ne cesse jamais de penser, mais il me semble que l'opposition conscience-inconscient est aussi suspecte et contestable que toutes les autres. En revanche, il existe un schème fondamental, celui de la « rivalité mimétique » — car ce que je désire, c'est l'objet du désir de l'autre, — et l'exaspération de cette rivalité est non seulement capable de l'emporter sur les instincts, mais aussi de les transformer.

» L'homosexualité latente, par exemple, est un effet de la rivalité plutôt que sa cause : lorsque le rival devient de plus en plus obsédant, l'intérêt pour la femme désirée tend à se déplacer vers lui, comme l'ont bien vu Proust et Dostoïevsky. Autre exemple : le masochisme. Si je me propose d'imiter un rival qui triomphe toujours, je me voue par là même à l'échec. Inutile de supposer, pour expliquer cette situation, un prétendu « désir d'échec » : cette notion est une absurdité. Toutes les catégories psychologiques s'intègrent très bien au schème mimétique, sans qu'il soit nécessaire de leur inventer un prétendu « contenant » baptisé inconscient.

*— Ces analyses psychologiques, est-il légitime de les transposer au domaine social ? Et peut-on, comme vous le prétendez, expliquer les phénomènes culturels à partir de la seule notion de mimésis ?*

— Les luttes idéologiques, politiques ou professionnelles fonctionnent toutes selon le même modèle que les luttes érotiques, c'est-à-dire selon le modèle mimétique. Prenez la mode : elle repose sur un mimétisme qui a toujours existé, mais qui est plus aigu et plus rapide aujourd'hui que jamais. On pourrait la définir comme une succession de formes d'unanimité toujours plus soudaines et plus précaires, qui viennent d'un même désir, chez tous, de se différencier, et qui s'écroulent lorsque chacun s'aperçoit qu'il retombe *dans le même*. Alors on victimise l'idole — on la tue, — et l'on passe, sans s'en apercevoir, à une autre. Nous voyons cela tous les jours sur la scène politique... Même des revendications aussi sympathiques que le régionalisme ou le féminisme n'échappent pas à la mode, qui se confond, en fait, avec une recherche pure de la différence. Le désir de tout démystifier fait lui aussi partie du processus mimétique. On peut très bien chercher à échapper au mimétisme par des moyens eux-mêmes mimétiques : la poursuite systématique des différences ne fait au fond qu'exacerber le vieil individualisme romantique. C'est celui-ci qu'il faut mettre en question. Après tout, pourquoi être différent ?...

» J'estime donc qu'il est urgent de réfléchir sur l'épuisement des différences, même si cela doit nous placer devant l'inconnu. Au reste, Nietzsche l'avait bien prédit : le passage par le nihilisme est aujourd'hui inévitable.

### La mode du religieux

*— Puisqu'on parle de mode, que pensez-vous de celle que l'on voit pointer actuellement, en philosophie et en sciences humaines : la mode du religieux ?*

— Je ne condamne pas ces recherches, mais je crois que le pire peut en sortir, aussi bien que le meilleur. En ce moment comme en toute période de crise du savoir, les dangers de chaos et de mégalomanie aussi bien que de récupération sont énormes. Pour les éviter, il nous faut courir le risque de la théorie absolue : pas de concessions, allons jusqu'au bout de nos idées, soumettons-les à l'expérience et voyons si nous nous sommes trompés. La prudence est l'attitude de la Société des agrégés, ce n'est pas la mienne... C'est pourquoi, dans la société actuelle, rien ne serait plus fâcheux à mon sens qu'une nouvelle mode du judéo-chrétien, si elle devait donner le sentiment que la Bible est un texte comme les autres — alors qu'en fait ce texte nous permet de lire tous les autres, de déchiffrer toute la culture.

» Mythes et rites primitifs sont des mécanismes de représentation fondés sur le point de vue du persécuteur ; le texte judéo-chrétien renverse ce point de vue en adoptant celui de la victime. Dans les *Psaumes* et les *Prophètes*, c'est toujours la victime qui parle. Mais celle-ci, dans l'Ancien Testament, a encore tendance à expulser son persécuteur, à le condamner. Dans les Evangiles, au contraire, toute recherche du coupable est suspendue : il est dit clairement que les persécuteurs « ne savent pas ce qu'ils font ». La victime n'appelle donc pas à la vengeance contre l'autre ; elle accepte d'être sacrifiée. C'est le texte qui, en montrant les rapports persécuteurs/victimes, met en accusation les premiers. Le Christ est tué parce qu'il refuse de tuer. Un point, c'est tout — mais il faudrait ajouter que ce point est l'infini...

*— Quelles sont donc vos perspectives dans l'ordre social et politique ?*

— L'humanité est aujourd'hui en face d'un choix décisif entre violence absolue et renoncement absolu à la violence. D'une certaine façon, le renoncement est déjà entré dans les faits puisque l'univers n'a pas sauté. Ce qui ne veut pas dire, comme le pensent certains stratèges, que la bombe nous protège ; le terrorisme montre au contraire que la recherche des débouchés sacrificiels devient en fait de plus en plus démente. Mais qu'est-ce que le terrorisme ? Ce n'est qu'une mise en scène rituelle, comme le meurtre du roi dans certaines monarchies africaines d'autrefois. Nous vivons une période intermédiaire, où le mythe et l'histoire sont imbriqués l'un dans l'autre. On ne peut la comparer qu'avec la fin du Moyen Age anglais, ou bien avec l'époque des guerres de religion en France : dans ces moments-là, le meurtre politique, l'assassinat sacrificiel, jouent toujours un grand rôle. La différence, c'est qu'aujourd'hui nous commençons enfin à prendre la mythologie mondiale pour ce qu'elle est : un vaste texte de persécution.

*— On vous reproche souvent d'être politiquement conservateur. Etes-vous d'accord avec cette accusation ?*

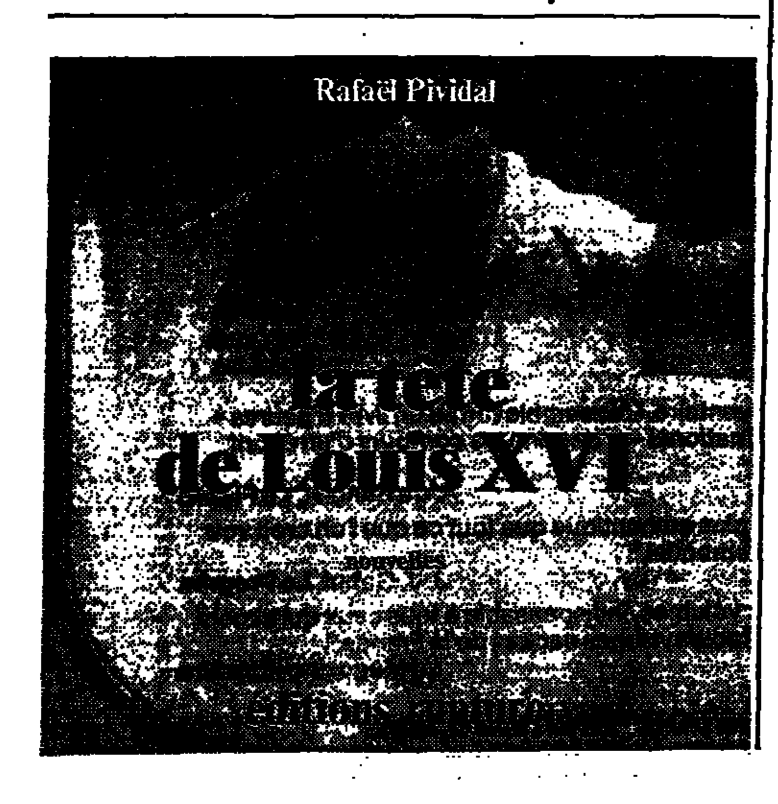
— Pas du tout. Cette accusation est portée le plus souvent par une certaine critique littéraire, que le problème de la victime émissaire n'intéresse pas pour la compréhension des textes. Je prétends au contraire que ce problème est capital, et que l'attitude conservatrice, c'est de le nier. D'ailleurs, les intellectuels qui ont une lecture purement formelle des textes ont été souvent fascinés par des idéologies productrices de victimes, mais de victimes auxquelles on ne s'intéresserait pas non plus.

Aujourd'hui, avant de parler politique, il nous faut repenser le fondamental, c'est-à-dire refonder la culture et notre conception de la transcendance sociale. Il nous faut dissocier le pouvoir et le sacré, pour les réarticuler l'un sur l'autre. Est-il possible d'envisager une société sans pouvoir et un pouvoir non sacré ? Je ne le pense pas, et je crois pourtant que notre tâche est de tout dé-sacraliser. Comment en finir avec le sacré — c'est-à-dire avec la violence, — tel est notre problème. Une pensée qui ignore le judéo-chrétien ne peut pas s'atteler à cette tâche. Le refus de l'universel, la quête des différences, ont jusqu'ici entraîné l'échec des recherches. Le régionalisme intellectuel est le pire danger. Si l'on veut réussir, il faut, aujourd'hui plus que jamais, se vouer à l'universel !

Propos recueillis par
CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

(1) Ces trois livres ont été publiés chez Grasset.






## Religion

# Une théologie qui dit je

● ***Le journal de Jean-Pierre Jossua.***

LE premier volume du *Journal théologique* du Père Jean-Pierre Jossua, *Lectures en écho* (Editions du Cerf, 1976), était un commentaire en marge de certains textes : Bayle, d'abord et surtout, auquel il consacra un important essai, *Pierre Bayle ou l'obsession du mal* (Aubier-Montaigne, 1977). Mais aussi Pascal, Kierkegaard et d'autres. Le tome deux, paru cette année, *l'Ecoute et l'Attente*, est, sous une forme plus libre, un nouvel approfondissement des raisons que son auteur a eues de croire, de se convertir et, au début des années 60, d'entrer dans l'ordre des dominicains.

Recherche sous diverses formes depuis longtemps poursuivie et qui lui a donné *« une position modeste mais réelle dans la communauté théologique »*. Il est théologien *« et ne peut ni ne veut être autre chose »*. Théologie *« plus proche d'un art de vivre, d'une manière d'exister que d'une discipline scientifique »*. Dès le premier volume de son journal J.-P. Jossua s'interroge sur le sens d'une écriture à la première personne en une telle quête. Il n'en ignore pas les risques. Aux dernières pages du second, encore, il pose la question : *« Une théologie qui dit je est-elle possible ? »* Si attentif et donné aux autres que soit le Père Jossua, la question essentielle reste, pour lui, celle de Newman : *« Moi-même et mon créateur. »*

S'il y a écoute, s'il y a attente, c'est qu'il y a absence et silence. Sa foi n'en est pas pour autant atteinte, mais il écrit son journal comme d'autres chantent dans la nuit. Son apostolat est de parler aux autres, de les aider. Mais, surtout, d'écrire. Ce sont les derniers mots du second *Journal théologique* : *« L'aimant sans le connaître, oserai-je encore parler de Lui ? Parler, je ne le puis guère, — mais écrire, ce n'est que Le chercher. »*

Il n'est pas facile d'être prêtre, et dominicain, et fidèle, aujourd'hui. Ni sans doute même chrétien *« Elle est belle, l'Eglise de France, en cette nouvelle année... »* Jean-Pierre Jossua n'en perd pas cœur ni âme pour autant. Lucide, sévère, mais attentif à ne rien dire qui excède ce qu'il croit juste et vrai, il écrit : *« Cette Eglise va crever, tant pis. L'Evangile sera risqué, libre, dans un monde plus vaste. »* Mais sans l'Eglise que deviendra l'Evangile ? *« Ce raidissement inintelligent, aveugle, est peut-être inévitable. »* Au reste le Père Jossua peut affirmer : *« Je suis au cœur de l'Eglise, autant que quiconque, et ne me reconnais nullement* marginal. » Conclusion (en ce qui concerne l'inintelligence, l'aveuglement dont il parlait) : *« Mettre ma main sur ma bouche, ne pas me mêler de ces choses... »*

Les doigts s'entrouvrent. Le cri fuse de nouveau. Mais, sous la désespérance de telle ou telle minute, c'est celui de l'Espérance, toujours. Et c'est ce qu'il y a de beau, et pour un agnostique même, de roboratif dans ce témoignage. Celui d'un prêtre qui se veut un homme comme les autres, auquel l'ordination n'a pas donné de droits, mais quelques devoirs, qui ne sont plus ceux que l'on exigeait autrefois des clercs.

*« Le risque amoureux, le risque intellectuel, le risque politique, font-ils baisser d'un iota, en eux-mêmes, l'union à l'Inconnu aimé ou la passion pour Dieu ? » « L'important n'est pas que nous soyons pécheurs à tout prix, mais que Dieu soit tel que Jésus le désigne. »*

On nous en avait rarement tant dit.

A l'égard de lui-même, donc, *« une certaine exigence de justesse, de fermeté, de vérité »*, dans l'expression de ce qu'il a senti, vécu, éprouvé, pensé, *« une attitude entièrement honnête, sans défense ni outrance »*. La fidélité, toujours, mais aussi à lui-même, sans pour cela attenter à ce qui, selon un mot sublime, *« est en lui plus lui-même que lui ». « Je prends le risque de reconnaître la façon dont je tente de rejoindre le plus loyalement possible l'essentiel. »*

Liberté au sein de l'Eglise même, loyauté quels que soient les dangers. Pour autrui, pour ses frères en difficulté, surtout, un simple amour fraternel, qui n'a rien à pardonner. L'amour ne juge pas (il ne faut pas juger l'amour). Le mal est incompréhensible, injustifiable. Au point que J.-P. Jossua ose se demander si même *« une éternité de bonheur peut compenser, justifier cela »*. Mais non pas ce que des générations de catholiques appelaient le *« mal »*, dans la recherche éperdue, obsessionnelle, névrotique de leur salut personnel. Le Père Jossua *« n'affirme pas l'autonomie de son moi contre Dieu »*.

*« Mais je veux exister homme, à cause de Lui. Je veux emplir mes sens et mon esprit de toute beauté et sagesse à moi offertes, dans la liberté du cœur. Je veux aimer, je veux aider d'autres à ce que nous existions ensemble. En et par-delà toutes ces choses et tous ces êtres, je veux Le chercher et vivre avec Lui. Lui, toujours Lui — mais non Lui seul, ici-bas. Sinon, à quoi bon un monde ? A cause de Lui, je ne détruirai pas, je ne mortifierai pas mon je, même pour l'amour de Lui, même afin qu'Il le crée plus semblable à Lui. »*

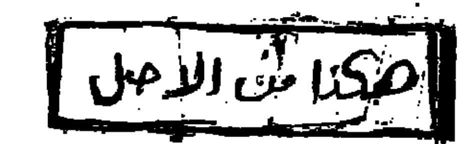
Avec cette correction, essentielle : *« Ma personnalité s'est ainsi formée que le bonheur, la force et l'équilibre humains eux-mêmes ne peuvent trouver leur centre vivant que dans ma foi. »*

Qui suis-je, que sais-je, pour avoir osé parler d'un tel homme ? Du moins aurai-je un peu aidé à ce que le connaissent et l'approchent des frères qu'il ne se connaissait pas et qui ne le connaissaient pas.

CLAUDE MAURIAC.

★ L'ECOUTE ET L'ATTENTE (Journal théologique II) de Jean-Pierre Jossua. Les Editions du Cerf, 168 pages, 48 F.





هكذا من الاصل

# culture

## festivals

# Le ciné-fanatisme ne faiblit pas

*La romancière Christiane Rochefort, qui assistait au Festival du jeune cinéma d'Hyères, nous a adressé le texte suivant :*

Le ciné-fanatisme revient se nourrir à Hyères au Festival qui porte encore légitimement le nom de « Jeune cinéma ». Cette année on s'écrase dans le hall du Fémina devenu trop petit. Un tiers de festivaliers, deux tiers de public : preuve faite qu'un film ne doit pas forcément être mercantile pour être accessible. Il fait beau et chaud, on n'est bien que dans la mer, mais mille personnes s'engouffrent trois fois par jour dans la ténèbre et s'ankylosent dans des fauteuils, point conçus pour une telle performance. L'autre jour on y a passé douze heures. Cinq films. Dont *La mort est mon métier*, de Theodor Kotulla. Deux heures vingt-cinq. La technique de l'extermination démontée froidement par un homme de cœur. Et comment ne pas essayer d'attraper aussi les films hors compétition, à qui justice n'a pas encore été rendue, quand ce sont *la Mort du directeur du cirque de puces* ou *Lucia*, etc. Et qu'est-ce que ça veut dire, compétition ou pas ? Il faut voir. Entre deux séances on va respirer dehors. Ça sent la fumée. Les collines brûlent, les Canadair sillonnent *le ciel*.

Le troisième jour on ne mange déjà plus, on snacke. Vers le cinquième, on ne peut plus aller à la plage, et puis on n'y songe plus. La passion, quoi. Ici elle ne fléchit pas : car nous avons probablement la meilleure tête chercheuse de films, *Rui Nogueira*.

La veille de la clôture tombe une sorte bizarre de chef-d'œuvre apporté par son auteur, Stavros Tornes, *Coatti*, dont on ne sait pas s'il appartient au cinéma d' « aujourd'hui » ou au « différent » de Marcel Mazé — section différenciée qui fatalement *différencie plus encore. Problème* lié à la nécessaire vocation expérimentale d'Hyères. Or voilà qu'on trouve cette année davantage de monde qu'auparavant dans cette salle 3 pour « initiés ». Davantage d'initiés ? Le public finirait-il par réaliser le mélange et le tri selon la *qualité et non l'étiquette ? Il faut y* aller de toute façon. On peut tomber sur la beauté de *Florence*. Ou sur *Vestibule*.

J'ai donc vu vingt films longs et une quinzaine de courts, sans devoir, pour le plaisir, la connaissance, la recherche. C'est bon, c'est vital, un *festival pour le pied, conçu pour* ça, pas pour la promotion immobilière environnante ou autre motivation étrangère.

Des prix. Bon, ça n'est pas l'important. Sauf quand c'est pour inciter les officiels hongrois à tenir compte de Zsolt Kovacs (*Quand Joseph revient*, prix 1977). Dommage alors qu'il n'en soit pas venu au Tchèque Dusan Hanak pour *Rêves en rose*, film innocent c'est vrai — mais quel projet non innocent sera accepté là-bas ? Dommage aussi pour le Brésilien Walter Lima (*la Lyre du délire)*. Bon pour *Personnalité réduite de toutes parts*, de Helke Sander, la dure vie quotidienne de femme à Berlin. Politique ? Mais on dirait que la survie a bouffé la vraie vie et les objectifs lointains. C'est là que nous sommes. Et c'est là aussi qu'est le cinéma non mercantile, car il colle à l'histoire, qu'il s'en soucie ou non.

Film apparemment innocent de l'Est. Par ici, film de difficulté de relation, comme le danois sans paroles *Quatre-vingt-douze minutes de la journée d'hier*. Je ne peux citer que ce qui s'impose, et si je ne m'offre pas d'esquintage, c'est qu'il n'y a pas lieu.

Sauf pour un court métrage, *Nature morte*, qui aurait dû le rester. J'aimerais vous parler des bons : *Serpentines d'or, Julie from Ohio, Matin d'été à Matmata*. Mais à quoi bon, vous ne les verrez pas. Comme on voit, la France n'a guère brillé.

Si je ne m'étais senti le devoir de donner un concentré maximal d'information, je n'aurais parlé que d'*Alzire ou le nouveau continent*, de Thomas Koerfer : Voltaire et Rousseau contemplant de l'au-delà leurs fruits amers. Koerfer reste ferme sur notre sol devenu fragile, ne cède pas, ne se replie pas. Non couronné, mais ça ne fait rien. *Il doit pouvoir faire sans. Il existe.*

CHRISTIANE ROCHEFORT.

### LE PALMARÈS

Le grand prix du Festival international du jeune cinéma d'Hyères, pour la section « cinéma d'aujourd'hui », a été attribué à *Personnalité réduite de toutes parts*, de Helke Sander (Allemagne de l'Ouest). *La Mort au travail*, de Gianni Amelio (Italie), a obtenu le prix spécial du jury qui a, d'autre part, décerné une mention *spéciale* à *Volontaires pour une destination inconnue*, d'Alberto Negrin (Italie).

Roland Blanche (France) a obtenu le prix d'interprétation pour son rôle dans *92 minutes de la journée d'hier*, film de Carsten Brandt (Danemark).

Pour la section « cinéma différent », *Droides*, de Jean Pascal Auberge (France), a obtenu le grand prix du jury. Trois prix spéciaux ont été décernés : *Démons de l'analogie*, de Heinz Emigholz (Allemagne), *Frauenzimmer*, de Pierre Bressan (France), *Vestibule*, de Ken Kobland (U.S.A.).

La critique et l'AFCAE ont couronné *la Mort au travail* et primé deux courts métrages : *Julie from Ohio*, de Isa Hesse (Suisse), pour l'une, et *Giorgia*, de Christine Lipinska (France), pour l'autre.

[L'acteur Samy Frey et l'écrivain Claude Klotz se sont retirés du jury au moment des délibérations pour marquer leur désaccord, semble-t-il, avec le choix des films sélectionnés pour le festival. Ils ont l'un et l'autre refusé de voter et de s'associer à l'attribution des prix.]

## Cinéma

# « L'Empire de la passion »

### de Nagisa Oshima

Présenté au dernier Festival de Cannes, *l'Empire de la passion* y a remporté le prix de la mise en scène. Récompense hautement justifiée par l'intelligence, la rigueur et le raffinement d'une écriture cinématographique qui transforme un fait divers en une réflexion sur l'amour et ses rapports avec l'ordre du monde.

Entre *l'Empire des sens*, le précédent film de Nagisa Oshima, et *l'Empire de la passion*, les similitudes sont aussi évidentes que les divergences. Les deux œuvres traitent, en effet, de la fatalité amoureuse. Mais alors que *l'Empire des sens* chantait la fête des corps, illustrait un code de l'érotisme, *l'Empire de la passion* réduit les ébats sexuels à des signes quasi abstraits pour évoquer en priorité le délire des sentiments et ses conséquences tragiques.

Le sujet du film appartient à une tradition populaire qui a donné naissance, au Japon, à d'innombrables romans et pièces de théâtre, à plusieurs films également (parmi lesquels l'inoubliable *Kwaidan*, de Kobayashi). A la fin du siècle dernier (l'époque Meiji), un homme âgé, conducteur de pousse-pousse, est étranglé par l'amant de sa femme. Celle-ci est complice du meurtre. Les deux criminels croient se débarrasser du cadavre en le jetant dans un puits. Mais le fantôme du mort les hante, les persécute, apparaît aux gens du village et provoque l'ouverture d'une enquête judiciaire. Le couple maudit vit alors un enfer au terme duquel l'attendent le supplice et la mort.

Sur cette sombre histoire, dont les images sont constamment admirables, passe un souffle que l'on pourrait qualifier de shakespearien si l'œuvre d'Oshima n'était aussi profondément, aussi authentiquement japonaise. Tout ici se trouve confondu : le visible et l'invisible, le réel et le surnaturel, la colère des hommes et celle de la nature. Grondements souterrains, sifflement du vent, crépitement de la pluie, murmure des feuillages, chants des oiseaux et des insectes : elle est, cette nature, comme une voix immense qui ne cesse de poursuivre les amants et de leur rappeler leur faute.

Cet animisme obsédant qui imprègne la substance du film nous en livre la signification profonde. Seki et Toyoji sont punis parce qu'ils ont commis l'adultère, et parce qu'ils ont tué. Mais ils le sont aussi parce qu'ils se sont aimés et que sous l'empire de leur passion ils ont renoncé à la sérénité et au détachement dont la nature donne l'exemple, et sans quoi, selon la parole du Bouddha, il n'y a pas de bonheur possible.

Film tragique, film cruel, dont la beauté nous atteint comme par irradiation. Film mystérieux, malgré sa simplicité apparente, et qui rejoint parfois un ésotérisme religieux. Film déroutant, moins brillant, moins séduisant que *l'Empire des sens*, mais à l'envoûtement duquel *on ne résiste pas*.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

# Ivry Gitlis à La Chaise-Dieu

*(Suite de la première page.)*

Depuis dix ans, la Chaise-Dieu a retrouvé ses foules, grâce à Gyorgy Cziffra et à son fils, qui furent émerveillés par l'abbaye et séduits par ses possibilités sonores. La musique était là, silencieuse depuis des siècles, symbolisée au fond de l'église par l'admirable buffet rougeoyant, en cœur de pin, d'un orgue du dix-septième siècle qui avait perdu la plupart de ses tuyaux, mais dont les claviers, la mécanique, les sommiers, étaient restés intacts.

Aidé par des personnalités locales, Cziffra créa donc un festival dont le premier but était la *restauration de l'orgue. Il fut suivi* et, en 1969, les monuments historiques décidaient de reconstituer l'instrument « à l'identique », selon la composition de 1779, celle d'un facteur d'orgues de Sommière, en Bas-Languedoc, Prades. Cet instrument de quatre claviers et trente-neuf jeux, restauré par le facteur Dunand, de Lyon, a retrouvé sa voix en 1976. C'est aujourd'hui, selon Marie-Claire Alain, « l'orgue idéal pour l'exécution de toute la littérature française des dix-septième et dix-huitième siècles. Tous les « meslanges », requis par nos grands maîtres dans les préfaces de leurs œuvres y sont possibles et y sonnent avec authenticité ».

Cette vocation de l'orgue a donné son axe au festival qui est ainsi consacré, en majeure partie, à la musique française de tous les temps : le Florilegium musicum de Paris a consacré tout un programme à la musique du temps de Clément VI, le grand pape d'Avignon qui était moine de la Chaise-Dieu et fit construire l'abbaye actuelle au quatorzième siècle pour y venir reposer dans le tombeau de marbre du milieu du chœur ; la Camerata de Boston a fait revivre la musique de cour de la Renaissance ; la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, avec Marie-Claire Alain, des œuvres classiques de Charpentier, Du Courroy, Corrette, Couperin, etc. On n'a même pas oublié la musique faite chez les princes de Rohan, en souvenir du malheureux cardinal, qui après l'affaire du collier, fut exilé à la Chaise-Dieu, où cet abbé, fort peu dévot, succédait à d'autres célébrités politiques, tels que Richelieu et Mazarin.

Les deux derniers concerts de gala étaient destinés à un public plus vaste et moins initié, l'un avec Cziffra dans des concertos de Chopin et de Liszt, l'autre avec Menuhin. Mais ce dernier s'étant cassé le poignet, c'était Ivry Gitlis qui venait jouer le concerto de Beethoven avec l'Orchestre de l'Ile-de-France, sous la direction de Jean Fournet.

### Des dimensions fantastiques

Le public, qui avait accueilli sans aucun murmure le changement d'interprète, fut conquis par Gitlis, qui a vraiment fait oublier celui qu'il remplaçait. Les yeux ardents et rêveurs sous une chevelure blonde en broussaille, le corps un peu fébrile, toujours en mouvement, de plus en plus souple et porté par la musique, l'inventeur des Nuits de Vence, le violoniste qui, en 1968, jouait dans les rues et dans les usines, a donné le merveilleux spectacle d'un interprète créateur. A l'intérieur de la musique de Beethoven, il a fait sourdre de nouvelles sources, simplement parce qu'il y a en lui une vie inépuisable. Sans chercher à écraser l'orchestre de sa supériorité, il est entré avec un son nerveux et flexible dans le récitatif initial, et puis il a tissé la musique et délivré un son riche, signifiant, arraché du cœur. Ce n'était pas le son pur, mais une sorte d'incantation dictée par un démon intérieur, avec un phrasé intuitif très libre vis-à-vis de la tradition.

Et cette musique planante, jubilant comme des chants d'oiseaux, prenait des dimensions fantastiques sous ces voûtes gothiques aux lignes élancées comme des jaillissements de fleurs, et réunies ensuite mystérieusement en une sorte de courbe pure quasi romane, comme si cet élan se perdait dans une sorte d'infini, d'harmonie sans bornes. Un accord inattendu s'opérait entre deux arts si éloignés dans le temps, qui n'avaient, semble-t-il, rien de commun. Mais à ce niveau, les extrêmes de beauté se rejoignent, comme ensuite cette très simple mélodie paysanne hongroise jouée en bis par Gitlis, qui s'élevait en une sublime prière.

Jean Fournet avait excellemment accompagné le violoniste avec l'Orchestre de l'Ile-de-France, qui donnait au concerto de Beethoven une armature aussi ferme que majestueuse. La « Symphonie fantastique » de Berlioz allait confirmer les progrès considérables de cet orchestre auquel Fournet a donné une exactitude, une cohésion et un dynamisme rares. Cette interprétation très spontanée, sans exhibitionnisme, pleine de vie, avait un véritable souffle. Et « le Songe d'une nuit de sabbat », avec sa caricature de « Dies Irae », nous renvoyait à la « Danse macabre » de la Chaise-Dieu, ses fresques en esquisses fulgurantes, d'une écriture prodigieusement moderne qui, au revers d'un mur du chœur, inscrit et éternise la dérision et le tragique de la destinée humaine.

JACQUES LONCHAMPT.

## Photo

# ESTHÉTISER L'ABSENCE

*Bruno est le troisième photographe exposé dans le cadre des « Ateliers photographies » du Centre Georges-Pompidou : un nom à l'encre grasse sur une feuille à peine quadrillée ; un chiffre (I) indique le début d'un travail. Il ne faut pas parler de ces photos sans parler du circuit dont elles sont la parenthèse suspendue (on tangue un peu sur la mezzanine du Musée d'art moderne), et du moment qu'elles représentent dans l'itinéraire, souvent hasardeux, du visiteur.*

*Ces photos sont pratiquement vides de sens, et pourtant pleines de signes : Bruno tasse dans un même cadre des grilles, des arbres, des murs de pierre, la palme d'un monument funéraire, lui hors cadre, et un poteau de signalisation. Et ce qui est donné à voir, tout au long de ces quinze photos grand format et parfaitement encadrées, ce sont les courbes de pierre qui bordent les bassins, un plan d'eau opaque, l'ombre du photographe devant un cimetière militaire, ces cordons qui délimitent les pelouses, de l'herbe égalisée, des vasques, des mausolées.*

*Vides, vierges, ces paysages français ? Non, marqués, lignés et alignés, soulignés, pleins de signalisations insignifiantes puisque personne n'est là pour les lire. Alors, un exercice sur les ombres, une esthétisation de l'absence ?*

*Le visiteur de Beaubourg consomme de l'image au pas de course. Il passe devant ces photos parce que l'affiche, elle, signale : mais qu'attend-il d'un « atelier photographies » ? Les petites filles sont méthodiques. Deux par deux, elles délivrent des appréciations :* « Celle-là, oui ; celle-là, non ; celle-là, j'aime ; celle-là, j'aime pas. » *On entend des voix déçues* (« C'est juste ça ! ») *ou ironiques* (« C'est superbe ! tu parles ! un peu réduit ! »). *Ce n'est pas le nombre restreint de photos qui donne cette impression de vacuité.*

*On pourra trouver ces photos intéressantes : elles se situent entre la tradition documentaire de la photo de paysage française, et l'absence de signification de la photo américaine. On est aussi en droit de gonfler ses joues, d'écarquiller les yeux et de siffler un peu d'air mouillé pour dire ce qu'on en pense.*

HERVÉ GUIBERT.

★ Bruno aux « Ateliers Photographies ». Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 15 octobre.

## Petites nouvelles

■ Joan Miro a été décoré, lundi 4 septembre, de la grand-croix d'Isabelle-la-Catholique par le roi Juan Carlos, à l'occasion de son quatre-vingt-cinquième anniversaire, que *Palma-de-Majorque* célèbre par une exposition d'une centaine d'œuvres du peintre prêtées par des musées et des collectionneurs privés d'Espagne et de l'étranger.

■ La saison du TEP (Théâtre de l'Est parisien) commencera le 10 octobre avec « le Malade imaginaire », de Molière, mis en scène par Marcel Maréchal et produit par le Nouveau Théâtre national de Marseille.

■ La ville de Saint-Emilion (Gironde) organise, du 22 au 25 septembre, diverses manifestations autour de huit peintres (Andréou, Guanse, Guerrier, Guibal, Labegorre, Lagrange, Lapoujade et Morvan), une trentaine de poètes, parmi lesquels Char, Bosquet, Breton, Guillevic, Hélène Martin, etc., et une dizaine de musiciens.

Dans l'église monolithe (XIe-XIIe siècle) de la ville, les huit peintres exposeront chacun une œuvre qu'ils y auront réalisée. *Différents concerts* et des montages poétiques seront présentés au public.

# SPORTS

### AUTOMOBILISME

## Didier Pironi est pressenti pour conduire en 1979 la deuxième Renault de formule 1

C'est Didier Pironi qui a été pressenti par Renault pour conduire en 1979 la deuxième voiture que la Régie engagera régulièrement dans les grands prix du championnat du monde des conducteurs. Didier Pironi fera ainsi équipe avec Jean-Pierre Jabouille, qui continue de cumuler les responsabilités de pilote, de metteur au point, d'essayeur et même, dit-on, de conseiller pour le développement des châssis.

Didier Pironi, vingt-six ans, a gagné cette année les Vingt-Quatre Heures du Mans avec Renault *et, pour ses débuts en* formule I, il a montré de grandes qualités en marquant jusqu'à présent sept points en championnat du monde avec une Tyrrell pourtant peu compétitive. Pironi est, du reste, lié par contrat avec Tyrrell jusqu'à la fin de la saison 1979, mais tout laisse à penser que le constructeur britannique consentira à lui rendre sa « liberté » avant l'échéance prévue.

Faute d'avoir pu ou voulu engager un pilote de tout premier plan et de grande expérience, Renault a fait le meilleur choix possible. Pironi est jeune, on lui accorde déjà de la compétence dans le domaine de la mise au point, et il est très sérieux.

L'engagement d'une deuxième voiture montre aussi que la Régie suit sans dévier son programme sportif essentiellement axé sur la formule I. Même si les résultats obtenus cette année sont dans l'ensemble décevants, quelques signes indiquent que la plus mauvaise période, celle de l'apprentissage, du rodage, et surtout celle de la maîtrise de la technique des moteurs suralimentés, tire à sa fin. Jabouille a récemment fait la preuve que la voiture était désormais aussi sinon plus rapide que les meilleurs monoplaces du moment, et l'effort principal de la Régie porte désormais sur la conquête de la fiabilité.

De son côté, Guy Ligier compte lui aussi engager une deuxième voiture en 1979. Les négociations entreprises auprès du ministère des finances par son bailleur de fonds, le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) pour au moins doubler le financement annuel sont sur le point d'aboutir. La nouvelle Ligier, qui s'inspire de la technique des Lotus (« wing cars »), est presque achevée. Elle sera équipée, à la suite du retrait de Matra, de moteurs Ford Cosworth.

FRANÇOIS JANIN.

# PRESSE

## M. GIORGIO FATTORI DIRECTEUR DE « LA STAMPA »

M. Arrigo Levi, directeur de *La Stampa* depuis cinq ans, a démissionné de son poste mercredi 6 septembre, comme il l'avait envisagé, au terme d'un mandat de cinq ans. Il est remplacé à la tête du quotidien de Turin par M. Giorgio Fattori, journaliste-éditorialiste dans le groupe de presse contrôlé par Fiat, propriétaire de *la Stampa*. M. Arrigo Levi continuera à écrire des éditoriaux pour *la Stampa*.

[Né à Rome en 1924, M. Giorgio Fattori a été notamment directeur de *l'Europeo* (de 1957 à 1966), ainsi que directeur adjoint du *Messagero* de Rome (jusqu'en 1972). Il est docteur en lettres modernes.]

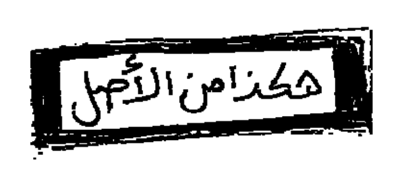
● *Le bureau de l'Union nationale des syndicats de journalistes* pour l'année 1979 vient d'être *renouvelé : président :* M. Michel Lemerle (S.N.J.); *vice-président :* M. Dominique Franza (C.G.T.) ; *secrétaire général :* M. Pierre Marin (C.F.D.T.) ; *trésorier :* M. Louis Georges Hetier (F.O.).

● *Le lancement de « Maintenant »*, nouvel hebdomadaire de gauche succédant à *Politique-Hebdo*, qui avait été prévu en octobre, pourrait être retardé. La souscription lancée, à la veille des vacances, pour la création de *Maintenant* n'a pas encore atteint, parmi les petits porteurs dont la prédominance est souhaitée, le succès escompté.

★ Les souscriptions sont reçues au siège de la société, S.P.E.H., 14-16, rue des Petits-Hôtels, Paris, 10e, tél. 246-72-52.







# SPECTACLES

## théâtres

Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Essaïon, 22 h. : L'empereur s'appelle *Dromadaire.*
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Théâtre de chambre ; 20 h. 30 : Punk et punk et colegram ; 22 h. : J. Benguigui — Théâtre rouge, 18 h. 30 : le Fauteuil ; 20 h. 30 : Lady Pénélope ; 22 h. : la Musica.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
La Péniche, 20 h. 30 : la Dernière Bande.
*Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était* la Belgique... une fois.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Je suis resté longtemps sur les remparts de Chypre ; 22 h. 30 : Monnaie, camping, caravaning.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

### *Les concerts*

Lucernaire, 19 h. : R. Siegel, clavecin, et P. Gabard, violoncelle (Vivaldi, Boismortier, Telemann) ; 21 h. : J.-C. Daizon, flûte ; A. Bartelloni, mezzo-soprano, et P. Grapeloup-Salliceti, piano (Telemann, Ravel, Beyts, Gaubert, Ibert, Sciortino).



### *Jeudi 7 septembre*

### *Festival estival*

Radio-France, 20 h. 30 : Jos Van Immerseel, clavecin.
Conciergerie, 18 h. 30 et 20 h. 30 : J. Holloway, violon baroque, et J. Toll, clavecin (Bach).

### *La danse*

Palais des arts, 20 h. 30 : Kol Aviv, chants et danses d'Israël.

### *Jazz, pop', rock et folk*

Caveau de la Huchette, 21 h. : *Benny Waters.*
Campagne-Première, 18 h. 30 : Monama ; 18 h. 30 : Sugar Blue's Band ; 22 h. 30 : Sugar Blue.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Guest et Synchro Rythmic, jazz antillais.
Palais des arts, 18 h. 30 : Chemin blanc, country music.

### *Les chansonniers*

Deux-Anes, 21 h. : Le con t'es bon.
Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture.

## cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

### *La Cinémathèque*

Chaillot, 15 h. : les Trois Lanciers du Bengale, d'H. Hathaway ; 18 h. 30 : Histoires extraordinaires, de R. Oswald et P. Wegener ; 20 h. 30 : La nuit où le monde explosa, de F. Sears ; 22 h. 30 : Hommage à R. W. Fassbinder, film inédit.
Beaubourg, 15 h. : les Boucaniers, de C. B. De Mille et A. Quinn ; 17 h. : Pieds nus dans le parc, de *G. Sacks* ; 19 h. : Comment voler un million de dollars, de W. Wyler.

### *Les exclusivités*

A LA RECHERCHE DE Mr GOODBAR (A., **) v.o. : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : St-Ambroise, 11e (700-89-16) (sauf mar.).
ANNIE HALL (A.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It.) v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
AROUND THE STONES (A.) v.o. : Vidéostone, 6e.
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol.) v.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
BRIGADE MONDAINE (Fr., **) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (358-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43)
LE CONTINENT FANTASTIQUE (Esp.) *v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).*
UN CANDIDAT AU POIL (A.), v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; *Montparnasse-Pathé, 14e* (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) jusqu'à jeu. ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
*LE CONVOI (A.) v.o. : U.G.C. Dan*ton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
DAMIEN, LA MALEDICTION II (A., **), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) jusqu'à jeu. ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) jusqu'à jeu ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Wepler, 18e (387-50-70)
DIEU MERCI, C'EST VENDREDI (A.) v.o. : U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C *Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mira*mar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).
DOSSIER 51 (Fr.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
DRIVER (A., *) v.o : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
EXHIBITION II (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03)
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), jusqu'à jeudi, Marignan, 8e (359-92-82) ; v. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Bienvenüe-Montparnasse 15e (544-25-02).
GOOD BYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)
LES GUERRIERS DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22)
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) (4 parties) : La Pagode, 7e (705-12-15).
ILS SONT FOUS CES SORCIERS (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36)
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (2 parties) : Bosquet, 7e (551-44-11)
LE JEU DE LA MORT (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67), jusqu'à jeudi ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, *14e (331-51-16), jusqu'à jeudi,* Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), à partir de vendredi : Athéna, 12e (343-07-48).
LE JEU DE LA POMME (Tch., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
JEUNE ET INNOCENT (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80).
JULIA (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, *8e (225-47-19).*
LAST WALTZ (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03).
LES MAINS DANS LES POCHES (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Nation, 12e (343-83-11) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
LE MATAMORE (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
MELODIE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Mercury 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

### Les films nouveaux

L'EMPIRE DE LA PASSION, film japonais de Nagisa Oshima (v.o.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36), Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Balzac, 8e (359-52-70).

A PARTIR DE VENDREDI

CRIS DE FEMMES, film américain de Jules Dassin (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), *Madeleine, 8e (073-56-03), Na*tions, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MERCREDI APRES-MIDI (A., v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LE MERDIER (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
MESDAMES ET MESSIEURS, BONSOIR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
MŒURS CACHÉES DE LA BOURGEOISIE (It., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; *George-V, 8e (224-41-46)* ; Gaumont-sud, 14e (331-51-16).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare Pasquier, *8e (387-35-43)* ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
*LES NOUVEAUX MONSTRES* (It., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'ORDRE ET LA SECURITE DU MONDE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny - Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-13) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf mardi).
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA PETITE FILLE EN VELOURS BLEU (Fr.) Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Mistral, 14e (539-52-43), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PORTRAIT D'ENFANCE (Ang., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
RETOUR (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
REVE DE SINGE (It., v. ang.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
ROBERT ET ROBERT (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Parnassien, 14e (329-83-11), jusqu'au jeudi.
LES ROUTES DU SUD (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
LE SOURIRE AUX LARMES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-83), Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), jusqu'au jeudi, Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TROCADERO, BLEU CITRON (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46), Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), jusqu'à jeudi : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), jusqu'à jeudi
UNE NUIT TRES MORALE (Hong., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Contrescarpe, 5e (325-78-37). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Impérial, 2e (742-72-52), Balzac, 8e (359-52-70), Colisée, 8e (359-29-46), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Murat, 16e (288-99-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
VIOLETTE NOZIERE (Fr.) (*) : Bilboquet, 6e (222-87-23), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
XICA DA SILVA (Brés., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES YEUX BANDES (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

### *Les séances spéciales*

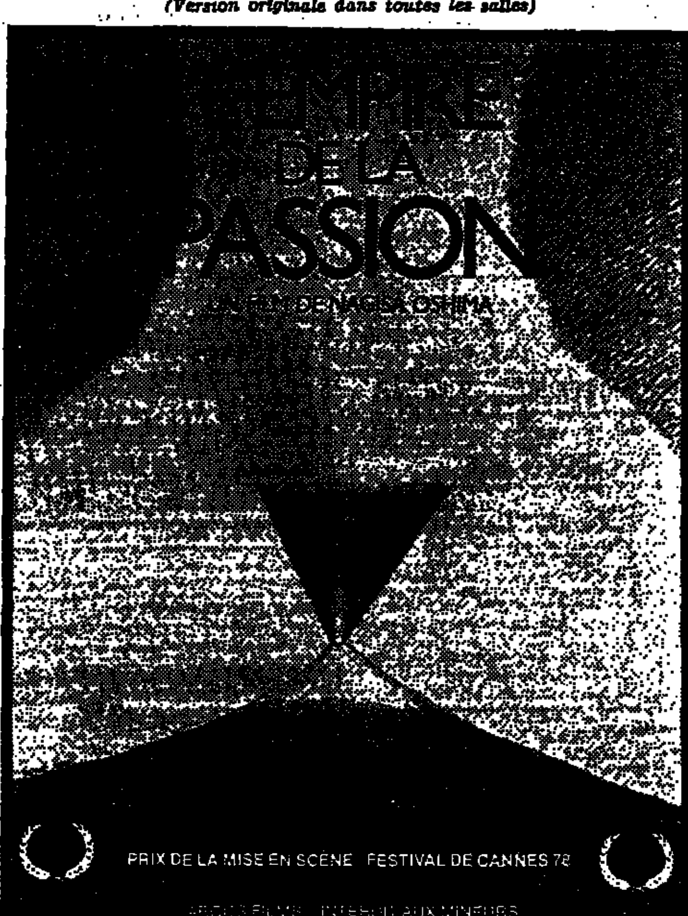
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 21 h.
BARBEROUSSE (Jap., v.f.) : les Tourelles, 20e (636-51-98), mardi, 21 h.
LES CHASSEURS (Grec, v.o.) : Théâtre de la cité internationale, lun. 21 h.
LA CICATRICE INTERIEURE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) 19 h.
LES COMPLEXES (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
LES DAMNES (Ang., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v. o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 23 h. 45.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : la Pagode, 7e (705-12-15), 14 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : *Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.*
GROS PLAN (A., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h (sf S., D.).
ICI ET AILLEURS (Fr.) : Action République, 11e, 18 h.
INDIA SONG (Fr.) : le Seine, 5e *(325-95-99), 12 h 20 (sf D.).*
NATHALIE GRANGER (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h. (sf S., D.).
PARIS VU PAR... (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h (sf S., D.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, *10 h., 12 h.*, 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, 12 h., 24 h.
TROMPE-L'ŒIL (Fr.-Belg.) : Olympic, 14e, 18 h. (sf S., D.).

### *Les grandes reprises*

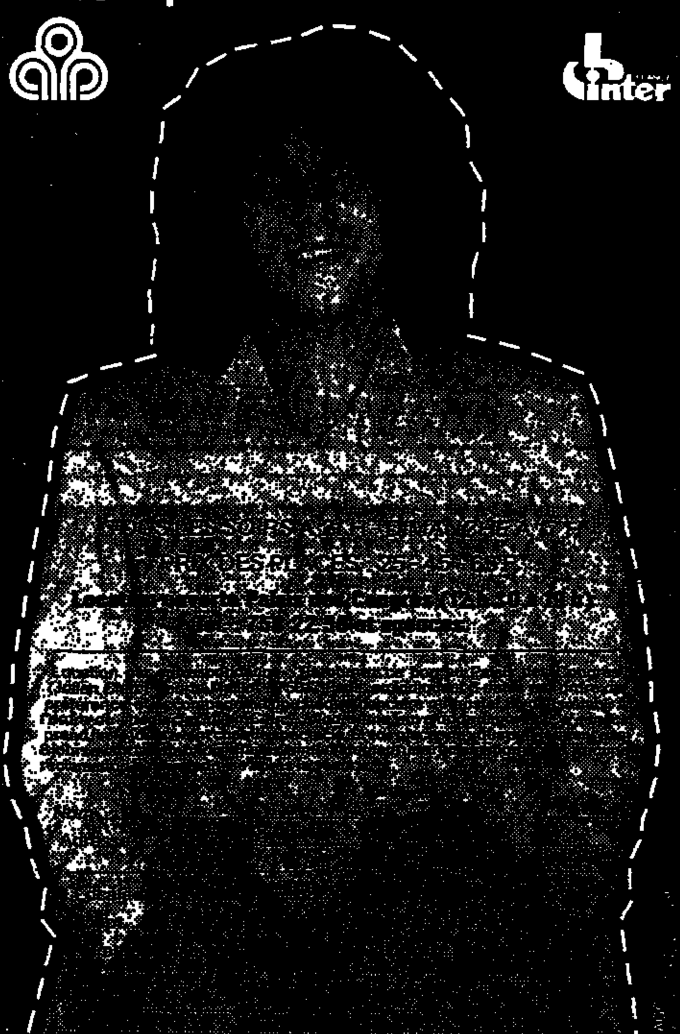
ADIEU PHILIPPINE (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, *6e (326-58-00)*, Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : *Luxembourg, 6e* (633-97-77).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v. o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), le Parnassien, 14e (329-83-11).
*AU FIL DU TEMPS (All., v.o.)* : Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), h. sp.
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : *Hautefeuille, 6e (633-79-38).*
LE CORSAIRE ROUGE (A., v.f.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75), mer., sam.
LE COUTEAU DANS L'EAU (Pol., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
*LE DECAMERON (It., v.o.) : Actua-*Champo, 5e (033-51-60).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
*LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.)* : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA FETE SAUVAGE (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
J'AI LE DROIT DE VIVRE (A., v.f.) : Palais des glaces, 10e (607-49-93), ven., mar.

*(Suite page 22.)*





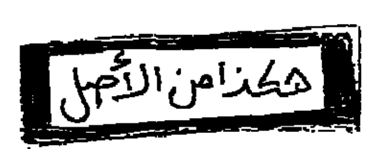








# SPECTACLES

*(Suite de la page 21.)*

JONATHAN LIVINGSTON LE GOELAND (A., v.f.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55), matinée.
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE LOCATAIRE (Fr.) (**) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
MAMA ROMA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), jusqu'à jeu., à partir de ven : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Cambronne, 15e (734-42-96).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
PARADE (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE PIRATE DES CARAIBES (A., v.o.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75), dim., mar.
PLUMES DE CHEVAL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), New-Yorker, 9e (770-63-40).
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), à partir de 18 h.
ROMEO ET JULIETTE (It.-Ang., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
SOLEIL VERT (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85), h. sp.
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
L'ULTIME RAZZIA (A., v.o.) : Palais des glaces, 10e (607-49-93), mer., lun.
UN ETE 42 (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
VENEZ DONC PRENDRE LE CAFE CHEZ NOUS (It., v.o.) : le Parnassien, 14e (329-83-11).
LA VENGEANCE AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LE VIEUX FUSIL (Fr.) : Eldorado, 10e (208-18-76).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
LES VISITEURS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

## *Les festivals*

CLASSIQUES DU CINEMA FRANÇAIS, La Pagode, 7e (705-12-15) : Drôle de drame.
FILMS OUBLIES DES GRANDS METTEURS EN SCENE (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33) : Au revoir Charlie.
I. BERGMAN (v.o.), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) : Une leçon d'amour.
AMOUR, EROTISME ET SEXUALITE (v.o.), le Seine, 5e (325-95-99). — I : 12 h. 30 (sf dim) : Je, tu, il, elle ; 14 h. : Anatomie d'un rapport ; 16 h. Dehors, dedans ; 18 h. : Cet obscur objet du désir ; 20 h. : Une petite culotte pour l'été ; 21 h. 30 : le Casanova de Fellini. — II : 14 h. 30 : le Regard ; 16 h. 20 : Bilitis ; 18 h. 20 : Malicia ; 20 h. 20 : Vices privés, vertus publiques ; 22 h. : Valentino.
STUDIO 28 (v. o.), 18e (606-36-07) : Capricorne one.
MARILYN MONROE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 15 h. 15, 20 h. 15 : Marilyn ; 16 h. 15 : Niagara ; 18 h. 30 : la Rivière sans retour ; 22 h. : les Misfits.
DAUMESNIL (v.o.), 12e (343-52-97), 16 h., 21 h. : Monty Python ; 17 h. 30 : Docteur Folamour ; 19 h. : Nos plus belles années ; 22 h. 30 : (V., S. + 24 h.) : Phantom of the Paradise.
H. BOGART (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : la Comtesse aux pieds nus. — Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Across the Pacific.
J. FORD (v.o.), Action - La Fayette, 9e (878-80-50) : la Route au tabac.
AMERICAINES STORY (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Une femme sous influence.
COMEDIE MUSICALE AMERICAINE (v. o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Entrons dans la danse.
CARLOS SAURA (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Anna et les loups.
J. TATI, Champollion, 5e (033-51-60) : Jour de fête.
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50). I, 13 h. 10 : Frankenstein Junior ; 15 h. : la Flûte enchantée ; 17 h. 30 : le Miroir ; 19 h. 30 : le Dernier Tango à Paris ; 21 h. 30 : Salo ; vend., sam., 23 h. 30 : The Song remains the Same. — II, 13 h. : Easy Rider ; 14 h. 35 : Panique à Needle-Park ; 16 h. 20 : Qui a tué le chat ? ; 18 h. 15 : Cabaret ; 20 h. 10 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Délivrance ; vend., sam., 24 h. : l'Ile du docteur Moreau.
CHATELET - VICTORIA (v. o.), 1er (508-94-14), I, 14 h. : Jour de fête ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. : Un après-midi de chien ; 20 h. 10 (vend., sam. + 24 h.) : Cabaret ; 22 h. 15 : le Droit du plus fort. — II, 14 h. 10 (+ sam., 24 h.) : l'Année dernière à Marienbad ; 16 h. 10 : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 18 h. 10 : Citizen Kane ; 20 h. 15 : Providence ; 22 h. (+ vend., 24 h.) : Aguirre, la colère de Dieu.
STUDIO GALANDE (v.o.), 5e (033-72-71), 13 h. 45 : Satyricon ; 15 h. 55 : Mort à Venise ; 18 h. 10 : les Fraises sauvages ; 20 h. : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 10 : Chiens de paille ; vend., sam., + 24 h. : Répulsion.



# CARNET

## Mariages

— Mme le docteur Claude BRETTE,
M. Pierre-Louis CHAUMEIL, inspecteur général de l'aviation civile, officier de la Légion d'honneur, et Mme, née Nicole Baré,
sont heureux de faire part du mariage de leur fille et belle-fille

**Isabelle,**
avocat stagiaire,

avec le
**docteur Bernard GUEGUEN,**
vétérinaire - inspecteur,
qui sera célébré dans l'intimité, le samedi 9 septembre 1978, à Pléac-sur-Seugne (Charente-Maritime).
7, rue César-Franck, 75015 Paris.
9, villa Brune, 75014 Paris.

## Décès

### Mme Maria CARITA

M. Jacques Norval,
Mlle Rosy Carita,
Christophe Carita,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
**Mme Maria CARITA**
survenu à Paris, le 6 septembre 1978.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 8 septembre 1978, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Madeleine (place de la Madeleine, Paris-8e), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise.
Cet avis tient lieu de faire-part.

[D'origine espagnole, Maria et Rosy Carita ont commencé modestement dans la coiffure à Toulouse puis, succès venant, sont « montées » à Paris en 1943 et se sont installées en 1951 dans leur salon actuel du 9, Faubourg-Saint-Honoré, en association avec Alexandre.
Leur clientèle rassemble alors tous les grands noms de la ville et de la scène. C'est la gloire. Comptant parmi les cinq grands coiffeurs de Paris, la blonde et pétillante Maria ne se contente pas de coiffer : elle crée, en 1958, pour la collection du couturier Givenchy les premières perruques de notre époque dont la mode se répand encore dans le monde. Sur le plan technique, elle améliore les « balayages » de mèches blondes et lance la coupe d'adolescente en dégradés.
Le salon va continuer sous la direction de sa sœur Rosy et de son neveu Christophe.]

— Mme Ana Axelrad, son épouse,
M. et Mme Herbert Axelrad et leur fille,
ses enfants et petite-fille,
Mme Fanny Axelrad, sa mère,
M. et Mme A. Farkas,
Mme E. Schwartz et ses enfants,
Mme S. Moscovici,
ses sœurs, beau-frère et belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
**M. Sandu AXELRAD,**
survenu subitement le 5 septembre 1978, dans sa soixante-sixième année, à Paris.
Les obsèques auront lieu le vendredi 8 septembre 1978.
On se réunira au cimetière du Montparnasse, porte principale (3, boulevard Edgar-Quinet), à 10 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
5, rue Saint-Senoch,
75017 Paris.

— Eliane Azoulay,
Marcel, Flory Azoulay et leurs enfants,
André, Katia Azoulay et leurs enfants,
Claude, Monique Azoulay et leurs enfants,
Rachel, Joseph Séréro et leurs enfants,
Henri, Angèle Wanono et leurs enfants,
Myriam, Albert Benisty et leurs enfants,
Jacques, Rachel Azoulay et leurs enfants,
Mme veuve Joseph Azoulay et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère, sœur et belle-sœur
**Lucie, Laetitia AZOULAY,**
à l'âge de soixante-deux ans.
Les obsèques auront lieu le 8 septembre, au cimetière Bagneux-Parisien.
Rendez-vous, à 14 h. 15, porte principale.
2, rue des Bergers,
75015 Paris.

— M. et Mme Jacques Borromée,
M. et Mme Christian Borromée,
Laurence, Cécile, Anne, Paule et Aude,
M. et Mme Philippe Gautier, Patrice et Valérie,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur frère, beau-frère et oncle
**M. Daniel BORROMÉE**
pieusement décédé le 6 septembre 1978.
Les obsèques auront lieu le samedi 9 septembre, à 10 h. 30, en l'église de la Madeleine.
45, rue Cardinet,
75017 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, le 3 septembre 1978, de
**M. Pierre HECKER,**
dont les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

— M. et Mme Claude Hess,
Le docteur et Mme Otto Edelstein,
M. et Mme Jean-Marie Bouvat-Martin,
ses enfants,
Catherine, Emmanuel, Laurence, Olivier Hess ; Jean-Louis et Anne Stein, née Edelstein ; Laure Edelstein, Stève et Michèle Aboaf, née Edelstein ; Jean-Claude, Marie-France et Bruno Bouvat-Martin, ses petits-enfants,
Emmanuel et Thierry Stein, Rachel Aboaf, ses arrière-petits-enfants,
Mme Jacques Wormser,
Mme Jean Hess,
sa sœur et sa belle-sœur,
M. et Mme Kurt Justiz et leurs enfants,
M. et Mme Alain Hess et leurs enfants,
Mme Jeanine Hess et sa fille,
Ses neveux et nièces,
Les familles Hess, Rueff et Theumann,
Tous ses amis,
ont le chagrin d'informer du décès de
**M. Adrien HESS,**
ingénieur E.P.Z.,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
médaille des évadés,
président-directeur général et fondateur de la Compagnie française de produits industriels,
survenu le 5 septembre 1978, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Selon la volonté du défunt, ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité familiale, le 7 septembre 1978, à Neuilly-sur-Seine.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1, avenue Théodore-Rousseau, 75016 Paris.
26, avenue de la Cadenelle, 13008 Marseille.
Château de la Preugne, 18440 Préveranges.

— Les administrateurs, la direction, les cadres et tous les collaborateurs de la Compagnie française de produits industriels ont la tristesse de faire part du décès de leur président-directeur général, fondateur,
**M. Adrien HESS,**
ingénieur E.P.Z.,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
médaille des évadés,
survenu le 5 septembre 1978, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Selon la volonté du défunt, ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité familiale le 7 septembre 1978, à Neuilly-sur-Seine.
Cet avis tient lieu de faire-part.
28, boulevard Camélinat,
92233 Gennevilliers.

— Mme Gaston Jouffroy,
M. et Mme Marc Jouffroy et leurs filles Florence et Cécile,
M. et Mme Paul Jouffroy,
ont la douleur de faire part du décès de
**M. Gaston JOUFFROY,**
dans sa soixante-dix-septième année.
Montpellier - Courbevoie,
3 septembre 1978.

— La Société générale de fonderie a le profond regret d'annoncer le décès survenu le 1er septembre 1978, à l'âge de quarante-huit ans, de
**M. François RENAUDIN,**
ESSEC,
directeur des affaires économiques et commerciales,
membre du comité de direction.
La direction et le personnel de la Société générale de Fonderie exprime à Mme Renaudin et à sa famille leur vive sympathie.

— On nous prie d'annoncer le décès de
**Mme Jean ROUSSEAU,**
survenu le 3 septembre, à Patinges (Cher).
De la part de :
M. Jean-Louis Rousseau,
M. et Mme Roger Rousseau,
M. Georges-François Rousseau et ses enfants,
M. et Mme Jacques Manseau,
Mlle Marie-Louise Latroupe,
Mme Louis Latroupe,
M. et Mme Guy Latroupe et leurs enfants.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le mercredi 6 septembre à Croissy-sur-Seine (Yvelines).
Une messe sera dite ultérieurement à Paris.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

## Anniversaires

— Le 8 septembre, pour le huitième anniversaire du décès de
**Edmond WELLHOFF,**
une pensée affectueuse est demandée à tous ceux qui ne l'ont pas oublié.

— Le président de la L.I.C.A. (Ligue internationale contre le le racisme et l'antisémitisme),
Et les membres du comité central,
rappellent à tous les antiracistes le souvenir de
**Bernard LECACHE,**
décédé il y a dix ans, et remercient la Ville de Paris qui a décidé d'honorer sa mémoire en donnant son nom à une rue de la capitale.

— Ceux qui ont connu, aimé, et estimé
**Simon LAMET,**
s'uniront en pensée pour le troisième anniversaire de sa mort, le 8 septembre.

## Erratum

— Dans l'avis de décès de
**M. Alfred COCHE,**
paru le 6 septembre, il fallait bien lire :
M. et Mme Pierre Laithier,
M. et Mme Marc Laithier,
MM. Yves et Gérard Laithier.

## Visites et conférences

**VENDREDI 8 SEPTEMBRE**

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 30, 6, route du Mahatma-Gandhi, Mme Saint-Girons : « L'homme et son corps dans la société traditionnelle, Musée des arts et traditions ».
14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Hulot : « Les Gobelins, Beauvais et la Savonnerie ».
15 h., place Rhin-et-Danube, à Boulogne, Mme Oswald : « Les jardins Albert-Kahn ».
15 h., métro Pont-Marie, Mme Puchal : « L'île Saint-Louis et ses hôtels particuliers ».

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 46,00 | 52,62 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 11,00 | 12,58 |
| IMMOBILIER | 32,00 | 36,61 |
| AUTOMOBILES | 32,00 | 36,61 |
| AGENDA | 32,00 | 36,61 |
| PROP. COMM. CAPITAUX | 85,00 | 97,24 |

# ANNONCES CLASSEES

| ANNONCES ENCADREES | Le m/m col. | T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOIS | 27,00 | 30,89 |
| DEMANDES D'EMPLOIS | 6,00 | 6,86 |
| IMMOBILIER | 21,00 | 24,02 |
| AUTOMOBILES | 21,00 | 24,02 |
| AGENDA | 21,00 | 24,02 |





## emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

**Importante Société**
recherche pour la
**région d'ORLÉANS**
**INGÉNIEUR**
**GRANDE ÉCOLE**
**E.C.A.M., E.S.A.M., ...**

Expérience en études et fabrication mécanique de plusieurs années pour animer jeune Bureau d'Etudes travaillant dans le domaine de pointe de l'armement.
NATIONALITE FRANÇAISE.
Ecr. av. C.V. et prét. n° 77.054, CONTESSE Publ., 20, aven. de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

---

Assoc. Nationale FORMATION secteur rural et agricole rech.
**RESPONSABLE FORMATION**
pour développer en milieu rural et agricole ACTIONS de perfectionnement et interventions ds cycles existants.
Lieu de travail Vienne (Isère). Format. supér. en agriculture, comptabilité, gestion, expérience profess. et pédagog. réelle. Env. D'URGENCE C.V. + photo à : ANFOPAR, 6, bd R.-Lenoir, 75011 Paris.

---

CLINIQUE MUTUALISTE EUGENE-ANDRE
107, rue Trarieux, 69003 LYON,
demande
- AIDES SOIGNANTES diplômées;
- INFIRMIÈRES diplômées d'Etat;
- MANIPULATEURS (TRICES) radio;
- SURVEILLANT (E) radio;
- SURVEILLANTES service hospitalier.

● Salaire intéressant, 13e mois.
- PREPARATEUR EN PHARMACIE ayant B.P.
- CHEF SERVICES COMMUNS expérimentés, ayant connaissance dans divers corps de métiers : chaufferie, climatisation.

● Salaire intéressant, 13e mois.
- SECRETAIRE expérimentée, ordonnée, pratiquant les chiffres.

Envoyer C.V.

---

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
région Haute-Normandie rech.
**COLLABORATEUR**
ayant 2 - 3 ans d'expérience dans cabinet comptable.
Ecr. n° 7.884, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

---

**groupe pierre fabre**
2 000 personnes, dont 400 cadres, employées dans ses 10 S.A. françaises et ses 5 filiales étrangères, le Groupe Pierre Fabre, l'un des premiers laboratoires pharmaceutiques et cosmétologiques français, cherche le

**chef des comptabilités**

Pour notre direction financière à CASTRES dans le Tarn, nous cherchons le chef des comptabilités. Sous l'autorité du directeur financier, il est responsable :
- du traitement de l'information comptable de l'ensemble du Groupe (comptabilité générale et de gestion);
- de l'arrêté des comptes et de leur consolidation;
- de l'application de la réglementation fiscale.

30 personnes, dont 5 cadres, lui sont directement rattachées.
Il a au minimum 35 ans, une formation type Sup. de Co. ou ESSEC, option comptable (DECS apprécié), et une expérience d'au moins 5 ans en entreprise.
Envoyer lettre manuscrite, photo, C.V. et rémunération souhaitée sous référence 141 LMà M. Claude PECH,
JACQUES TIXIER S.A.
recherche de cadres et dirigeants
125, rue de la Faisanderie, 75016 PARIS

Emplois et carrières

---

**Importante Société**
recherche pour un laboratoire travaillant dans un domaine de pointe de l'ARMEMENT
**dans la région d'ORLÉANS**
**INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN**
Profil E.S.E. - Dégagé service militaire. Quelques années d'expérience ou débutant.
NATIONALITE FRANÇAISE
Ecrire avec C.V. et prétentions à no 77.055, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

---

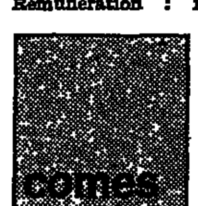
**GROUPE DE DÉVELOPPEMENT DE STATIONS DE MONTAGNE**
recherche pour la SAVOIE
**3 RESPONSABLES D'UNITÉS TOURISTIQUES**

*Ils participeront :*
- à l'élaboration du compte d'exploitation prévisionnel ;
- à la définition de l'organigramme et des fonctions ;
- aux décisions concernant la commercialisation.

*Ils seront responsables :*
- de la gestion complète (personnel et « cost control ») d'une unité touristique de 1 000 lits dans le cadre de l'organisation d'ensemble du groupe ;
- de la réalisation du compte d'exploitation approuvé ;
- de la qualité de l'accueil de la clientèle ;
- de la qualité de l'entretien et de la maintenance.

*Ils posséderont :*
- un bon niveau de formation générale ;
- une très solide expérience de l'hôtellerie, une dizaine d'années au moins ;
- une bonne pratique de la gestion du personnel (embauche, animation, direction, etc.) ;
- une bonne connaissance concrète de la comptabilité ;
- le sens de l'organisation, de la prévision et du contrôle d'exécution ;
- une très grande faculté d'adaptation et de dialogue ;
- une disponibilité permanente ;
- le goût de l'accueil et du contact ;
- l'anglais courant.

Rémunération : fixe élevé + intéressement.




Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, 19, rue de la Paix, 75002 PARIS (sous réf. 2.267).
Discrét. et réponse assurées.

---

**ETS P. BARNIER VALENCE**
recherchent
**CADRE débutant**
Formation H.E.C. ou ECOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE pour seconder chef de service export
**Déplacements fréquents à l'étranger.**
Connaissance langue anglaise indispensable.
Ecrire avec C.V. et photo **BARNIER**
9-11, rue Edouard-Branly, 26001 VALENCE

---

**DRESSER FRANCE**
*LE HAVRE*
recherche
**UN CONTRACT ADMINISTRATOR**
Formation juridique supérieure bilingue anglais-français.
Sérieuse expérience nécessaire dans l'établissement et le suivi des contrats commerciaux internationaux et de leur implication juridique et financière.
Ce poste doit intéresser un candidat ayant un bon contact humain, apte à travailler en équipe dans une entreprise internationale à croissance rapide.
Ecrire sous No 75.521, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

---

**JEUNE INGENIEUR A.M. ou EQUIV.**
Située dans un créneau qui explose, l'Entreprise connait une forte expansion. Son Directeur désire confier la responsabilité de la production (50 pers.) à un homme de Méthodes et d'Atelier, ayant 2 ou 3 ans d'expérience de préférence en électro-mécanique.
Réponse aux candidatures conformes avant le 20 septembre.
Adresser s/No 701, CV complet avec photo et salaire actuel au
Bretagne Sud
CEIP CONSEIL D'ENTREPRISES 56270 PLOEMEUR

---

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FABRICATION PIÈCES GRANDE SÉRIE POUR L'AUTOMOBILE
recherche pour son Usine de l'EST de la France
**UN INGÉNIEUR DE FABRICATION**
pour son département extrusion-injection plastique
Expérience confirmée dans ce domaine.
Langue allemande appréciée.
Possibilité de logement.
Adresser C.V. à no 77.308 - CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmet.

---




Importante Entreprise de travaux publics recherche
**MAITRE AUXILIAIRE EN MATHÉMATIQUES**
chargé d'enseigner, dans un pays d'AFRIQUE FRANCOPHONE en outre, les matières principales.
Disponible rapidement.
Les candidats intéressés sont priés d'envoyer lettre man., C.V., photo à J. C. CHARBIN-FOUGEROLLE 3, avenue Morane-Saulnier - 78140 VELIZY.

---

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE cherche pour son Institut de génie rural à Ecublens : UN COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE
Exigences : diplôme d'ingénieur du génie rural et de géomètre, ou titre jugé équivalent. Activités : organisation, participation et contrôle de recherches fondamentales et appliquées. Collaboration à l'enseignement dans les domaines du génie rural et de l'hydrologie aux niveaux des 2e et 3e cycles. Participation à la gestion de l'Institut. Entrée en fonctions : à convenir. Adresser offres de services au Service du personnel de l'E.P.F.L., av. de Cour 33, 1007 Lausanne, Suisse.

---

Pour l'ETRANGER
**INGÉNIEURS**
**AGENTS TECHNIQ.** Méthode PERT
Prendre contact : 766-15-45, ou envoyer C.V. : SFAT, 3, rue du Colonel-Moll, Paris-17e

---

**GESTION 2000**
pour déplacement étranger
**INGÉNIEURS**
INSTRUMENTATION REGULATION
**CHEFS OPÉRATEURS**
PROCEDES PETROCHIMIE MATERIEL RAFFINERIE
Anglais souhaité
Téléphone : 246-42-01.

---

Pour Jeddah, Arabie Saoudite, nous cherchons
**NURSE QUALIFIÉE**
Age 35-45 ans, parlant français et anglais, pour s'occuper d'une enfant de 4 ans 1/2.
Contrat minim. 1 année, excell. condit. de salaire et de logem.
Offre sous chiffres B 18-115376, PUBLICITAS, 1211 Genève 3 CH.

---

## emplois internationaux

*Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.*

## offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

**CGI** Compagnie Générale d'Informatique
recherche pour faire face à son développement
**Analystes-Programmeurs**
débutants ou confirmés
dégagés des obligations militaires
Les candidats embauchés recevront une formation aux techniques de la C.G.I. (CORIG, PAC).
La rémunération sera fonction du niveau d'études et de l'expérience éventuellement acquise.
Envoyer C.V. détaillé + photo à Madame JAMET - C.G.I., 84, rue de Grenelle - 75007 Paris

---

GROUPE DE PRESSE
recherche
**JOURNALISTE ÉCONOMIQUE**
- Excellente connaissance de l'anglais ;
- Pratique courante de la dactylo ;
- Formation agence de presse souhaitée.

Envoyer Curric. Vitae, photo et prétentions à : REGIE PRESSE, n° T 764.155 M., 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

---

**SOUS-DIRECTEUR FINANCIER CHEZ FLAMMARION.**

Le groupe Flammarion qui comprend une dizaine de filiales ayant des activités diversifiées, élargit la structure de son département financier.

Sous l'autorité du Directeur Financier, le collaborateur sera responsable de la trésorerie et des différentes comptabilités des sociétés du groupe ; ces services représentent un effectif de 50 personnes.

Le candidat, qui a une formation grande école, MBA, doit posséder une solide expérience dans la gestion d'opérations financières et comptables et avoir assumé avec succès des responsabilités au sein d'une direction financière dans une société ou dans une banque. Le développement du groupe offre des possibilités d'évolution de carrière. Le secret absolu des candidatures est garanti.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 1071 à Mlle Claude Jacquemain. Groupe Bernard Krief Consultants. 1 rue Danton, 75263 Paris, Cédex 06. Tél. : 329.21.82 - Télex 260911 F.

---

L'ECOLE DE COMMERCE INTERNATIONAL
**E. C. I.**
RECRUTE SA PROMOTION 1979
Stage de formation professionnelle de cadres moyens aux techniques du commerce international (janvier à novembre 1979, à temps complet). Stagiaires rémunérés selon législation en vigueur.

CONDITIONS D'ADMISSION :
- Etre âgé de 21 à 35 ans ;
- Niveau d'étude classes terminales de l'enseignement secondaire ;
- Bonne connaissance d'une langue étrangère ;
- Expérience professionnelle en entreprise obligatoire, un an minimum ;
- Etre libéré des obligations militaires.

S'adresser à l'E.C.I. :
6, rue de Kerguélen - 56100 LORIENT.

---

**IMPORTANTE BANQUE PRIVÉE**
recherche
**GRADÉ Classe III - IV**
**Pour prospection clientèle de particuliers**
dans limite géographique :
— AGENCE PARIS-OUEST —
Excellente connaissance et 3 à 5 ans de pratique de la vente des produits bancaires.
Très bonne présentation.
Disponible rapidement.
Env. C.V., photo, prét. ss le n° 77.046 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

---

SOCIETE INGENIERIE INFORMATIQUE TEMPS RÉEL AU PREMIER PLAN SUR SON MARCHÉ FILIALE D'UN PUISSANT GROUPE
recherche un
**CHEF DU PERSONNEL ADJOINT**
**au Responsable du Service**
libre rapidement

POSSEDANT :
- bonne formation et culture générale,
- minim. 5 ans de pratique dans la fonction,
- solide expérience dans la gestion du personnel.

CONNAISSANT :
- méthodes et pratiques modernes recrutement ingénieurs et techniciens,
- droit du travail,
- traitement par informatique des rémunérations,
- formation (plan et suivi),
- relations du travail,
- conventions collectives de la métallurgie (de préférence).

Ce poste est susceptible d'évoluer vers des responsabilités plus importantes.
Nationalité française.
Lieu de travail : banlieue Sud-Ouest PARIS.
Avantages sociaux.
Adresser CV détaillé, photo et prét. No 77.288 CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra - PARIS-1er.

---

**Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.**

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 46,00 | 52,62 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 11,00 | 12,58 |
| IMMOBILIER | 32,00 | 36,61 |
| AUTOMOBILES | 32,00 | 36,61 |
| AGENDA | 32,00 | 36,61 |
| PROP. COMM. CAPITAUX | 85,00 | 97,24 |

# ANNONCES CLASSEES

| ANNONCES ENCADREES | Le m/m col. | T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOIS | 27,00 | 30,89 |
| DEMANDES D'EMPLOIS | 6,00 | 6,86 |
| IMMOBILIER | 21,00 | 24,02 |
| AUTOMOBILES | 21,00 | 24,02 |
| AGENDA | 21,00 | 24,02 |



## offres d'emploi

Groupe de sociétés immobilières, PARIS, cherche un

**cadre juridique**

Niveau doctorat,
28 ans minimum,
ayant une première expérience des problèmes immobiliers.
Il sera le collaborateur direct du Responsable juridique et contentieux, et deviendra le véritable CONSEIL juridique du groupe : contentieux, assurances, baux commerciaux...

Veuillez écrire sous référence M 1570M, à

INTERCARRIÈRES
5, rue du Helder 75009 Paris

---

**SOCIÉTÉ DE SERVICES**
d'importance nationale
(conseil, organisation, formation)
élargit son équipe de

**NÉGOCIATEURS**
chargés de conclure et coordonner les interventions auprès des entreprises
— FORMATION SUPÉRIEURE (Ingénieur ou Commerce).
— PLUSIEURS ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE

Ecr. + C.V. + photo au no 7.863 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

---

**IMPORTANT GROUPE MÉTALLURGIQUE**
RÉGION PARISIENNE
travaillant pour l'industrie automobile
recherche

**CHEF DE SERVICE CONTROLE QUALITÉ**
INGENIEUR A.M. ou EQUIVALENT
EXPERIENCE SOUHAITEE : METALLURGIE PLASTIQUE
Anglais indispensable

Adr. C.V. et prétent. sous nº 76.268 à CONTESSE Pub., 20, av. Opéra. 75040 Paris cedex 01, qui tr.

---

**RESPONSABLE zone géographique**
- Vous avez une expérience bancaire,
- Les affaires internationales vous intéressent,
- Diplômé de l'enseignement supérieur, vous souhaitez suivre les relations de correspondance bancaire à l'étranger.
- Vous voulez développer l'assistance commerciale et financière auprès de la clientèle,
- Vous parlez l'espagnol et comprenez le portugais

un ETABLISSEMENT FINANCIER vous propose un prolongement de carrière évolutif.

Adr. C.V., photo, salaire et prétent. Nº 76.703, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

---

Etablissement d'Enseignement Français aux Etrangers recrute
**PROFESSEURS VACATEURS**
EXPERIMENTES.
Tél. 583-80-47, entre 10 et 12 h.

IMPORTANTE SOCIETE rech.
**JEUNE E.S.C.**
pour ses Services Comptables et Financiers.
Ecr. av. C.V. et prét. ss réf. 569 à SPERAR, 12, r. J.-Jaurès, 92807 Puteaux.

Recherchons
**ENSEIGNANTS**
de PROGRAMMATION/ou PUPITRE - COBOL - GAP - BASIC. 60.000 F/an.
BAP, 22, rue de Douai, 9e. Tél. : 285-23-78.

La Sté des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France rech. pour ses services techniques
**UN ÉLECTRONICIEN A.T. 1**
Connaiss. circuit logique pour entretien et dépannages des installations de péage. Notions micro-processeur appréciées, permis tourisme exigé. Affectation : SENLIS (Oise).
Adr. C.V., photo et prét. à S.A.N.E.F., B.P. 44, 60304 SENLIS.

**INFORMATIS**
Pour projets internationaux S/MITRA 15/125-SOLAR
**INGÉNIEURS LOGICIELS**
3 à 4 ans expér. en temps réel.
**PROGRAMMEURS**
COBOL - ANS - PL1 (CICS)
26, r. Daubenton-5e. 337-99-22.

**S. F. I. M.**
SOCIETE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE A MASSY (91)
recherche pour ses laboratoires d'études :
**INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN**
DEBUTANT ou avec quelques années d'expérience.
— Formation ENSAE, ENSAM, ENSI.
Ecrire avec C.V. et prétentions au Service du Personnel, B. P. nº 74 — 91301 MASSY.

---

Société fabriquant du matériel électrique - recherche
**UN COLLABORATEUR**
commercial parlant anglais pour Paris et Export
**UN COLLABORATEUR**
commercial - bonne formation électrique - pour Paris
Env. C.V. et prét. ss nº 11.543 à JRP 39, rue de l'Arcade, Paris-8e, qui transm.

**ORGANISME A CARACTÈRE PUBLIC**
recherche
PROGRAMMEURS confirmés en PL 1 ou COBOL.
Tél. au 554-40-73.

Société d'expertise Comptable FONTENAY-SOUS-BOIS R.E.R. recherche :
**COMPTABLE QUALIFIÉ H. ou F.**
E.C.S. débutant D.E.C.S.
Env. C.V. à nº 77.746, Contesse Publicité 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE COMMERCE CEREALES recherche
**CADRE**
pour commercialisation et contacts avec fournisseurs et clients, très bonne connaissance d'au moins 1 langue indispensable (anglais ou allemand) néerlandais souhaité.
Formation supérieure ou expér. d'un an dans emploi similaire. Contrat d'une année susceptible de prolongation. Ecrire No 45.074 B, avec C.V. et prét. Bleu, 17, r. Lebel, Vincennes.

MINISTERE JUSTICE RECH.
**INFORMATICIENS**
(ingénieurs analystes et programmeurs). Ecr. C.T.I., 5, rue Carnot 78000 VERSAILLES.

UNE IMPTE SOCIETE INDUSTRIELLE recherche
**UN TRÉSORIER-ADJOINT**
(ASSIMILE CADRE)
pour assurer la gestion de sa trésorerie.
Le poste à pourvoir conviendrait :
— Soit à un gradé de banque connaissant les opérations de caisse et/ou les opérations de change.
— Soit à une personne ayant déjà l'expérience de la gestion de la trésorerie d'entreprise.
Lieu de travail : PARIS-8e.
Adr. C V., prétent, réf. et photo à nº 76.230, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

---

Transitaire spécialiste transport industriel ch. collaborateur spécialisé dans études et tarification pour tous transports maritimes et terrestres. Sér. compétences transports maritimes exigées. Appointements élevés, situation d'avenir. Ecrire avec références TRANSAFRIC, 128, rue de Rivoli, 75001 PARIS.

Agence quartier Latin offre poste d'avenir à BILLETTISTE POLYVALENT QUALIFIE.
Tél. 033-23-85 entre 13 et 14 h.

DEPARTEMENT INTERNATIONAL D'UN IMPORT. ETABLISSEMENT recherche
**RESPONSABLE DE LA GESTION DE CRÉDITS A L'EXPORT**
ayant une expérience bancaire confirmée de gestion de crédit-acheteurs et, si possible, de crédits en eurodevises.
Adresser C.V., photo, prétent. et salaire à nº 77.612, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

**C. G. R.**
Un des premiers mondiaux en appareillage médical,
recrute pour Département Recherche et Industrie à 92-ISSY-LES-MOULINEAUX
**TECHNICIENS-PROGRAMMEURS-ANALYSTES**
Process industriel.
Capable s'intégrer dans dans équipe système.
Expér. souhaitée ASSEMBLEUR PD 11 ou équivalent.
**TECHNICIENS DE MAINTENANCE ÉLECTRONICIENS**
Expérience en logique et analogique pour réparations en labo et interventions clientèle.
Formation complémentaire assurée.
— Avantages sociaux.
— 13e mois.
— Self Service.
Adresser C.V., photo et prét. à C.G.R., Boîte Postale 45, 92133 ISSY-LES-MOULINEAUX.

---

IMPORTANTE SOCIETE (quartier La Défense) recherche pour son INFORMATIQUE JEUNES GENS Libérés O.M. titulaires BAC, Formation à l'ANALYSE-PROGRAMMATION ASSUREE PAR L'ENTREPRISE. Ecr. M. RENAUT, B.P. 97, 92-405 Courbevoie Cedex.

Emplois de l'artisanat, du plein air, des loisirs et du tourisme social : demandez une docum. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B 3), B.P. 402-09 PARIS.

## représent. offre

Importante affaire lyonnaise leader mondial dans sa branche recherche des
**REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS**
pour visite P.M.E.
Références exigées.
Nous offrons 1.000 F salaire fixe, 20 % de commission, prime d'objectif, prime trimestrielle.
Statut V.R.P.
Avantages sociaux.
Secteur parisien.
Situation exceptionnelle.
Nous recevons ce jour Hôtel Novotel-Evry, Autor. A6, Paris-Sud. Demander M. Falcq.

## capitaux ou proposit. com.

Cclal, haut niveau, disposant capitaux, rech. particip. active ou assoc. affaire ou société en expans. Ecr. M. PUBLI 2.612, 11, rue de Provence, Paris-9e.

Pour tout problème financier consultez E.F.I.C., 500-41-98, 15, rue Le Sueur, 75016 PARIS.

Petite Sté britannique prospère fabriq. des planch. à roulettes. Ventes : envir. 750.000 £ par an. Un fort pourcent. de la product. est vendu en Europe à des prix réalistes. Marque leader ds sa gamme de prix. Conv. à une Sté de fonder. d'alumin. ou de moulage de plastiq. Actuell. tous les travx sont s.-traités et les bénéf. n'ont donc jam. été poussés au maxi. Prière adres. répons. à : Jackson Vayro & Co, 9 Alma Square, Scarborough, Yorkshire, Angleterre, à l'attention de M. B. Leesing.

**IMPORTANT**
RACHETONS TOUTES CREANCES IMPORTANTES ET SOLVABLES SUR L'ETRANGER. Ecr. LAUDA, 4, place Vendôme, Paris (1er), ou tél. : 260-82-87.

## secrétaires

ENTREPRISE SUISSE
s'installant dans la tour Montparnasse
offre un poste d'avenir dès le 1er octobre 1978 à :
**SECRÉTAIRE HOTESSE**
Ecrire avec photo sous chiffre P 1333 à : PUBLICITAS, case postale 1002 LAUSANNE Suisse.

---

**transac** groupe CGE
leader de la péri-informatique française
recherche,
dans le cadre du Plan d'Expansion qui prévoit le doublement de son chiffre d'affaires d'ici 1980

• pour sa direction commerciale

**UNE SECRETAIRE DE DIRECTION**
- esprit d'initiative, d'organisation et de méthode
- sens du contact et des relations
- grande autonomie appréciée.

**UNE SECRETAIRE**
pour assistance ingénieurs commerciaux France.
- Dynamique, organisée et sens commercial.

LIEU DE TRAVAIL : ETOILE.
Prière envoyer candidature manuscrite avec photo et prétentions à : Mademoiselle FOURNIER 25, Avenue de la Grande Armée PARIS 8ème.

---

SOCIETE INTERNATIONALE Quartier ETOILE recherche
**SECRÉTAIRE**
STENO-DACTYLO
bilingue (anglais - français), de préférence de langue maternelle anglaise ou maîtrisant parfaitement anglais parlé et écrit. Connaissances d'allemand appréciées.
Adresser C.V., prétentions à : nº 77.668, CONTESSE Publicité, 20, avenue Opéra, Paris (1er).

SOCIOLOGUE recherche
**SECRÉTAIRE**
Organisée et efficace, excellente dactylographie, travail et salaire intéressants en rapport avec qualités exigées. Emploi stable. Ecrire avec C.V. et photo à : A.M.P., sous référence 5.344/S, 40, rue Olivier-de-Serres, Paris-15e, qui transmettra.

Société recrute :
**SECRÉTAIRE DIRECTION**
bilingue anglais pour assistance P.D.G. Bonne présentation, libre de suite, avec références.
EU-SELEC 18, av. Victoria (1er) 236-89-75 + 76

---

Société à NEUILLY recherche
**SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS**
— Sténo française indispensab. ;
— Sténo anglaise souhaitée.
Il est indispensable qu'elle sache traduire et rédiger couramment et sans faute l'américain.
Travail varié faisant appel à l'initiative. Une expérience professionnelle est indispensable.
Très bonne situation en vue pour personne travailleuse dans groupe dynamique.
Adresser C.V. et indiquer prétentions sous référence 288 à CEPIAD, 2, rue Joseph-Sansbœuf, 75008 PARIS.

## demandes d'emploi

**JEUNE EXPORT MANAGER**
Parf. bilingue franç.-allem. ayant beaucoup voyagé, grande expér. relat. humaines et négociations, souhaite mettre son expér. vécue à profit et se reconvertir secteur agence de voyage ou compagnie aérienne.
Prière env. votre offre ss nº 3.011 « le Monde » Publ. 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qui transm.

---

**RESPONSABLE CENTRALE D'ACHATS**
— Formation technicien supérieur navale.
— Ayant expérience travaux T.P. et maritime.
— Trilingue français, anglais, italien.
Cherche situation stable si possible à l'ETRANGER.
VIVETTA - La Gorghetta, 06720 LEVENS. - Tél. : (93) 91-72-55.

---

**Diplômé Études Supérieures**
— Homme 42 ans —
DOCTORAT SCIENCES ECO
- Anglais - Espagnol - Allemand courants ; Russe parlé.
- Connaissance appr. des pays de l'Est.
- Expérience gestion hôtellerie.

Etudie toutes propositions préférence banques, import - export. Libre rapidement.
Ecrire sous le nº T 007770 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur. — 75002 PARIS.

---

**PSYCHO-PÉDAGOGUE**
30 ans, parfait bilingue français-allemand, anglais courant, diplômé de l'Université de Liège.
Expérience :
Enseignement, éducation jeunes délinquants, orientation scolaire et professionnelle.
Deux années d'expérience commerciale dans importante société internationale.
Cherche situation :
Enseignement-éducation, relations sociales, recrutement.
Paris ou banlieue.
Ecrire nº 3.008 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

---

Jne Homme 25 ans, célibataire, dégagé O.M., formation secondaire + niveau BTS, cherche EMPLOI A L'ETRANGER. LIBRE DE SUITE
Ecrire ou téléphoner : B. BRUNEAU, 470, av. du Prado 13008 MARSEILLE
Tél. : (91) 77-04-45 heures repas

Hme, 32 a., expér. socio-éduc. diverse, format. de directeur d'institution, d'équip. socio-éduc. CREP de Paris, cycle CAPASE 14 unités, BAFD réf., ch. empl. Ecr. nº T 07787 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

MAITRE VERRIER électronique chef d'atelier 2e échelon, 20 ans spécialité verre métal., position cadre, disponible de suite. Suit cours technique du vide. - Ecrire nº 928. M à REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Directeur cclal et technique 44 a. (ingénieur niveau A.M.), trilingue français-angl.-espagnol, notions allemand, spécialisé en électricité industrielle, électronique, électromécanique, traitements de surfaces, circuits imprimés, cherche situation de haut niveau, région parisienne. Ecr. Jean-Baptiste, 47, 4e-Avenue, 77 - ROISSY - EN - BRIE.

JEUNE E.S.S.E.C. + dipl. ING. CHIM., ch. poste à responsabilités en rapport avec formation PARIS, FRANCE ou ETRANG. Ecr. nº 2.976, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

**JEUNE FEMME - 33 ANS**
DYNAMIQUE
cherche
POSTE SECRETAIRE A RESPONSABILITES
Sténodactylo bilingue anglais. Possibilités déplacements. Libre début octobre. Examine toutes propositions.
Ecr. nº 6.091, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE FEMME 22 ANS
— Licenciée ès sciences économiques, niveau chambre de commerce britannique.
Parlant espagnol
recherche emploi dans
— Publicité,
— Marketing,
— ou tourisme.
Etudie toutes propositions.
Mlle GIRARDOT Madeleine, 6, rue des Bourguignons, 92600 ASNIERES.

DOCUMENTALISTE haute qualification (8 ans responsabilité d'un service spécialisé) promotion I.N.T.D. 1969, ch. situat. organisation et animation de service documentation ds équipe agro-alimentaire. Ecr. nº 7.875, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Après 37 années expér. sécurité sociale, mutuelle, retraites S.S. et complémentaires, recherche un emploi similaire, position cadre. Salaire mensuel 7.800 F. Ecr. nº 6.092, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

AMERIQUE DU SUD. CADRE 40 a. offre 15 a. expér. gestion exploitat. industrielles en Amérique du Sud pour poste direction Brésil, Argentine préfér. — Ecr. MIRABEL, 26, r. Daubenton, PARIS (15e). Tél. 331-22-97.

Educatrice techniq. spéc. (7 a. exp.) M.A. dess. ind. (3 a.), ch. emploi dans établissem. privés médico-éducatifs, secteur social. Ecr. nº 3.018, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune homme 21 ans dégagé O.M.
EMPLOYE SERVICE COMM.
bonne connaissance télex cherche poste stable.
Ecrire M. HANNOUNA Guy, 25, rue de la Forge-Royale, 75011 PARIS, ou téléphoner de 12 heures à 15 heures : 770-79-60.

PRECEPTEUR ANC. MANIERE DIRIGERAIT LES ETUDES d'enfants, d'adolescents ou d'étudiants. — Téléph. 357-78-25.

J. F. DOCUMENTALISTE-ICONOGRAPHE EXPERIMENT. ch. travail mi-temps, préfér. matin. Téléph. 539-41-39.

---

**CADRE DE DIRECTION F.**
15 ans dans établ. hospitalier privé, spécialiste création et redressement entreprise, exp. sces administratifs, financiers et comptables, contrôle budget, gestion informatique, direction personnel, ch. poste m. secteur, collectivités, org. sociaux, PME, étudie tte prop. France, pays francophones. - Libre de suite. Ecr. nº 3.002 le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

JOURNALISTE, Sciences Po, anglais, allemand, italien, responsable pendant douze ans de l'agence de presse du « New York Times » pour l'Europe, cherche poste de responsabilité. Ecr. nº 6.087 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Ex-cadre 56 ans, A.C. dynamiq., sportif, bon tireur, permis C 1, cherche POSTE CONFIANCE chauffeur + garde + secrétaire. Région indifférente. — Offre nº 892.959 HAVAS BEZIERS.

**TECHNICIEN CADRE SUPÉRIEUR**
recherche
**EMPLOI DIRECTION**
BANLIEUE SUD
TEL. (86) 65-21-75.

**Directeur du Personnel et des Relations Sociales**
46 a., E.S.C.P., 19 a. expér. dans la fonction. Connaiss. allemand et anglais, ch. situat. similaire Paris ou province. Ecr. nº 77.147, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

CADRE 36 ANS
**SPÉCIALISTE EXPORT - IMPORT**
— Lettres de crédit.
— Coface.
— Contr3'9 commerce internat.
— Transport international.
— Règlement douanier.
FRANÇ. ANGL., ALLEM. recherche
**POSTE à PARIS**
Ec. Schœnemann, 6, r. Edouard-Detaille, 92100 Boulogne ou : Tél. : 608-56-11.

## autos-vente

**— de 5 C.V.**

VENDS 2 CV 6 1973, 54.000 km., bon état général. Pour tous renseignem. tél. 005-04-41 le soir après 17 h. 30. Libre de suite.

**5 à 7 C.V.**

Collaborateur Simca-Chrysler vd HORIZON GLS, 15 avril 1978, 4.500 km., bleu métallisé, toutes options. Téléph. dom. le soir : 974-84-74. Bureau : 965-40-00, poste 40-75.

**12 à 16 C.V.**

**MERCEDES 280 SE**
78 - B.A. - 3.000 km - Garantie 1 an + crédit. — Tél. 548-97-69.

**+ de 16 C.V.**

**ROOVER 3500 B.A.**
78 - 1.500 km - Garantie 1 an + crédit. — 548-97-69

## occasions

EN SOLDE, moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix. 50.000 m2 sur stock. Tél. : 589-86-75.

# L'immobilier

## appartements vente

### Paris Rive gauche

**DENFERT** STUDIO 4e ét. Cuis., dche, wc, bon état, cave, calme. 125.000 F. - 331-81-11.

**15e** Dans bel imm. tt confort. Charmant DUPLEX 45 m2 Balcons sud 235.000 - Vendredi 14-19 h., 12, rue FIRMIN-GILLOT.

21, bd MONTPARNASSE. 3 p., c., bs, ét. nf, tt cft, clair, tél, libre, imm. récent. 500.000 F. Jeudi 15-18 h. - Tél. 326-66-14.

MONTPARNASSE
Imm. 1976, standg, studio, état neuf, kitchen., s. de douches, étage élevé. R.-vous 704-78-83, de 9 h. à 12 h., 14 à 17 h.

RASPAIL. Sur voie privée, calme, verdure. Exceptionnel, duplex 80 m², séjour, 2 chbr., tt cft + cour privée 50 m², 450.000 F. Promotic, 322-15-76.

Mº GENTILLY. Récent, gd cft, 3-4 p., balcon, verdure, téléph., 250.000 F - 535-56-92.

CHEVALERET - Très bel imm., 3 p., cft, ch. cent., calme, balc., 195.000 F - 535-56-92.

VUE EXCEPTIONNELLE Sur jard. de l'OBSERVATOIRE 1re étage, 2 PIECES. 139, boul. SAINT-MICHEL - 605-10-08.

GOBELINS - Charmant studio tout équipé avec petit jardin, 200.000 F - 587-33-34.

Bd ST-MICHEL. Imm. P. d. T., STDG, 3 P., gd balc., état nf, 725.000 F - 322-61-35.

Mº CONVENTION. Cse départ, 2-3 p., 1976, 470.000 F TTC. Tél. : 531-81-94.

**BOSQUET - A SAISIR**
Stud., kitchen., s. d'eau, w.-c. Prix total 115.000 F. URGENT. PROMOTIC : 322-15-89.

**15e - Mº LOURMEL**
Réc., gd liv., loggia, 2 chbres, calme, soleil, park. 455.000 F. Téléphone : 554-54-68.

**GLACIÈRE DUPLEX 7 PCES**
194 m2 + terrasse, étage élevé + chambre de service, 2 park. Exclusivité AMSELLE. 329-78-50.

**13e** limite 5e, proche Mº Dans imm. pierre de taille magnifique 2 pièces, cft, rénové. Vendredi de 13 h à 18 h : 81, BD ST-MARCEL - 1er étage.

**SEVRES-BABYLONE**
IMM. P. de TAILLE RAVALE 1er ETAGE CLAIR - SOLEIL
**6 PCES** cuis., 2 bains, téléph., chauffage, moquette
ENTIEREMENT RENOVE + chambre de service
**PRIX 850.000 F**
Jeudi, vendredi, sam., 13-17 h :
**6, RUE** CHOMEL ou TEL. 723-96-05

**RUE MONSIEUR-LE-PRINCE**
Dans immeuble 18e, très belle rénovation, 4e ét., 5e étage, avec asc., magnifique appt de caractère, poutres apparentes, charme, calme, 7 pièces, cuis. équipée, 4 salles de bains, 272 m2. Possib. divisible. - NOTAIRE : 501-54-30, le matin.

**ST-JULIEN-LE-PAUVRE**
Petit imm. entièrement restauré
**5 PIECES** DUPLEX 135 M2 ENVIRON
3 ch., 2 bains, cuis., séjour avec cheminée 60 m2 envir. + loggia. 755-98-57 ou 227-91-45

**MAUBERT** Immeuble XVIIe Poutres
STUDIOS CARACTERE
Possib. duplex - 325-75-42.

**AV. DE SEGUR** Beau 3 pièces sur avenue cft, 4e ét., 50 m2, exceptionnel. 325.000 F. - Tél. 622-54-80.

**VIEUX-COLOMBIER** - CALME CLAIR - Beau STUDIO 175.000 F. DORESSAY, 548-43-94.

**CONVENTION** - Immeuble bourgeois
BEAU 2 P., entrée, cuis., w.-c. Possib. bains - 325-77-33.

**INVALIDES**
Dans bel immeuble
**8 P.** 210 m2, 2e étage sur verdure. 1.400.000 F.
Exclus. AMSELLE - 329-78-50

**B A C** Immeuble 17e siècle
Charme, 4 pièces tout confort. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

**Mº ALESIA** Pierre de taille
Imm. récent, tt confort, 8e étage, séjour + chbre, entrée, cuisine, s/jardin, salle de bains, téléph. PRIX INTERESSANT. Esc. B. 18, rue du Moulin-Vert Jeudi, vendredi, 15 à 18 h.

### Paris Rive droite

16e - ETOILE
140 m², 5 p., cuisine, bains, 4e étage, ascenseur, balcon, chambre service - 567-22-88.

QUAI BLERIOT -VUE SUR SEINE
Appt 3 p., 65 m² envir., tt cft, état impeccab. Moquette, 5e étg., asc., soleil, imm. pierre de taille, 435.000 F. Crédit. Voir Pptaire jeudi, vendredi, 14 h. 30 à 19 h. : 1, bd Exelmans - 16e.

RUE DE SEVIGNE - STUDIOS et 2 P., rénovés avec goût - Prix très intéressants. PROMOTIC, 322-11-68.

**11e - NATION, 60 M²**
à modernis. Bel imm. 266-67-06.

ST-FARGEAU. Cause mutation, vds 4 p., 80 m²+30 m² balcon, Imm. 74, calme, clair. Prix intéress. Tél. soir : 362-93-96.

AVENUE MONTAIGNE, 90 m² Dernier étage - S/AVENUE DBLE RECEPTION+2 CHBR. A.R.H. - 723-69-81.

MARAIS. Rue Saint-Antoine, 28 m², 175.000 F. A 9h H - 723-88-56.

**LES HALLES** DUPLEX 70 m2 + 3 TERRASSES EXCEPT. 680.000 F - 548-43-94 h. bureau, ou 222-27-57, soir.

---

**BOULEVARD HENRI-IV**
Bel Immeuble pierre de taille Ascenseur et chauffage central
**4 PIECES** 150 m2 environ ETAT MOYEN
**6 PIECES** 200 m2 environ EXCELLENT ETAT
753-98-57

**8e VILLIERS** Beau 4 pièces 120 m2, parf. état, imm. p. de t., 3e ét., exceptionnel. 700.000 F. 622-54-80.

**WAGRAM** Beau 3 p. ensoleillé 50 m2, 6e ét., calme, bel imm. p. de t., s. de bs, chff. cl, tél., 2 cheminées, placards, moquette. 220.000 F. T. 775-89-22.

**VRAI MARAIS**
5-7-9, RUE DES TOURNELLES, rénovation de grande qualité : 2, 3, 4, 6 PIÈCES en duplex. Du mardi au samedi, 16-19 h., ou Tél., H. de B. au : 359-20-85.

**MUETTE** Magnifique DUPLEX 140 m2 + 2 chbres, 2 terras. 68 m2, belle vue dégagée DORESSAY - 548-43-94

**AUTEUIL**
21-23, rue Erlanger
PETITE RESIDENCE NEUVE LIVRABLE IMMEDIATEMENT
STUDIO 28 m2
4 pièces 105 m2 + terrasse.
Sur place jeudi, 14 à 19 h, samedi 10 à 13 h et 14 à 19 h.
**SPEI** 256-03-54 651-32-15

### Région parisienne

**Mº GENTILLY** Très beau
2 pièces, récent, tél., balcon, jardin suspendu 55 m2 environ. Garage. 210.000 F. — 387-27-60.

**ORSAY** Près métro - Petite résidence sur jardin Beau 2 pièces, tout confort. Grand balcon - Parking Prix 180.000 F. — Tél. 387-27-60.

ASNIERES Mairie - Pierre de taille 1900, 100 m², tt confort + chbre bonne, calme, verdure, possibilité profession libérale et partie viager - 793-29-26.

SAINT-CLOUD
Dans parc de 2 hectares, immeuble pierre de taille,
LUXUEUX 4 PIECES
110 m² + balcon 16 m²,
jamais habité,
salon, salle à manger, 2 chb., salle de bs, salle de douches, 2 w.-c., entrée de service.
Sur place (sf mardi, mercredi), 132, boulevard de la République, de 11 à 13 h. et de 14 à 19 h.

MEUDON/BELLEVUE. S/parc, part. vd 6 p. 123 m², 2 bs, 2 park. Px 670.000 F - Tél. : 626-21-35.

### Province

CANNES. Villa de toit, 320 m², livg, S. à m., bureau, 6 chbr. av. s. de bs, décorée et meubl., air cond., terrasse, jardin, vue mer. Aros. Aut. 3 garages rue Mounie. 4, av. Wester-Wemyss, 06400 CANNES. Tél. (93) 47-42-93.

SKI A CHATEL (Hte-Savoie), Studio 4 personnes, 2-3 pièces. Avec 31.000 F cpt + crédit. Gestion assurée - ERIGE, 84, route de Genève, 74240 GAILLARD. Tél. (50) 38-52-89.

VAL D'ISERE - Résidence Le Pertillo. Appt grand stdg. Px 280.000 F. C.S.A. Immobilier Bordeaux. Tél. (56) 52-72-88.

A vendre, particulier à particulier, dans résidence hauteurs de
**TROUVILLE**
Vue imprenable s/mer, appart. standing, 73 m2, liv. + 2 chbr., gd balcon, tout conft, parking : 400.000 F. Téléphone : 531-51-69, et après 19 heures : 577-01-05.

## appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeuble. Paiement comptant.

Part. ach. appt. Paris-Ouest, 110 à 120 m2, préf. imm. anc. Bon état, 2e étage ou plus, clair, calme, prox. transp. et comm. Tél. matin : 527-71-45.

## appartements occupés

BOULOGNE PR. EGLISE. Imm. entièrem. rénové sur rue et cour-jdin. Apparts occupés 2 PCES, DEPEND. - 266-67-06.

XVe CALME, SOLEIL. Im. ent. rénové. BON PLACEMENT 1-2 et 3 P. occupés. - 266-67-06.

## constructions neuves

**LES TERRASSES DE NEUILLY**
Petit immeuble de GRAND STANDING, DU STUDIO AU 7 PIECES, SUR JARDINS.
Visite de notre appt décoré tous les jours, 10-12 h. et 14-18 h. 30, 117, BD BINEAU ou renseignements : 624-39-49.

## immeubles

Achète comptant IMMEUBLES LIBRES ou OCCUPES. Tél. : 878-96-86.

72, rue CAMILLE-SAINT-SAENS COURBEVOIE, près Seine - Imm. 1962, 26 APPART., cft. Prix 2.850.000 F - 508-54-00.

## viagers

Société spécialiste viager
**F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garantie Etude gratuite et discrète.

[illegible] من الاصل

# L'immobilier



## locations ventes

77-LA CHAPELLE-LA-REINE 35 min. Autoroute Sud (sortie URY), toute propriété, bel immeuble ancien libre, 2 boutiques + 2 appartements, possibilité tous commerces ou excellent rapport. 425.000 F - 424-30-36.

## locations non meublées Offre

### Paris

19e. Canal Ourcq, 10e étg., gd 2 p., tt cft, parkg, 1.365 + charges - Tél. : 524-55-00.

16e KLEBER. Appart 6e étg., gd living, 3 chbres, 2 bains, cuisine, téléphone, cave. 2.950 F + charges - 720-82-18.

RUE RIBEIRA, 3 pces, 95 m², imm. neuf, 2 bains, w.-c., park., 3.500 F. Tél. : 227-33-32/33-51.

**Mo PLACE-DES-FÊTES**
FACE SORTIE COMPANS
Immeuble neuf, jamais habité :
— gds stud. + loggia, 1.590 F,
— 3 PIECES, 71 m2, 1.880 F,
— 4 PIECES, 91 m2, 2.360 F,
— 5 PIECES, 108 m2, 2.750 F.
Parking, sous-sol et provisions s/charges compris. Garderie ds l'immeuble sous réserve autorisat. ministér. + étage médical. Visite, lundi, mercredi, de 13 à 19 h., samedi, de 10 à 18 h., PLACE DES FETES, à côté magasin RADAR. H. LE CLAIR.

## locations non meublées Demande

### Paris

MEDECIN ch. PARIS ou proche banlieue 2-3 p., cuisine, w.-c., sal. de bs, 1.400 F max. Pour 1-1-79 - Tél. 326-62-60.

AVOCAT ch. 3-4 p., tout confort, soleil, calme, tél., parking, w.-c., sal. de bains, cuis. De préf. 6e, 7e, 8e, 15e, 16e. Loy. max. 2.500 F pour longue durée. Tél. : 567-11-54.

JNE COUPLE ch. 2 p. cuisine, tout confort, PARIS. Ecr. à 6.090, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. très sér., élève infirmière, rech. chbre indép. ou ds appt, quart. DENFERT-ROCHEREAU. Ecr. à 6.093, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Part. à Part. ch. loc. non meublé, 4 pces 100 m² Paris ou pav. 4-5 pièces proche banlieue. 2.000/mois maxi. Ecrire à C. Maestracci, 8, rue Saint-Saëns, 75015 PARIS.

### Région parisienne

Part. rech. location à l'année, maison de campagne, pour rés. secondaire rég. Ouest, Sud-Ouest ou Sud, max. 70 k. T. 577-01-67.

Pour société européenne ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

## locations meublées Offre

### Paris

**TROCADERO** Studio meublé
Cuis. équip., tél., conft. 626-86-00.

Part. à Part. loue dble livg, cuisine, sal. de bs, tél., 35 m², CONTRESCARPE. 1.500 F mens. TTC - Tél. : 540-82-57.

## locations meublées Demande

### Paris

INTERNATIONAL HOUSE rech., du STUDIO au 6 P., pour cadres étrangers garantis par BANQUE ou AMBASSADE. 556-17-49.

Diplo. Japonais rech. appt meublé, imm. récent, ensol. Neuilly 16e, 7e. Dble living, 3 chbres, tt cft, tél., parkg. Jusq. environ 4.500 F. 766-02-22, poste 303.

## locaux commerciaux

**PALAIS-ROYAL**
A LOUER
Deux bureaux de 13 m² chacun, situation exceptionnelle, téléph., possibilité salle conférences, télex et petit équipem. bureau. Téléph. 260-37-17, poste 37.

## fonds de commerce

CLICHY. URGENT à saisir cause maladie très grave, BAR-RESTAURANT, bel établissem. bien situé. Prix 190.000. T. 737-74-83, 10 à 15 h. 30.

Vds biscuiterie Marseille, affaire saine. 180.000 F. Crédit possible. PERRIGUEY, 5, rue COLLIN, 13003 MARSEILLE.

Noisy-le-Sec, centre ville, cède cause retraite, local d'angle entièrement aménagé, tous commerces, 110 m2 + ss-sol même surface + réserve 50 m2. Bail neuf. Tél. rens. : 845-06-55.

**50 km OUEST PARIS**
charmant village, rivière :
**AUBERGE RUSTIQUE**
salle pierres apparentes, cheminée, ptres, 50 couv. + terrasse, bar, lic. IV, poss. chbres, appt. A vendre murs et fonds. Téléphone : 476-30-52.

**EXCEPTIONNEL**
BRETAGNE SUD
NOUVEAU PORT
à vendre cause santé, affaire nautique en plein développement. Concessionnaire des plus gdes marques de bateaux, électronique, plongée, école de croisière, location, hivernage. Ecrire à : no T 007.675 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

## bureaux

**1 à 20** bureaux tous quartiers
Locations sans pas-de-porte
AG. MAILLOT SAINT-LAZARE **293-45-55**

**INVESTISSEUR DOIT ACHETER**
AVANT LE 31-12-1978 :
**IMM. DE BUREAUX**
VIDE OU OCCUPE.
**K.F.R. - 260-67-53**

## usines

Vds cause santé, urgent, affaire mousse plastique, plein essor, chiffre affaire import. Véhicule, machine, bureau, tél., atelier couvert de 450 m2, eau et commerce. Ecr. no 7.899 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

## pavillons

L'ISLE-ADAM, partic. vd 7 p., récent sur 800 m2. 520.000 F. Tél. : 469-32-50 ou 469-38-87.

VANVES, près métro, très beau pav., séj. double, 4 chbres, ch. cent. + terrain, garage. 660.000 F. 734-36-17.

45 km Paris-Sud, particulier vd libre, maison parf. état, 270 m2 sur 4.000 m2, calme, verdure, gde dépendance aménageable. Prox. village. Tél. : 37 21-46-65.

Chantilly, 5 km, pav. P. de T., tt cft., s. d'eau et de bns., 2 gar. cour intér., jdin, terrasse. 540.000 F Tél. (15-4) 455-97-35.

## terrains

POUR promoteur
VENDONS BORDEAUX
SITUATION UNIQUE
10.000 m2 HORS ŒUVRE
CONSTRUCTIBLES IMMED.
sur terrain 5 ha entièrement viabilisé. Dernier secteur.
DISPONIBLE D'UN IMPORT. ENSEMBLE IMMOBILIER avec CENTRE COMMERCIAL. Ecoles, professions libérales. Ecr. H 20424 Havas Bordeaux 33.

**ENTRE** SAINT-GERMAIN et MAISONS-LAFFITTE près forêt, 4 BEAUX TERRAINS de 800 à 1.100 m2, gdes faç., ttes viabilités. PRIX T.T.C. AGENCE de la TERRASSE, LE VESINET. 976-05-90.

## chasse-pêche

ACTIONS DISPONIBLES pour chasse aux perdreaux en BEAUCE, 75 km de Paris. 500 ha. Beau tableau, le fusil 1.500 F. Tél. 027-41-75.

VEXIN (Région CHAUMONT) A VENDRE bois de 160 ha seul tenant, diversement garni, légèrement vallonné, avec petit rendez-vous chasse et maison gardiens, grandes volières d'élevage gros gibiers. En groupement forestier. Possibilité louer 210 ha de plaine limitrophe.
**D. FEAU** S.A. - 261-80-48 132, bd Haussmann

## propriétés

**MONTLIGNON**
15 km. Paris, lisière forêt, magnifique ppté, entrée, vestiaire, grand vivoir, salon, cheminée, 4 ch., cuis. équipée, coin repas, 2 sal. d'eau, w.-c., ss-sol, chauf. central, garage indép., séquoia centenaire, sur terrain clos. 695.000 F, avec 140.000 F.
**ACB** 25, rue Nationale, BEAUMONT - 470-20-94

**FORÊT D'OTHE**
Ppté bon état, entrée, vaste séjour, salon, 4 chbres, cuis., sal. jeux, grenier amén., w.-c., cave, grange, écurie, 2.500 m² terrain clos bordé ruisseau, eau, électr., 220.000, av. 20 %.
**AVIS** 2, rue du Gal-de-Gaulle, SENS. - T. 16-86-65-09-03. Ou Paris 274-24-45.

**VAL EPTE** Ravissante MAISON
NORMANDE, parft état. Beau séj., poutres, cheminée, cuisine équipée, 3 chambres, s. d'eau, chff. centr. Jardin clos 1.300 m2. Prix 350.000 F. - CABINET BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, 27140 GISORS. Tél. : 16 (32) 55-06-20

**GIEN** prox. - Belle propriété
comprenant : maison de maître 11 PCES + pavillon de garde + ferme aménagée avec rendez-vous de chasse. 80 ha de terre et bois 766 - 42 - 71.

A vdre, rég. Mormant (77), calme, mais. briarde rest., séj. de 36 m2 av. chem., 2 chbres, cuis. av. cheminée, s. eau, w.-c. chauf. cent., poutres app., gren. aménag., grange de 45 m2, av. gren. amén., petite dépend., terr. clos de 1.800 m2 av. puits et nombx arbres fruitiers. Prix : 350.000 F. Tél. après 19 h. : 409-93-28.

15 KM EST ROUEN
Prop. 6 P., 300 m2 bâtiments, 2.600 m2 terr., 370.000 F., poss. 1.300 m2 terr. à bâtir 70 F/m2. pos. grange colomb. sur 1.300 m2 140.000 F Le tout seul tenant, poss. 1,73 ha herb. à 100 m. 45.000 F l'ha. Ecr. Calver, 31, r. Arts-Réunis, 76100 Rouen.

Belle DEMEURE pierre bien amén., 5 P., c., bns., tt cft. 2.000 m paysagé clos, 105 km Est Paris 400.000 F av. petit cpt. 808-25-52, heures bureau.

LIMITE ENGHIEN (95), Ppté 180 m2 habitables + 90 m2 de communs. 860.000 F. SOGIDEC. 359-94-04.

AULNAY-ss-BOIS, centre 3' gare part. vd gde PROPRIETE sur terrain env. 1.000 m2, compr. rez-de-ch. : véranda, ent., cuis., w.-c., gd salon, gde s. à mang. 1er ét. : 5 ch., c., s. bns., w.-c. 2e ét. : 1 ch., cab. toil., 2 ch. bne, gren. Ds jard., gar 2 vol. + buander. + dépendances. Px à deb. Tél. : 929-94-81.

**729 PROPRIÉTÉS**
De la Fermette au Château
Autour de Paris : 0 à 120 km
SELECTION GRATUITE
PAR ORDINATEUR
VENEZ, TEL., ou ECRIVEZ :
MAISON DE L'IMMOBILIER **C.I.M.I.**
27 BIS, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS - 757-42-02

## domaines

A VENDRE, PROVENCE-VAR, DOMAINE envir. 75 ha, le tout ou en partie longé par rivière 4 km, barr. collinaire 1 ha., château d'eau 160 m3, compr. 2 MAS av 2 pisc., meubl. et super équipés. Vendu par propr. Tél. soir (Belgique) 010/414.668 R. GAILLARD, 113, r. Malibran, 1050 BRUXELLES.

## fermettes

**URGENT**
FERME restaurée, 3.800 m² parc clos murs, grande entrée, vaste séjour, 4 chbres, cuisine, bains, cabinet toilette, grenier amén., garage 2 volt. Prix 680.000 F.
**AVIS** 14, rue R.-Poincaré, RAMBOUILLET. 483-05-27, ou Paris 274-24-45.

Parc Morvan, vds fermette rest. 3 gdes pces, chem. morvand., poutres, beau mobil. rustique, tt cft., gren. amén., cave, jardin arboré, petit hangar, vue agréable, superf. tot. 1.000 m2. Comm. et tél. public à 50 m. 295.000 F Vis. sur place jusqu'au 18 septembre. M. BONNE, à Chassagne-Moux, 58230 MONTSAUCHE.

**YONNE**
Ds joli petit village pr. Joigny, fermette en pierres du PAYS : 2 Pces + 2 granges attenantes, gren., cave, b. jard. 1.500 m2. Prix 150.000 F, créd. poss. 90 %. Cabinet Bouvret, 27, av. Gambetta, 89-Joigny. T. (86) 62-19-44.

## villas

SAINT-MAUR RESIDENTIEL 5' R.E.R., part. vd villa 6 P. tt cft., jard., gar. 283-81-42.

## manoirs

Manoir Normand pr. Lisieux, 8 pces, cft., parf. ét., 1,50 ha de terr. ou + (9 ha pré 1re qualité, haras ou autre). Px. 690.000 F. T. (16-31) 64-72-83

SARTHE. Partic. manoir XVIe, 20 ha, rivière, douves. ULM, 19 r. du Dr.-Arnaudet, 92190 MEUDON. Tél. 027-12-90, 325-72-87.

Autor. Ouest, 50' Paris prox. golf, parc 1 ha manoir luxueus. aménag., nombr. dépend., pisc. chauf., imm., chemin et vitraux époque. — Téléph. (32) 53-42-11.

## maisons de campagne

**COMBRAILLES**
Prox. station thermale, magn. résidence second. de 4 pces en excel. état, chemin. rust., poutr. appar., eau, él., sanit., grange attenante, jardin avec piscine, verger. Le tout sur 829 m².
**PRIX 150.000 F**
Possibilité crédit 80 %. PROGECO 3, B.P. 159, 90, aven. du Général-de-Gaulle, 03105 MONTLUÇON CEDEX. Téléph. 16 (70) 28-30-30. FERME LE LUNDI.

A SAISIR CAUSE DEPART près VERNEUIL-SUR-AVRE, belle maison impeccable, 8 pces princip. sur terrain boisé. 685-10-08.

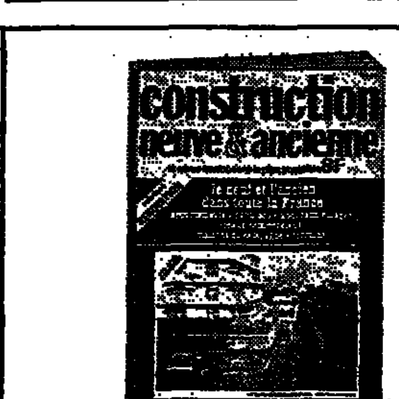
## châteaux

Part. vd château XVIIIe, Bourgogne par A 6, 4 ha parc, verger près rivière. Communs, caractère. Tél. (80) 90-06-75.

## forêts

A VENDRE à la limite du Poitou et de la Touraine, une forêt de 42 ha de résineux, 17 ans et chênes. Px 13.000,00 F l'hectare. - Tél. (16-49) 21-31-18

## Immobilier (information)




le "super catalogue" des annonces immobilières
chaque mois plus de 500 pages d'annonces
en vente chez votre marchand de journaux

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone
**du lundi au vendredi**
**de 9 heures à 12 h. 30 – de 13 h. 30 à 18 heures**
**au 296-15-01**
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

# RADIO-TÉLÉVISION

## LA NAISSANCE DE LA Ve RÉPUBLIQUE SUR TF 1

## Vingt jours il y a vingt ans

Il y a vingt ans, les « caciques » de la IVe République allaient chercher dans son active retraite de Colombey-les-Deux-Eglises celui qui, pensaient-ils, était seul capable de mettre fin au chaos né de l'insurrection d'Alger. Le 28 septembre 1958, le peuple français adoptait par référendum (17 668 790 oui, 4 624 511 non) la Constitution qui fondait la Ve République. Ces dirigeants qui — par la faute des institutions plus que par la faute des hommes ? — n'avaient su régler la décisive question de la décolonisation s'expliquent, une fois de plus, dans l'enquête réalisée par Joseph Poli à l'occasion de cet anniversaire, sur leurs attitudes et leurs responsabilités d'alors.

En moins de trois semaines, entre le 13 mai et le 1er juin, de Gaulle était de retour : deux déclarations du général le 19 et le 27 mai, de multiples rencontres, à Colombey (M. Pinay, M. Mollet), à Saint-Cloud (M. Pflimlin, les présidents des deux Assemblées, le secrétaire général de l'Elysée) ou... en rase campagne (M. Janot), enfin l'allocution devant les députés qui l'investissent comme président du conseil le 1er juin et accordent le lendemain à son gouvernement les pouvoirs spéciaux.

Les témoins rappellent quelques-uns des fils qui furent tressés pendant ces vingt jours. D'autres redisent leur opposition. « *Je ne pouvais accepter qu'une armée révoltée pût s'emparer des institutions*, déclare M. Mitterrand, qui se souvient avoir voté *plus contre le contexte politique que contre le texte de la Constitution.* » M. Debré réaffirme les trois principes qui définissent les nouvelles institutions : « *Un exécutif stable, un vrai régime parlementaire, un scrutin majoritaire.* »

On aimerait entendre quelques acteurs moins connus de ces journées troublées, voir des images plus rares, mais ce rappel reste utile à ceux qui sont trop jeunes ou trop oublieux : vingt ans, c'est long.

THOMAS FERENCZI.

★ Jeudi 7 septembre, TF1, 21 h. 20.

## JEUDI 7 SEPTEMBRE

### CHAINE I : TF 1

18 h. 15, Documentaire : La dernière aventure des Lapons ; 19 h. 10, Jeune pratique ; 19 h. 45, Les chemins de la renommée ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : Julien, de Youri, d'après une nouvelle de M. Rey, avec D. Rivière, F. Giorgetti, G. Claisse, Y. Wecher, etc.

21 h. 20, Histoire : Naissance de la Ve République, de J. Poli

*Avec MM. Pierre Pflimlin, président du conseil en mai 1958 ; Antoine Pinay, ministre des finances en juin 1958 ; le général Massu, coprésident du Comité de salut public d'Alger de mai à octobre 1958 ; Michel Debré, garde des sceaux en juin 1958 ; Olivier Guichard et Pierre Lefranc, proches collaborateurs du général de Gaulle ; Pierre-Henri Teitgen, membre du comité consultatif constitutionnel en août 1958 ; Charles Merveilleux du Vignaux, secrétaire général de la présidence de la République de 1954 à 1959 ; Gaston Palewski, directeur de cabinet en 1946, ambassadeur en Italie en 1958 ; Roger Quilliot, membre de la S.F.I.O. ; François Mitterrand, garde des sceaux de 1956 à 1957, et Robert Ballanger, député communiste.*

22 h., Journal.

22 h. 25, FILM : PIERROT LE FOU, de J.-L. Godard (1965), avec J.-P. Belmondo, A. Karina, D. Sanders, R. Devos, G. Galvani

*Ferdinand part sur les routes avec Marianne pour réaliser ses rêves. Mais Marianne est mêlée à des histoires de gangsters.*

*Intrigue-prétexte d'un roman série noire pour une leçon de cinéma en liberté, une réflexion sur l'amour-passion, le goût de l'absolu et la solitude.*

### CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Emission réservée aux formations politiques : le parti communiste ; 20 h., Journal (invité : baron Edouard-Jean Empain).

20 h. 30, Téléfilm suisse : « le Refuge », de P. Stripp, réal. R. Gillioz. Avec A. Taindy, L. Ramu, J.-M. Bony

*Une vieille dame et un travesti sont les deux seuls habitants qui refusent de quitter leur immeuble voué à la démolition. Ces deux personnages, pour qui il n'y a pas de place dans notre société, se trouvent confrontés à des problèmes semblables qui les rapprochent.*

22 h. 10, Chefs-d'œuvre en péril : L'artisanat d'art.

22 h. 40, Journal.

### CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Mouvement d'action et de réflexion pour les réformes socialistes ; 19 h. 10, Feuilleton : Le chevalier de cœur ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM : CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE, de L. Comencini (1969), avec L. Whiting, C. de Kunert, M.-G. Buccella, S. Berger, L. Stander, T. Aumont, C. Colosimo.

*Fils de comédiens élevé par sa grand-mère, le jeune Giacomo Casanova devient abbé après des études à Padoue et découvre la haute société corrompue de Venise.*

*Admirable étude de mœurs où Comencini moraliste, traite le thème majeur de son œuvre : l'enfance, l'innocence détruites par le monde des adultes.*

22 h. 30, Journal.

### FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Bivouac sur la Lune », de N. Mailer (rediff.) ; 19 h. 25, Jules Verne : le roman policier ;

20 h., « la Neige et la Nuit », de L.-N. Andreiev ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : les expositions de l'été.

### FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine... Les musiques rock, pop, soul et jazz ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Informations festivals ;

20 h. 30, Festival du Marais : Villanelles spirituelles (Guerrero) ; canons célèbres (Mozart, Haydn, Beethoven) ; madrigaux (de Lassus, Blancheri, Lemblin, Senfl) ; Gure Henrik Alestixoak (Gares tar Holdo) ; trois andalouses de Garcia Lorca (Olto) ; poèmes (Duo Vite) ; livre de proverbes (A. Gonzales Acih), par la Chorale de Pampelune, dir. Luis Morondo ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... mémoires d'un grenier : papiers jaunis (Reicha) ; à 0 h. 5, Violon de caoutchouc (Bartok, Paganini).

## VENDREDI 8 SEPTEMBRE

### CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Feuilleton : Docteur Caraïbes ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Acilion et sa bande ; 14 h. 25, Série : Peyton Place ; 18 h. 15, Documentaire : La plus vieille épave du monde à Chypre et Entre ciel et terre ; 19 h. 10, Jeune pratique ; 19 h. 45, Les chemins de la renommée.

*Arthur Conte raconte l'histoire de Trujillo, président — et dictateur — de la République Dominicaine de 1930 à 1961.*

20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Miam miam, ou le dîner d'affaires, de J. Deval, mise en scène J. Le Poulain, réal. P. Sabbagh. Avec J. Le Poulain, R. Clermont, A. Mottet, J. Jehanneuf, etc.

*Lucien Betz est un brasseur d'affaires, un « self made man », vulgaire et féodal, qui s'est fait une coquetterie de son manque de manières et de culture. Un petit matin de juin, il reçoit la visite de deux personnages étranges venus lui faire une proposition susceptible de changer son destin.*

22 h. 25, Variétés : Découvertes.

23 h. 20, Journal.

### CHAINE II : A 2

15 h., Aujourd'hui, madame : missionnaires d'aujourd'hui ; 16 h., FILM : LE SERPENT DU NIL, de W. Castle (1953), avec R. Fleming, W. Lundigan, R. Burr, J. Byron, M. Ansara, M. Fox.

*Les conflits de l'amour et de l'ambition dans un curieux film à péplum hollywoodien.*

17 h. 20, Sports : Championnats du monde de pelote basque ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie (La rentrée des classes) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-Club (avec Sylvie Vartan, Joe Dassin, Patrick Juvet) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Bergeval et fils.

21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes. (Bons et mauvais élèves ?).

*Avec MM. P. Boumard (Un conseil de classe très ordinaire) ; P. Debray-Ritzen (Lettre ouverte aux parents des petits écoliers) ; J. Repusseau (Bons et mauvais élèves) ; St. Ehrlich (coauteur, avec G. Bramand du Boucheron et Agnès Florin, du livre le Développement des connaissances lexicales à l'école primaire).*

22 h. 30, Journal.

22 h. 35, Ciné-club, FILM : FEUX DU MUSIC-HALL, d'A. Lattuada et F. Fellini (1950), avec P. de Filippo, C. del Poggio, J. Kitzmiller, G. Masina, F. Lulli, F. Valeri, C. Romano (v.o. sous-titrée. N.).

*Un petit monde pitoyable et dérisoire vu par le réalisme documentaire et critique de Lattuada. Fellini n'a travaillé qu'au scénario.*

### CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : la Jeune Chambre économique française ; 19 h. 10, Feuilleton : Le chevalier de cœur ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Avis de recherche. Réal. P. Legall.

*Qui sont les disparus ? Des morts sans cadavre, des vivants en fuite... Deux journalistes ont travaillé sur certains cas, se sont attardés sur quelques histoires.*

21 h. 30, Documentaire : Comment Yu Kong déplaça les montagnes (une femme, une famille).

*Kao Chou-lan à l'usine, à la cantine et à la crèche, parle du mariage, de l'amour, de l'éducation des enfants et de la lutte des femmes, et les ouvriers parlent d'elle, la critiquent, critiquent le film.*

22 h. 25, Journal.

### FRANCE-CULTURE

20 h., Médecins sans frontières ; 21 h. 30, Musique de chambre : « Sonate pour piano opus 101 en la majeur » (Beethoven), « Harry's Wonderland » (Laporte), « Trois Etudes pour deux pianos » (Hawkins), « Carillon pour deux pianos » (Hambraene) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : les expositions de l'été.

### FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Grands crus... Ferenc Fricsay : « Musique funèbre maçonnique en ut mineur » (Mozart) ; « Variations symphoniques » (Franck) ; « Introduction et Allegro » (Ravel) ; « Ma patrie », extraits (Smetana) ; 21 h. 20, Festival de Salzbourg : « Passacaille op. 1 » (Webern) ; « Il Vitalino Raddoplato », pour violon et orchestre (Henze) ; « Pelleas et Mélisande » (Schoenberg), par l'Orchestre symphonique de l'O.R.F. ; 23 h. 15, France-Musique la nuit... grands crus : Bartok, Mozart ; à 0 h. 5, Mémoires d'un grenier : Engel.

Le Monde

# régions

## Corse

*La Légion peut-elle rester dans l'île ?*

### Le maire de Calvi propose une solution pour éviter les désertions

De notre correspondant

Ajaccio. — Lancé en 1975 par les autonomistes, repris avec vigueur après le drame de Bustanico (deux bergers assassinés) en 1976, le slogan *« Legione fora »* (« Légion dehors ») fait de nouveau l'objet d'une vigoureuse campagne depuis le drame des Agriates (un touriste allemand tué, sa femme grièvement blessée). Diverses organisations politiques se sont à nouveau prononcées pour le départ ou la dissolution de la légion étrangère, pour l'une et l'autre tels le P.S. et le P.C. De son côté, le mouvement autonomiste l'Union du peuple corse (U.P.C.) vient de réaffirmer la nécessité de *« ne plus subir la présence d'une armée qui mette en danger la sécurité des citoyens »*, tout en proposant la réunion d'une « table ronde » afin d'examiner les conditions d'organisation d'une manifestation pacifique.

Les partisans du départ de la légion, installée en Corse en 1962, et ceux qui s'interrogent ou n'osent pas exprimer ouvertement leurs sentiments, se retrouvent pour constater l'évidence : le légionnaire qui déserte son corps le fait parce qu'il se refuse à subir une discipline rigoureuse, un entraînement intensif et des sanctions souvent inhumaines. Mais à quoi sert de déserter lorsqu'on se trouve sur une île qu'il est pratiquement impossible de quitter ? Dès lors, le piège se referme sur l'homme traqué et celui-ci se transforme en « un fauve redoutable » qui vole, parfois viole et tue.

M. Xavier Colonna, maire (radical de gauche) de Calvi, à qui les déclarations favorables au colonel Erulin, au lendemain de l'expédition de Kolwezi, avaient été reprochées, partage cette analyse. C'est pourquoi il vient de faire une proposition publique : *« Etant donné que les crimes ou délits commis en Corse et imputés à la légion l'ont été par des légionnaires déserteurs, il convient de tout faire pour supprimer ces désertions. Comment ? Il ne m'appartient pas de le définir avec précision. Mais si, par exemple, le légionnaire qui a envie de rompre son contrat pouvait le faire de façon réglementaire, — sans avoir à faire le mur, — il n'aurait pas besoin de déserter. On peut imaginer des contrats plus courts (1), des résiliations possibles, à date fixe, etc. De toute façon, je ne pense pas que l'armée ait intérêt à garder de force des soldats. Je crois que les départs volontaires ne seraient pas tellement supérieurs aux désertions. »*

M. Colonna laisse entendre que l'autorité militaire ne serait pas défavorable à cette proposition et ajoute : *« Je pense qu'il n'y a pas d'autres solutions au maintien de la légion en Corse. »* La question du maintien des képis blancs dans ses garnisons de Calvi (1 200 hommes), Corté (150) et Bonifacio (500) est désormais posée par l'un des principaux élus de l'île.

PAUL SILVANI.

(1) Le contrat est, au minimum, d'une durée de cinq années, avec la possibilité d'une résiliation, par l'une ou l'autre des parties contractantes, durant la première année de l'engagement. — (N. D. L. R.).

## Provence-Alpes-Côte-d'Azur

### TERRIN : nouveau sursis de vingt-quatre heures.

*(De notre correspondant.)*

Marseille. — Faut-il déduire du report de la réunion des comités d'entreprise du groupe Terrin, au cours de laquelle devait être communiqué le jugement du tribunal de commerce de Marseille, — réunion initialement prévue pour le jeudi 7 septembre et reportée au vendredi 8 — qu'un nouveau sursis de vingt-quatre heures vient d'être accordé retardant l'échéance que tout le monde à Marseille juge inéluctable ? On en est réduit aux suppositions.

Quoi qu'il en soit, après le vote intervenu dans la matinée du mercredi 6 septembre, qui a vu les mille cent quatre-vingt-quinze salariés concernés repousser par une majorité de 1 161 voix les dernières propositions du plan Fournier, on ne voit pas en quoi un sursis de vingt-quatre heures faciliterait la découverte d'une solution-miracle. Chacun s'attend que le tribunal de commerce de Marseille prononce demain le règlement judiciaire. Son président, M. Raymond Tessor, ne rappelait-il pas récemment que chaque jour qui passe coûte plus de 100 millions à l'entreprise ?

Cependant, certains veulent espérer malgré tout un retour de M. Gilbert Fournier, P.-D. G. des Ateliers et Chantiers du Havre, avec de nouvelles directives des pouvoirs publics et peut-être des propositions moins radicales que celles qu'il a faites jusqu'à présent, notamment au sujet du nombre des licenciements et de la réforme du statut de la réparation navale marseillaise, deux points sur lesquels toutes les conversations avec les syndicats ont achoppé. — J. C.

## Champagne-Ardennes

### La convention de concession de l'autoroute l'Étoile de Langres

#### 300 kilomètres avec beaucoup de prudence

La convention de concession de l'Etoile de Langres (liaison autoroutière Dijon-Toul-Troyes par Langres) est en cours de signature. Le contrat prévoit que les tronçons d'autoroute seront ouverts à la circulation de 1980 à 1981, mais multiplie les clauses restrictives qui pourront donner à l'État et à la société concessionnaire l'occasion de remettre en cause ce calendrier.

Les 300 kilomètres de l'Etoile de Langres, qui permettra la jonction des autoroutes A 26 et A 37, seront concédés à la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, qui a construit et gère la liaison Paris-Lyon. Les premières sections, celles qui constituent le centre de l'Etoile au sud, jusqu'à Til-Châtel à l'est, jusqu'à Montigny-le-Roi, et à l'ouest, de Langres jusqu'à Chaumont, devront être mises en service en 1980 ; les autres sections, jusqu'à Toul, Troyes et Dijon, devront être ouvertes à la circulation en 1981.

Un contrat de concession, après avoir reçu l'accord du Conseil d'Etat et la signature des ministres intéressés, notamment ceux de l'économie et des transports, fait l'objet d'un décret qui est publié au *Journal officiel* avec la signature du premier ministre. Dans le contrat de concession de l'Etoile de Langres qui reçoit actuellement la signature des ministres, figurent des « clauses de sauvegarde ». De telles clauses, qui figurent dans tous les contrats depuis 1970, pourraient bien prendre effet à l'occasion de ce contrat et se doublent d'une disposition particulière qui permettra aux pouvoirs publics de retarder la mise en service des sections moins prioritaires de l'Etoile de Langres.

La société concessionnaire et l'Etat pourront arrêter d'un commun accord des aménagements à apporter au calendrier des mises en service si la société ne pouvait contracter en temps utile les emprunts à long terme prévus au plan de financement, ou si la société ne parvenait à contracter ses emprunts qu'en s'endettant *« dans une proportion telle que son équilibre financier risquerait de s'en trouver compromis »*. Le calendrier pourrait en outre être révisé si le trafic (donc les recettes de péage) attendu sur les tronçons mis en service *« s'écartait de manière durable et sensible des prévisions »*, enfin si l'Etat ne fournissait pas à temps sa participation « en nature », c'est-à-dire les tronçons d'autoroute, les déviations par exemple qu'il a à sa charge.

Enfin, clause particulière à l'Etoile de Langres, certaines sections ne seraient engagées que sur la demande du ministre des transports. Il s'agit des tronçons qui devraient être mis en service en 1981, Troyes-Chaumont, Til-Châtel, banlieue dijonnaise, Montigny-le-Roi-Colombey-les-Belles, au sud de Toul.

Le coût du kilomètre d'autoroute atteint 9 à 10 millions, or l'Etoile de Langres couvre 300 kilomètres environ. C'est donc 3 milliards de francs qu'il faudra trouver dans le budget de l'Etat et sur le marché financier au moment où la pression d'autres sociétés concessionnaires d'autres liaisons autoroutières se fera sentir, celle de la Société des autoroutes du sud de la France par exemple. En dépit du désir des élus locaux et de la participation financière du conseil régional (150 millions sur le milliard que coûtera la liaison Langres-Toul), il apparaît que le calendrier des mises en service pour 1981 sera difficile à respecter. M.-C. R.

### Les nouveaux directeurs au ministère de l'environnement

La nouvelle organisation du ministère de l'environnement et du cadre de vie se met en place. Les nouveaux directeurs ont été nommés par le conseil des ministres du mercredi 6 septembre, comme nous l'avons indiqué dans nos dernières éditions du 7 septembre.

● M. Jean-Michel Bloch-Lainé, quarante-deux ans, inspecteur des finances, ancien directeur de la construction, est nommé délégué à l'architecture et à la construction. Il a autorité sur les directions de l'architecture et de l'habitat.

● M. Joseph Belmont, cinquante ans, architecte des bâtiments civils et palais nationaux, est nommé directeur de l'architecture.

[Né le 7 juillet 1928 à Grenoble (Isère), M. Belmont est ancien élève de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et architecte depuis 1952. Architecte des bâtiments civils et palais nationaux depuis 1958, il a construit les ambassades de France à Tokyo et à Moscou, le palais du président de la République au Gabon, et de nombreux équipements publics (hôpitaux, lycées, écoles).

Il construit actuellement le nouveau siège des Assurances générales de France, rue de Richelieu, à Paris.]

● M. Georges Mercadal, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur de l'habitat.

[Né le 3 décembre 1938 à Alger, M. Mercadal est ancien élève de l'Ecole polytechnique. Il a commencé sa carrière en Algérie, où il fut, en 1962, directeur d'exploitation du port d'Alger. De 1964 à 1972, il a dirigé, en France, deux centres d'études sur la consommation et sur l'aménagement urbain. Il était directeur à la Société centrale immobilière de la caisse des dépôts (SCIC).]

● M. Pierre Mayet, quarante-quatre ans, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur du personnel. Son successeur à la direction de l'urbanisme et des paysages (ex-DAFU) ainsi que le directeur des affaires économiques et internationales seront désignés lors du prochain conseil des ministres.

Enfin, la mission des études et de la recherche sera dirigée par M. Serge Antoine, qui assurait le secrétariat général du haut comité de l'environnement. M. Jean Chapon, ancien secrétaire général à la marine marchande est nommé au conseil général des ponts et chaussées.

# AUJOURD'HUI

## Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 7 septembre 1978 :

DES DECRETS

● Fixant l'organisation de l'administration centrale de l'environnement et du cadre de vie ;

● Portant classement d'un site pittoresque dans le département du Nord ;

● Relatif à des établissements d'enseignement agricole ;

● Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le parcours de faisceaux hertziens.

UN ARRETE

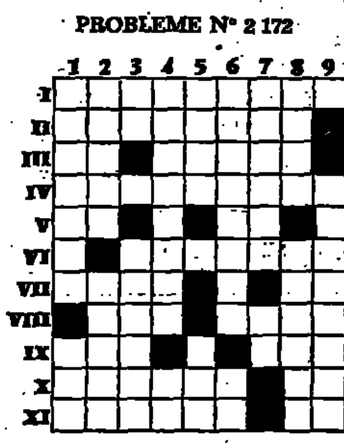
● Relatif au montant de la participation des détenus aux frais de leur entretien sur le produit de leur travail ;

● Relatif au classement, déclassement ou reclassement de sections de routes (voirie nationale, départementale et communale) ;

● Portant octroi d'autorisation et d'agrément de transport aérien.

## MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 172



HORIZONTALEMENT

I. Est très utile pour donner des coups. — II. Système optique. — III. Grecque ; Peut être touchée par la grâce quand elle est civile. — IV. Comprend tout ce qui est pratique. — V. Interjection ; Indique qu'il y a eu des éclats. — VI. Agent de propulsion. — VII. Faire l'innocent ; Trait d'union. — VIII. Très léger ; Paraît heureux comme un poisson dans l'eau. — IX. Où l'on aimerait bien frapper ; Sans l'ombre d'un doute. — X. Trouent facilement la peau ; Possessif. — XI. Peut être considéré comme un mot... clef ; Donne de l'éclat à certaines cartes.

VERTICALEMENT

1. Pour qu'il brûle, il faut qu'il y ait du tirage ; Fait une belle jambe. — 2. Haute pour celui qui veut monter ; Fait des « hi » et des « ho ». — 3. Déchiffré ; Nobles quand ils sont beaux. — 4. Etait censée guérir la folie ; Symbole. — 5. Sec, quand il s'agit de sévir ; Figure biblique. — 6. N'a généralement pas le beau rôle ; Pronom. — 7. Le plus gros de la famille ; Peut nous donner la main. — 8. S'intéressa au magnétisme ; Sorte d'huile quand elle est grosse. — 9. Feras une opération de tête.

Solution du problème n° 2 171

*Horizontalement*

I. Ténifuges. — II. Agonisant. — III. Mauvais. — IV. Irai ; Noir. — V. Se ; Aisé. — VI. Ecaille. — VII. Gésir ; Es. — VIII. Etables. — IX. Euler ; La. — X. Et ; Essaim. — XI. Sens ; Ente.

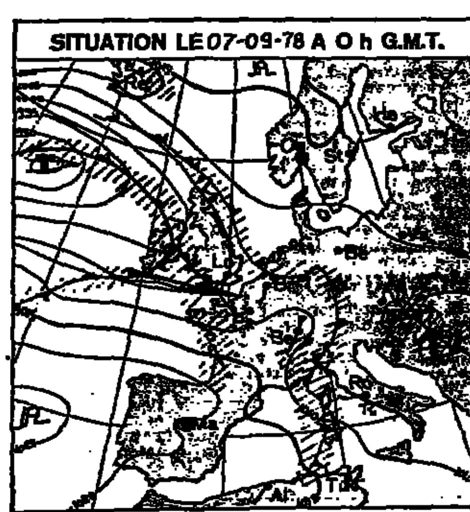
*Verticalement*

1. Tamisage (cf. chinois) ; Es. — 2. Egaré ; Etête. — 3. Noua ; Esaü. — 4. Invincibles. — 5. Fia ; Arles. — 6. Usinai ; Erse. — 7. Gasoil ; An. — 8. En ; Isle ; Lit. — 9. Stérées ; Ame.

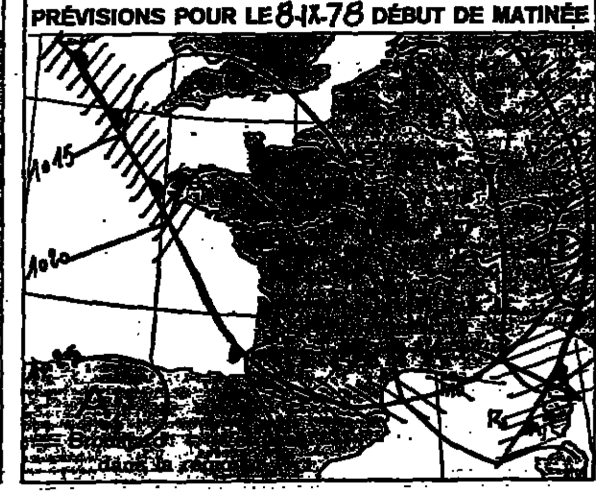
GUY BROUTY.

## MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 07-09-78 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 8-IX-78 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 7 septembre à 6 heure et le vendredi 8 septembre à 24 heures :

La perturbation pluvieuse qui abordait jeudi matin les régions occidentales de la France continuera à progresser vers l'est. Elle achèvera de traverser le sud et l'est du pays dans la nuit de jeudi à vendredi et vendredi matin ; elle sera suivie d'une amélioration relative et passagère. En effet, de nouvelles pluies tomberont l'après-midi et le soir sur nos régions du Nord-Ouest.

Vendredi, au début de la matinée, le temps sera encore très nuageux avec des pluies parfois abondantes et quelques orages sur les Pyrénées, les Alpes et le Sud-Est. Ensuite, ces précipitations s'atténueront et des éclaircies apparaîtront ; ces dernières deviendront plus belles près du golfe du Lion, où le mistral et la tramontane s'établiront après une atténuation temporaire.

Sur le reste de notre pays, le temps sera nuageux, avec des éclaircies. Quelques averses se produiront encore temporairement sur le Nord et le Nord-Est, tandis que des brumes seront observées dans l'Ouest. Dans la journée, le ciel se couvrira sur la Bretagne, le Cotentin et la Vendée, et de nouvelles pluies débuteront l'après-midi.

Dans l'ensemble, les températures diurnes varieront peu.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 6 au 7) : Ajaccio, 24 et 17 degrés ; Biarritz, 20 et 16 ; Bordeaux, 21 et 16 ; Brest, 18 et 15 ; Caen, 22 et 15 ; Cherbourg, 19 et 15 ; Clermont-Ferrand, 22 et 14 ; Dijon, 21 et 13 ; Grenoble, 20 et 12 ; Lille, 16 et 9 ; Lyon, 20 et 14 ; Marseille, 24 et 17 ; Nancy, 20 et 13 ; Nantes, 21 et 16 ; Nice, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 21 et 13 ; Pau, 19 et 14 ; Perpignan, 24 et 19 ; Rennes, 22 et 16 ; Strasbourg, 22 et 14 ; Tours, 20 et 16 ; Toulouse, 20 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 20 degrés ; Amsterdam, 19 et 10 ; Athènes, 29 et 23 ; Berlin, 18 et 11 ; Bonn, 15 et 12 ; Bruxelles, 19 et 12 ; îles Canaries, 27 et 21 ; Copenhague, 17 et 10 ; Genève, 20 et 12 ; Lisbonne, 27 et 17 ; Londres, 21 et 14 ; Madrid, 28 et 13 ; Moscou, 16 et 7 ; New-York, 28 et 25 ; Palma-de-Majorque, 25 et 17...

## loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

| TERMINAISON | FINALES et NUMEROS | GROUPES | SOMMES A PAYER (F.) |
|---|---|---|---|
| 1 | 1 | tous groupes | 70 |
| | 51 | tous groupes | 220 |
| | 61 | tous groupes | 220 |
| | 521 | tous groupes | 570 |
| | 6 641 | groupe 4 | 5 070 |
| | | autres groupes | 1 070 |
| | 9 731 | groupe 4 | 5 070 |
| | | autres groupes | 1 070 |
| | 51 621 | groupe 2 | 5 070 |
| | 19 611 | groupe 3 | 1 000 070 |
| | | autres groupes | 20 070 |
| 2 | 19 612 | groupe 3 | 2 000 |
| | 0 162 | groupe 1 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 2 972 | groupe 3 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 51 622 | groupe 2 | 5 000 |
| | 4 772 | groupe 1 | 10 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| 3 | 19 613 | groupe 3 | 2 000 |
| | 2 153 | groupe 4 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 3 873 | groupe 1 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 7 453 | groupe 1 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 51 623 | groupe 2 | 5 000 |
| | 79 583 | groupe 2 | 100 000 |
| | | autres groupes | 5 000 |
| | 96 553 | groupe 2 | 100 000 |
| | | autres groupes | 5 000 |
| 4 | 19 614 | groupe 3 | 2 000 |
| | 51 624 | groupe 2 | 5 000 |
| | 0 204 | groupe 1 | 10 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| 5 | 05 | tous groupes | 150 |
| | 085 | tous groupes | 500 |
| | 175 | tous groupes | 500 |
| | 865 | tous groupes | 500 |
| | 19 615 | groupe 3 | 2 000 |
| | 3 695 | groupe 1 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 51 625 | groupe 2 | 5 000 |
| | 1 435 | groupe 2 | 10 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 3 055 | groupe 2 | 10 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 44 165 | groupe 1 | 100 000 |
| | | autres groupes | 5 000 |
| 6 | 6 | tous groupes | 70 |

| TERMINAISON | FINALES et NUMEROS | GROUPES | SOMMES A PAYER (F.) |
|---|---|---|---|
| 6 | 016 | tous groupes | 570 |
| | 276 | tous groupes | 570 |
| | 366 | tous groupes | 570 |
| | 926 | tous groupes | 570 |
| | 19 616 | groupe 3 | 2 070 |
| | 3 766 | groupe 1 | 5 070 |
| | | autres groupes | 1 070 |
| | 51 626 | groupe 2 | 5 070 |
| 7 | 19 617 | groupe 3 | 2 000 |
| | 51 627 | groupe 2 | 5 000 |
| | 15 717 | groupe 4 | 100 000 |
| | | autres groupes | 5 000 |
| | 35 337 | groupe 1 | 100 000 |
| | | autres groupes | 5 000 |
| 8 | 928 | tous groupes | 500 |
| | 19 618 | groupe 3 | 2 000 |
| | 51 628 | groupe 2 | 5 000 |
| 9 | 09 | tous groupes | 150 |
| | 19 619 | groupe 3 | 2 000 |
| | 1 309 | groupe 1 | 5 150 |
| | | autres groupes | 1 150 |
| | 3 399 | groupe 1 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 9 089 | groupe 3 | 10 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 51 629 | groupe 2 | 2 000 000 |
| | | autres groupes | 50 000 |
| 0 | 080 | tous groupes | 500 |
| | 19 610 | groupe 3 | 2 000 |
| | 6 090 | groupe 3 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 8 370 | groupe 1 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 9 430 | groupe 3 | 5 000 |
| | | autres groupes | 1 000 |
| | 51 620 | groupe 2 | 5 000 |

TRANCHE DES ANIMAUX
TIRAGE DU 6 SEPTEMBRE 1978
PROCHAIN TIRAGE
LE 13 SEPTEMBRE 1978
à LA GACILLY (Morbihan)
78 — 40e

LOTO — TIRAGE No 36

2 6 13 37 40 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 30

PROCHAIN TIRAGE LE 13 SEPTEMBRE 1978 VALIDATION JUSQU'AU 12 SEPTEMBRE APRES-MIDI

Le Monde

# économie

## LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1979

# M. Papon : un budget actif, sincère, équitable

M. Maurice Papon, ministre du budget, a commenté mercredi après-midi 6 novembre, devant la presse — après l'avoir fait pour les membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale — le projet du budget 1979 approuvé quelques heures plus tôt par le conseil des ministres. « Les caractéristiques essentielles de ce projet sont, selon lui, au nombre de deux : un effort pour contenir les frais généraux de l'Etat ; un effort de « priorité massive » pour le soutien de l'activité économique et pour l'emploi. »

Estimant que son projet est « sincère », le ministre a souligné que « pour la première fois depuis plusieurs années, deux catégories de dépenses connaissent un ralentissement durable » : les dépenses de fonctionnement et les concours aux entreprises nationales, grâce aux majorations de tarifs récemment appliquées. Assurant que les propositions du gouvernement « soutiennent l'activité économique, puisque les dépenses augmentent plus rapidement que le produit intérieur brut », il souligne que le déficit prévisionnel est fixé à 15 milliards de francs, en conformité, selon lui, avec les engagements de relance économique pris à l'issue des « sommets » de Brême et de Bonn au début de l'été dernier. Il lui a malignement été fait observer que ce déficit était en diminution sur celui de 1978, dont le montant s'élèvera à « au moins 27 milliards de francs ».

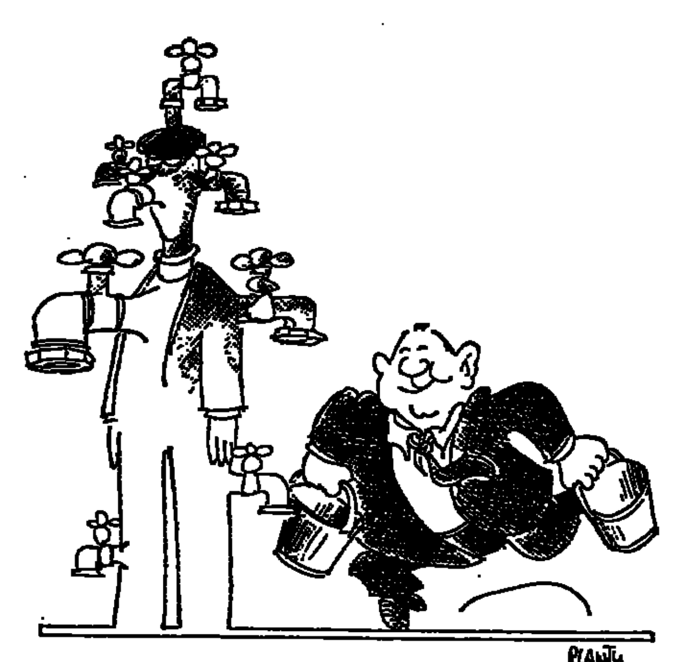
M. Papon n'éprouve pas de « complexe excessif » à l'égard de ce déficit consenti par la France, qui représente 1,4 % du produit intérieur brut en 1978 contre 3,9 % en Allemagne fédérale, 3,3 % en Grande-Bretagne et 10,6 % en Italie. Quant au déficit prévisionnel pour 1979, il correspond à 0,7 % du produit intérieur brut. Rappelons, toutefois, qu'il y a tout juste un an, M. Raymond Barre insistait sur le côté « raisonnable et contrôlé » d'un déficit fixé à 8,9 milliards (0,5 % du produit national) : le résultat a été un triplement en fin de parcours.

Pour M. Papon, la justification de cet effort est représentée, en outre, par l'augmentation des interventions sociales, priorité des priorités des crédits consacrés à la formation professionnelle (+ 57 %).

Quant au souci de justice fiscale qui anime un budget « équitable », il ressort, selon M. Papon, à la fois de l'absence d'augmentation du taux de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la T.V.A., et d'un effort de moralisation couplé avec un élargissement de l'assiette de l'impôt personnel. C'est une allusion directe au « programme de Blois » qui contenait de telles promesses. Pourtant, les contribuables n'obtiennent qu'une correction de 9 % du barème (et même de 5 % pour les plus fortunés d'entre eux) face à une érosion monétaire qui a de fortes chances de dépasser 10 % cette année. Ce décalage, admet-il, rapportera 800 millions à l'Etat.

Evoquant l'effort de moralisation fiscale entrepris, M. Papon s'est défendu de le faire porter essentiellement sur les salariés, estimant qu'une bonne part des mesures, notamment en matière de revenus fonciers, toucheraient également les non-salariés. Le ministre précise que l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu par réduction d'un certain nombre d'abattements antérieurs ne prendra effet que l'année prochaine, du moins pour les salariés. A brebis tondue, Dieu mesure le vent...

Dans le même ordre d'idées, on apprend que c'est en toute dernière heure que le projet de taxe sur les autoradios a été supprimé. Taxons le carburant, épargnons le véhicule... en dépit d'une augmentation de la vignette qui a été votée l'an dernier, mais à retardement. — F.R.




(Dessin de PLANTU.)

# En attendant une reprise...

par GILBERT MATHIEU

Plus sincère que les précédents, le budget de l'Etat pour 1979 inquiétera davantage. Dans la mesure précisément où ses limites apparaissent plus crûment : il ne contribuera guère à la réanimation économique du pays ; l'équité qu'il est censé servir reste trop étroite pour convaincre vraiment.

A Bonn, M. Giscard d'Estaing avait promis, en juillet, à ses partenaires du sommet occidental d'utiliser le déficit budgétaire français à la relance concertée décidée lors de la réunion. Deux mois plus tard, chacun peut constater que ce déficit va au contraire être réduit de près de moitié l'an prochain (15 milliards au lieu de 27 milliards cette année), que son poids dans l'économie nationale faiblira davantage encore (0,71 % du podult intérieur, contre 1,45 % cette année) et que les dépenses publiques augmenteront plutôt moins vite que la production nationale, notamment les investissements civils. Effet nul donc, pour réanimer l'économie, si même le budget n'est pas quelque peu déflationniste.

Un tel écart entre les intentions et les actes a une double explication. Le président de la République espérait encore, avant l'été, ramener le déficit budgétaire de 1978 à moins de 20 milliards ; M. Barre avait parié de 15 milliards à 18 milliards. De sorte que, en se contentant de ne pas serrer la vis fiscale en 1979, le gouvernement français pensait donner l'impression de payer son écot à la relance mondiale ; les contribuables échapperaient au pire et les partenaires occidentaux pourraient se croire écoutés. La crise a malheureusement déjoué, une fois encore, les pronostics toujours optimistes des pouvoirs publics : la stagnation de l'activité a fait chuter les recettes fiscales (11 milliards de rentrées de moins que prévu cette année), tout en aggravant certaines dépenses. De sorte que, avec un déficit de 27 milliards en 1978 (trois fois ce qui était annoncé avant les élections), le gouvernement estime ne pas pouvoir faire mieux — ou pire — en 1979 pour satisfaire ses partenaires : 101 milliards de déficit en quatre ans (1975 à 1978), c'est déjà beaucoup !

### Un effet nul sinon déflationniste

Dès lors aussi sonen faux l'affirmation de M. Papon selon laquelle le prochain budget sera « actif ». Car s'il est vrai que, par rapport à la loi de finances votée il y a un an pour 1978, les 459 milliards de dépenses décidés pour 1979 marquent une augmentation de 15,2 %, supérieure à celle du produit national (12,9 %), quand on compare le total annoncé aux dépenses effectives de cette année (qui dépassent d'environ 12 milliards le chiffre initial), le gonflement attendu n'est plus que de 11,8 %, soit un peu moins que la croissance nationale. Le budget ne « tirera » pas l'économie ; encore heureux s'il ne la freine pas.

Si le gouvernement français ne fait pas davantage, c'est — seconde explication — qu'il espère voir l'activité repartir toute seule l'an prochain. Opinion voisine de celle du président du patronat français (voir p. 32 les propos de M. Ceyrac), pour qui le creux de la crise étant atteint cet automne, la production va reprendre après l'hiver, sous l'impulsion des investissements privés. L'avenir s'annonçant rose, pourquoi prendre des risques inflationnistes avec un budget plus largement déficitaire ?

On pourrait épiloguer longuement sur cet optimisme relatif. En rappelant les occasions — nombreuses — où la réalité a démenti l'heureux tempérament de M. Giscard d'Estaing. Ou bein en citant les conjoncturistes français et étrangers sérieux qui font une analyse moins souriante. Ou encore en s'interrogeant sur la contradiction qu'il y a pour les pouvoirs publics à pratiquer un certain attentisme, tout en annonçant pour l'an prochain un taux de croissance (3,7 %) générateur de chômage supplémentaire. Contentons-nous pour l'instant d'expliquer les quatre conséquences que le gouvernement tire de son analyse.

### Quatre conséquences

1) Il enregistre dans le budget de 1979 ce qu'il n'est pas dans son pouvoir d'éviter : un fort gonflement du service de la dette publique (+ 32 % en un an, presque un doublement en deux ans), conséquence des 101 milliards de déficits accumulés depuis 1975 et qu'il a bien fallu couvrir en s'adressant à l'épargne ; un gonflement de 44 % des crédits du Fonds d'aide aux chômeurs, traduction financière de l'aggravation du sous-emploi.

2) Il maintient ses choix politiques antérieurs et en fait quelques-uns de nouveaux : les dépenses d'équipement militaire augmenteront l'an prochain trois fois plus vite que les investissements civils (24,6 % au lieu de 7,4 %) ; la dotation du Fonds de solidarité s'accroîtra de 44 % pour que le minimum vieillesse puisse être porté à la fin de 1979 à 40 francs par jour (32,88 francs actuellement), comme promis dans le « programme de Blois ». Décision nouvelle : l'aide à la formation professionnelle sera intensifiée (+ 37 %) pour tenter de mieux adapter la main-d'œuvre aux besoins de l'économie ; surtout un Fonds spécial d'aide aux régions déprimées est mis en place pour aider les employeurs qui y créeront des emplois.

Sa dotation initiale est modeste 1 milliard d'ici Noël, plus 500 millions dans le budget de 1979. Mais si ces crédits sont consommés, des « rallonges » suivront dans les collectifs budgétaires, jusqu'à un total de 3 milliards d'ici à 1980. Ces sommes seront groupées dans une seule caisse, au lieu d'être dispersées dans quatre ou cinq (F.D.E.S., Datar, comptes spéciaux...) comme à l'accoutumée. Ceci dans un double but : montrer aux industriels qu'une coquette somme les attend s'ils prennent des initiatives ; unifier les démarches administratives pour l'obtention des fonds, donc gagner du temps.

### Les investissements civils sacrifiés

3) Faute de « pouvoir tout faire à la fois », comme l'a rappelé mercredi M. Papon, il a fallu décider des coupes sombres ailleurs. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires sera simplement maintenu en 1979. Les investissements civils progresseront moins vite que les prix, ce qui se traduira par un ralentissement des travaux : de plus de 10 % (en volume) pour l'éducation nationale, de 15 % pour le cadre de vie et le logement, de 10 % pour les transports terrestres, de bien davantage pour la recherche...

Même les programmes d'actions réputées prioritaires (les PAP) seront touchés. La stagnation de leur dotation en francs entraînera un recul des dépenses en valeur effective, particulièrement nette sur la formation des jeunes, le téléphone, la liaison mer du Nord-Méditerranée, le Fonds d'investissement routier... Les concours de l'Etat aux investissements des entreprises nationales seront, eux aussi, en recul moyen de 2,4 % (plus de 10 % en travaux)... Mieux qu'un calcul sur les grandes masses budgétaires, ces choix sectoriels illustrent les conséquences de l'austérité adoptée en matière d'investissements civils ;

4) Ce constat relativise beaucoup les espoirs de M. Boulin sur un redressement à terme de la situation de l'emploi. Peut-être la faible croissance acceptée aurait-elle été compatible avec une réduction du nombre des chômeurs complets, si le gouvernement avait accepté plusieurs des propositions énergiques des services du ministre du travail : sur la diminution de la durée légale du travail, la pénalisation du « travail noir », la création plus importante d'emplois dans le secteur public... Mais tel n'a pas été le cas. En plus de la création du fonds spécial, déjà cité, le gouvernement va simplement inviter les partenaires sociaux à s'entendre pour moduler différemment l'aide de 90 % aux chômeurs (afin d'inciter ceux-ci à davantage chercher un emploi) et pour décourager les heures supplémentaires.

Cela sera long. La seule mesure rapide — et encore — sera la création de quelque cinq mille emplois « d'utilité collective » (assistance aux personnes âgées, gardiennage de musées...), pâle imitation des « PIL » (programmes d'initiative locale) canadiens. Ce n'est assurément pas une réponse à la mesure du danger actuel de forte aggravation du chômage. M. Boulin, qui pense que 1 % de croissance supplémentaire créerait deux cent mille emplois nouveaux, doit bien regretter de ne pas avoir convaincu ses collègues ; même pour un demi-point...

### Le souci d'équité et la réalité

Faute d'une réponse hardie au défi économique de la « stagflation », le gouvernement a souhaité que le budget de 1979 soit un modèle d'équité fiscale. Quelques mesures sont prévues à cet effet : limitation des déductions excessives sur les revenus procurés par les loyers, plafonnement plus strict des abattements normaux ou supplémentaires opérés avant le calcul du revenu imposable, chasse aux chèques de complaisance que l'on pouvait faire toucher par un ami (en fraudant le fisc), taxation plus rigoureuse d'après les signes extérieurs de richesse... On voit bien l'intention.

Mais son application prêtera — prête déjà — à discussion. Pour deux raisons : il est clair qu'une fois décidée la limitation de déficit à 15 milliards (en raison des difficultés de financer une somme supérieure par l'emprunt), le gouvernement a tiré l'essentiel des ressources qu'il cherchait de « recettes sans imagination », selon l'expression d'un cadre syndicaliste : 5 milliards sur les carburants (12 à 13 centimes par litre), 0,6 milliard sur les tabacs (+ 8 %), autant sur les alcools (10 % de droits supplémentaires), 0,2 milliard sur les cartes grises ou d'identité, le permis de chasse... Difficile d'imaginer que les contribuables ainsi taxés soient tous des privilégiés de notre société.

Quant aux recettes — beaucoup plus faibles — attendues des mesures « moralisatrices », elles seront récupérées infiniment plus — à revenu égal — sur les salariés que sur les non-salariés. Un renforcement des contrôles a, certes, un peu réduit, depuis quelques années, les « paradis fiscaux » que s'assuraient à eux-mêmes nombre de non-salariés ayant la possibilité de dissimuler une partie de leurs revenus. Mais la partie est loin d'être égale. Et à « revenu connu du fisc identique », les hauts salariés sont beaucoup plus imposés que les non-salariés.

Le gouvernement, qui invoque depuis peu le Conseil des impôts pour s'en prendre à quelques abus, devrait se souvenir que cette austère institution a aussi écrit des choses bien sévères sur les non-salariés, les « faux salariés », les « évasions fiscales » de toute sorte protégées par les lacunes (ou les dispenses) de la législation fiscale. Comme la liberté, la vertu ne se partage guère, en matière fiscale notamment.

Le gouvernement aura-t-il vraiment les moyens de convaincre ceux qui vont l'accuser de se parer de la rigueur pour protéger des clientèles ?

---

*DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES*

## Critiques de l'opposition réserves du R. P. R.

M. Maurice Papon, ministre du budget, devait répondre jeudi après-midi 7 septembre aux questions des députés membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Au cours d'une première audition, mercredi, le ministre avait exposé en détail les mesures arrêtées le matin même par le conseil des ministres. Les déclarations de M. Papon ont été vivement critiquées par les représentants de l'opposition et accueillies avec une certaine réserve par les députés R.P.R.

Les quatorze membres de la commission appartenant au R.P.R. se sont réunis aussitôt après le départ de M. Papon et ont exprimé « *à l'unanimité leur inquiétude devant la teneur du prochain budget* », ajoutant : « *Les députés considèrent le budget comme un élément essentiel de la politique économique du gouvernement et estiment que cette politique est préoccupante et que le projet de budget ne traduit pas, à première vue, une détermination à changer la situation.* »

M. Jacques Marette, député R.P.R. de Paris, a estimé que le prochain budget « *pose autant de questions qu'il en résoud* ».

M. Robert André Vivien (R.P.R.), président de la commission des finances, a qualifié le budget de « *réaliste et volontariste* », mais, a-t-il dit, « *nous avons des inquiétudes notamment sur l'articulation de la loi de finances avec la politique économique du gouvernement* ».

Pour M. Fernand Icart (U.D.F.), rapporteur général, ce budget est acceptable dans la mesure où il évitera les effets inflationnistes des déficits répétés et où l'on évitera également un dépassement comparable à celui de 1978. « *Ce déficit prévisionnel*, a-t-il dit, *était de 9,8 milliards et il risque d'être multiplié par trois.* » Il a enfin regretté que le gouvernement n'ait pas prévu le financement du fonds d'action conjoncturelle.

Au nom des commissaires socialistes, M. Laurent Fabius (Seine-Maritime) a estimé que ce projet n'apportait aucune réponse satisfaisante au problème de l'emploi et qu'il ne permettrait pas de réduire l'inflation. « *Il faut craindre*, a-t-il dit, *qu'en 1979 les prévisions budgétaires ne soient pas respectées et que la gestion des finances publiques ne soit pas maîtrisée. Ce projet de budget se situe dans la droite ligne de l'action passée de MM. Giscard d'Estaing et Barre : davantage de sacrifices aux salariés, davantage de profits aux grandes entreprises.* »

Les commissaires communistes ont publié une déclaration dans laquelle ils écrivent notamment :

« *Le projet constitue une nouvelle agression contre le niveau de vie des travailleurs et des familles. C'est un budget d'austérité, de chômage et d'inflation. Il s'inscrit dans le cadre de l'amplification actuelle de la politique d'austérité qui tend par la police des salaires et la hausse des prix à accélérer le gonflement des profits et le redéploiement industriel. Cette politique entraîne chômage et inflation. C'est le contraire d'une croissance économique véritable fondée sur la défense de l'emploi et de l'intérêt national. (...)*

*Le recours à l'impôt sur le capital et sur les grandes fortunes n'est pas retenu. Aucune mesure ne s'attaque à la domination des grandes sociétés et au gaspillage dont elles sont responsables, à la fraude et à l'évasion fiscale.* »

### M. FOURCADE : le vrai problème c'est la fraude fiscale.

« *La fraude fiscale représente 10 % de la recette totale de l'Etat, c'est-à-dire quelque chose entre 40 et 45 milliards de francs. Je déplore qu'on n'en parle pas* », a déclaré mercredi 6 septembre, à Europe 1, M. Jean-Pierre Fourcade, vice-président de l'U.D.F., responsable de la commission économique du mouvement.

L'ancien ministre de l'économie a ajouté : « *Le fait de remettre un peu d'ordre dans un certain nombre de régimes particuliers en matière de déduction de frais généraux, le fait aussi de plafonner un certain nombre d'avantages fiscaux paraît aller dans le bon sens.*

» *Il ne faudrait pourtant pas que toute cette agitation sur les impôts fasse oublier que le vrai problème c'est la fraude fiscale...* »

### M. SCHWARTZENBERG : il faudrait une refonte d'ensemble.

« *Le projet de budget se réclame très abusivement d'une volonté normalisatrice* », a déclaré M. Roger-Gérard Schwartzenberg, vice-président du mouvement des radicaux de gauche.

« *En vérité*, a-t-il conclu, *il faudrait une refonte d'ensemble de notre système fiscal, si injuste. Cette réforme devrait se donner pour objectifs l'égalité entre salariés et non salariés, la taxation des grandes fortunes et le rééquilibrage entre impôts directs et fiscalité indirecte.* »

---

## DANS LA PRESSE PARISIENNE

**LE MATIN : le gouvernement colmate.**

« *Le gouvernement colmate, il ne change rien quant au fond. Il ne veut rien changer et tous ses espoirs reposent sur le retour au libéralisme classique. C'est-à-dire qu'il s'agit de renforcer seulement les entreprises dynamiques — d'où la liberté des prix, l'incitation à l'épargne mobilière et les largesses à l'égard des commerçants et artisans — aux dépens des salariés. Ces derniers sont les seuls pourvoyeurs de richesse économique dont on contrôle exactement les ressources.* »

**L'HUMANITE : dans la ligne décidée par les forces dominantes.**

« *Les décisions du conseil des ministres se situent, précise-t-on, « dans la ligne des engagements » pris lors des réunions récentes » de Brême et de Bonn ».*

*» Autrement dit, dans la ligne décidée par les forces dominantes du monde occidental pour gérer la crise de leur système aux dépens des conditions d'existence des peuples et de l'indépendance des nations.* »

(FRANCETTE LAZARD.)

**FRANCE-SOIR : pas de quoi pavoiser.**

*Il n'y a pas de quoi pavoiser, messieurs les ministres. (...) En regardant de plus près vos chiffres, on découvrira sans doute des intentions louables dans votre budget. Si ces dispositions étaient adoptées par le Parlement, notre pays ferait un pas significatif vers une plus grande justice fiscale, car la « ponction » sur les revenus les plus élevés est incontestable. Dommage que vous donniez aux cadres l'impression qu'une fois de plus ils sont les plus visés...* »

(GABRIEL FARKAS.)

**L'AURORE : le cadre paiera.**

« *(...) Comme prévu, c'est aux salariés, aux « hauts salaires », aux cadres pour les appeler par leur nom, que l'on demandera un effort supplémentaire au nom de cette justice fiscale qui se moque de la justice réelle.*

« *L'Allemagne paiera* », *répétait Poincaré.* « *Le cadre paiera* », *disent nos Poincaré de l'économie, l'œil fixé sur la ligne bleue des hausses.* »

(DOMINIQUE JAMET.)

**LE FIGARO : manipulations mal reçues.**

« *Les manipulations fiscales, dans un pays où l'esquive de l'impôt n'est pratiquement interdite qu'aux salariés, sont, tout naturellement, très mal reçues. On le verra ces jours-ci et, un peu plus tard, au Parlement.* »

(XAVIER MARCHETTI.)

# Dépenses

## Priorité à l'armée et à l'emploi

**Comme les années précédentes, le projet de budget pour 1979 peut donner lieu à une double comparaison dans la mesure où les dépenses de la loi de finances pour 1978 ont été révisées — c'est-à-dire accrues — en juin dernier de 4,3 milliards. Par rapport au budget initial de 1978, tel que l'avait voté le Parlement en décembre 1977, les dépenses définitives de l'État adoptées pour l'an prochain par le conseil des ministres du 6 septembre (458,9 milliards) apparaissent en progrès de 60,5 milliards (+ 15,2 %). Eu égard au budget rectifié en juin — essentiellement pour financer le second « pacte pour l'emploi des jeunes », — le nouveau projet est en augmentation de 56,2 milliards seulement (+ 13,9 %).**

**La différence entre les deux calculs n'est pas considérable, mais elle fait apparaître dans le second cas une montée des dépenses à peine plus forte que celle de la croissance du produit national en valeur. Compte tenu du nouveau « collectif » budgétaire qui va être prochainement déposé, il se pourrait même que la croissance effective du projet par rapport aux dépenses réelles de 1978 soit inférieure à celle du produit national.**

Près d'un dixième des dépenses supplémentaires de 1979 vient du gonflement spectaculaire de la dette publique. L'État, en déficit considérable depuis quatre ans (101,4 milliards au total entre 1975 et 1978), a dû s'endetter chaque année davantage. Le service de la dette publique coûtera l'an prochain 31,8 % de plus qu'en 1978 (19,9 milliards au lieu de 14,4), après avoir déjà progressé cette année de 24,8 % (11,5 milliards seulement en 1977).

Plusieurs autres chapitres budgétaires sont en net progrès :

— *Les équipements militaires :* ils progressent de 24,6 % en 1979, représentant l'équivalent de 57 % des investissements publics civils (42,9 milliards comparés à 1975), contre seulement 49,3 % cette année (34,4 comparés à 69,8). C'est, a indiqué M. Papon, « *l'application des engagements pris par la majorité dans le cadre de la loi de programme militaire* ». La police et la gendarmerie feront également l'objet d'un traitement privilégié.

— *L'aide aux rapatriés*, dont le montant doublera presque (2,77 milliards au lieu de 1,42).

— *Le soutien aux collectivités locales* : les concours de l'État à leur profit augmenteront de 17 %.

— *Les actions en faveur de l'emploi* : outre la création de quelque cinq cents postes répartis par moitié entre l'Agence nationale et les services extérieurs du ministère du travail, les mesures à ce titre coûteront 13,1 milliards (+ 48 %).

### Fonds d'aide aux chômeurs : + 44 %

La dotation du Fonds national de chômage passera de 3,42 à 4,91 milliards de francs (+ 44 %). Les aides financées par le Fonds national atteignent 1,1 milliard de francs (+ 42 %) et comporteront notamment un effort particulier pour les contrats emploi-formation, qui représentent dorénavant plus de 40 % des actions du Fonds et progressent de 56 % ; avec la prise en charge des charges sociales pour les jeunes embauchés dans les P.M.E. (400 millions de francs en 1979), il s'agit d'une des actions marquantes du deuxième pacte national. Les moyens de l'« enveloppe formation professionnelle » augmenteront, de leur côté, de 37 % et dépasseront 6,7 milliards de francs (dont 4 milliards de francs pour les stages conventionnés et les stages pratiques). Enfin, un dispositif spécial d'aide à la création d'emplois dans les régions aux industries traditionnelles en difficulté sera mis en place, et les crédits spécifiques destinés aux secteurs des houillères et de la sidérurgie seront presque sextuplés.

A propos du nouveau Fonds spécial de conversion, on indique, rue de Rivoli, que 500 millions de francs — prélevés sur la ligne budgétaire des prêts participatifs — s'ajouteront, en 1978, au milliard de francs qui va être inscrit dans le nouveau « collectif » 1978 (500 millions de francs au titre du F.D.E.S. et 500 millions de francs à celui des primes de décentralisation). S'il faut compléter ces sommes en 1979 et 1980, cela se fera sous forme de « collectifs » l'an prochain et par la loi de finances en 1980, à concurrence d'un total de 3 milliards de francs.

— *L'effort en faveur de la santé* prendra plusieurs formes : majoration de 10,3 % des crédits d'équipement ; progression des dépenses d'aide sociale (+ 28 %), notamment en faveur de l'enfance ; gonflement des programmes de protection et de prévention sanitaire (+ 52 %) pour développer en particulier la lutte contre les toxicomanies, l'alcoolisme, la tabagie ; majoration des crédits d'action sociale en faveur des personnes âgées, des familles et des jeunes ; subventions accrues à la recherche médicale.

— Enfin, *les crédits du Fonds national de solidarité* en faveur des personnes âgées et des invalides seront augmentés de 44 % pour atteindre 11,7 milliards ; la subvention allouée au régime général à ce titre sera plus que triplée, ce qui permettra de porter le minimum vieillesse à 40 F par jour et par personne d'ici la fin de 1979, conformément au « programme de Blois ».

### Stagnation du pouvoir d'achat des fonctionnaires

En revanche, sur de nombreux postes, le prochain budget se caractérisera par un bien moindre effort ou même par des reculs.

— *Stagnation du pouvoir d'achat des fonctionnaires.* M. Papon a indiqué que le gouvernement chercherait, dans le cadre de sa politique générale et à l'occasion des discussions avec les syndicats de la fonction publique, à « *modérer l'évolution* » des traitements des fonctionnaires. Pour l'instant, la somme provisionnée par le budget permet simplement le maintien du pouvoir d'achat des agents de l'État l'an prochain. Si un « coup de pouce » devait être donné, cela se déciderait à la fin de 1979 et s'inscrirait dans le « collectif » budgétaire de fin d'année.

Le nombre des postes créés dans la fonction publique sera également plus faible qu'à l'accoutumée : 22 360 (dont 8 500 aux P.T.T.) contre 36 800 en 1978 (dont 14 600 aux P.T.T.). Ce double choix limitera à 11,9 % l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 1979 (contre 14,5 % en 1978).

### Diminution de nombreux investissements civils

— *Les investissements civils* seront également étroitement limités. Leur progression en valeur ne sera que de 7,4 % (autorisations de programme), soit moins que la hausse des prix ; ce qui signifiera un ralentissement du volume de travaux ou de commandes pouvant être engagés. Seront particulièrement inférieurs à la hausse prévue de 9 % des prix les crédits de la recherche (— 41 % en valeur), de l'éducation (— 5,2 %), du cadre de vie et du logement (— 5,9 %), des transports terrestres (simple reconduction), de l'agriculture (+ 3,8 %) et des P.T.T. (+ 6 %).

Même les P.A.P. (programmes d'actions prioritaires) seront touchés. Leur stagnation globale en valeur (51,4 milliards comme en 1978) correspondra à un recul en volume, vu la hausse des prix. On enregistrera même des reculs importants sur certains programmes : — 36 % sur la formation des jeunes, — 5 % sur le téléphone, — 15 % sur la liaison mer du Nord - Méditerranée, — 7,7 % pour le Fonds d'investissement routier.

— *Les concours de l'État aux investissements des entreprises nationales* seront, eux aussi, en recul moyen de 2,4 % (19,9 milliards au lieu de 20,4), avec une baisse de moitié au détriment de Gaz de France. En revanche, l'aide publique au financement des charges de retraite de la S.N.C.F. et des Charbonnages progressera de 17,7 % (10,8 milliards au lieu de 9,1).

— Nouveauté de ce budget 1979 : aucune dotation n'est prévue pour participer au financement de la Sécurité sociale (5,7 milliards dans le budget initial de 1978). La raison en est que la loi avait prévu l'arrêt à la fin de 1977, puis de 1978, de cette aide budgétaire destinée à contribuer au système de la compensation démographique entre régimes. Néanmoins l'État aidera la Sécurité sociale par le canal du Fonds de solidarité aux personnes âgées (voir ci-dessus).

### L'ACCROISSEMENT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES * PAR RAPPORT A LA LOI DE FINANCES PRÉCÉDENTE

| Loi de finances : | | |
|---|---|---|
| 1963 | | + 10,68 % |
| 1964 | | + 8,81 % |
| 1965 | | + 6,85 % |
| 1966 | | + 6,59 % |
| 1967 | | + 11,66 % |
| 1968 | | + 9,26 % |
| 1969 | | + 16,10 % |
| 1970 | | + 6,33 % |
| 1971 | | + 8,30 % |
| 1972 | | + 9,96 % |
| 1973 | | + 11,20 % |
| 1974 | | + 11,30 % |
| 1975 | | + 18,60 % |
| 1976 | | + 13,3 % |
| 1977 | Initialement | + 14,3 % |
| | Après rectific. | + 21,1 % |
| 1978 | Initialement | + 19,9 % (1) |
| 1979 | Initialement | + 15,2 % |

(*) Dépenses définitives.
(1) 12,5 % par rapport à la loi de finances 1977 mise à jour par la loi de finances rectificative du 14 juin 1977.

### LE PROJET DE BUDGET POUR 1979 COMPARÉ AUX PRÉCÉDENTS
*(en millions de francs)*

| | LOI de finances de 1977 | BUDGET DE 1978 — Loi de finances initiale | PROJET DE BUDGET POUR 1979 — Montant | Différence par rapport à 1978 (*) (en millions) | (en %) |
|---|---|---|---|---|---|
| I. — OPERATIONS DEFINITIVES : | | | | | |
| a) Dépenses ordinaires civiles : | | | | | |
| ● Dette publique | 11 536 | 14 412 | 19 863 | + 5 451 | + 37,8 |
| ● Fonctionnement | 139 881 | 162 044 | 181 354 | + 19 310 | + 11,9 |
| ● Interventions | 93 679 | 119 039 | 141 901 | + 22 862 | + 19,2 |
| TOTAL | 245 096 | 295 495 | 343 118 | + 47 623 | |
| b) Dépenses civiles d'équipement | 31 383 | 35 447 | 38 897 | + 3 450 | + 9,7 |
| c) Dépenses militaires | 58 486 | 67 654 | 77 100 | + 9 446 | + 14,0 |
| d) Compte d'affectation spéciale | — 122 | — 151 | — 180 | — 29 | — |
| TOTAL des charges définitives | 334 843 | 398 445 | 458 935 | + 60 490 | + 15,2 |
| TOTAL des ressources | 335 368 | 389 881 | 445 885 | + 56 004 | + 14,4 |
| Excédent des ressources (+) ou des charges (—) | + 525 | — 8 564 | — 13 050 | — | — |
| II. — OPERATIONS TEMPORAIRES (dont F.D.E.S.). Solde des charges temporaires | — 520 | — 350 | — 1 950 | — | — |
| III. — Excédent (ou déficit) global (solde I + II) | + 5 | — 8 914 | — 15 000 | — | — |

(*) Projet de loi de finances comparé à la loi de finances initiale de 1978.

### LES CONCOURS DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES NATIONALES
(en millions de francs)

| | 1978 Mis à jour (1) | 1979 |
|---|---|---|
| ● ENERGIE | | |
| E.D.F. | 1 900 | 1 900 |
| G.D.F. | 550 | 250 |
| C.D.F. | 3 500 | 3 585 |
| ● TRANSPORTS | | |
| S.N.C.F. | 9 981 | 9 592 |
| R.A.T.P. | 2 099 | 2 242 |
| C.G.M. | 119 | 136 |
| Air France | 456 | 495 |
| Aéroport de Paris | 51 | 11 |
| Air Inter | | |
| S.N.C.M. | 203 | 206 |
| ● INDUSTRIE | | |
| SNIAS-SNECMA | 1 030 | 895 |
| RENAULT | 175 | 250 |
| E.M.C. | 180 | 180 |
| C.N.R. | 130 | 50 |
| ● DIVERS | 15 | 100 |
| ● CHARGES DE RETRAITE | | |
| S.N.C.F. | 5 230 | 6 120 |
| C.D.F. | 3 912 | 4 643 |
| Total | 29 525 | 30 657 |

(1) Après lois de finances rectificatives.

### ÉVOLUTION DES SOLDES BUDGÉTAIRES
*(en millions de francs)*

| ANNEES | PREVISIONS — Déficit | PREVISIONS — Excédents | RESULTATS d'exécution (1) |
|---|---|---|---|
| 1957 | 10 488 | | — 11 680 |
| 1958 | 5 995 | | — 6 079 |
| 1959 | 5 370 | | — 6 550 |
| 1960 | 6 233 | | — 4 670 |
| 1961 | 6 857 | | — 4 812 |
| 1962 | 7 060 | | — 7 191 |
| 1963 | 8 968 | | — 6 610 |
| 1964 | 4 734 | | — 870 |
| 1965 | | 12 | — 253 |
| 1966 | | 6 | — 4 180 |
| 1967 | | 3 | — 6 535 |
| 1968 | 1 841 | | — 11 525 |
| 1969 | 6 354 | | — 1 480 |
| 1970 | | 5 | + 460 |
| 1971 | | 2 | — 1 367 |
| 1972 | | 1 | + 1 767 |
| 1973 | | 3 | + 4 840 |
| 1974 | | 346 | + 5 730 |
| 1975 | | 27 | — 37 810 |
| 1976 | | 7 | — 17 170 |
| 1977 | | 5 | — 19 457 |
| 1978 | 8 900 | | — 27 000 (2) |
| 1979 | 15 000 | | |

(1) Non compris les opérations avec le F.M.I.
(2) Ordre de grandeur.

### RÉPARTITION DES FONCTIONNAIRES SUPPLÉMENTAIRES

| | 1978 | 1979 | Effectifs 1979 |
|---|---|---|---|
| ● BUDGETS CIVILS | | | |
| Travail et Santé | 1 630 | 1 271 | |
| Agriculture | 479 | 1 454 | |
| Economie et Budget | 2 305 | 2 748 | |
| Education, Université, Jeunesse et Sports | 10 916 | 5 146 | |
| Environnement, Cadre de Vie et Logement | 714 | 224 | |
| Intérieur et Rapatriés | 871 | 2 846 | |
| Justice | 2 071 | 1 635 | |
| Divers | 1 932 | 1 513 | |
| | 20 918 | 13 811 | 1 500 000 |
| ● BUDGETS ANNEXES | | | |
| Postes et Télécommunications (1) | 14 597 | 8 551 | 454 000 |
| Autres budgets annexes | 2 | — | |
| | 14 599 | 8 551 | 455 000 |
| ● BUDGETS MILITAIRES (2) | | | |
| Personnels civils et ouvriers | 1 863 | — | |
| Personnels militaires de carrière | — 576 | — | |
| | 1 287 | — | 443 000 |
| Total | 36 804 | 22 362 | |
| dont : Titularisations et régularisations | 10 630 | 657 | |
| Créations nettes d'emplois civils | 24 887 | 21 705 | |

(1) Emplois et crédits d'heures.
(2) Y compris AD L et PD L sous contrat.

## LES RÉACTIONS SYNDICALES

● **C.F.D.T. : aggravation de la situation.**

M. Michel Rolant a déclaré : « *Le gouvernement semble se résigner à une nouvelle aggravation de la situation. Il se borne à des propositions et à des décisions qui, dans le meilleur des cas, ne peuvent que freiner la montée du chômage. Le gouvernement se limite à des mesures partielles ou contestables qui sont largement insuffisantes* », affirme M. Rolant à propos de la réduction du temps de travail.

● **FORCE OUVRIÈRE : manque de conviction.**

M. André Bergeron estime « *ne pas être convaincu par les arguments de M. Boulin sur la durée du travail, qui ne saurait concerner seulement les travaux pénibles ou postés* ». M. Bergeron « *met en garde le gouvernement contre la tentative de mettre en cause la réglementation actuelle* ».

● **LA C.G.C. : un manque d'imagination.**

La C.G.C. « déplore le manque d'imagination dont font preuve les auteurs du budget 1979. Une fois de plus, ce sont les salariés et les automobilistes qui seront appelés à subir le coût de l'inflation des dépenses gouvernementales ».

● **UNION DES JOURNALISTES : appel à la mobilisation.**

L'Union nationale des syndicats de journalistes appelle « *tous les journalistes à se mobiliser contre les dispositions envisagées sur les limitations des frais professionnels déductibles* ». L'U.N.S.J. ajoute : « *L'absence d'indexation du maximum déductible conduirait à terme à frapper toutes les rémunérations, y compris les plus basses* ».

## Les crédits d'équipement militaire

### Une augmentation supérieure aux dépenses civiles correspondantes

*« La France consacre à l'heure actuelle et va consacrer à sa défense une proportion croissante de ses dépenses budgétaires et vous observerez à la lecture des documents que tel sera bien le cas en 1979. »* C'est ce qu'avait confié le chef de l'État à des officiers des trois armées qu'il recevait récemment à dîner à l'Elysée. Tel qu'il est aujourd'hui connu, le projet de budget de la défense pour 1979, qui s'élève à 77 151 millions de francs, est en augmentation de 14 % par rapport aux crédits militaires de 1978 alors que le montant global des dépenses publiques pour 1979, arrêté par le conseil des ministres du 6 septembre, marque une hausse légèrement supérieure (15 %).

En réalité, le projet de budget pour 1979, qui sera soumis aux parlementaires par le ministre de la défense au début de novembre prochain, totalise, en crédits de paiement, environ 92 240 millions de francs. Mais il faudrait retirer à cette estimation 15 089 millions de francs qui proviennent des allocations et pensions de retraite à la charge de ce ministère.

Si donc l'on retient la somme, défalquée des pensions, de 77 151 millions de francs comme montant exact du budget militaire pour 1979 au sens strict du terme, l'appréciation du président de la République se fonde sur le fait que les crédits d'équipement de la défense (titre 5 de la loi de finances) marquent une augmentation très nette (33 345 millions de francs de crédits de paiement) d'environ 17 % sur les dépenses de 1978, très supérieure à la hausse de 9 % qui a été fixée pour les crédits d'équipement civil.

En revanche, les dépenses de fonctionnement militaire (43 806 millions de francs) ne devraient être relevées en 1979 que de 11,5 %, à l'instar des dépenses civiles de fonctionnement. Dans les armées, comme dans les grandes administrations civiles, les consignes d'austérité du premier ministre sont observées.

#### Réduction des effectifs dans l'armée de terre

Même les appelés du contingent, dont le nombre devrait diminuer de 4 825 (aspirants, sergents et soldats de deuxième classe) dans l'armée de terre, se contenteront en 1979, comme durant cette année déjà, d'une modeste augmentation de leur solde (50 centimes par jour), ce qui portera le prêt journalier du soldat à 9 francs. Dans la gendarmerie, enfin, il est prévu un accroissement des effectifs de 937 officiers et gradés du rang.

L'augmentation des dépenses d'équipement militaire, exprimée en crédits de paiement, s'accompagne aussi d'une forte hausse (environ 24 %) des autorisations de programme (42 892 millions de francs) affectées au titre 5 de la loi de finance pour 1979. Les autorisations de programme, dans le domaine des études et des constructions d'armements classiques ou nucléaires, sont des engagements d'investissements qui sont garantis, les années suivantes, par des crédits de paiement correspondants, dès lors que la mise au point, puis la réalisation d'un système d'armes, quel qu'il soit, s'étalent sur plusieurs budgets annuels successifs.

#### Un nouveau porte-avions

Néanmoins, l'augmentation constatée des dépenses militaires pour 1979 est diversement appliquée selon les armées et leurs services si on rapporte la répartition des crédits à celle qui avait été prévue par la loi de programmation 1977-1982 approuvée par le Parlement en mai 1976. Ce texte fixe les grandes orientations de défense et les ressources financières envisagées.

Les trois armées doivent, en effet, s'attendre à ne pas retrouver, en 1979, l'intégralité des moyens financiers — exprimés en francs courants — qui leur avaient été réservés par ce plan de six ans particulièrement ambitieux. Les budgets d'équipement militaire prennent progressivement quelque retard sur ce plan. C'est vrai pour l'armée de terre comme pour l'armée de l'air, avec des nuances dans la marine dont les crédits d'équipement font apparaître, dans le même temps, un « tassement » des dépenses consacrées aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et la prochaine mise en chantier d'un porte-aéronefs (avions à décollage court et hélicoptères) qui serait prêt pour 1988.

Seuls, les crédits attribués à la section commune du budget de la défense (administration, recherches et développement, organismes interarmées) sont en augmentation par rapport aux prévisions de la loi de programme 1977-1982. Une telle évolution se marque plus particulièrement dans le domaine des études spéciales « atome » et « engins » du Commissariat à l'énergie atomique et de la délégation générale pour l'armement, dans les activités de la direction des centres d'expérimentations nucléaires et, avec peut-être un peu moins de netteté, dans le programme de l'armement nucléaire tactique.

Cette priorité à la défense, avait confié M. Giscard d'Estaing à ses invités, *« est l'expression d'une volonté politique, cette volonté politique de la France d'être d'abord assurée de sa sécurité et, en même temps, présente dans les grandes circonstances de la vie internationale »*.

JACQUES ISNARD.

# Recettes

# L'essence, le tabac et les alcools sont les plus touchés

**Les recettes de l'Etat en 1979 (445,9 milliards de francs) augmenteront de 14,4 % par rapport à la loi de finances initiale de 1978. Les seules recettes fiscales augmenteront quant à elles de 14,3 % par rapport à la loi de finances initiale de 1978, mais de 16,3 % par rapport au budget révisé pour cette année (les recettes de 1978 sont moins importantes que prévu).**

**Cette augmentation résulte de mesures diverses : les unes d'augmentation de taxes, de droits de timbres et de la fiscalité sur le revenu ; les autres d'allégement. Nous ne développons ci-dessous que le contenu des plus importantes d'entre elles.**

## I. - MORALISATION ET ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT SUR LE REVENU : 570 millions de recettes supplémentaires.

— *Réduction de 5 points, pour la détermination du revenu foncier, de la déduction forfaitaire de 25 à 20 % (+ 320 millions de francs en 1979).*

— *Blocage à 360 000 F du plafond de salaire au-delà duquel cesse de s'appliquer l'abattement de 20 % (+ 80 millions en 1979).*

— *Réduction de 50 000 à 25 000 F du plafond des déductions spéciales pour frais professionnels (5 à 40 %). Mesure applicable seulement* aux revenus de 1979 *(+ 450 millions de francs en 1980).*

— *Plafonnement à 40 000 F du montant de la déduction de 10 % pour frais professionnels. Mesure applicable à partir des revenus* de 1979 *(+ 400 millions de francs en 1980).*

— *Imposition des indemnités journalières versées aux assurés sociaux, applicable à partir des* revenus de 1979 *(+ 900 millions de francs en 1980).*

— *Relèvement de 25 % du barème d'imposition forfaitaire d'après les signes de richesse.*

— *Relèvement de 2 à 4 % des droits de mutation applicables aux acquisitions d'immeubles autres que la résidence principale (+ 170 millions en 1979).*

— *Mesures empêchant certaines utilisations abusives des chèques (non chiffré).*

● *Le taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers* serait ramené de 25 % à 20 % pour les propriétés urbaines et de 20 % à 15 % pour les propriétés rurales.

Actuellement les propriétaires fonciers peuvent déduire des loyers qu'ils perçoivent sur leurs immeubles donnés en location :

— D'une part certaines dépenses pour leur montant réel : entretien, grosses réparations (toiture, chauffage, etc), amélioration (remise en état des lieux totale), intérêts des emprunts contractés pour financer ces dépenses (et, dans certaines limites, pour financer la construction) ;

— D'autre part, une déduction forfaitaire de 25 % pour les propriétés urbaines et de 20 % pour les propriétés rurales, destinée à tenir compte essentiellement de l'amortissement de l'immeuble donné en location, accessoirement des frais de gestion, et, pour les immeubles urbains, des frais d'assurance.

Le gouvernement estime que cette déduction forfaitaire, calculée sur le montant des loyers encaissés, et donc, revalorisée en même temps qu'eux excède largement en règle générale, la réalité des frais qu'elle est censée couvrir. Selon lui, elle s'applique soit à des biens non amortissables pour une large part (terrains bâtis, terrains agricoles), soit à des biens qui peuvent être considérés comme déjà amortis, totalement ou partiellement (immeubles anciens). Il considère que le cumul de cette déduction avec celle des dépenses de grosses réparations et d'amélioration, intégralement retranchées des loyers perçus, est excessif, et qu'il avantage d'autant plus fortement les propriétaires de logements loués que leurs revenus sont plus importants. A vrai dire, depuis un certain temps déjà, les milieux professionnels, notamment les gérants d'immeubles, admettaient, en privé, qu'une telle déduction forfaitaire faisait partiellement double emploi avec l'imputation des « grosses dépenses », et s'attendaient à la voir réduite, voire supprimée, ce qui semble bien être, à terme, l'objectif du gouvernement. Dans l'immédiat, il se contente de retrancher 5 %, ce qui rapportera plus de 300 millions de francs dès 1979 sur les revenus de 1978. On remarquera que la déduction dse intérêts des emprunts contractés pour la construction de logements, ni celle pour les dépenses de ravalement n'ont été touchées en raison du marasme qui continue à affecter le bâtiment.

● *Le plafond au-dessus duquel l'abattement de 20 %* (10 % dans certains cas), accordé aux salariés et pensionnés, ainsi qu'aux commerçants et membres des professions libérales adhérents aux associations et centres de gestion agréés, n'est plus appliqué, à titre permanent, à 360 000 F. Actuellement, et pour l'imposition des revenus de 1977, il est supprimé pour la fraction des revenus qui excède une fois et demie la dernière tranche du barème de l'I.R.P.P., soit, précisément : 360 000 F.

● *Les déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels* dont bénéficient quatre-vingt-neuf catégories de salariés, avec des taux s'étageant de 5 % à 40 %, seraient réduites : le plafond de ces déductions, fixé à 50 000 F depuis 1970, pourrait être ramené à 25 000 F.

Le gouvernement estime que ces déductions excèdent largement les dépenses réellement engagées, et se cumulent indûment avec celles des frais réels, admises sur justification. Au taux de 30 %, la diminution du plafond ramènerait à 96 000 F le revenu brut annuel auquel s'appliquerait la déduction forfaitaire. Fait important, la mesure ne s'appliquerait qu'aux rémunérations perçues à partir du 1er janvier 1979 — donc à l'impôt perçu en 1980 — « *pour permettre aux intéressés de réunir et de conserver les justifications nécessaires en cas d'option pour le régime de déduction des frais réels* ».

● *La déduction forfaitaire de 10 %* que les salariés ont le droit de pratiquer sur leurs revenus bruts pour tenir compte de leurs frais professionnels serait plafonnée à 40 000 F, ce qui toucherait uniquement les salaires bruts dépassant 400 000 F par an.

Le gouvernement estime qu'à ce niveau de rémunération cette déduction forfaitaire aboutit à prendre en compte un montant de frais nettement plus élevé que ceux réellement supportés par le salarié, d'autant que ce dernier peut toujours opter pour la déduction de ses frais réels. Mais, comme dans le cas précédent, et pour la même raison, l'application de la mesure est reportée à 1980, sur le revenu de 1979. Elle porterait sur « *quelques milliers de salariés, dix mille à trente mille* », dit-on rue de Rivoli : V.R.P., artistes, personnel navigant, journalistes...

En revanche, et « *dans un souci d'équité* », le montant minimum de la déduction pour frais professionnels est porté, pour le revenu de 1978, de 1 500 F à 1 800 F, au bénéfice des salariés modestes et des personnes travaillant à temps partiel (coût : 80 millions de francs en 1979).

● *Les indemnités journalières versées, en cas de maladie*, aux assurés sociaux, qui échappent actuellement à l'impôt, ne seraient plus exonérées, sauf dans le cas des prestations versées au titre de l'assurance maternité et à celui des accidents du travail. Selon le gouvernement, une telle exonération, dont ne bénéficient pas les salariés du secteur public, aboutit à une anomalie, puisqu'elle permet aux salariés « mensualisés » de percevoir, en cas d'arrêt de travail, une rémunération nette d'impôt souvent supérieure à leur salaire net d'activité. Cette mesure, également, ne serait applicable qu'en 1980 sur les revenus de 1979.

● *Le barème d'imposition forfaitaire d'après certains éléments du train de vie*, mis à jour en 1976 par la loi de finances de 1977, serait relevé de 25 %, le seuil d'application étant fixé à 45 000 francs.

● *Les droits d'enregistrement sur l'acquisition d'immeubles d'habitation* non destinés à constituer la résidence principale de l'acquéreur seraient portés de 2 % à 4 %. (Cette mesure vise à la fois les immeubles acquis pour être loués et les résidences secondaires. Le tarif normal pour les immeubles à caractère commercial et industriel est de 13,60 %.)

● *La législation réglementant l'utilisation des chèques serait modifiée* afin de limiter la fraude fiscale. Les chéquiers d'usage courant délivrés gratuitement par les banques seraient désormais composés de chèques barrés d'avance et non endossables au profit de tiers, sauf pour remise à l'encaissement. Ils ne pourraient donc plus être encaissés en liquide aux guichets des banques, sauf par le titulaire du chéquier, ni transmis à d'autres personnes par voie d'endossement. Les banques pourraient toujours délivrer des chéquiers du type actuel, non barrés et endossables, mais à titre onéreux et en conservant le nom et l'adresse des titulaires, communicables à tout moment à l'administration des impôts. On sait que l'utilisation de chèques non barrés, au porteur (en blanc) ou endossés, est un instrument privilégié pour les fraudeurs, sans compter les risques de vol des chéquiers.

Il y a longtemps que la direction des impôts réclame une telle mesure, repoussée jusqu'alors par la chancellerie au titre du décret-loi de 1935, et qui serait désormais admise, semble-t-il, par les banques. Dans le même esprit, l'obligation d'accepter des règlements par chèque faite depuis le 31 décembre 1977 aux associations agréées de membres de profession libérale, en contrepartie de l'abattement forfaitaire de 20 % sur les revenus, serait étendue aux centres de gestion agréés ouverts aux artisans, commerçants et agriculteurs afin de mieux connaître leurs revenus.

### PRIX DE L'ESSENCE : L'INCERTITUDE

L'augmentation des taxes sur les produits pétroliers, le 1er janvier 1979 (13 centimes sur le super, 12 centimes sur l'essence, 10 centimes sur le gas-oil, 4,4 centimes sur le fuel domestique) ne se traduira pas forcément par une majoration équivalente des prix à la consommation. Ce n'est qu'à la fin de l'année, voire au début de 1979, que les prix à la pompe seront fixés (du moins les prix maximum, compte tenu de leur libération progressive).

L'impact de la majoration de la fiscalité sera aggravé, ou atténué, pour le consommateur en fonction essentiellement de deux critères : l'évolution des cours du dollar et les décisions des pays producteurs de pétrole. Si, pendant les derniers mois de l'année, la valeur du dollar par rapport au franc diminue encore, le gouvernement peut décider que tout ou partie de ce gain de change servira à atténuer, au stade du consommateur, la hausse purement fiscale prévue par le budget. C'est même là l'un des objectifs assignés à la fameuse « cagnotte » dont la création a été annoncée le 31 août.

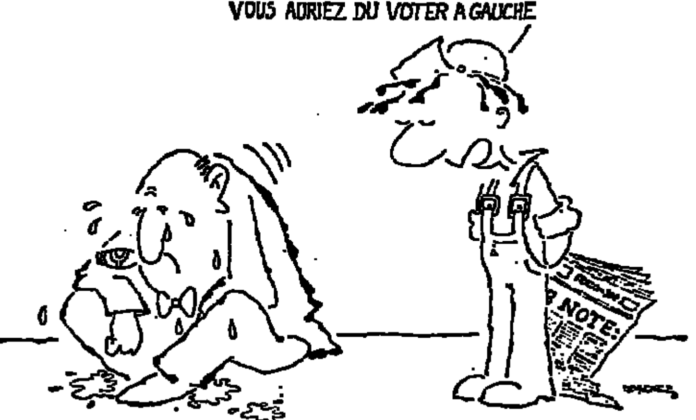
De leur côté, les producteurs de pétrole ont laissé entendre que lors de la prochaine réunion de l'OPEP, le prix du « brut » pourrait être augmenté (on parle de 5 %). Tout dépendra donc de l'évolution de ces deux paramètres.

Dans l'hypothèse où l'augmentation fiscale se traduirait par une majoration équivalente des prix à la pompe, les pouvoirs publics font remarquer qu'en francs constants les tarifs pour le consommateur se situeraient donc *grosso modo* au même niveau qu'en janvier 1974. De fait, si l'on applique au prix pratiqué à cette date (1,75 franc le litre de super) le coefficient de hausse des prix (un peu moins de 6,5 %) on arrive à un prix à la pompe pour le litre de super voisin de 2,85 francs. On peut cependant remarquer que la fiscalité a galopé beaucoup plus vite en cinq ans que l'indice des prix. En janvier 1974, l'Etat prélevait 96,10 centimes sur chaque litre de super... Le 1er janvier 1979, il empochera 181,60 centimes.

### BARÈME D'IMPOSITION EN 1979 DES REVENUS DE 1978

(pour deux parts)

| TAUX (en %) | TRANCHES (fraction du revenu annuel imposable) |
|---|---|
| 0 | 0 à 15 850 |
| 5 | 15 850 à 16 600 |
| 10 | 16 600 à 19 850 |
| 15 | 19 850 à 31 400 |
| 20 | 31 400 à 41 250 |
| 25 | 41 250 à 51 850 |
| 30 | 51 850 à 62 700 |
| 35 | 62 700 à 72 350 |
| 40 | 72 350 à 125 200 |
| 45 | 125 200 à 172 250 |
| 50 | 172 250 à 211 900 |
| 55 | 211 900 à 250 100 |
| 60 | Au-delà de 250 100 |




(Dessin de CHENEZ.)

## II. - AUGMENTATION DES « RECETTES DE POCHE » (TABAC, CARTE GRISE, ALCOOL, ESSENCE...) : 6,3 milliards de francs de recettes supplémentaires pour l'État en 1979.

— *Relèvement de la fiscalité sur les carburants (+ 5 milliards de francs en 1979).*

— *Relèvement et modification des droits sur les tabacs, les cigarettes, les allumettes (+ 563 millions de francs en 1979).*

— *Alourdissement des droits indirects sur les alcools (+ 580 millions en 1979).*

— *Augmentation des droits de timbre sur les cartes grises et les permis de chasser (+ 100 millions de francs en 1979).*

— *Relèvement des droits de timbre sur les cartes d'identité et les cartes de séjour des étrangers (+ 58 millions de francs en 1979).*

● *Produits pétroliers* : augmentation globale de 5 % du prix de ces produits, soit 0,13 F sur le supercarburant, 0,12 F sur l'essence ordinaire, 0,10 F sur le gazoil et 0,044 F sur le fuel domestique.

● *Tabac* : + 8 % du prix, globalement.

● *Alcool* : augmentation linéraire de 10 % des droits, ceux-ci passent, pour le litre d'alcool pur (à 100 %), de 38,80 F à 42,70 F environ, soit une augmentation d'un peu moins de 2 F sur une bouteille d'apéritif anisé à 45 %.

*(Lire la suite page 30.)*

### REDEVANCE TV : + 16 %

La redevance télévision — qui est une taxe parafiscale non inscrite au budget — sera relevée en 1979. Elle passera de 178 F à 207 F (+ 16,3 %) pour le noir et blanc et de 267 F à 310 F (+ 16,1 %) pour la couleur.

### VIGNETTE : AUGMENTERA AUGMENTERA PAS ?

La vignette auto est-t-elle augmentée ou non ? Les informations les plus contradictoires ont été données à ce sujet à l'issue du conseil des ministres de mercredi. La confusion s'explique par le fait que la vignette est payable le 1er décembre de chaque année. Ce qui veut dire que le 1er décembre prochain — dans deux mois et demi — les automobilistes paieront une vignette fortement augmentée (+ 20 %, sauf pour les 5 à 7 CV qui, elles, subiront une hausse de 33 %), mais dont les tarifs avaient été fixés... il y a un an, dans le cadre du budget de 1978, voté par le Parlement fin 1977.

En revanche, il est bien vrai que le projet de budget pour 1979 ne prévoit aucune nouvelle hausse de la vignette. Cette bonne nouvelle ne sera concrètement perçue par les automobilistes que le 1er décembre 1979.

## COMMENT VARIERONT LES DIVERS IMPOTS

*(en millions de francs)*

| CATEGORIES DE RECETTES | BUDGET 1978 — Loi de finances initiale | BUDGET 1978 — Augmentation par rapport à 1977 (1) (en %) | BUDGET 1978 — Situation actuelle (en millions) | PROJET DE BUDGET 1979 — Evolution spontanée | PROJET DE BUDGET 1979 — Mesures fiscales | PROJET DE BUDGET 1979 — Evaluations du projet de loi de finances | Augmentation du projet de loi par rapport à 1978 (2) (en millions) | Augmentation du projet de loi par rapport à 1978 (2) (en %) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A. — RECETTES FISCALES : | | | | | | | | |
| Impôts sur le revenu | 87 214 | + 12,9 | 89 900 | + 19 180 | — 6 922 | 102 158 | + 12 258 | + 13,6 |
| Impôts sur les sociétés | 45 670 | + 7,5 | 41 400 | + 7 951 | — 8 | 49 343 | + 7 943 | + 19,2 |
| Autres impôts directs | 36 098 | + 17,7 | 36 850 | + 2 832 | — 445 | 39 238 | + 2 387 | + 6,5 |
| Taxes sur le chiffre d'affaires (dont T.V.A) | 199 737 | + 13,3 | 195 000 | + 26 101 | + 493 | 221 594 | + 26 594 | + 13,6 |
| Droits de douane et taxe sur produits pétroliers | 34 353 | + 20,8 | 36 040 | + 7 259 | + 4 307 | 47 606 | + 11 566 | + 32,1 |
| Bénéfices sur les tabacs et autres impôts indirects | 13 385 | + 7,1 | 13 600 | + 900 | + 836 | 15 336 | + 1 736 | + 12,8 |
| Impôts sur la fortune (enregistr. timb.) | 24 993 | + 12,1 | 25 200 | + 1 997 | + 1 126 | 28 323 | + 3 123 | + 12,4 |
| TOTAL | 441 450 | + 13,2 | 437 990 | + 66 220 | — 613 | 503 597 | + 65 607 | + 15,0 |
| B. — RECETTES NON FISCALES : Domaine, exploitat. industr. | 25 772 | + 8,3 | 27 107 | — 1 631 | — | 25 476 | — 1 631 | — 6,0 |
| C. — PRELEVEMENT AU PROFIT DES COLLECTIVITES LOCALES | — 28 690 | + 9,7 | — 29 363 | — 3 625 | — | — 32 988 | — 3 625 | + 12,3 |
| D. — PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA C.E.E. | — 10 550 | + 5,1 | — 13 362 | — 638 | — | — 14 000 | — 638 | + 4,8 |
| E. — PRELEVEMENT AU PROFIT DU REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE | — 5 679 | (3) | — 3 729 | + 3 729 | — | Mémoire | + 3 729 | (3) |
| Total brut (A + B + C + D + E) | 422 303 | + 12,7 | 418 643 | + 64 055 | — 613 | 482 085 | + 63 442 | + 15,2 |
| F. — REMBOURSEMENT ET DEGREVEMENT | — 32 422 | + 8,1 | — 35 200 | — 1 000 | — | — 36 200 | — 1 000 | + 2,8 |
| Total net (Total brut — Remb.) | 389 881 | + 13,1 | 383 443 | + 63 055 | — 613 | 445 885 | + 62 442 | + 16,3 |

(1) Par rapport au budget de 1977 modifié par les lois rectificatives.
(2) Par rapport au budget de 1978 en son état actuel.
(3) Non calculé.

## IMPOT A ACQUITTER PAR UN SALARIÉ MARIÉ

### A. - Sans enfant (deux parts)

| SALAIRE BRUT — EN 1977 | SALAIRE BRUT — EN 1978 (*) | ANNEE 1978 — Impôt dû (en francs) | ANNEE 1978 — Taux de pression fiscale (%) | ANNEE 1979 — Impôt dû (en francs) | ANNEE 1979 — Taux de pression fiscale (%) |
|---|---|---|---|---|---|
| 20 000 | 22 000 | — | — | — | — |
| 30 000 | 33 000 | 845 | 2,82 | 949 | 2,88 |
| 40 000 | 44 000 | 1 925 | 4,81 | 2 151 | 4,89 |
| 50 000 | 55 000 | 3 365 | 6,73 | 3 735 | 6,79 |
| 60 000 | 66 000 | 5 075 | 8,46 | 5 633 | 8,53 |
| 80 000 | 88 000 | 9 178 | 11,47 | 10 201 | 11,59 |
| 100 000 | 110 000 | 14 498 | 14,50 | 16 088 | 14,63 |
| 120 000 | 132 000 | 20 258 | 16,88 | 22 424 | 16,99 |
| 200 000 | 220 000 | 44 755 | 22,38 | 49 428 | 22,47 |
| 300 000 | 330 000 | 80 763 | 26,92 | 89 620 | 27,16 |
| 500 000 | 550 000 | 176 853 | 35,37 | 200 235 | 36,41 |

### B. - Ayant deux enfants (trois parts)

| SALAIRE BRUT — EN 1977 | SALAIRE BRUT — EN 1978 (*) | ANNEE 1978 — Impôt dû (en francs) | ANNEE 1978 — Taux de pression fiscale (%) | ANNEE 1979 — Impôt dû (en francs) | ANNEE 1979 — Taux de pression fiscale (%) |
|---|---|---|---|---|---|
| 30 000 | 33 000 | — | — | — | — |
| 40 000 | 44 000 | 728 | 1,82 | 830 | 1,89 |
| 50 000 | 55 000 | 1 808 | 3,62 | 2 018 | 3,67 |
| 60 000 | 66 000 | 2 888 | 4,81 | 3 227 | 4,89 |
| 70 000 | 77 000 | 4 328 | 6,18 | 4 811 | 6,25 |
| 80 000 | 88 000 | 5 813 | 7,27 | 6 469 | 7,35 |
| 100 000 | 110 000 | 9 443 | 9,46 | 10 500 | 9,55 |
| 120 000 | 132 000 | 13 766 | 11,47 | 15 302 | 11,59 |
| 200 000 | 220 000 | 36 146 | 18,07 | 39 971 | 18,17 |
| 300 000 | 330 000 | 67 133 | 22,38 | 74 141 | 22,47 |
| 500 000 | 550 000 | 151 879 | 30,38 | 173 453 | 31,54 |

(*) Par hypothèse, supérieur de 10 % à celui de 1977 (rythme d'augmentation probable de la hausse des prix), dont le pouvoir d'achat est donc resté le même cette année que l'an dernier.

# LE PROJET DE BUDGET POUR 1979

## Recettes

(Suite de la page 29.)

● *Droits de timbre.* Il est proposé de porter de 18 F à 30 F le droit de timbre sur la délivrance de la carte nationale d'identité, et de 25 F à 40 F celui sur le renouvellement de la carte de séjour des étrangers, en raison, principalement, de l'augmentation du coût d'établissement de ces documents. De même, le droit perçu par l'Etat sur les cartes grises serait majoré de 10 % (22 F par CV contre 20 F), ainsi que celui sur le permis de chasser (55 F et 22 F, contre 50 F et 20 F).

### III. - ALLÉGEMENTS DE LA FISCALITÉ DES PERSONNES (BARÈMES, LIMITES D'EXONÉRATION) : 574 millions de francs de pertes de recettes pour l'État en 1979.

— *Modification de l'impôt sur le revenu (1) : relèvement des limites d'exonération et des abattements pour les personnes âgées et invalides* (— 400 millions de francs en 1979).

— *Suppression du plafond au-delà duquel les rentes viagères constituées à titre onéreux sont imposables sur 80 % de leur montant* (— 14 millions de francs en 1979).

— *Primes d'assurance en cas de vie : unification des régimes de déduction et aménagement des limites de déduction* (— 50 millions de francs en 1979).

— *Relèvement de la part exonérée de la contribution de l'employeur au financement des titres-restaurant* (— 5 millions de francs en 1979 et — 60 millions de francs en 1980).

— *Relèvement de la limite de déduction du salaire du conjoint de l'exploitant* (— 25 millions de francs en 1979).

— *Relèvement de 1 500 F à 1 800 F du montant minimum de déduction des frais professionnels des salariés* (— 80 millions de francs en 1979).

(1) Toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ont été relevées de 9 %, sauf les deux plus élevées, qui ne l'ont été que de 5 %. Comment faut-il comptabiliser cette opération ?

Doit-on, comme l'a demandé cette année le chef de l'Etat, faire apparaître une perte de recettes de 6,7 milliards de francs pour le Trésor ? Ou bien faut-il estimer que la correction du barème d'imposition, pour tenir compte de l'inflation, doit être automatique chaque année et la considérer comme une mesure acquise « a priori » ?

Dans le premier cas, les allégements fiscaux prévus dans le projet de budget pour 1979 sont de 7,6 milliards de francs (6,7 milliards + 574 millions + 286 millions + 51,5 millions). C'est le raisonnement et le calcul que fait le ministère du budget, qui estime qu'ainsi les allégements fiscaux (7,6 milliards) l'emportent sur les augmentations de recettes (6,9 milliards de francs).

Si, au contraire, la modification du barème est jugée automatiquement acquise chaque année pour corriger l'inflation (c'était bien le sens de l'amendement Poudevigne voté par le Parlement il y a une dizaine d'années), le relèvement de 5 % seulement des deux tranches les plus élevées du barème équivaut à une augmentation des recettes fiscales (de 800 millions de francs environ). On peut alors estimer que les mesures d'alourdissement des taxes et des droits, ainsi que de la fiscalité (7,7 milliards au total) sont beaucoup plus importantes que les mesures d'allégement (911 millions).

● *Modification du barème de l'impôt sur le revenu.* — Les limites supérieures des dix premières tranches du barème seront relevées de 9 % et les deux dernières de 5 % seulement. En même temps, les limites d'exonération seront relevées d'un peu plus de 10 %, passant de 15 200 F à 16 800 F pour les contribuables âgés de moins de soixante-cinq ans, et de 16 600 F à 18 300 F pour ceux âgés de plus de soixante-cinq ans.

Les abattements prévus en faveurs des personnes âgées et invalides seront majorés d'un peu plus de 9 %, passant de 3 400 F à 3 720 F pour les contribuables dont le revenu n'excède pas 23 000 F, au lieu de 21 000 F, de 1 700 F à 1 860 F pour ceux dont le revenu net global est compris entre 23 000 F et 37 200 F (au lieu de 34 000 F).

● *Déduction pour primes d'assurance-vie.* — Le régime de déduction sera simplifié : la déduction de 1 500 F (plus 600 F par enfant à charge) majoré de la moitié de la prime pour la fraction comprise entre 1 500 F et 5 000 F, sera fixée uniformément à 3 250 F, plus 600 F par enfant à charge.

● *Limite de déduction de salaire du conjoint de l'exploitant.* — Cette limite, fixée à 9 000 F par la loi de finances de 1978 pour les conjoints des artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales lorsqu'ils participent effectivement à leurs activités, sera porté à 12 000 F.

### IV. - ALLÉGEMENTS DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES : 286 millions de francs de pertes de recettes pour l'État.

— *Déduction en 1978 de la fraction de certains frais généraux exclue des charges déductibles de l'exercice 1977 (pas chiffré).*

— *Exonération des bénéfices réalisées par les petites ou moyennes entreprises industrielles nouvelles (— 10 millions de F en 1979 ; — 25 millions de F en 1980).*

— *Fiscalité du cinéma (— 130 millions de francs en 1980).*

— *Relèvement des limites d'application des taux majorés de la taxes sur les salaires (— 146 millions de F en 1979 ; — 350 millions de F en 1980).*

— *Aménagement de la fiscalité des opérations bancaires et financières (coût compensé par une taxe annuelle sur les encours de crédits).*

● *Déductibilité des frais généraux.* — Afin de lutter contre l'inflation, la loi de finances pour 1977 avait prévu l'exclusion des charges déductibles pour la fraction des frais généraux en augmentation de plus de 25 % sur le montant moyen des mêmes frais pour les exercices 1974 et 1975. Cette mesure ayant atteint son objectif conjoncturel, il est proposé d'autoriser les entreprises à réintégrer dans leurs charges déductibles les frais généraux non admis en 1977.

● *Exonération en cas de création d'entreprises.* — Pour encourager le développement des P.M.E., il est proposé d'exonérer d'impôt, l'année de leur création, et chacune des deux années suivantes, les bénéfices que les entreprises industrielles petites ou moyennes maintiendraient dans l'entreprise, soit en les incorporant au capital (pour la société), soit en s'abstenant de les prélever (pour les entreprises individuelles). Ces entreprises devront être constituées entre le 1er juin 1977 et le 31 décembre 1980, ne pas dépasser 30 millions de francs de chiffre d'affaires et cent cinquante salariés, être industrielles (deux tiers des immobilisations corporelles amortissables selon le mode dégressif) et ne pas être détenues par d'autres sociétés à plus de 50 % des droits de vote. Un abattement du tiers avait déjà été institué par la loi de finances pour 1978.

● *Fiscalité du cinéma.* — Le taux réduit de la T.V.A. serait appliqué aux droits d'entrée dans les cinémas ainsi qu'aux locations et cessions de droits sur les films à partir du 1er novembre 1979.

● *Taxe sur les salaires.* — Pour alléger le poids de la taxe sur les salaires acquittée par les organismes administratifs et sociaux, les associations de la loi de 1901, les hôpitaux publics, les banques et les compagnies d'assurances, il est proposé de relever de 30 000 F à 32 800 F le seuil d'application du taux majoré de 8,50 % et de 60 000 F à 65 000 F celui du taux à 13,60 %, et ceci à partir du 1er janvier 1979.

● *Fiscalité des opérations bancaires et financières.* — La taxe spéciale sur les activités financières (TAF) acquittée par les banques et les établissements financiers sur certaines de leurs opérations serait supprimée à partir du 1er janvier 1979. En compensation, une taxe annuelle de 1,2 % sur les encours de crédits serait instituée, ce taux étant ramené à 0,8 % pour les établissements optant en faveur de l'assujettissement à la T.V.A., dont ils sont actuellement exemptés.

Le remplacement de la TAF par la T.V.A. était réclamée depuis longtemps par les banques, désireuses de pouvoir déduire de leur T.V.A. celle payée sur leurs achats et investissements comme le permet la réglementation de droit commun. L'institution d'une taxe compensatrice sur les encours de crédits ne comble guère leurs voeux.

### V. - MESURES DIVERSES D'ALLÉGEMENT (OU COUTEUSES POUR LE TRÉSOR) : 51,5 millions de francs de pertes en 1979.

— *Incitations aux économies d'énergie (— 50 millions de francs en 1979).*

— *Exonération de la vignette pour les voitures louées ou acquises en crédit-bail par les handicapés (— 1,5 million en 1979).*

● *Incitation aux économies d'énergie.* — Après 1975, les dépenses effectuées en vue d'économiser l'énergie destinée au chauffage sont admises en déduction du revenu des contribuables à hauteur de 7 000 F, plus 1 000 F par personne à charge. Il est proposé d'améliorer ce régime en étendant cette déduction aux immeubles dont le permis de construire a été sollicité entre le 1er mai 1974 et le 1er juillet 1975 (et non plus seulement avant le 1er mai 1974). En outre, la déduction pourrait être échelonnée au rythme des dépenses sur plusieurs années, jusqu'au 31 décembre 1980 au plus tard, alors qu'actuellement elle doit être pratiquée en une seule fois.



### LES COMPTES DE LA NATION

## Des prévisions de croissance moins optimistes : 3,7 % en 1979

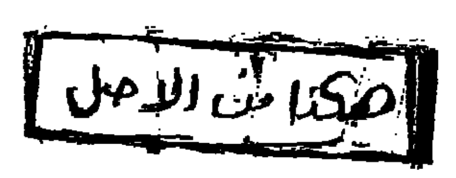
| | 1977 | 1978 | | 1979 |
|---|---|---|---|---|
| | Résultats (en %) | Prévisions initiales (sept. 1977) (en %) | Prévisions révisées en juin (en %) | Prévisions (en %) |
| ● RESSOURCES DE LA NATION : | | | | |
| Produit int. brut marchand | + 2,9 | + 4,5 | + 3,2 | + 3,7 |
| Importations (toutes zones) | + 1 | + 7,1 | + 6,8 | + 7 |
| ● EMPLOI DE CES RESSOURCES : | | | | |
| Consommation des ménages | + 2,5 | + 4 | + 3,8 | + 3,8 |
| Investissements des entreprises non financ. ...... | — 0,9 | + 3,7 | + 3,3 | + 5,5 |
| Exportations (toutes zones). | + 6,3 | + 8,1 | + 6,6 | + 6 |
| ● HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION (*) ..... | 9 | 6,5 | 8 | 7,9 |
| ● ACCROISSEMENT DU PRODUIT INTERIEUR BRUT MARCHAND (en valeur) | 12,1 | 12,6 | 12,8 | 12,9 |

(*) De décembre à décembre.

*Le gouvernement a retenu comme hypothèse de croissance pour 1979 une situation intermédiaire entre celle qu'il espérait pour 1978 (4,5 % de croissance) et celle qu'il s'attend à constater effectivement (3,2 %) ; son choix s'est porté sur une expansion de 3,7 %. Comme il juge probable une hausse moyenne des prix de 8,9 % (moyenne 1979 comparée à la moyenne 1978), cela ferait progresser la valeur du produit intérieur brut (marchand) de 12,9 % en 1979, le portant à 2 100 milliards de francs, contre 1 860 cette année. La consommation des ménages évoluerait comme en 1978 (+ 3,8 %). Les entreprises investiraient davantage (+ 5,5 %, au lieu de 3,3 %). Le commerce extérieur évoluerait à peu près au rythme de l'année qui s'achève (+ 6 % à 7 % dans les deux sens).*

*Cette prévision, plus réaliste que celles formulées les deux années précédentes à pareille époque (4,8 % de croissance pour 1977 et 4,5 % pour 1978), n'aura peut-être pas besoin d'être abaissée — comme ses deux devancières — de 1,3 point en cours d'année. Mais sa modestie même laisse prévoir une nouvelle aggravation du chômage, puisque, au dessous d'environ 4,5 % de croissance annuelle, l'économie française se révèle impuissante à absorber toutes les demandes d'emplois supplémentaires.*





# SOCIAL

## LA RENTRÉE POLITIQUE ET SYNDICALE ET LE PROBLÈME DE L'EMPLOI

### Les mesures gouvernementales

# Manque d'audace ou pari audacieux ?

*Simple, se voulant convaincant, voire passionné, M. Robert Boulin, ministre du travail, s'est efforcé d'être un habile avocat du gouvernement pour souligner, devant la presse, puis devant l'opinion publique sur Antenne 2, l'importance et même l'ambition du programme d'action que le conseil des ministrs a adopté mercredi 6 septembre. Et pourtant... A écouter le ministre du travail, les explications, les justifications et le détail des mesures ou, plus souvent, des orientations qui ont été arrêtées, le citoyen est en droit de se demander si tout cela n'est pas pour l'essentiel, du vent. Le ministre a beaucoup parlé de grandes réformes, mais aucune mesure immédiate n'est en fait prévue.*

*Les 3 milliards de francs annoncés pour l'adaptation industrielle sont hypothétiques et prévus, en fait, pour 1979 et 1980 (1,5 milliard seulement va être voté) ; les projets de loi envisagés n'entreront en vigueur au mieux que dans le courant de 1979, puisque le gouvernement entend tout d'abord laisser les partenaires sociaux poursuivre leur conversation, avant d'engager des réformes législatives. La création d'environ cinq mille emplois d'* « utilité collective » *et le recours à d'énièmes rapports sur le travail à temps partiel, l'ANPE et l'amélioration des procédures et des actions relatives à l'emploi régional* (1), *font rire jaune, voire grincer des dents, lorsque l'on sait qu'après deux mois de* « vacances studieuses », *comme l'a souligné* M. Boulin, *les projets les plus ambitieux préparés par ses services ont été abandonnés.* — J.-P. D.

Les pouvoirs publics ont volontairement raté l'occasion de frapper un grand coup et de procéder à des réformes de structure : les suggestions de création de soixante-dix mille emplois dans le secteur public, de réduction de la semaine légale de quarante à trente-huit, voire trente-six heures (le patronat s'attendait à une initiative en ce sens), de pénalisation du « travail noir » ont été écartées par l'hôtel Matignon.

La montagne a-t-elle accouché d'une souris ? Faut-il parler d'un manque d'audace ou, au contraire, d'un pari audacieux, puisque M. Boulin, au nom du gouvernement, semble espérer que les négociations entre les syndicats et le C.N.P.F. pourront déboucher sur des réformes de structures non négligeables en matière d'assouplissement des horaires et d'indemnisation du chômage ? Un véritable bilan ne pourra en tout cas être dressé qu'à la fin de l'année, selon le délai accordé aux négociateurs : trois mois de plus à attendre pour des chômeurs, des jeunes, des femmes qui, M. Boulin l'a précisé lui-même, « *veulent trouver rapidement un emploi* ».

C'est par une longue explication sur la réalité du chômage et l'importance de la croissance que le ministre du travail a introduit sa conférence de presse et sa déclaration à la télévision. Le monde des chômeurs, a-t-il expliqué, est très hétérogène : il y a bien un million cent mille demandeurs d'emploi, mais six cent mille d'entre eux ont réellement perdu leur travail et sont ainsi, selon l'explication ministérielle, de vrais chômeurs. Les autres ? Des jeunes, dont une large partie n'a aucune formation professionnelle, des accidentés du travail, des handicapés, des chômeurs en stage et des personnes qui, sans rechercher tout de suite une occupation rémunérée, veulent surtout se couvrir contre les risques et pouvoir bénéficier de la Sécurité sociale.

Au total, une analyse très classique qui tend à dédramatiser et à démontrer que la lutte contre le chômage implique une série de mesures de diverses natures. Et de mettre l'accent tout à la fois sur le rôle moteur de la croissance (1 % de production supplémentaire permet, déclare-t-il d'occuper deux cent mille personnes), l'influence de nouveaux fonds d'adaptation (trois cent mille emplois pourraient en résulter à terme, estime-t-il), d'améliorer la formation (un projet de loi est à l'étude sur la formation alternée à l'école et dans l'entreprise), le développement du travail à temps partiel (un projet de loi est envisagé pour élaborer un statut), la poursuite de la revalorisation du travail manuel.

En outre, le gouvernement va réglementer le travail temporaire par un réaménagement du taux de la prime de précarité d'emploi versée aux intérimaires et par la mise en place d'un régime de caution mutuelle entre ces firmes; améliorer l'aide à la mobilité des travailleurs qui partent à l'étranger (20 millions de francs) ; recruter des cadres âgés dans le secteur public et les grandes entreprises (40 millions de francs) pour l'embauche de mille personnes.

A ces explications et ces projets de nature gouvernementale s'ajoutent deux initiatives plus originales mais de faible ampleur.

● La première consiste à faciliter la création d'emplois d' « *utilité collective* ». Des aides financières (120 millions de francs) seront accordées à des organismes qui créeront de tels emplois, à condition qu'il ne s'agisse pas d'administration. Selon le ministre, il s'agirait, par exemple, de rouvrir des musées ou de développer les services aux personnes âgées. Mais cette opération, qui ressemble de très loin au programme d'initiatives locales appliqué au Canada, ne permettrait, dans un premier temps, que de créer cinq mille emplois.

● Deuxième mesure novatrice: la pénalisation des heures supplémentaires. Elle consisterait à exiger des employeurs un coût plus élevé de l'heure supplémentaire (30 % au lieu de 25 %) et à réduire la rémunération des salariés (20 % au lieu de 25). Les 10 % d'écart (1,5 milliard de francs en 1979) seraient versés à l'UNEDIC pour combler son déficit, mais cette réforme ne sera adoptée que si les partenaires sociaux modifient le régime les allocations de chômage complémentaire de l'UNEDIC.

Cette promesse conditionnelle marque le souci du gouvernement de laisser à la fois syndicats et patronat poursuivre leurs négociations, de les faciliter en accordant des compensations financières en cas d'accord tout en posant des conditions relativement précises. Le gouvernement, a précisé M. Boulin, demande aux partenaires sociaux de prendre leurs responsabilités par la voie contractuelle, mais il avance en même temps des recommandations : modifier l'allocation supplémentaire d'attente (90 % du salaire) en la rendant dégressive et en offrant aux chômeurs qui reprennent un emploi moins rémunéré une allocation différentielle ; réduire la durée maximale du travail et les équivalences ; favoriser le travail à temps partiel ; créer une demi-équipe supplémentaire dans les usines où est appliqué le travail posté, en priorité dans la sidérurgie ; diminuer enfin les horaires pour les travaux pénibles et aménager la durée du travail tout au long de l'année, comme le réclame le C.N.P.F.

### Un calendrier de consultations

Le ministre du travail a décidé d'informer et de consulter une à une les organisations syndicales et patronales. Les contacts débuteront dès cette semaine et se prolongeront jusqu'au 19 septembre. Seront reçus au ministère du travail : le C.N.P.F., le 8 septembre, F.O., puis la C.F.D.T. et la C.F.T.C., le 12 septembre ; la C.G.T., puis la C.G.C., le 18, et la FEN le 19 septembre.

(1) M. Farge, inspecteur des finances, sur la réforme de l'ANPE et M. Vimont, directeur de l'UNISEP, sur les procédures régionales, devraient remettre leur rapport courant octobre.

### LE FONDS SPÉCIAL D'ADAPTATION INDUSTRIELLE

*Le 31 juillet, dans un discours prononcé à Cholet, M. Raymond Barre annonçait que le gouvernement allait mettre en œuvre à brève échéance* « de nouvelles et importantes mesures pour favoriser la création d'emplois dans les régions particulièrement frappées par la crise dont souffrent certaines branches d'activités ». *Le premier ministre ajoutait qu'il pensait* « en particulier à la sidérurgie et à la construction navale ». *La création du fonds spécial d'adaptation industrielle, annoncée le 6 septembre à l'issue du conseil des ministres, est la première de ces mesures.*

*Ce fonds est destiné à aider financièrement les entreprises qui seraient disposées à créer des emplois, soit par implantation, soit par extension, soit encore par reconversion ou diversification, dans les régions touchées par les restructurations de l'appareil industriel qui vont intervenir. Cette aide pourra revêtir la forme de subventions, ou de prêts dont certains (prêts participatifs) pourront être assimilés à des apports en fonds propres. La dotation de ce fonds sera pour 1978 de 1 milliard de francs. Il sera alimenté pour partie par dotation budgétaire (350 millions de francs environ) et pour le reste par le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.). Par la suite, la dotation pourra être portée à 3 milliards de francs, en fonction des besoins.*

# Les quinze propositions de M. Mitterrand

De notre envoyée spéciale

Nancy. — A l'occasion de deux réunions publiques auxquelles il participait à Neuves-Maisons et à Nancy, M. François Mitterrand, venu soutenir M. Yvon Tondon, candidat du P.S. à l'élection législative partielle de Meurthe-et-Moselle, a évoqué le « *scandale national* » que risquait d'être l' « *affaire de Neuves-Maisons* » où l'annonce de la suspension du montage de l'aciérie à oxygène a succédé à celle de l'annonce du rapprochement entre les sociétés Usinor et Châtillon - Neuves-Maisons. Il a assuré que le P.S. se rangeait aux côtés de ceux qui luttent pour la reprise de la construction. Il a estimé qu'« *on ne réglera pas ce problème en ignorant celui de la Lorraine* » et qu'« *on ne réglera pas le problème de la Lorraine en ignorant celui de l'emploi en France* ». Avant d'exposer les quinze dispositions sociales du P.S. en matière d'emploi, M. Mitterrand a tenu à préciser : « *Nous sommes dans l'opposition et nous n'avons pas l'illusion de penser qu'il est possible de contreplaquer nos propositions sociales sur la politique de MM. Giscard d'Estaing et Barre.* »

Voici les quinze propositions du premier secrétaire du P.S. :

1) Réduction à trente-cinq heures du temps de travail hebdomadaire à salaire maintenu ; 2) Abaissement de l'âge de la retraite à cinquante ans pour les femmes et soixante ans pour les hommes ; 3) Création d'emplois dans la fonction publique ; 4) Réduction des charges de main-d'œuvre pour les petites et moyennes entreprises par une modification de l'assiette de la Sécurité sociale ; 5) Mise en place d'aides financières et techniques aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre d'exporter et pour favoriser la recherche ; 6) Développement du « tertiaire social » affecté au secteur des collectivités locales ; 7) Incitation à la « natalité industrielle » plutôt que de parler des « canards boiteux » ; 8) Création d'une cinquième équipe pour le travail posté ce qui, a-t-il expliqué, permettrait la création de quelque vingt mille emplois et « *ne saurait en aucun cas valider le travail posté* » ; 9) Développement de la recherche scientifique industrielle ; 10) Pour l'indemnisation des chômeurs dont 15 %, a rappelé M. Mitterrand, bénéficient du versement de leur salaire à 90 % pendant un an, le P.S., a-t-il noté « *a pris une position très ferme contre tout licenciement sans reclassement et en faveur d'un recours suspensif du comité d'entreprise* ; 11) Réduction au taux zéro de la T.V.A. sur les produits de première nécessité; 12) Facilités pour permettre la concurrence internationale dans les secteurs de pointe ; 13) Décentralisation qui donne aux collectivités locales les moyens d'agir ; 14) Incitation auprès des municipalités pour créer des emplois ; 15) Désignation d'un secrétaire fédéral dans chaque département responsable de l'emploi.

M. Mitterrand a ajouté : « *On ne combat pas les batailles historiques à Waterloo et à Sedan, mais sur le terrain de l'informatique, de l'aéronautique, de la sidérurgie, du textile... là où des hommes travaillent et produisent.* » Quant aux nationalisations, il a relevé qu'une prise de participation de l'Etat en rapport avec ses engagements financiers dans la sidérurgie, équivaudrait à une nationalisation de fait puisque l'Etat y est partie prenante pour 70 % et que la S.N.C.F., où l'Etat ne détient que 51 %, n'est pas considérée autrement que comme une entreprise nationalisée.

ANNE CHAUSSEBOURG.

### « L'HUMANITÉ » : rien d'inquiétant pour le gouvernement.

« *Rien dans le discours du premier secrétaire du P.S. ne peut inquiéter l'équipe gouvernementale* », écrit dans son numéro du 7 septembre *l'Humanité*, qui ironise sur le projet du leader socialiste de développer le secteur tertiaire social. M. Mitterrand ayant évoqué « *la possibilité pour les communes de disposer d'un personnel qui ne serait pas à leur charge et qui serait à leur disposition* », *l'Humanité* commente : « *Il faut faire montre d'un mépris particulier pour les hommes que d'oser leur offrir des emplois de second ordre, où ils seront salariés sans l'être tout en l'étant.* »

### « LA QUESTION DU CONSENSUS SOCIAL EST LOIN D'ÊTRE A L'ORDRE DU JOUR », déclare M. Henry (FEN).

« *Si il y a eu échec politique et déception syndicale, il n'y a pas d'échec syndical* », a déclaré jeudi 7 septembre M. André Henry, secrétaire général de la FEN, en présentant son rapport devant le Conseil national de son syndical. « *La défaite politique n'est ressentie comme une défaite syndicale que si le syndicat n'est ni libre réellement ni indépendant dans les faits* », précise-t-il, ce qui n'est pas le cas de la FEN. « *La société socialiste que nous voulons ne se construira à coups ni d'abandon ni de reniement, ni par de simples nationalisations* », a poursuivi M. Henry, en insistant sur le rôle de son organisation, qui doit adopter « *une démarche syndicale efficace, réaliste, c'est-à-dire réformiste au sens plein du mot...*

» *L'accusation de réformisme est devenue un reproche usé et inutile dès lors qu'il confond une conception constructive et évolutive de l'action syndicale et une collaboration de classes que nous continuons de rejeter... Quant à ceux qui prônent le consensus social, ils doivent savoir qu'il exige une rupture catégorique avec les choix actuels du plan... La question du consensus social est loin d'être à l'ordre du jour.* »

Après avoir indiqué qu'il était « *trop tôt pour dresser un bilan des discussions, qui sont loin d'être closes* », M. Henry a relevé certain points positifs dans les négociations dans la fonction publique et il a lancé un appel à une action revendicative raisonnée : « *Ceux qui pensent qu'il serait toujours possible d'imposer leurs revendications par la force de l'action feront bien de peser le sens des mots... Nous n'accepterons pas que les syndiqués de la FEN et plus généralement les travailleurs de l'Etat soient utilisés par quiconque comme une masse de manœuvre contre leur intérêt.* »

Le leader de la FEN a rappelé les revendications de son organisation : amélioration de l'enseignement, révision des stages de formation, réduction sensible de la durée hebdomadaire du travail, développement des services collectifs et lutte contre les inégalités sociales. Il a confirmé l'intention de la FEN « *de discuter avec le ministre du travail dès cet automne des mesures propres à apporter aux jeunes non qualifiés une meilleure formation, et avec le ministre de l'éducation nationale de la rénovation de la formation initiale* ».

Il a, d'autre part, annoncé le lancement d'une campagne sur le thème : « *Quelle école pour demain ?* », avec des rassemblements, des meetings à tous les niveaux.

DEVANT DES MILITANTS FRONDEURS

# M. Edmond Maire a justifié longuement la politique de « recentrage » de la C.F.D.T.

**Inlassablement, M. Edmond Maire s'est appliqué mercredi 6 septembre, à la Mutualité, à expliquer aux militants de la région parisienne la nécessité d'un « recentrage » de la politique de la C.F.D.T. Il a d'autre part souhaité, comme l'avait fait M. Georges Séguy, le développement d'une action unitaire (« le Monde » du 7 septembre). Ce meeting de rentrée a été marqué par des réactions diverses dans un auditoire quelque peu frondeur.**

Comme M. Séguy la veille à La Villette, M. Edmond Maire a fait salle comble mercredi à la Mutualité. Cependant, au contraire de leurs camarades cégétistes, les affiliés de la rue Cadet n'ont guère montré, c'est le moins que l'on puisse dire, le sens de la discipline. Jamais, peut-être, en dehors des congrès traditionnellement mouvementés de la C.F.D.T., M. Edmond Maire n'aura affronté autant de mouvements d'humeur de la part d'un auditoire qui passait brusquement de l'enthousiasme aux coups de sifflets désapprobateurs.

Applaudi lorsqu'il dénonce les tendances d'une gauche d'opposition qui ne viserait qu' « *à la gestion de son fonds de commerce électoral* », hué copieusement, sinon unanimement, lorsqu'il critique certains de ses propres militants qui « *nient la possibilité d'obtenir des résultats importants avec ce patronat et ce gouvernement* », M. Maire, imperturbable, continue son discours. Souligne-t-il « *un certain déblocage de la situation* » sur le plan social ? Aussitôt, quelques contestataires s'écrient : « *A l'Elysée !* » Et les rires fusent dans dix travées. Mais les mêmes applaudiront l'adage selon lequel « *rien ne s'obtient sans lutter* ».

Pourtant, lorsque M. Maire rejette la responsabilité de l'échec électoral de la gauche sur les communistes et sur les insuffisances du programme commun, la contradiction prend un ton plus aigre, et un bref débat s'instaure entre l'orateur et quelques jeunes gens : « *C'est avant mars qu'il fallait le dire* », s'écrie l'un d'eux. « *Nous l'avons dit avant mars, au congrès de la C.F.D.T.* », répond M. Maire. « *Mais vous n'avez rien fait en conséquence* », rétorque une jeune femme.

M. Maire aura-t-il réussi à convaincre son auditoire qu'il vaut mieux négocier à froid avec le pouvoir tant qu'il reste une chance d'ouverture et de paix sociale ? A l'issue de cette longue prestation orale — la séance s'est terminée vers 18 h. 55, — le secrétaire général de la C.F.D.T. conservait en tout cas son sourire un peu mélancolique. — J. R.

### « Il n'y a pas lieu de rester dans le désarroi »

« *Ce que les travailleurs organisés dans la C.F.D.T. ont à dire aujourd'hui aux autres travailleurs, à l'ensemble de la classe ouvrière, c'est qu'il n'y a pas lieu de rester dans le désarroi, de mettre l'espoir au frigidaire et de ranger l'autogestion au magasin des idées mortes. Le mouvement syndical est en train de reprendre l'offensive ; il peut la porter très loin s'il la développe sans aucune subordination politique, s'il sait mettre nos interlocuteurs au pied du mur et engranger des acquis qui développent la confiance collective* », a notamment déclaré M. Edmond Maire.

« *La C.F.D.T.*, a-t-il poursuivi, *a joué un rôle décisif pour obtenir l'ouverture d'un certain nombre de négociations. Cela était indispensable, car la mobilisation des travailleurs ne dépend pas seulement d'une élaboration démocratique des revendications, mais aussi de la possibilité qui apparaît ou non de les voir déboucher (...)*

Le leader C.F.D.T. a mis en cause les partis de gauche qui « *montrent une certaine acceptation d'un statut à responsabilité limitée* ».

« *Comment*, a-t-il expliqué, *les travailleurs ne sentiraient-ils pas cette absence de perspective quand ils voient chaque matin un communiste invectiver un socialiste en espérant que, à force de savonner la planche, viendra le jour d'une preuve irréfutable de son virage à droite ? Quand en retour les travailleurs voient le socialiste fixer imperturbablement à l'horizon la ligne bleue des élections européennes de 1979, en attendant les présidentielles de 1981, puis les législatives de 1983 ?* » La C.F.D.T. entend relancer l'action pour « *changer le type de développement* » et « *avancer réellement vers le socialisme autogestionnaire.*

» *Rebâtir l'union dans la clarté, c'est notre politique. A cet effet, un débat franc est nécessaire, mais il n'aura toute sa portée que s'il est lié à l'action et si les travailleurs sont vraiment partie prenante à la confrontation et à son évolution.* »

# Regain de tension dans certaines usines vosgiennes de l'ex-groupe Boussac

De notre correspondant

Epinal. — L'atmosphère a changé au sein des unités textiles vosgiennes de l'ex-groupe Boussac. Avec la publication, mercredi matin 6 septembre, des listes nominatives des salariés licenciés ou mis en pré-retraite, on est passé d'une situation d'attente très calme à une certaine tension, notamment à Vincey, unité condamnée par le plan Willot. Le personnel de cette usine a décidé, mercredi 6 septembre en début d'après-midi, de « retenir » M. Lermigeaux, directeur général des usines vosgiennes, qui était venu présider un comité d'établissement. « *Nous retiendrons M. Lermigeaux*, ont déclaré les délégués syndicaux C.G.T. et C.F.D.T., *tant que nous n'aurons pas obtenu des frères Willot ou de l'administrateur judiciaire des garanties solides, quant aux reconversions.* » Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Schié, adjoint de Mᵉ Pesson, confirmait les trois cents reconversions prévues sur place grâce à l'implantation d'une usine de meubles.

Les licenciements deviendront effectifs dès réception des lettres recommandées, c'est-à-dire dans les prochains jours. Les préavis seront payés. Dernière information donnée : l'horaire hebdomadaire de travail dans les usines textiles va être porté à quarante heures vers la mi-septembre.

Toutefois, c'est la grève déclenchée mardi 5 septembre par le personnel de la S.I.P.E., société spécialisée dans la maintenance du parc textile et le transport des matières premières et produits finis, qui préoccupe le plus les nouveaux propriétaires du groupe. Si le mouvement, qui a pour objet de protester contre la fermeture du garage de Nomexy, se poursuivait, c'est l'activité de toutes les usines textiles qui serait gravement perturbée. — Y. C.

● *Les établissements Billand*, de Grenoble, qui emploient cent salariés, ont été mis en règlement judiciaire mercredi 6 septembre par le tribunal de commerce.

L'entreprise avait déposé son bilan le 30 août. Depuis cette date, les salariés occupent les locaux.

# CONJONCTURE

## Un entretien avec M. François Ceyrac

*(Suite de la première page.)*

● *Les jeunes et les femmes par exemple ?*

— Exactement. En ce qui concerne les jeunes je voudrais faire une première remarque : l'action que nous avons menée à l'occasion du premier pacte national pour l'emploi a fait la preuve de son efficacité. Il est acquis maintenant que des techniques comme les stages, par exemple, ont donné des résultats remaquables. 90 % des jeunes qui étaient en stage ont, en effet, trouvé un emploi définitif. La preuve est maintenat faite que les jeunes préfèrent faire des expériences avant de se fixer. Evidemment, cette année, les dispositions prises en faveur des jeunes ne sont pas aussi incitatives pour les entreprises que l'an dernier. Mais nous ferons l'impossible pour offrir des emplois aux jeunes.

● *Fixerez-vous des objectifs chiffrés comme vous l'avez fait la première fois ?*

— Non. Mais soyez sûr que nous avons la même volonté de réussir.

● *Et les femmes ?*

— On constate un fait fondamental : la volonté des femmes d'affirmer leur place dans la société en ayant une activité professionnelle. Cette évolution est un phénomène essentiel dont il faut tenir compte. Cela dit il est clair que les femmes au travail ont des préoccupations qui leur sont propres. Ainsi ont-elles particulièrement bien accueilli les horaires souples. Il en va de même du travail à temps partiel. Sur ces questions nous avons constitué des groupes de travail dont les conclusions seront connues prochainement. Il nous appartiendra alors de les diffuser aux chefs d'entreprise afin qu'ils soient en mesure de les approfondir et de prendre des mesures sur le terrain. Parallèlement, le gouvernement devrait examiner les problèmes posés par le travail à temps partiel. Mais plus généralement, il serait temps que dans ce pays on crée, enfin, des conditions favorables à l'insertion professionnelle des femmes. C'est essentielement une affaire de formation.

» Savez-vous que l'Ecole centrale qui — l'une des premières — a ouvert ses portes aux femmes, dès 1921, a depuis cette date formé 12 393 ingénieurs dont 110 jeunes filles ? C'est symptomatique. Le système actuel de formation oriente généralement les femmes vers les métiers les moins qualifiés et vers les professions les plus touchées par la crise, où les débouchés se raréfient et où il y a plus de demandes que d'offres. Une révision profonde est nécessaire. Il faut repenser le rôles des femmes dans une économie moderne. Il n'y a plus de « métiers féminins ». Cette imbécillité doctement transmise a fait son temps.

### Pas de relance globale

● *Au début de cet entretien vous avez laissé entendre que vous prévoyiez une reprise spontanée de l'activité. Une relance globale ne vous paraît donc pas nécessaire ?*

— Non. La situation de l'industrie française est contrastée. D'un côté, il y a des secteurs (la sidérurgie, les chantiers navals...) dont l'existence même est menacée. Ils sont soumis à un bouleversement du marché mondial, et la nation — je dis bien la nation — doit consentir pour eux un effort, si elle estime que leur souvegarde est d'intérêt national, ce que je crois. De l'autre, il y a la grande masse des secteurs qui gardent toutes leurs chances, au sein desquels des entreprises réussissent alors que d'autres connaissent des difficultés. Enfin, une place particulière doit être réservée au bâtiment et aux travaux publics.

» Les travaux publics, qui ont fait un énorme effort d'exportation, doivent être assurés d'un marché national porteur. Quant au bâtiment, beaucoup plus lié au marché national, il faut lui donner les moyens et le temps de s'adapter à l'évolution de son marché. Dans les deux cas, une concertation avec les pouvoirs publics me paraît particulièrement nécessaire pour préparer une évolution qui ne saurait être brutale. Pour toutes les entreprises, ce qui est important aujourd'hui, c'est de restaurer leurs fonds propres et d'être libérées des entraves qui freinent encore leur développement.

● *La conjoncture internationale ne vous donne-t-elle pas quelques soucis ?*

— La conjoncture internationale n'a pas que des aspects négatifs. De très nombreux pays, comme le Brésil ou la Corée du Sud par exemple, sont en plein développement. Le monde n'est pas statique. Ainsi je considère comme extrêmement important l'accord passé entre le Japon et la Chine car il peut entraîner des modifications importantes d'attitude de ces deux pays. Enfin, l'amorce de coopération monétaire européenne esquissée à Brême est essentielle et doit être menée à bonne fin. Cela dit, il est vrai que les prévisions concernant l'évolution des économies des grands pays industrialisés ne sont guère encourageantes et les tensions politiques dans certains pays du globe sont particulièrement préoccupantes. La position de la France ne pourra être maintenue et si possible renforcée que par un effort national vigoureux.

● *Dans un entretien récemment accordé au* Monde, *M. Bergeron a affirmé que le patronat n'avait pas changé. Qu'en pensez-vous ?*

— Heureusement que le patronat n'a pas changé. Voilà quatre ans qu'il se bat avec courage — et avec un succès certain — dans des conditions particulièrement difficiles. S'il avait changé, cela signifierait qu'il baisse les bras. Mais tellé n'est pas son intention. Le patronat entend rester pugnace et gagner la triple bataille de l'exportation, des prix et de l'emploi. Mais il est parfaitement conscient du fait que la société française a de nouvelles exigences. Il agit en conséquence. Le patronat reste pugnace et ouvert.

### La volonté de poursuivre le dialogue social

● *Observez-vous du côté des syndicats une nouvelle compréhension à l'égard des problèmes économiques et sociaux ou, davantage encore, un changement d'attitude ?*

— Je m'efforce de ne jamais faire de procès d'intention à des gens qui ont des responsabilités lourdes et difficiles comme c'est le cas des responsables syndicaux. Je me contente d'observer la réalité et je constate que nous avons pu au lendemain des élections — et dans une période difficile — développer une action conventionnelle vigoureuse et massive. Elle a abouti, fin juillet, à la signature de quarante-deux accords nationaux. Jamais nous n'avions connu, même en 1968, une période de négociations aussi intense et il ne serait pas réaliste de sous-estimer la vitalité de la politique contractuelle. Nous avons d'ailleurs la volonté de poursuivre ce dialogue. Il est également important de constater la participation plus grande de certains syndicats à la signature des textes contractuels.

● *Vous faites allusion aux accords paraphés par la C.G.T. et la C.F.D.T. ?*

— De nombreux accords ont été signés par toutes les organisations syndicales et notamment de très grands accords comme celui de la métallurgie. C'est un signe qui nous conforte dans l'idée que la politique contractuelle pourra connaître encore de nouveaux développements. M. Bergeron a fait remarquer dans vos colonnes que le patronat avait abordé les discussions avec un esprit revendicatif. Je crois que c'est un grand progrès de la part du patronat. Car un patronat passif qui amorcerait des négociations en déclarant : *« Messieurs, si vous avez quelque chose à demander, faites-nous l'honneur de nous présenter vos réclamations et nous verrons ensuite si nous avons quelque chose à vous répondre »* serait un patronat qui abdique devant ses responsabilités sociales. Nous avons été demandeurs et nous poursuivons les négociations avec un esprit de large ouverture.

● *Lors des discussions que vous allez reprendre sur l'indemnisation du chômage et l'aménagement de la durée du travail, comment comptez-vous allier votre pugnacité et votre esprit d'ouverture ? Comptez-vous faire un geste en direction des syndicats qui semblent toujours réticents à l'égard de votre projet sur la durée annuelle du travail ?*

— En matière de chômage, il y a déjà des pas considérables qui ont été faits, notamment en ce qui concerne les attitudes. Il est apparu normal non seulement au patronat mais aux syndicats d'examiner le fonctionnement de l'UNEDIC, de regarder si nos efforts en faveur des différents chômeurs sont bien répartis et si le partage des charges entre l'Etat et le privé est normal. Bref, de faire le point. Mais les perspectives exigent d'aller plus loin et d'oser réformer. Au cours des discussions qui ont repris mercredi, le C.N.P.F. a présenté un système cohérent qui répond à un triple objectif :

» — rendre plus juste le système d'indemnisation du chômage en resserrant la hiérarchie des taux d'indemnisation et en augmentant les indemnisations les moins élevées ;

» — Le rendre plus efficace en créant une incitation plus grande à la reprise d'une activité ;

» — trouver un équilibre financier plus équitable entre l'Etat et l'UNEDIC dans le financement du chômage.

» S'agissant de la durée du travail, le problème est plus difficile parce qu'il est beaucoup plus vaste. Deux grandes questions sont posées : la réduction de la durée du travail et les conditions dans lesquelles les heures travaillées peuvent être réparties au cours de l'année. Les prochaines discussions traiteront de ces deux aspects.

» Une diminution des horaires sans réduction correspondante des salaires aboutirait à une aggravation des charges des entreprises. Une telle opération serait à la fois anti-économique et antisociale. Elle provoquerait une aggravation du coût de l'heure de travail, se retournerait contre l'emploi et serait dangereuse. Elle le serait d'autant plus s'il s'agissait d'une opération nationale et interprofesionnelle.

» En revanche, ce qui a été fait déjà pour les horaires souples a démontré que, sans réduire les horaires, il était possible de faire des progrès très importants pour atténuer la peine des hommes et faciliter la marche des entreprises. Cela suppose que l'on sorte du cadre de la semaine de quarante heures et que les contrôles prévus par la réglementation actuelle soient réexaminés.

» Enfin, je ne nie pas qu'il y ait des problèmes pratiques qui puissent être abordés au niveau des professions comme, par exemple, la création d'une demi-équipe supplémentaire pour permettre une rotation plus supportable des salariés en travail posté.

● *Vous excluez donc toute réduction générale de la durée du travail ?*

— Pour l'instant, oui.

● *Après l'augmentation plus importante que prévu des salaires au cours du deuxième trimestre 1978, M. Barre vient d'adresser indirectement au patronat un avertissement. Que pensez-vous de cette intervention du premier ministre ?*

— Il faut d'abord bien définir la portée de cette augmentation, qui n'est ni étonnante ni catastrophique. Il s'agit essentiellement du salaire des ouvriers et plus spécialement des ouvriers payés au temps. L'augmentation de 5 % n'est pas du tout un chiffre représentatif de l'évolution de la masse salariale toutes catégories confondues, ouvriers, employés et encadrement. Il faut aussi noter que, dans certains secteurs, il y a eu des réductions d'horaires compensées, ce qui a eu pour effet d'augmenter le taux des salaires horaires. Mais, surtout, il y a eu au deuxième trimestre l'effet de deux catégories d'initiatives : d'une part, celle du gouvernement qui a augmenté le SMIC le 1er mai de 2,8 % et a annoncé une autre augmentation pour le mois de juillet. D'autre part, celle des partenaires sociaux qui ont conclu des accords relevant les bas salaires et les rémunérations des travailleurs manuels. Il est incontestable que cette double action, recommandée d'ailleurs par les pouvoirs publics, explique cette évolution des salaires au cours du deuxième trimestre.

● *Ces majorations plus importantes ne se répéteront-elles pas au cours du troisième trimestre sous l'effet des nouveaux accords salariaux signés en juillet dernier ?*

— Effectivement, ces accords peuvent avoir des répercussions sur la fin de l'année mais, à mon avis, l'évolution du deuxième trimestre a été exceptionnelle. En tout cas, il n'est pas question de modifier la politique générale des salaires en 1978. La règle reste la même : l'augmentation des salaires doit être du même ordre que celle des prix, afin de préserver le pouvoir d'achat.

● *Vous approuvez donc la lettre de M. Barre ?*

— M. Barre s'est adressé à un de ses ministres. Nous n'avons pas besoin de recevoir de lettre du premier ministre pour penser qu'il serait fondamentalement inopportun, dangereux sur le plan économique et social, de faire progresser les salaires au rythme du second trimestre.

● *La C.G.C. a manifesté des inquiétudes particulières.*

— Effectivement, parce qu'il y a dans la lettre de M. Barre une allusion aux salaires les plus élevés. Cependant, la loi de finances pour 1979 ne comprendra pas de mesures de blocage à l'encontre de ces salariés. Nous nous en réjouissons. Il est en effet nécessaire que personne dans l'entreprise ne se sente l'objet de discriminations difficilement supportables. Cela ne signifie pas que l'effort d'amélioration des bas salaires ne doive pas être poursuivi. Mais il doit l'être avec l'accord des cadres, car dans ce domaine aucune politique ne peut être faite pour une catégorie au détriment d'une autre.

● *Il y a quelque temps, M. Charpentié, président de la C.G.C., a souhaité la mise en place d'une « magistrature » devant laquelle seraient traduits les chefs d'entreprises dont la société serait mal gérée. Qu'en pensez-vous ?*

— Je me contenterai de poser une question. Qui sera juge ? Qui osera prononcer dans ce domaine des décisions définitives ? Pour nous, le seul juge, c'est la concurrence.

● *Quelles réflexions vous inspire l'affaire Boussac ?*

— Une première constatation : la solution finalement adoptée n'est pas parfaite mais elle permet du moins de sauver l'essentiel. L'attitude de M. Marcel Boussac mérite également que l'on s'y arrête. M. Boussac avait tout apporté à son entreprise et avait tout reçu d'elle. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, il a fait preuve d'un esprit de sacrifice qui témoigne de la conscience qu'il a de ses responsabilités. Nous avons retrouvé le grand Boussac.

● *En conclusion ?*

— Depuis quelque temps la France a profondément modifié sa politique économique. Nous approuvons les nouvelles orientations qui devraient permettre aux entreprises de se doter de moyens propres à relever le défi qui leur est lancé. Bien des choses restent à faire. Mais nous avons confiance. Le combat sera long et incertain mais nous le gagnerons. »

Propos recueillis par
JEAN-PIERRE DUMONT
et PHILIPPE LABARDE.



# MONNAIES

## La préparation du nouvel accord monétaire européen

Le président de la République a donné à M. Bernard Clapier, gouverneur de la Banque de France, qu'il a reçu mercredi 6 septembre, des orientations quant au projet de système monétaire européen, indique-t-on à l'Elysée. M. Clapier lui a rendu compte de l'état de l'avancement technique du projet.

● *A Bruxelles*, le comité monétaire de la C.E.E. devait poursuivre jeudi ses travaux. La réunion de mercredi est qualifiée dans les milieux communautaires de « constructive » : la détermination de la France et de l'Allemagne ne faiblit pas. Bonn et Paris veulent arriver coûte que coûte avant la fin de l'année à un système organisant une large zone de stabilité monétaire en Europe.

Les travaux d'experts dégagent deux options : ou bien élargissement du « serpent » actuel à la France, et peut-être à l'Italie et à l'Irlande, moyennant quelques retouches ; ou bien, solution qui aurait, dit-on, la faveur de la France et de la Commission, mise sur pied d'un système nouveau *« qui répartirait équitablement les charges entre pays créanciers et pays débiteurs »*.

● *M. Monory*, ministre de l'économie, doit s'entretenir ce vendredi à Bergame avec M. Pandolfi, ministre italien du Trésor.

● *M. Emminger*, président de la Bundesbank, déclare notamment dans une interview à la revue britannique *The Banker* qu'un véritable système monétaire européen impliquerait une harmonisation des taux d'inflation, harmonisation qui ne doit pas, du point de vue de l'Allemagne fédérale, s'effectuer par un nivellement « vers le haut ». L'Allemagne, dit encore M. Emminger, ne tolérera pas d'inflation de plus de 1 % à 3 % par an.

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS DU JOUR | | UN MOIS | | DEUX MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | + bas | + haut | Rep. + ou Dép. — | | Rep. + ou Dép — | | Rep. + ou Dép. — | |
| $ E.-U. .... | 4,3440 | 4,3560 | — 50 | — 10 | — 100 | — 55 | — 285 | — 215 |
| $ can. .... | 3,7600 | 3,7785 | — 55 | — 10 | — 105 | — 60 | — 320 | — 245 |
| Yen (100). | 2,2730 | 2,2820 | + 100 | + 140 | + 185 | + 220 | + 540 | + 615 |
| D.M. ..... | 2,1920 | 2,2000 | + 60 | + 90 | + 130 | + 160 | + 430 | + 500 |
| Florin .... | 2,0115 | 2,0195 | + 30 | + 60 | + 60 | + 90 | + 150 | + 200 |
| F. B. (100) | 13,8830 | 13,9345 | — 135 | — 105 | — 205 | + 65 | — 490 | — 130 |
| F. S. .... | 2,6730 | 2,6890 | + 140 | + 180 | + 310 | + 350 | + 910 | + 985 |
| L. (1 000). | 5,2085 | 5,2230 | — 260 | — 190 | — 520 | — 425 | —1415 | —1255 |
| £ ........ | 8,4110 | 8,4360 | — 405 | — 325 | — 715 | — 625 | —1920 | —1770 |

### TAUX DES EURO-MONNAIES

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D.M. ..... | 3 3/16 | 3 9/16 | 3 1/4 | 3 5/8 | 3 5/16 | 3 11/16 | 3 9/16 | 3 15/16 |
| $ E.-U. ... | 2 15/16 | 3 5/16 | 8 7/16 | 8 13/16 | 8 9/16 | 8 15/16 | 16 | 16 3/8 |
| Florin .... | 4 3/4 | 5 1/4 | 4 1/16 | 4 7/16 | 5 1/8 | 5 9/16 | 5 15/16 | 6 3/8 |
| F B. (100) | 5 | 6 | 7 | 8 | 7 3/8 | 8 1/8 | 8 | 8 3/4 |
| F. S. .... | 1/8 | 5/8 | 5/16 | 11/16 | 3/8 | 3/4 | 15/16 | 5/16 |
| L. (1 000). | 8 3/4 | 10 1/4 | 11 3/4 | 12 3/4 | 12 1/4 | 13 1/4 | 13 | 13 7/8 |
| £ ........ | 12 1/4 | 13 3/4 | 11 7/8 | 12 3/4 | 11 7/8 | 12 3/4 | 12 1/4 | 13 |
| Fr. franç.. | 7 1/4 | 7 3/4 | 7 7/8 | 8 3/8 | 8 5/16 | 8 13/16 | 9 5/16 | 9 13/16 |

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

# LES MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS

6 SEPTEMBRE

### Amélioration

*La légère amélioration enregistrée lors de la séance de mardi s'est confirmée mercredi, l'indice instantané des valeurs françaises gagnant un peu plus de 0,50 %.*

*Cette amélioration a été très sélective, certains secteurs précédemment éprouvés, comme les pétroles, reprenant un peu de terrain. Ainsi la Française des pétroles, dont l'augmentation de capital est en cours, a continué à se redresser, le droit de souscription s'inscrivant au-dessus de 3 F, contre 2,50 F lundi. Redressement concomitant d'Elf-Aquitaine, après son fléchissement des jours derniers.*

*Avance également de Schneider (en liaison, peut-être, avec le retour du baron Empain ?), des Galeries Lafayette et, surtout, de Rhône-Poulenc, très entouré.*

*Réagissant contre son accès de mauvaise humeur, le marché de Paris se montre donc mieux disposé, avec le secours des grands investisseurs, qui s'intéressent tour à tour aux titres de la cote.*

*La meilleure tenue du dollar contribue, enfin, à améliorer le sentiment autour de la corbeille. La Bourse attend, certes, la publication du projet de budget gouvernemental, dont l'essentiel lui est déjà connu, notamment les dispositions visant à alourdir l'imposition des hauts salaires. Apparemment, elle ne montre guère de réactions dans ce domaine bien précis.*

*Sur le marché de l'or, le lingot poursuit sa lente progression, à 29 450 F (+ 55 F), avec 12,9 millions de transactions contre 10,9 millions de F. Aux valeurs étrangères, hausse générale des mines d'or et des américaines, sur les avis favorables de Wall Street. Aux pétroles internationaux, Norsk Hydro confirme sa reprise après la publication de résultats favorables pour l'exercice 1977-1978.*

## LONDRES

Le marché est calme et hésitant à l'ouverture de la séance de jeudi. British Petroleum s'inscrit en repli. Irrégularité des fonds d'État et baisse des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 210 85 contre 212 ..

| VALEURS | CLOTURE 5 9 | COURS 7/9 |
|---|---|---|
| Beecham | 718 ... | 718 ... |
| British Petroleum | 894 ... | 890 ... |
| Courtaulds | 115 ... | 115 ... |
| De Beers | 448 ... | 444 ... |
| Imperial Chemical | 402 ... | 399 ... |
| Rio Tinto Zinc Corp. | 240 ... | 239 ... |
| Shell | 575 ... | 578 ... |
| Vickers | 199 ... | 198 ... |
| War Loan 3 1/2 % | 31 3/8 | 31 3/8 |
| *West Driefontein | 35 1/4 | 34 3/4 |
| *Western Holdings | 29 5/8 | 29 1/8 |

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

## NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

RHONE-POULENC. — Au cœur du premier semestre de 1978, le chiffre d'affaires consolidé du groupe a augmenté de 6,8 % à 13,16 milliards de francs, la marge d'exploitation (avant frais financiers, amortissements, provisions et impôt) ressort à 1,61 milliard de francs (+ 11,8 %) et le résultat net courant est voisin de 150 millions de francs après prise en compte des pertes du secteur des textiles (250 millions de francs). Il ne peut toutefois être extrapolé pour le deuxième semestre. Pour les mois à venir, l'activité du groupe devrait se maintenir à son rythme actuel, l'amélioration de l'autofinancement ainsi que les efforts de réduction en fonds de roulement industriel permettant de limiter la croissance de l'endettement. Le groupe n'envisage pas, pour le moment, de faire appel à ses actionnaires.

VALLOUREC. — Les sociétés Vallourec et Cockerill ont signé récemment un protocole d'accord par lequel elles confirment leur intention de regrouper leurs productions de petits tubes soudés en acier. Cette opération doit permettre de « tirer le meilleur parti d'une certaine complémentarité dans les outils de production » et « doit aussi favoriser une rationalisation des productions et des investissements ».

## NEW-YORK

La reprise s'accélère

La hausse de mardi, qui faisait suite à celle du vendredi précédent après le chômage du Labour Day lundi, s'est étendue et développée mercredi au cours de la séance la plus animée des trois dernières semaines. L'indice Dow Jones a gagné 9,12 points à 895,79, avec 1 123 valeurs en hausse contre 433 en baisse, et près de 42 millions de titres échangés contre 32,8 millions. Les opérateurs ont le sentiment que la hausse du taux d'intérêt pourrait avoir atteint son point culminant ; ils ont bien accueilli les pronostics de la Chemical Bank sur la stabilisation de l'inflation au second semestre. La cote a été stimulée par la bonne tenue d'I.B.M., qui a dépassé en séance 300 dollars, plus haut cours de 1978.

| VALEURS | COURS 5 9 | COURS 6 9 |
|---|---|---|
| Alcoa | 46 ... | 46 ... |
| A.T.T. | 60 1/2 | 60 3/4 |
| Boeing | 73 3/4 | 73 5/8 |
| Chase Manhattan Bank | 33 7/8 | 34 1/2 |
| Du Pont de Nemours | 128 1/4 | 129 3/4 |
| Eastman Kodak | 64 1/8 | 64 1/8 |
| Exxon | 50 7/8 | 51 5/8 |
| Ford | 46 3/4 | 46 1/8 |
| General Electric | 53 3/4 | 54 1/4 |
| General Foods | 33 ... | 33 ... |
| General Motors | 62 7/8 | 64 ... |
| Goodyear | 17 1/8 | 17 1/4 |
| I.B.M. | 299 1/2 | 298 5/8 |
| I.T.T. | 33 1/4 | 33 1/2 |
| Kennecott | 24 ... | 23 5/8 |
| Mobil Oil | 66 1/8 | 68 ... |
| Pfizer | 35 1/8 | 36 1/4 |
| Schlumberger | 98 1/4 | 98 1/4 |
| Texaco | 25 1/8 | 26 |
| U.A.L. Inc. | 44 7/8 | 44 7/8 |
| Union Carbide | 41 3/8 | 42 ... |
| U.S. Steel | 26 1/4 | 26 1/2 |
| Westinghouse | 22 5/8 | 23 ... |
| Xerox | 58 3/8 | 60 ... |

### INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 30 déc. 1977.)

| | 5 sept. | 6 sept. |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 143,6 | 144,6 |
| Valeurs étrangères | 106,8 | 107,2 |

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

| | | |
|---|---|---|
| Indice général | 81,9 | 82,1 |

### COURS DU DOLLAR A TOKYO

| | 6.9 | 7.9 |
|---|---|---|
| 1 dollar (en yens) | 189 90 | 190 50 |

Taux du marché monétaire

Effets privés ........ 7 1/2 %

# BOURSE DE PARIS - 6 Septembre - COMPTANT

# MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

e : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

## COTE DES CHANGES

| MARCHE OFFICIEL | COURS préc. | COURS 6 9 | COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques |
|---|---|---|---|
| Etats-Unis ($ 1) | 4 330 | 4 348 | 4 30 |
| Allemagne (100 DM) | 218 780 | 219 100 | 219 .. |
| Belgique (100 F) | 13 887 | 13 902 | 13 475 |
| Pays-Bas (100 fl.) | 201 600 | 201 740 | 201 50 |
| Danemark (100 krd) | 79 440 | 79 460 | 79 |
| Suède (100 krs) | 97 890 | 98 140 | 98 25 |
| Norvège (100 k.) | 82 880 | 83 810 | 82 50 |
| Grande-Bretagne (£ 1) | 8 418 | 8 442 | 8 45 |
| Italie (1 000 lires) | 5 208 | 5 222 | 5 25 |
| Suisse (100 fr.) | 268 900 | 267 700 | 269 50 |
| Autriche (100 sch.) | 30 280 | 30 305 | 30 25 |
| Espagne (100 pes.) | 5 901 | 5 912 | 5 55 |
| Portugal (100 esc.) | 9 585 | 9 576 | 9 75 |
| Canada ($ can. 1) | 3 763 | 3 772 | 3 775 |
| Japon (100 yens) | 2 280 | 2 283 | 2 23 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 6.9 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 29375 .. | 28378 |
| Or fin (en lingot) | 29395 | 29460 |
| Pièce française (20 fr.) | 269 90 | 261 90 |
| Pièce française (10 fr.) | 209 | 210 |
| Pièce suisse (20 fr.) | 268 80 | 264 60 |
| Union latine (20 fr.) | 238 | 237 50 |
| Souverain | 269 | 258 80 |
| Pièce de 20 dollars | 1290 .. | 1291 20 |
| Pièce de 10 dollars | 681 .. | 683 |
| Pièce de 5 dollars | 435 .. | .. |
| Pièce de 50 pesos | 1156 .. | 1144 .. |
| Pièce de 10 florins | 240 50 | 236 .. |

Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE



● *Une lettre de M. Le Theule aux contrôleurs aériens.* — M. Joël Le Theule vient d'adresser une lettre aux syndicats des contrôleurs aériens, dans laquelle il ne fixe pas de rendez-vous, mais réaffirme qu'il est prêt à discuter certains points, « *sur un ordre du jour précis* », a-t-on appris mercredi au ministère des transports. Il indique qu'il refuse de parler du droit de grève mais accepte de discuter notamment de l'indexation de certaines primes dans le salaire et des conditions de travail.



## LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

# La Cour européenne rejette une plainte de juristes allemands contre les écoutes téléphoniques et la surveillance du courrier

La cour européenne des Droits de l'homme (1) a rejeté à l'unanimité mercredi 6 septembre la plainte de cinq juristes ouest-allemands (« *G. Klaas et autres* ») contre une loi du 13 août 1968 autorisant la surveillance secrète du courrier et des télécommunications (écoutes téléphoniques) (2). Les requérants estimaient, dans une plainte introduite en juin 1971, que cette législation violait la Convention européenne des droits de l'homme, dont la R.F.A. est signataire.

Le communiqué publié par le greffe de la cour indique que les requérants sont en droit « *de se prétendre* » victimes d'une violation bien qu'ils ne puissent alléguer « *avoir été soumis effectivement à surveillance* ».

Le communiqué poursuit notamment :

« *Comme nul n'a contesté que la législation incriminée implique une ingérence dans le droit des requérants au respect de leur vie privée et familiale et de leur correspondance, la principale question consistait à savoir si cette ingérence était justifiée en vertu du paragraphe 2 de l'article 8 (3). Ménageant une exception à un droit garanti par la Convention, ce paragraphe appelle, a souligné la Cour, une interprétation étroite. Ainsi, « caractéristique de l'Etat policier, le pouvoir de surveiller en secret les citoyens n'est tolérable d'après la Convention que dans la mesure strictement nécessaire à la sauvegarde des institutions démocratiques.*

» *La Cour a estimé que la législation en question a un but légitime au regard du paragraphe 2 de l'article 8, celui de sauvegarder la sécurité nationale et d'assurer la défense de l'ordre et la prévention des infractions pénales. Elle a ensuite recherché si les moyens adoptés pour atteindre ce but restent à l'intérieur des bornes ce qui est nécessaire dans une société démocratique.*

» *La Cour a constaté le fait que « les sociétés démocratiques » se trouvent menacées de nos » jours par des formes très com» plexes d'espionnage et par le » terrorisme, de sorte que l'Etat » doit être capable, pour combat» tre efficacement ces menaces, » de surveiller en secret les élé» ments subversifs opérant sur son territoire ». Elle a donc dû admettre que l'existence de dispositions législatives accordant des pouvoirs de surveillance secrète de la correspondance, des envois postaux et des télécommunications est, devant une situation exceptionnelle, nécessaire dans une société démocratique à la sécurité nationale et/ou à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales.*

» *Tout en indiquant que la convention laisse aux Etats contractants un certain pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne le choix des modalités du système de surveillance, l'arrêt poursuit : « (...) Les Etats contractants ne » dispose pas pour autant d'une » latitude illimitée pour assujettir » à des mesures de surveillance » secrète les personnes soumises » à leur juridiction. Consciente » du danger inhérent à pareille » loi, de saper, voire de détruire, » la démocratie au motif de la » défendre, elle affirme qu'ils ne » sauraient prendre, au nom de » la lutte contre l'espionnage et » le terrorisme, n'importe quelle » mesure jugée par eux appro» priée. » « Quel que soit le » système de surveillance retenu, » la Cour doit se convaincre de » l'existence de garanties adé» quates et suffisantes contre les » abus. »*

» *A la lumière de ces considérations, la Cour a ensuite examiné le fonctionnement du système de surveillance secrète établi par la législation litigieuse. L'arrêt relève en particulier que :*

» *Cette législation subordonne l'adoption d'une mesure de surveillance à une série de conditions limitatives ;*

» *Elle assortit de conditions strictes tant l'application des mesures de surveillance que le traitement des renseignements recueillis ;*

» *S'il est « en principe souhai» table que le contrôle soit confié » à un juge en un domaine où les » abus sont potentiellement si » aisés dans des cas individuels et » pourraient entraîner des consé» quences préjudiciables pour la » société démocratique toute en» tière, les deux organes de contrôle institués par la législation « peuvent, dans les circons» tances de la cause, être consi» dérés comme jouissant d'une » indépendance suffisante pour » statuer de manière objective » ;*

» *Le fait de ne pas informer l'intéressé dès la fin de la surveillance ne saurait être incompatible avec l'article 8, car c'est précisément cette abstention qui assure l'efficacité de la mesure.*

» *En conséquence, la Cour a constaté que l'article 8 n'est pas violé. (...)* »

(1) Créé en 1959 par les membres du Conseil de l'Europe, assure l'application de la convention des Droits de l'homme signé en 1950 par les mêmes Etats. Certains des signataires — la R.F.A. par exemple, mais non la France, — acceptent les requêtes individuelles.

2) La loi de 1968 permet, sous certaines conditions, une surveillance secrète sans l'obligation d'informer l'intéressé. Cette législation exclut le recours aux tribunaux contre l'adoption et l'exécution des mesures de surveillance ; elle institue à la place un contrôle par deux organes : un comité de cinq parlementaires désignés par le Bundestag et une commission de trois membres nommés par ce comité.

3) Cet article de la Convention européenne des droits de l'homme déclare : « *Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et des libertés d'autrui.* »

## Les plombiers du « Canard »

*Avant même que n'éclate en décembre 1973 l'affaire des écoutes téléphoniques du* Canard enchaîné, *les milieux politiques français s'étaient vivement inquiétés de cette pratique. Dans un rapport publié en novembre 1973, un commission de contrôle sénatoriale avait estimé que les écoutes téléphoniques fonctionnaient illégalement dans la majorité des cas.*

*Lorsque les journalistes du* Canard enchaîné *découvrirent une équipe de « plombiers » en train d'installer des micros dans les nouveaux locaux de l'hebdomadaire, rue du Faubourg-Saint-Honoré, le problème prit cependant une nouvelle dimension. La D.S.T. fut notamment mise en cause dans ce « Watergate à la française » qui aboutit, après trois années d'instruction, à un non-lieu* (le Monde du *5 janvier 1977).*

*Durant toute cette période, les déclarations des dirigeants politiques se sont voulues apaisantes. En mai 1974, M. Valéry Giscard d'Estaing, qui venait d'être élu président de la République, déclarait qu'il entendait entreprendre un certain nombre d'actions, au premier rang desquelles figurait* « la destruction des écoutes téléphoniques si elles existent, et la destruction des archives qui en résultent ».

*En avril 1977, M. Michel Poniatowski, qui quittait alors le ministère de l'intérieur, avait assuré que* « depuis juin 1974, le nombre total des écoutes autorisées est resté de quatre cents à cinq cents. Plus de la moitié concernant la sécurité du territoire et les autres relevant de la police judiciaire pour des affaires de droit commun particulièrement graves ». *Quelques mois auparavant, M. Poniatowski s'était déclaré* « déontologiquement hostile aux écoutes politiques, syndicales et journalistiques », *démentant même l'existence d'écoutes politiques.*

*Ces affirmations lénifiantes n'avaient pas empêché M. Alain Krivine, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire, de porter plainte, en novembre 1975, après la découverte de micros dans les locaux du journal* Rouge. *De leur côté, deux élus communistes, M. Michel Férignac, conseiller municipal de Paris et Marcel Bénassi, conseiller général des Bouches-du-Rhône, avaient déposé en 1975 une requête tendant à l'ouverture d'une enquête sur les écoutes dont ils auraient été l'objet. Ils ont finalement été déboutés, en novembre 1976, par le Conseil d'Etat.*

*Le dossier des écoutes téléphoniques est redevenu d'actualité le 3 août dernier avec la publication par le* Canard Enchaîné *d'un article — largement repris par la presse étrangère — qui donnait la liste des centres d'espionnage téléphoniques de la région parisienne et des centres provinciaux. Après une première mise au point du ministère de l'intérieur, on indiquait, le 9 août, à l'Elysée* « qu'aucune écoute téléphonique politique ou personnelle n'est pratiquée en France ». *Ce démenti a fait l'objet d'une* « mise au point » *par le* Canard Enchaîné, *qui, la semaine suivante, a apporté* « quelques détails supplémentaires sur le développement des écoutes. »

## LE BARON EMPAIN REPREND LA DIRECTION DE SON GROUPE

« *Je suis l'actionnaire principal du groupe... on va donc diriger avec le baron Empain* », a déclaré d'entrée de jeu le baron Edouard-Jean Empain, au cours de la conférence de presse qu'il tenu le 7 septembre, à Paris, après cinq mois d'absence. Le baron reprendra donc ses activités à la tête du groupe Empain-Schneider (*le Monde* du 6 septembre).

## A Antenne 2

## MM. MITTERRAND ET FITERMAN RÉPONDRONT A M. BOULIN

Le secrétariat du parti socialiste a publié, mercredi 6 septembre, la déclaration suivante : « *Compte tenu de l'importance primordiale du problème de l'emploi qui est aujourd'hui la préoccupation majeure des Français, le secrétariat du parti socialiste a décidé que François Mitterrand utiliserait lui-même au nom du parti socialiste le droit de réponse à la communication que M. Boulin doit faire ce mercredi au nom du gouvernement.* »

M. Charles Fiterman répondra au nom du P.C. L'émission aura lieu vendredi 8 septembre à 20 h. 15 sur A 2.

● *Selon un communiqué du Front Polisario* publié le 6 septembre à Alger, onze soldats marocains ont été tués et une vingtaine d'autres blessés au cours de deux nouvelles opérations le 2 septembre dans le Sud marocain. Le Polisario avait revendiqué une attaque dans la même région, à Tizgui-Remz, le 27 août, et affirmé détenir quatre prisonniers marocains (*le Monde* du 5 septembre). Rabat avait attribué cette opération à des éléments de l'armée algérienne, ce qui a été énergiquement démenti à Alger. — (*A.F.P.*)



Le numéro du « Monde » daté 7 septembre 1978 a été tiré à 559 102 exemplaires.

A B C D F G H

# M. Giscard d'Estaing remet à douze rapatriés les premiers titres d'indemnisation

M. Giscard d'Estaing a inauguré, jeudi matin 7 septembre, les nouveaux locaux de l'Anifom (Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer), situés 207, boulevard de Bercy, dans le douzième arrondissement de Paris ; puis il a remis à douze rapatriés les premiers titres d'indemnisation établis par l'Aniform en vertu de la loi d'indemnisation du 2 janvier 1978. A cette occasion, le président de la République a rappelé « *l'importance que la France attache au sort des rapatriés d'outre-mer* ».

Accueilli par M. Videau, président du conseil d'administration de l'Anifom, qui lui a présenté les présidents des associations nationales de rapatriés, M. Giscard d'Estaing a indiqué qu'il était venu exprimer aux rapatriés « *son attachement personnel* », faire part d'« *une conviction* » et « *rendre un solennel hommage* ». Le président de la République a, notamment, déclaré : « *Il s'agit tout d'abord de témoigner de mon attachement personnel aux Français rapatriés et de l'attention que je porte à la solution de leurs problèmes dans un esprit de solidarité et de justice.* »

Après avoir rappelé les engagements qu'il avait pris pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 1974 et indiqué que ces engagements avaient été tenus, le chef de l'Etat a énuméré les caractéristiques de l'indemnisation prévue par la loi du 2 janvier 1978, à savoir : « *Cette indemnisation est aussi complète que possible puisque les préjudices seront indemnisés dans la seule limite d'un plafond fixé à 1 million de francs par ménage ; en outre, les rapatriés dont la valeur des biens n'a pu être établie de façon certaine ont désormais accès à l'indemnisation. Cette indemnisation est protégée contre la hausse des prix, car elle est actualisée au 31 décembre 1978 par application du coefficient 1,6. Elle n'implique aucune formalité nouvelle et elle sera versée dans des délais très brefs, en commençant par les rapatriés les plus âgés.* »

M. Giscard d'Estaing a ensuite précisé que le projet de budget pour 1979 prévoit au titre de l'indemnisation 2 milliards 700 millions de francs, soit le double des sommes inscrites en 1978. Il a également précisé que le caractère incessible des titres d'indemnisation fera l'objet d'un réexamen après consultation des associations nationales représentatives. Après avoir indiqué qu'il attache « *un prix particulier aux efforts qui sont faits en faveur des Français musulmans* », M. Giscard d'Estaing a rendu hommage aux Français d'outre-mer en ces termes : « *Avec le temps, l'histoire retiendra surtout les servitudes, la grandeur et aussi la générosité de l'œuvre accomplie par les Français rapatriés d'outre-mer.* »

Enfin, il a annoncé que le gouvernement fera à nouveau le point des problèmes des rapatriés au cours de l'hiver prochain. Après avoir remis à douze personnes âgées rapatriés d'outre-mer leurs titres d'indemnisation, le président de la République a visité les locaux de l'Anifom, puis il a regagné l'Elysée.

## LE RECOURS : de graves lacunes

Commentant, jeudi 7 septembre, l'inauguration par le chef de l'Etat des locaux de l'ANIFOM, M. Jacques Roseau, président de l'Association des fils de rapatriés, porte-parole du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et des spoliés), nous a notamment déclaré : « *Les Français rapatriés reconnaissent volontiers que la récente loi d'indemnisation marque une étape, mais une étape seulement dans le cours du règlement de leurs problèmes. En effet, les textes votés, avec réticence, n'apportent de sérieux apaisements qu'aux personnes âgées. En revanche, l'étalement de l'amortissement des titres sur près de vingt ans pour les moins de soixante-dix ans (80 % des cent quatre-vingt-douze mille familles concernées) laisse toujours les rapatriés dans l'angoisse.*

» *En dehors de plusieurs graves lacunes, la clef de voûte de cette loi reste la réelle et constante garantie du pouvoir d'achat de ces titres d'ici la fin du siècle. Ainsi, selon que ces titres auront été véritablement protégés contre l'inflation ou non, le chef de l'Etat aura atteint ou non l'objectif qu'il s'était fixé à Notre-Dame-de-Lorette en proposant un pacte national garantissant la réintégration des Français d'outre-mer au sein de la communauté nationale. Or, pour l'heure, les dispositions législatives ne sécurisent absolument pas les rapatriés. Leurs titres d'indemnisation, porteurs d'un intérêt de 6,50 %, risquent fort d'être considérablement dévalorisés au fil des vingt prochaines années par une inflation dont rien ne laisse espérer qu'elle s'atténuera un jour.*

» *Les rapatriés estiment aussi que certaines formes de négociabilité de ces titres devraient être aménagées, au moins au plan social, notamment, pour : le rachat des points de retraite pour les vieux rapatriés, l'accès à l'habitat personnel, le rétablissement de certaines situations financières et le règlement des dettes fiscales.*

» *Enfin, il reste la catégorie des rapatriés réinstallés à l'aide des prêts (32 000 familles), toujours très préoccupés, et dont le sort sera réglé par des commissions régionales actuellement mises en place.*

» *Il ne faut pas oublier que ces mesures interviendront dix-sept ans après l'exode d'Algérie, et que ces titres correspondront à des patrimoines sous-évalués et plafonnés. Cette réparation très partielle devant se prolonger sur vingt ans, ne serait-il pas équitable, en contrepartie, de sécuriser définitivement les rapatriés et de ne pas attendre l'an 2000 pour savoir la part exacte qu'on leur aura reprise d'une main par rapport à ce qui leur aura été donné de l'autre avec tant de publicité ?...* »

## Au Pérou

## LA MARCHE DES MINEURS GRÉVISTES EST DISPERSÉE PAR LA POLICE

Lima (*A.F.P., Reuter*). — Les forces de police, appuyées de véhicules blindés, ont occupé mercredi 6 septembre la faculté de médecine de l'université de Lima où étaient rassemblés plusieurs milliers de mineurs grévistes, qui avaient organisé une marche sur la capitale pour soutenir leurs revendications. Les policiers ont obligé les grévistes à monter dans des trains et des autocars à destination des districts miniers. Plusieurs personnes auraient été tuées au cours de la journée, ont affirmé des représentants des grévistes.

Des milliers d'employés de la fonction publique, en grève mercredi pour protester contre les licenciements annoncés dans ce secteur, ont défilé dans la rue, exprimant leur soutien aux mineurs. Des affrontements ont également eu lieu avec les forces de l'ordre.

La situation dans les mines reste confuse, le patronat et le gouvernement faisant état d'une reprise massive du travail, tandis que les syndicats maintiennent leur mot d'ordre de grève générale.



